This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

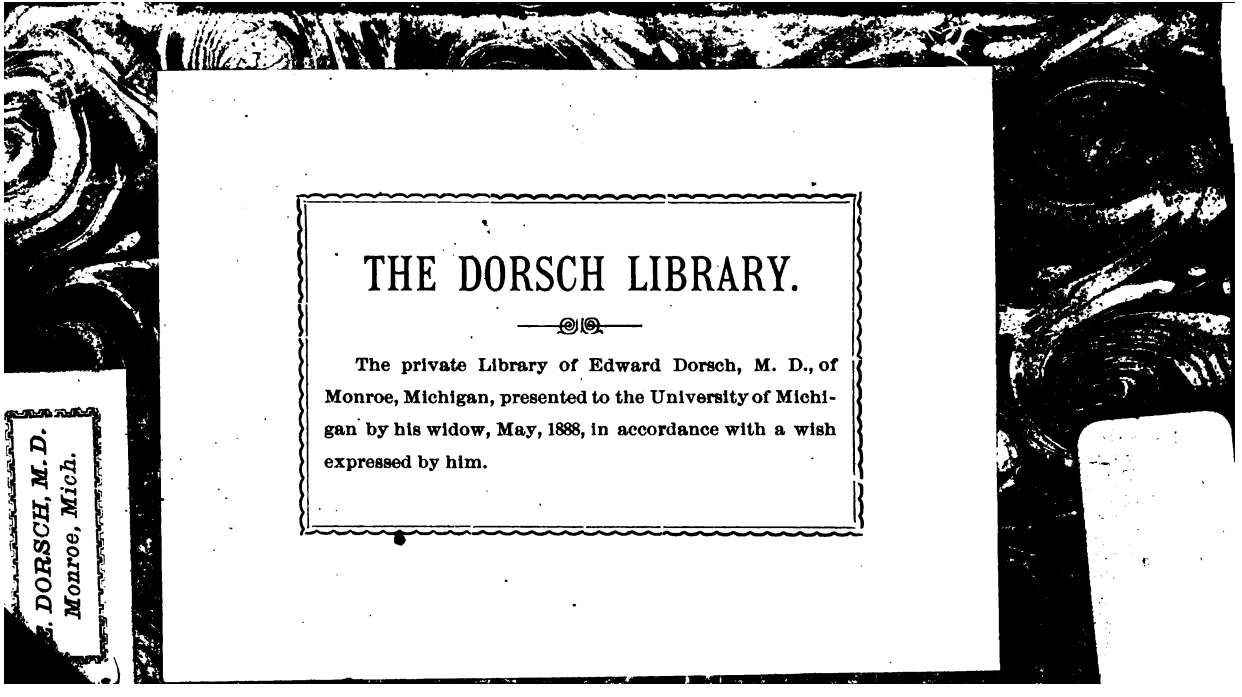

THE DORSCH LIBRARY.

The private Library of Edward Dorsch, M. D., of Monroe, Michigan, presented to the University of Michigan by his widow, May, 1888, in accordance with a wish expressed by him.

E. DORSCH, M. D.
Monroe, Mich.

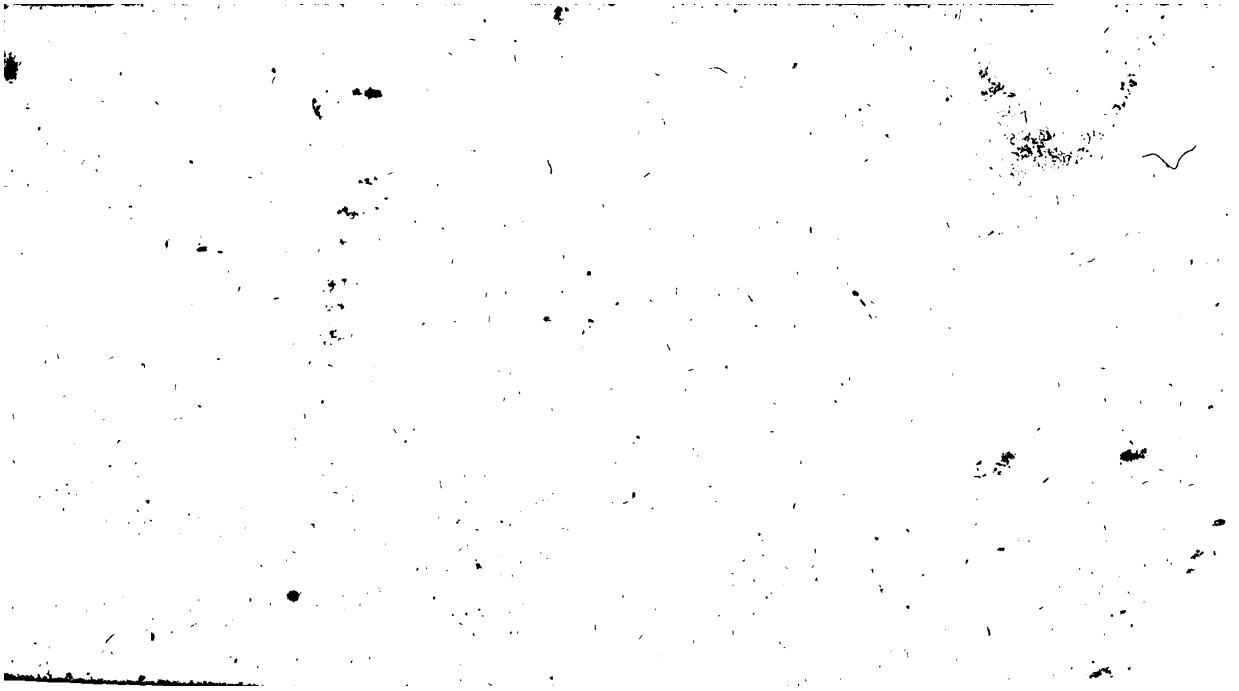

DC
123.9
.L5
R5
175(

Richard, René.

LE VÉRITABLE *PERE JOSEPH*, CAPUCIN, NOMMÉ AU CARDINALAT;

CONTENANT

L'Hiſtoire Anecdote du Cardinal de Richelieu.

Nouvelle Edition augmentée.

TOME PREMIER.

A Saint Jean de Maurienne,
Chez GASPARD BUTLER.

M. DCC. L.

PREFACE

Servant de Clef pour l'intelligence du Véritable Pere Joseph.

LE Véritable Pere Joseph qui fait le titre de ce Livre, (car l'Abbé Richard n'a donné que le faux) en devroit aussi faire la Préface. Pourquoi en faudroit-il d'autre, si je n'étois obligé d'avertir que voulant démasquer ce Cordon bleu de l'Ordre du Séraphique Saint François, je ne prétends pas pour cela l'habiller en Scélérat dans tous les états de sa Vie? Je le peins tel qu'il a paru, bon Religieux d'abord, à l'ambition près qui le dévoroit, ensuite fidele disciple du fameux Machiavel, dont il a même rafiné les maximes. A ces traits on reconnoîtra aisément que cette *Eminence grise*, (c'est ainsi qu'on nommoit ce bon Pere) étoit né pour gouverner des peuples qui n'auroient point eu de Religion. Il y a donc de la justice de le dénicher du Ciel où l'Abbé Richard a voulu le placer contre toute raison, puisqu'il semble convenir lui-même que

*

ce Fondateur de la Congrégation du Calvaire, mourut presqu'en désespéré, tant il fut effrayé à la vûe du compte qu'il alloit rendre d'une vie tumultueuse & qui n'avoit rien de Religieux que l'habit tout au plus. C'est le jugement qu'il faut présentement porter du dévot Capucin Joseph. Malheur à lui que l'Auteur de son Histoire ait si mal déguisé son Héros, que dès que je me suis mis en tête de sonder le mystere, je l'ai découvert à l'instant. Je voudrois bien y donner une bonne face. J'ai employé le vert & le sec pour y réussir sans passion. Rien ne le prouve mieux que de rapporter mot à mot, presque tout ce qu'a écrit l'Abbé Richard; vrai ou faux, bon ou mauvais, ne feignant point d'avouer que je suis son plagiaire, son stile a plû à tous ceux qui ont lû son Livre. Je l'ai imité dans l'augmentation que je donne. Elle paroîtra au moins des deux tiers à qui en fera le parallele avec l'édition de Paris. Quand je ne me vanterois pas de la modération que j'ai gardée, il saute aux yeux que je ne détaille les intrigues de ce pieux courtisan que malgré moi. J'affecte de citer avec exactitude les endroits des Auteurs où je les ai prises. Je ne garantis pas qu'on les

lise sans horreur. Je défie même de n'en pas tirer la conséquence que ce maître Moine n'avoit point d'autre Divinité que le Cardinal Duc de Richelieu : leur amitié, malgré l'inégalité des caracteres & la difference des conditions, étoit si étroite, qu'il n'est pas possible de mettre au jour le *Véritable Pere Joseph*, sans l'embellir de l'histoire anecdote de cette *Eminence Ducale*. On a encore aujourd'hui une haute idée de son ministere, & avec raison ; c'est le plus beau qui fut jamais. Il n'y a personne qui ne soit ravi de déterrer ce qui a été enseveli jusqu'à présent. J'entens seulement les faits où le P. Joseph avoit part. Le reste est étrange à mon dessein : c'est ce que le Lecteur découvrira, pourvû qu'il prenne le sens opposé à celui qui se présente en les lisant, & les louanges pour des contrevérités. Voilà la seule clef nécessaire pour sçavoir le fin de l'Histoire secrette du Cardinal & du bon P. Joseph, son ame damnée. Si vous êtes en garde contre tout le bien que je dis de ces deux génies extraordinaires, si vous les croyez coupables de tous les crimes dont j'essaye de les justifier, si vous vous persuadez que plus je travaille à les rendre innocens, plus ils sont cri-

minels, je vous avouerai confidemment, parce que je ſuis de bonne foi, que vous avez pénétré mon intention, & que c'eſt avec cet eſprit qu'il faut juger de mon Hiſtoire. Vous y verrez des traits nouveaux qui vous paroîtront peut-être ſatiriques. Je ne me ſuis pourtant pas déchaîné contre ce bienheureux Pere avec une foule d'Auteurs, qui ont répandu un nombre infini de libelles injurieux à ſa Reverence Capucine. J'éviterai ce défaut tout-à-fait indigne d'un honnête homme. Si vous êtes piqués de la curioſité de connoître un Auteur qui ſemble avoir ſué ſang & eau pour façonner ſon ouvrage d'une maniere toute ſinguliere, contentez-vous d'apprendre que je ſuis bon Catholique, Romain à outrance, ennemi des nouveaux Dogmes qui donnent atteinte à la paix de l'Égliſe : François, Eſpagnol ou Flamand, qu'importe aujourd'hui, il n'y a pas grande difference, Dieu veuille que cela dure : indépendant, ſans ambition, content de ma fortune, ami ſans autre intérêt que le plaiſir d'obliger, d'un bon cœur, mais trop ſincere, ce n'eſt pas la mode, j'en conviens, je ſuis auſſi ſouvent la dupe de ma franchiſe ; un peu critique, ſans envie d'offen-

ſer ; ſi jaloux de ma liberté que rien ne me la feroit engager ; oppoſé aux frondeurs & aux mécontens ; fidele ſujet de mon Prince ; zélé défenſeur de l'autorité Royale, ne faiſant la cour qu'à la vérité ; en état, par conſéquent, de l'écrire ſans déguiſement ; choſe utile, agréable & rare dans le ſiécle où nous vivons. Mon nom me déſigneroit-il mieux que ce portrait fait d'après nature ? Non, ſans doute. Demeurez en donc là, & ne pénétrez pas plus avant. Je vous en ſçaurai bon gré. C'eſt la ſeule récompenſe que j'attends de mon travail.

GE'NEALOGIE DU PERE JOSEPH.

JE vais commencer par donner ſa véritable Généalogie, pendant qu'il étoit en faveur, toutes les plus grandes Maiſons du Royaume ſe faiſoient honneur de ſon alliance, & c'eſt ſur les Mémoires recueillis en ce tems-là par ſa famille, & conſervés par le Marquis du Tremblay, que l'Abbé Richard a compoſé le premier Chapitre de ſon Livre. Voyons au vrai ce qu'il en faut croire. Il n'eſt point certainement de la Maiſon du Chancelier le Clerc, Meſſieurs de Fleurigny qui en viennent ne les veulent pas reconnoître, leurs armes en effet ſont bien différentes. Les le Clerc de Fleurigny portent de Sable à trois roſes d'argent deux & un au pal de gueules brochant ſur la roſe de la pointe. Les armes des le Clerc d'Aunay & du Tremblay portent d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois roſes de gueules, & ils ſont preſque auſſi anciens que les le Clerc de Fleurigny, l'Auteur des généalogies des Maîtres des Requêtes en convient, cela ſe prouve encore par un titre tiré du Treſor du Château du Tremblay, où il paroît que le Roi Charles V I. accorda des Lettres de Nobleſſe à Pierre le Clerc du Tremblay Grenetier à Château-Thierry, depuis Tréſorier de France, enfin General des Finances, datées à Corbeil le 9 Mars 1390. & enregiſtrées à la Chambre des Comptes le 12 Juin 1391. il laiſſa Charles le Clerc, Treſorier de France pere de Jean, Auditeur des Comptes, enſuite Conſeiller au Parlement. Marguerite le Clerc du Tremblay, ſœur de celui-ci, épouſa Jacques Coctier, premier Medecin de Louis X I. Nous apprenons de Phi-

lippe de Comines, que ce Prince lui donna en dix mois qu'il le tint auprès de sa personne 54 mille écus ; un Evêché pour son frere & plusieurs Charges à tous ses parens, mais après la mort de ce Roi, on ôta à Coctier la plus grande partie de ses bienfaits, & comme il n'avoit point d'enfans, il substitua à Jacques le Clerc d'Aunay, neveu de sa femme, les biens qui lui restoient, à condition de porter son nom, Si bien que pendant longtems la branche des le Clerc d'Aunay ne signoit point autrement que le Clerc Coctier dit d'Aunay, il n'en reste plus qu'une fille, mariée à Jacques de Gourgues, Maître des Requêtes, Jacques le Clerc Coctier dit d'Aunay, eut pour frere puîné Jean le Clerc du Tremblay ; Procureur Général à la Cour des Aydes, dont le fils Jean, Procureur Général au Grand-Conseil, a laissé quatre enfans. 1. Jean le Clerc du Tremblay, Président aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris ; 2. Charles mort sans enfans, qui, (à ce que dit le Marquis du Tremblay sans preuves,) eut l'honneur de servir Charles IX. Henri III. & Henri IV. dans la Charge de Capitaine des Gardes du Corps, 3. Nicolas le Clerc, Sr de Saint Martin, Président aux Requêtes du Palais ; 4. & Madeleine femme de Sebastien le Hardy, sieur de la Trousse, Grand Prevôt de France. Jean l'aîné des quatre, Président aux Requêtes du Palais, épousa Marie de la Fayette, dont il eut trois enfans, François, Capucin, sous le nom du Pere Joseph, Charles, Gouverneur de la Bastille ; 3. & Marie, femme de J. de Beaumont, Marquis de Saint Etienne, qui maria sa fille au sieur Barjot d'Auneuil Maître des Requêtes, d'où est issuë la grande famille des Barjot, aussi neveux du Pere Joseph, au même dégré que le Marquis du Tremblay. Charles

Gouverneur de la Bastille, a laissé trois garçons; 1. Henry Marie; Maître des Requêtes. 2. Claude-Philippe Chanoine de l'Eglise de Paris. 3. Jean, Lieutenant au Régiment des Gardes; & trois filles, Marie, femme de Louis d'Angennes Marquis de Maintenon, Angelique Religieuse au Calvaire du Marais, & Madeleine Religieuse à Haute-bruyere. Henri-Marie Maître des Requêtes, aîné de ses six enfans en a laissé quatre; 1. Françoise, veuve de Guillaume Joli de Champigny Maître des Comptes, 2. Marie, mariée à Claude Sevin, Gentilhomme de Monsieur. 3. Madeleine Religieuse à l'Abbaye de St Antoine. 4. Charles le Clerc Marquis du Tremblay, qui ne pourra appeller de cette Généalogie, parce qu'elle est certaine, ni se plaindre que son grand oncle ne soit pas peint au naturel, tel qu'il a été zélé & fidelle sujet du Roi, également attaché aux souverains Pontifs dans les tems mêmes que ces deux Puissances, avoient des intérêts bien differens, le plus habile négociateur que la France ait eu, & l'esprit auxiliaire du grand Cardinal de Richelieu, & s'il seroit à souhaiter pour le repos de son ame, qu'il ne fut jamais sorti de son Cloître pour entrer à la Cour, où son Ordre ne l'a souffert que pour ne pas déplaire au Cardinal, il seroit peut-être aussi avantageux à son neveu, qu'on n'eût pas mis au jour des actions qui ternissent à jamais la mémoire de ce Capucin, quoique sa Vie faite par l'Abbé Richard, ait donné à sa famille presque éteinte, un nouveau relief qui la feroit aller en parallele avec les plus grandes Maisons du Royaume, si le Marquis du Tremblay avoit prouvé ce qu'il a si hardiment fait avancer dans le premier Chapitre de la Vie du Pere Joseph.

LA

LA VIE
DU FAMEUX
PERE JOSEPH,
Capucin nommé au Cardinalat.

PREMIERE PARTIE.
Contenant ſa Vie Religieuſe.

FRançois le Clerc du Tremblay, ſi connu ſous le nom de Pere Joſeph, qu'il prit en ſe faiſant Capucin, naquit à Paris le 4 Novembre 1577. de Jean le Clerc du Tremblay, Ambaſſadeur à Veniſe, Chancelier du Duc d'Alençon, Préſident aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, & de Marie de la

Fayette, petite-fille de Claude de la Fayette, Seigneur de S. Romain, frere de Gilbert de la Fayette, Marêchal de France. Les cérémonies de son Baptême différées six semaines après sa naissance, à cause de la qualité des Parains, se firent avec une magnificence extraordinaire dans l'Eglise de sainte Croix de la Bretonnerie, au son des Tambours, des Tymbales & des Trompettes. Monsieur le Duc d'Alençon, frere des Rois François II. Charles IX. & Henry III. le tint sur les fonds avec la Ducheſſe d'Angoulême leur sœur naturelle. Ce Prince, au retour de l'Eglise, dit au pere une parole qui méritoit assez qu'on y fit reflexion, & dont on ne se souvint que lorsque le Pere Joseph fit connoître qu'il vouloit se retirer du monde. *Vous avez voulu, Monsieur, que je donnasse à votre fils le nom de François; avez-vous dessein qu'il soit pauvre comme ce grand Patriarche, & qu'il ne possede jamais rien dans le monde?* L'un & l'autre ne prévoyoient pas qu'il dût un jour embrasser l'Ordre de ce Saint, & laisser à son cadet tous les avantages que lui promettoient le monde & la famille illustre dont il avoit

dié ſa naiſſance. Une cérémonie ſi nouvelle & ſi pompeuſe, ſembloit être le préſage de la vie d'un homme, qui après avoir ſoutenu dans l'Ordre des Capucins, le caractère d'un bon Religieux, a rempli dans la Cour du Roi Louis XIII. le plus grand rôle qu'ait jamais fait un favori de ſa profeſſion. Il y auroit donc de l'injuſtice de ne pas tranſmettre ſon Hiſtoire à la poſtérité, afin de l'inſtruire par ſon exemple, que les grandes qualités néceſſaires pour le gouvernement, ſont compatibles avec celles d'un humble Religieux, & qu'il eſt ſouvent utile aux Etats que le Religieux adouciſſe le Miniſtre. Comme il étoit cher à ſes parens, ils en prirent un grand ſoin; mais ils eurent auſſi la conſolation de voir que dans un âge où à peine les enfans ſçavent parler, celui-ci étoit un prodige d'eſprit: il n'avoit encore que ſept ans, & il étoit entre les mains des femmes, lorſqu'il fit paroître une ſi heureuſe diſpoſition à une bonne éducation.

De ſi beaux commencemens, de ſi heureux préſages obligerent le pere à lui donner un Précepteur habile. Sous ſa conduite cet enfant fit de ſi grands

progrès dans les langues Grecque & Latine, qu'il fut bien-tôt regardé comme un prodige dans le monde; les lumieres de l'esprit devancerent, pour ainsi dire, celles de la raison, beaucoup de capacité & d'érudition, fruit ordinaire de l'expérience & du nombre des années, se trouverent chez lui dans une extrême jeunesse,

Il demanda en grace à son pere qu'il pût sortir de sa maison; ses études lui étoient devenues plus cheres que les douceurs qu'il y trouvoit: il craignoit d'en être détourné par les caresses d'une mere qu'il aimoit passionnément, & dont il étoit aimé de même, & par une infinité d'honnêtes gens, amis de la maison, qui prenoient plaisir à l'entendre raisonner, non pas en enfant, mais en homme fait, & beaucoup au-delà de ce qu'on en pouvoit espérer.

On le mit au College de Boncourt à Paris, sous la discipline de Galandius qui en étoit le Principal, homme universellement estimé pour sa probité & pour son érudition. Il avoit pour Precepteur le docte Criton Ecossois, l'un des plus sçavans hommes de son siécle. Le pere goûtoit tout le plaisir que peut donner un

fils de grande eſperance, lorſque la mort l'enleva à cet enfant qui n'avoit encore que dix ans.

A cet âge, on ne voit guere d'enfans qui ayent aſſez de jugement pour connoître ce qu'ils perdent en perdant un bon pere; mais notre jeune François qui aimoit tendrement le ſien, fut ſi ſenſible à cette affliction, qu'il en penſa mourir de douleur. Et peut-être ne ferai-je pas une vaine conjecture, ſi j'attribue le commencement de ſa vocation à cette premiere diſgrace domeſtique: Car depuis ce tems-là, Dieu qui ſe ſert de tous moyens pour attirer les hommes à ſon ſervice, excita dans le cœur de cet enfant un ſi grand dégoût pour toutes les choſes du monde, qu'il ne prit plus de plaiſir qu'aux exercices de piété & de religion.

A peine l'année du deuil étoit-elle expirée, que Paris menacé de grandes révolutions, ſe trouva dans les triſtes allarmes d'un ſiége, dont l'appréhenſion ſeule cauſat la famine. Le malheur général qui ſe répandoit ſur tout le monde, obligea la mere à ſe retirer avec ſon fils au Tremblay, beau Château près de Montfort-l'Amaury, à quatre

lieues de Verſailles ; mais comme ce Château n'étoit pas aſſez fort pour la défendre des inſultes de ceux qui cherchent à profiter des déſordres publics, elle trouva une retraite plus aſſurée à une lieuë de-là, dans celui du Menu, qui appartient aujourd'hui à Monſieur Courtin Conſeiller d'Etat.

Ce ſéjour à la campagne ne fut point une occaſion de ſe relâcher de ſes études. Quelle joie pour ſon Precepteur d'apprendre que ſon diſciple avoit traduit quelques Ouvrages de Plutarque, & fait un petit diſcours ſur le bonheur de la vie Monaſtique qui fut beaucoup admiré ; ſes reflexions devenoient plus ſolides à meſure que ſon âge augmentoit.

Il entroit dans ſa quatorziéme année lorſqu'il étudia ſous le célébre Muret, ce ſçavant Juriſconſulte, qui après lui avoir fait faire au Tremblay ſon cours de Philoſophie, lui donna une idée générale du Droit Civil & Canonique, autant ſeulement qu'il en faut à un homme de condition, pour en parler dans le monde. Il avoit pour les Sciences & les beaux Arts la plus heureuſe diſpoſition qu'on ait encore vue, un eſprit

grace qui nous entraîne ſouvent malgré nous, dégagea ce cœur fait pour le Créateur & non pas pour la créature; il ſentit au dedans de lui-même des mouvemens qui lui firent bientôt connoître, que ſi excellente que ſoit la beauté, & quelque empire qu'elle ait pris ſur les hommes, les plus vains & les plus ſenſuels, elle n'a jamis tant d'agrémens pour les engager, qu'elle a d'imperfections pour les dégoûter.

Ces réflexions inſpirées par l'eſprit de Dieu même, obligerent ce jeune homme à ſe tenir ſur ſes gardes; il ne ſongea plus qu'à conſerver ſon innocence & ſa pureté. Pour y parvenir, il ſe réfugia au Tremblay: Il avoit appris que qui aime le péril y périra. Là il crût être à l'abri de la tentation où il craignoit de ſuccomber, mais il étoit dit qu'il ſeroit tenté, & loin que le Tremblay fût pour lui un azile aſſuré, il y fallut ſoutenir de nouveaux combats beaucoup plus rudes que les premiers.

Rien ne diſtrait à la campagne, un cœur prévenu & tout occupé de ſa paſſion, tout lui en parle, le tumulte des Villes eſt d'un bien plus grand ſe-

cours, les affaires nous y diſſipent, & nous y ſommes moins à nous-mêmes.

Quelques jours après la mere arrive au Tremblai avec compagnie : la Demoiſelle dont les charmes avoient déja fait de trop fortes impreſſions ſur ſon cœur, fut de la partie ; il ne falloit qu'un coup d'œil pour ruiner toutes les réſolutions de ce jeune Marquis, & pour allumer un feu mal éteint ; quel embarras pour lui, il ne la verra point! mais ſous quel prétexte ! s'il quitte la compagnie, c'eſt une impoliteſſe & une malhonnêteté, qui n'a ni raiſon ni excuſe : il eſt le chef & le maître de la maiſon, s'ouvrira-t'il à ſa mere ? l'on ſçaura ſes deſſeins ; que ne fera-t'on point pour en empêcher le ſuccès? outre les chagrins qu'elle aura de manquer ſon coup ſur les vûes de cette alliance : d'un autre côté il aime la Demoiſelle, ſon cœur lui dit qu'il peut ſans danger demeurer auprès d'elle.

Incertain, agité de milles mouvemens, il a recours à la priere, il eſpere trouver aux pieds du Crucifix un expédient, que la raiſon ne lui offre pas. Sur ces entrefaites deux Religieux arriverent au Château pour y

loger, par bonheur il en connoiſſoit un; il lui fit confidence de ſa peine, mais il ne le trouva pas diſpoſé à lui permettre de ſe retirer. Le Religieux lui repréſenta qu'il devoit s'armer de conſtance & de courage, qu'il étoit beau de conſerver au milieu des plaiſirs l'eſprit de la retraite, que Dieu vouloit éprouver ſa vocation, qu'il lui ſçauroit gré d'avoir réſiſté au nouvel aſſaut que cette beauté donnoit à ſon cœur, qu'il pouvoit n'être pas toujours avec ce grand monde, que la chaſſe étoit un prétexte pour le laiſſer quelquefois ſans bleſſer les régles de l'honnêteté, ni les loix de la bienſéance; qu'enfin il trouveroit la nuit dans la priere de nouvelles forces pour combattre pendant le jour. Le conſeil de ce Religieux le détermina, il déféra à ſes ſentimens, cacha ſon amour & toute ſa peine, fit les honneurs de ſa maiſon pendant tout le tems que la compagnie demeura au Tremblay. A peine eſt-elle partie, qu'il réſolut auſſi de retourner à Paris pour travailler ſérieuſement à ſon ſalut, & ſe rendre capable par l'étude des Belles-Lettres, de remplir les deſſeins que la Providence avoit ſur lui.

II.

LEs Guerres Civiles étant finies, & la paix rendue à la France par la valeur du Roi Henry le Grand, la Ville de Paris fut la premiere à en goûter les douceurs. Les Profeſſeurs des Belles-Lettres, & les Maîtres des Académies recommencerent leurs exercices interrompus pendant les troubles. Le Marquis du Tremblay les ſuivit tous, & apprit en très-peu de tems les langues mortes & vivantes, l'Italien, l'Allemand, l'Eſpagnol, l'Anglois, le Grec & l'Hebreu, ſous le ſçavant Muret, Profeſſeur Royal; il s'y rendit ſi habile qu'il les parloit comme ſon idiome naturel. L'étude des Mathématiques, l'exercice de monter à Cheval, des Armes, de la Muſique & de la Danſe ſuccéderent à la connoiſſance des Langues, & firent un Cavalier accompli, auquel il ne manquoit rien pour plaire, capable de faire honneur par tout où il alloit, même à la Nation Françoiſe dans les pays étrangers.

Comme il étoit encore trop jeune pour prendre un parti, ſa mere vou-

lut bien consentir qu'il fit le voyage d'Italie & d'Allemagne. Il pouvoit avoir dix-neuf ans quand il partit de Paris, il s'arrêta long-tems à Rome, cette fameuse Cité que Pline appelle la seconde mere des homme & la commune Patrie de toutes les Nations.

Il visita les Lieux saints, consacrés par le sang des Martyrs ; il eut l'honneur de voir plusieurs fois le Pape Clement VIII. & il en reçut beaucoup de marques de bienveillance & d'estime ; il se confessa même à lui, ce Pape entroit souvent dans le Tribunal de la Penitence, pour y entendre les pécheurs. Depuis lui aucun autre ne l'a fait que celui qui remplit aujourd'hui si dignement la Chaire de Saint Pierre. *

Il alla aussi à la Chapelle de Notre-Dame de Lorette : Du plus loin qu'il apperçut ce lieu si respectable, il descendit de cheval, se jetta à genoux, fit sa priere à la Vierge avec une dévotion très-édifiante.

Par tout où il passoit, il s'appliquoit à observer les mœurs, les esprits, les maximes, la Religion, la conduite, & les manieres differentes des Peuples,

* Clement XI.

plus encore que la beauté des Pays, la nature des climats, & les antiquités curieuſes des Villes. Ce fut pour cette raiſon qu'il fit plus de ſéjour à Padouë que dans tout autre endroit, parce qu'il y avoit alors de fameux Maîtres dans toutes ſortes d'Arts & de Sciences ; toujours dans l'action & dans le mouvement, jamais oiſif, il faiſoit conſiſter ſon plaiſir dans la difference de ſes occupations. Après les heures qu'il avoit employées à l'étude, s'il lui reſtoit quelque tems, il alloit voir des Religieux, pour ſe fortifier dans le deſſein qu'il avoit d'entrer dans l'Ordre de S. François. Il apprit qu'un Gentilhomme s'étoit retiré près de Ferrare dans un Hermitage qu'on nommoit *l'affreux Déſert* ; il fut tenté d'y aller, il le vit & feignit d'abord de déſaprouver ſa retraite ; il la traita même de légereté, de dépit, de miſantropie ; ce jeune Solitaire que l'eſprit de Dieu avoit appellé à ce genre de vie, lui dit avec beaucoup de douceur ; *vous condamnez, Monſieur, ce que vous ferez bien-tôt.* Un Capucin vénérable par ſa ſainteté & par ſon grand âge, le lui prédit auſſi, & l'aſſura que Dieu avoit de grands deſ-

ſeins ſur lui, que pour répondre à ſa vocation il quitteroit bien-tôt le monde, cette mer orageuſe pleine d'écueils & de naufrages, où chaque pas nous découvre un précipice. Toutes ces circonſtances & ces particularités ſont d'autant moins ſuſpectes & plus dignes de foi, que nous les tenons de Dom Carré, Religieux de la Chartreuſe de Nantes, qui l'avoit accompagné par tout en qualité, pour lors, de Valet de Chambre.

Après avoir parcouru toutes les Villes les plus conſidérables d'Allemagne & d'Italie; après avoir tiré tous les avantages poſſibles de ſes voyages, ſans s'être le moins du monde écarté de ſon devoir, il revint à Paris.

Il n'y fut pas plûtôt arrivé, que ſes parens charmés d'une conduite ſi ſage, ſi réglée, & qui avoient fondé ſur lui les plus grandes eſpérances, ſongerent à lui faire faire une campagne: Ils l'engagerent à aller au ſiége d'Amiens. Monſieur de Montmorency, Connétable de France l'emmena; on lui fit un équipage convenable à ſa qualité & à ſon rang; il ſe diſtingua dans toutes les occaſions où il fût commandé, &

donna des preuves d'une valeur, qui répondoit à la belle éducation qu'il avoit eue.

Le Connétable de Montmorency qu'il ne quittoit point, lui trouva dans un âge peu avancé un eſprit qui l'étoit beaucoup. Il le jugea capable des grands emplois par la profondeur & la maturité de ſes réflexions, la ſolidité de ſes jugemens, ſa vivacité & ſa prudence dans l'exécution. Lorſqu'il parla au Roi des Officiers qui avoient bien fait leur devoir, il rendit un témoignage avantageux de ſon eſprit: il dit que ſi ce jeune homme étoit jamais employé dans les négociations importantes, il étoit perſuadé, & ſeroit même garant qu'il y ſerviroit bien ſon Prince & l'Etat.

Le Marquis du Tremblay, à qui la naiſſance, l'éducation & la fortune ouvroient la plus glorieuſe carriere au milieu de tous les honneurs avec des qualités qui lui en aſſuroient la poſſeſſion toujours durable, penſoit encore à la retraite & à l'état le plus obſcur; ce qui l'y détermina entiérement fut la triſte mort d'une perſonne de diſtinction, avec laquelle il avoit à l'Armée

une étroite liaiſon, & qu'il eut la douleur de voir mourir d'une bleſſure qu'il reçut au Siége d'Amiens : Spectacle d'autant plus cruel pour lui, qu'il connut avec un extrême chagrin que l'on doit bien peu compter ſur la foi des hommes. Il n'y en eut pas un qui oſât parler de la mort en Chretien à cet homme, qui touchoit à ſa derniere heure; il fut même très-mal aſſiſté des Aumôniers de l'Armée; & ſes meilleurs amis l'abandonnerent dans ce précieux & terrible moment qui décide d'une éternité.

Ce jeune Gentilhomme auroit quitté le monde dès ce tems-là, lorſqu'il fallut faire le voyage d'Angleterre avec Monſieur de Meſſe de Berzeau ſon parent, Ambaſſadeur Extraordinaire auprès de la Reine Eliſabeth. L'occaſion de voir cette Cour, & tous les Sçavans qui étoient à Londres, piquerent ſa curioſité : Ce qui ſembloit devoir éloigner le pieux deſſein qu'il avoit d'entrer en la Religion, ſervit au contraire à l'avancer. Ainſi ces vaſes d'election mettent tout à profit, l'erreur répandue dans ce Pays, l'aveuglement où il trouva ces peuples engagés dans l'héréſie, l'entêtement

l'entêtement qu'avoient les plus grands hommes de ce Royaume, ſur les matieres de controverſe, furent pour lui un preſſant motif de reconnoître les obligations qu'il avoit à la divine Providence, & l'affermirent dans ſa foi; juſques là même qu'à ſon retour l'Ambaſſadeur aſſura que ce jeune homme avoit converti l'Hôte chez qui il demeuroit; & que c'étoit moins par ſes paroles, que par ſes exemples.

Il revint donc à Paris avec un eſprit de Miſſionnaire, & il fit de très-fortes tentatives auprès de Madame de Feuquieres ſa tante, ſœur de ſa mere, née dans l'héréſie, élevée comme elle dans les déteſtables erreurs de Calvin, mais ſi malheureuſement prévenue par les préjugés de l'enfance, qu'il n'y avoit pas d'eſperance de converſion; il crut que la charité & le devoir, l'engageoient à préferer le ſalut de ſes parens à celui des étrangers. Il eut pluſieurs conférences avec elle ſur les matieres de controverſe, ce fut ſans aucun fruit; le Sauveur du monde en fit lui-même beaucoup moins dans ſa propre Ville & parmi les ſiens qu'avec les autres. Ainſi les tra-

vaux & les efforts du Marquis du Tremblay sur l'esprit de sa tante, quoiqu'inutiles, n'en sont pas moins glorieux. Le moment n'étoit point encore venu. L'opiniâtreté attachée à l'esprit d'erreur l'emporta sur la force des raisons. Il tourna donc toutes ses pensées sur lui-même, & n'eut plus en recommandation que son propre salut.

Comme il ne faisoit rien sans conseil, il prenoit en toutes choses ceux de M. Duval célébre Docteur de la Maison de Sorbonne; il alloit voir de tems en tems le Pere de Berulle, Supérieur Général des Prêtres de l'Oratoire, que sa rare piété fit élever depuis au Cardinalat, & dont la mémoire sera toujours révérée dans l'Eglise.

C'étoit peu pour lui d'avoir les qualités de l'honnête homme & de l'homme de bien; ce n'étoit pas même assez pour lui d'avoir celles de bon Chrétien, il voulut faire un essai de la vie Religieuse dans la résolution qu'il avoit prise de l'embrasser &, il en garda très-exactement les régles.

III.

TANT de pratiques de piété & de dévotion ne pûrent être long-tems ignorées de ſa mere & de ſes parens : Ils concertoient enſemble les moyens de rompre ſes deſſeins ; ils s'unirent tous pour l'engager dans un état qui convint à ſa condition & à l'envie qu'ils avoient de lui voir prendre un emploi conſidérable dans la Robe, ou dans l'épée ; ils étoient perſuadés qu'il pouvoit s'acquitter avec éclat des fonctions de la juſtice & de l'exercice des Armes. Ils prirent occaſion de lui propoſer les deux partis, mais avec tant d'adreſſe & de menagement, qu'ils réuſſirent à partager ſon cœur entre deux genres de gloire pour qui ſon ſang lui donnoit de différentes inclinations, & dont ſa maiſon lui fourniſſoit les plus beaux exemples. Il voyoit d'un côté cette longue ſuite d'ancêtres qui avoient rempli les premieres Charges de la Robe : leurs noms, leurs images ſe préſentoient à ſes yeux comme de puiſſans aiguillons, & ſembloient l'inviter à les ſuivre dans une carriere, où ils avoient laiſſé les

traces de leur vertu. De l'autre, tous ſes parens maternels avoient ſoutenu la nobleſſe du grand nom de la Fayette dans la profeſſion des armes. Il trouvoit les monumens de leur gloire dans les titres de ſa maiſon & dans les Hiſtoires des Rois : c'étoit autant de motifs qui le portoient à embraſſer la même profeſſion ; car plus les ancêtres ſe ſont diſtingués, plus les deſcendans ſe ſentent obligés de n'être pas des hommes ordinaires ; il comprennent que l'on exige d'eux une pareille valeur comme un tribut dont leur famille eſt redevable à leur Nation.

La Providence qui l'avoit fait naître avec des talens extraordinaires, le laiſſa longtems flotter dans l'incertitude, & ne voulut pas qu'il ſe déterminât ſans y avoir mûrement penſé. Enfin ſes parens laſſés de ſon irréſolution, s'aviſerent de remettre ſur le tapis le mariage dont j'ai parlé. Ils ſe ſouvenoient avec plaiſir que les charmes de la Demoiſelle en queſtion avoient vivement touché ſon cœur. Madame Deſpois ſa parente, qui depuis épouſa le Maréchal de Briſſac, prit la conduite de cette affaire.

On fut bien-tôt d'accord ſur les articles, & il ne falloit plus que le conſentement du Marquis. On ne doutoit point qu'il ne le donnât volontiers à cauſe de l'empreſſement qu'il avoit auparavant montré pour cette ſage Demoiſelle, qui véritablement étoit digne de toute ſon eſtime, & qui d'ailleurs lui apportoit avec ſa beauté, l'aſſurance d'une grande Charge dans la Robe. Cependant, il refuſe de ſigner un Contrat ſi avantageux.

Il ſeroit difficile d'expliquer le chagrin que ce refus cauſa à toute ſa famille; le dépit, les larmes & les regrets de la mere ne lui laiſſerent pas la liberté d'en faire des reproches à ſon fils; elle étoit outrée d'avoir manqué un ſi beau coup. Madame Deſpois qui ſe trouva plus tranquille & plus libre, uſa de toute l'autorité que la parenté lui donna, pour l'obliger à changer de réſolution; elle lui repréſenta les obligations infinies qu'il avoit à ſa mere qui n'avoit rien épargné pour ſon éducation, & qui pour lui conſerver tous les biens de ſa maiſon, n'avoit pas voulu ſe remarier; que le parti qu'on lui offroit étoit très-avantageux; & que s'il perſiſtoit d'a-

vantage à le refuſer, ce ſeroit pour elle un ſujet d'affliction qui la feroit mourir. Le Marquis un peu interdit ſe remit de ſon embarras, & promit de ſuſpendre l'exécution du deſſein qu'il avoit projetté. Il faut, lui dit-il, conſulter l'Oracle Divin, & l'on ne doit pas trouver mauvais que j'obéiſſe à Dieu plus volontiers qu'à ma mere, lorſque j'aurai des marques plus certaines de ma vocation.

C'étoit au Château du Tremblay que ſe paſſa cette converſation. Cette Dame qui avoit le talent de manier les eſprits comme elle vouloit, croyoit avoir fort ébranlé celui du Marquis dont la réponſe ne lui avoit pas déplû ; elle ſe figuroit qu'elle en viendroit à bout avec le tems, que cette affaire étoit de la nature de celles qui réuſſiſſent en les menant avec douceur & complaiſance, & qu'il étoit peut-être de l'humeur de ces femmes, qui, quoiqu'elles ayent d'abord deſſein d'accorder les faveurs qu'on leur demande, ne le font pourtant qu'après de longues épreuves & de grandes aſſiduités ; elle obſervoit donc adroitement toutes les démarches du Marquis, elle étudioit ſon humeur, elle entroit au-

tant qu'elle pouvoit dans les replis de ſon ame, & tâchoit de pénétrer dans ſes chagrins. Un jour elle s'aviſa de lui dire qu'elle avoit fait tirer ſon horoſcope, où elle avoit vu par des ſignes évidens, qu'il étoit deſtiné à cette jeune Demoiſelle, que leurs cœurs étoient faits l'un pour l'autre, & que Dieu, l'arbitre & le moteur de toutes choſes l'ayant ainſi ordonné, il n'y avoit pas moyen de s'en défendre.

Un eſprit moins éclairé des lumiéres de la Religion, auroit pû être gagné par la beauté de la perſonne qu'il avoit aimée, par l'autorité d'une mere pour qui il avoit un grand reſpect, & par la perſuaſion d'une couſine, dont les diſcours inſinuans & preſſans étoient de grand poids: mais comme il ne faiſoit que rire de ces ſortes de prédictions qui ſont toujours ambigues & toujours trompeuſes, il répondit, que les jugemens des hommes étoient incertains & ſuperſtitieux, que le deſtin ne pouvoit rien ſur nos volontés, que les genetliaques & les horoſcopes n'étoient que des rêveries, des illuſions & des vanités propres à repaître des ignorans & des foux, & par conſéquent indignes de trouver

place dans la créance des gens raisonnables, encore moins dans celle des Chrétiens qui doivent se tenir préparés à tous événemens avec une soumission aveugle aux ordres de la Providence divine; que les adversités & les prospérités, les établissemens, les mariages, les fortunes, les renversemens, les grandes chûtes se font par l'ordre du Souverain Etre qui étend ou raccourcit son bras comme il lui plaît & non par aucune fatale nécessité de la nature; que pour sçavoir les desseins de Dieu sur nous, il falloit recourir à la priere par où Dieu se communique aux hommes; que quand un foi vive la faisoit monter vers le Ciel, la grace descendoit en même tems dans nos cœurs, qui nous transforme heureusement en Dieu & Dieu en nous, que cette intelligence supérieure dissipe les nuages de notre entendement & conduit nos pas pour un établissement solide; & qu'enfin depuis l'âge de douze ans qu'il avoit formé le dessein de se retirer, il ne se reprochoit que la complaisance qui l'avoit retenu si longtems dans le monde.

Pendant qu'il parloit de la sorte, sa mere n'étoit pas loin, elle en avoit déja

déja trop entendu ; pénétrée de douleur de ſe voir à la veille de perdre ce cher fils qui lui avoit coûté tant de larmes, de ſoins & de peines, elle entra les yeux baignés de pleurs, & ſe jetta à ſon col pour le détourner, s'il étoit poſſible, du deſſein qu'il ne cachoit plus.

L'expérience nous convainc tous les jours, qu'il n'y a rien de plus puiſſant pour amolir un cœur que les larmes ; elles ont une ſecrette vertu dont il eſt très-difficile de ſe défendre, les larmes ramenent l'ennemi le plus irréconciliable, elles font ſuccéder la compaſſion & quelquefois même l'amour à la haine la plus invincible ; mais elles ne ſont jamais plus victorieuſes, que quand elles coulent des yeux d'une perſonne que nous aimons ; c'eſt alors qu'elles triomphent de notre liberté, ſûres d'obtenir tout ce qu'elles demandent : la plus forte réſolution d'un amant qui veut rompre les malheureux engagemens d'une paſſion criminelle eſt vaincue par les larmes. Il n'y a point d'enfant ſi revolté qui ne ſe ſoumette, qui ne fléchiſſe aux prieres de ſa mere, la nature ne plaide jamais ſa cauſe avec

tant d'éloquence, que lorſqu'elle mêle des ſoupirs & des pleurs avec ſes paroles & ſes raiſons : Ce ſont là les redoutables ennemis que le Marquis du Tremblay doit combattre, il va diſputer avec les ſentimens de la nature les plus délicats, il va ſoûtenir les plus violentes attaques de la chair & du ſang, & ſe mettre en état de vaincre la tendreſſe d'une mere dont le ſeul regard reveilloit toute la ſienne.

De quelles armes penſe-t-on qu'il ſe ſerve ? les loix de l'Evangile veulent qu'il mette ſon ſalut dans la fuite, ce n'eſt que contre les peines qu'il faut tenir ferme; il faut fuir devant les plaiſirs; les hommes ſont foibles ; il eſt dangereux de s'expoſer au combat, les forces du Marquis ſont trop inégales, ſon cœur eſt attendri au ſouvenir des appas de ſa maîtreſſe, à la vûe des pleurs de ſa mere, rien ne ſe déclare en ſa faveur, tout parle contre lui, l'amour, le monde, la fortune ; il a recours au ſilence, il pleure lui-même, il donne à ſa mere quelque eſpérance de ſe laiſſer vaincre ; mais en feignant d'abandonner le champ de bataille à ſes ennemis, il ſe prépare au triomphe,

il épie le moment favorable, & part quelques jours après pour Orleans, où étoit le Noviciat des Capucins, ſans en rien dire à perſonne; l'amour divin lui donnoit des aîles, & il ne fut jamais plus content que quand il eut enfin rompu les chaînes qui le retenoient dans le monde. L'on trouva ſur ſa table une lettre qu'il avoit laiſſée pour prévenir ſes parens, elle leur apprit le ſujet de ſon abſence, & les précipita dans un abîme de douleurs.

IV

LE Pere Gardien de ce Couvent le reçut avec de grands témoignages d'eſtime & d'amitié, ſa phyſionomie, ſon air de douceur & de ſageſſe prévenoient tout le monde en ſa faveur. Après une épreuve de quelques ſemaines, il prit l'Habit de Saint François & le nom de Joſeph, le deux de Février 1599.

La mere qui étoit au Tremblay & qui le croyoit à Paris, apprit bientôt cette triſte nouvelle, qui fut pour elle un coup de foudre. Sans perdre de tems, elle s'alla jetter aux pieds du Roi qui lui

accorda des Lettres de Juſſion aux Capucins d'obeïr à un Arrêt du Parlement, qui ordonnoit que ſon fils lui fût rendu. Monſieur le Procureur Général de la Gueſle s'y tranſporta de la part du Roi pour l'exécution de ſes ordres. On parloit diverſement du ſuccès ; & la plûpart ne croyoient point que le Novice pût avoir la force de réſiſter à une ſi grande autorité. Les uns diſoient, que comme il s'étoit engagé trop légérement dans un Ordre ſi auſtere, il ſeroit ravi d'avoir ce prétexte, d'en ſortir ſans honte ; d'autres au contraire inſinuoient à la mere qu'elle s'expoſoit à ne jamais voir ſon fils ; que les Capucins pourroient l'envoyer dans leurs Couvens hors du Royaume, pour ne ſe pas trouver réfractaires aux Ordres de la Cour ; que ſa fuite chez les étrangers les diſculperoit entierement. Ils ajoûtoient que ſi ſa vocation venoit de Dieu, tous les efforts de la mere ſeroient vains & inutiles ; que d'ailleurs cette oppoſition bleſſeroit ſa conſcience, parce que ce ſeroit réſiſter aux ordres de Dieu : au lieu que ſi la réſolution de ſon fils ne venoit pas du Saint Eſprit, il ſortiroit bientôt du Couvent, parce qu'il ſe

trouveroit privé des graces néceſſaires pour ſupporter les auſtérités d'une Regle ſi dure. Toutes ces remontrances ne purent calmer Madame du Tremblay ; elle etoit trop affligée pour entendre raiſon, elle voulut abſolument aller à Orleans avec Monſieur le Procureur Général. Ce grand Magiſtrat ſe tranſporta au Couvent des Capucins, où déployant toute l'éloquence qui lui avoit acquis dans le monde une ſi haute eſtime, il eſſaya de perſuader à ce jeune homme de ne point quitter ſa mere, qui ne pouvoit ſupporter, ſans mourir de douleur, une ſi cruelle ſéparation ; que le genre de vie qu'il avoit choiſi étoit non ſeulement rude & difficile, mais encore impraticable pour lui, qui avoit été nourri & élevé avec beaucoup de délicateſſe ; qu'il s'appercevroit bientôt combien il faut être endurci à la peine & au travail pour embraſſer de pareils états. Il montra enſuite au Pere Gardien l'Arrêt de la Cour, & la Lettre de Cachet qui lui donnoient pouvoir d'employer la force en cas que le Couvent fît difficulté de rendre amiablement le Novice à ſa mere, qui étoit bien réſolue de ne point retour-

ner à Paris ſans l'emmener avec elle ; qu'il le conjuroit donc de penſer ſérieuſement à cette affaire & d'en prévenir les ſuites par une prompte & prudente délibération, lui déclarant que telle étoit la volonté du Roi qui en deviendroit moins affectionné à leur Ordre, s'ils manquoient à ce qu'il eſperoit de leur pure obeiſſance en cette rencontre.

Ce fils, ſans s'épouvanter de l'aſſaut qu'il alloit ſoutenir, attendit ſa mere de pied-ferme, il la reçut avec tout le reſpect qu'il lui devoit, aſſiſté du Pere Gardien, qui ſans doute ſe trouvoit alors plus embarraſſé que le Novice. D'abord la Dame jetta ſon feu avec beaucoup d'emportement ; *Traître & barbare*, s'écria-t'elle, *vous avez donc entrepris de me donner la mort, vous vous faites donc un plaiſir de m'affliger & de me déchirer les entrailles ?* L'excès de ſa douleur & le trouble de ſon eſprit ne lui permirent pas d'en dire davantage, un torrent de larmes étouffa ſes paroles, elle tomba preſque ſans connoiſſance entre les bras de ſes ſuivantes. Quel ſpectacle, quelle ſurpriſe, quel ſaiſiſſement pour un fils qui aime

fort ſa mere, de la voir en cet état ! il ne fut pourtant pas ébranlé, il ne dit pas un mot, mais le Gardien parla en ces termes.

Madame, nous n'avons point attiré votre fils, il eſt venu nous trouver ; ce n'eſt pas ſans épreuve que nous lui avons donné l'Habit, ſa vocation nous a parue ſolide, & nous ſommes ſi éloignés de vouloir le retenir contre la volonté de Dieu & la vôtre, que nous vous laiſſons la maîtreſſe de ſon ſort. Si vous pouvez vaincre ſa conſtance, nous ne l'empêcherons point, Madame, il a toute liberté de s'expliquer avec vous. Mais, n'oubliez pas que vous êtes une mere Chrétienne, & que c'eſt une affaire où il s'agit de votre propre ſalut & du ſien.

Dès que le fils eût la permiſſion de faire entendre ſes raiſons, il ſupplia ſa mere de vouloir bien ſe ſouvenir, que depuis huit ans il avoit toujours fait voir une véritable envie de renoncer au monde, qu'il s'étoit long-tems éprouvé ſur cette heureuſe vocation ; que ſi elle prétendoit le tirer du Cloître, ce ſeroit changer le nom de mere en celui d'ennemie de ſon ſalut ; qu'il dépendoit d'elle uniquement de lui laiſſer ou de

lui ôter, un bien ſi précieux, le repos éternel ; qu'il lui abandonnoit ſon cœur, ſa vie, ſon ame ; mais que ne pouvant ſans crime enlever une victime qui appartenoit à Dieu par tant de titres, il la conjuroit au nom de tout ce qu'elle avoit de plus cher au monde, de s'unir à lui pour rendre ce ſacrifice parfait ; qu'il ne lui demandoit qu'une ſeule grace, qui étoit de conſulter Dieu dans la priere ; mais de bonne-foi & avec un entier épanchement de cœur, de faire des aumônes, & d'autres œuvres pieuſes à cette intention ; qu'après cela ſi le Saint Eſprit lui faiſoit ſentir qu'il dût quitter la Religion, il n'héſiteroit plus à retourner avec elle.

Cette Dame, qui une heure auparavant fulminoit contre ſon fils, commence à ſe radoucir ; elle ſuit ſon conſeil, elle parle à Dieu dans l'amertume de ſon cœur, elle pleure, elle s'humilie ; enfin le même eſprit qui avoit inſpiré le fils, inſpira la mere, & les conſola tous deux en les ſéparant. La Dame ne conſentit pas ſeulement à la réſolution priſe par ſon fils, elle eût encore le courage de l'y fortifier, & de l'exhorter à remplir fidelement les devoirs de la Re-

gle qu'il embraſſoit ; proteſtant devant Dieu, que puiſqu'il étoit appellé à ce genre de vie, & que ſon ſalut en dépendoit, elle ſe tenoit mille fois plus heureuſe de le voir devenir un bon & fervent Religieux, comme ſa vocation le promettoit, que de le voir parvenir aux dignités où ſa naiſſance, ſa fortune & ſon eſprit auroient pû le conduire ; & ce diſcours étoit ſi ſincere, qu'elle voulut demeurer quelque tems à Orleans, pour avoir la conſolation d'être la ſpectatrice de ſes progrès dans la vie Religieuſe, & le plaiſir de l'exhorter de vive voix à la perſévérance. Enfin elle revint à Paris, & laiſſa ce jeune Novice dans la pratique des mortifications les plus auſteres, après avoir obtenu du Pere Provincial qu'il viendroit faire ſes Vœux au Couvent de la rue Saint Honoré.

Cette cérémonie ſe fit le 3. Février 1600. avec beaucoup d'éclat, toute la famille s'y trouva, il fit Profeſſion entre les mains du Pere Ange, auparavant Duc de Joyeuſe, dont la memoire ſera toujours en vénération.

Comme l'entrée dans la Religion eſt une mort au monde, il ne faut pas s'é-

tonner ſi depuis la ſienne, notre jeune Profès étoit mort à lui-même, & ne vivoit plus que pour J. C. Mais il y a lieu d'être ſurpris, que cette mere du commencement ſi oppoſée à cet engagement, ait elle-même aidé avec ardeur à le conſommer. Dieu reçut deux Holocauſtes dans un même Sacrifice; le fils qui s'offroit par ſa mere, & la mere, qui s'offroit par ſon fils. Quoique Dieu ſoit le ſouverain Maître de toutes les créatures, il n'employe pourtant pas toujours la puiſſance abſolue qu'il a ſur elles; quoique les enfans ſoient plus à lui qu'à leur pere, il veut ſouvent avoir le conſentement des peres, pour en diſpoſer. Il pouvoit enlever Iſaac au Patriarche Abraham, comme un enfant né contre les loix de la nature; mais il ne voulut pas avoir cette victime contre le gré du pere, il la lui demanda, il voulut que le pere en fût lui-même le Prêtre & le Sacrificateur, afin qu'il en eut tout le mérite & tout l'honneur.

Comme le jeune Capucin avoit parfaitement bien fait ſa Philoſophie, lorſqu'il étoit dans le monde, on ne la lui fit pas recommencer dans la Religion,

ſelon la coûtume de l'Ordre : on l'envoya à Chartres étudier en Théologie, ſa piété étoit ſolide, il n'y avoit point à craindre de la diſſiper par la ſcience, qui eſt l'épée & le bouclier de l'Egliſe. Le Pere Joſeph ſembloit être deſtiné pour purger un jour la terre de l'héréſie. Heureux s'il eût pu couper la derniere tête de cet Hydre. Ses Supérieurs propoſerent d'en faire un ſçavant homme : & parce qu'il n'en eſt pas de la ſcience, comme des richeſſes, qu'il ne faut jamais montrer pour les garder toujours ; que la ſcience au contraire ſe perd ſi elle n'eſt communiquée, on lui permit de bonne heure d'entrer en lice avec les Hugenots, le ſuccès en fut ſi heureux qu'il convertit un fameux Miniſtre de Chartres. Victoire dont on devoit tirer un bon augure. Il s'avança tellement dans l'étude de la Theologie, qu'il n'en fit que deux années, à la fin de la ſeconde il prit l'Ordre de Prêtriſe, on l'envoya enſuite profeſſer la Philoſophie au Couvent de la rue S. Honoré à Paris.

A cette qualité de Profeſſeur ſuccéda celle de Maître des Novices à Meudon ; il obtint en même tems des Let-

tres de Prédicateur, il faiſoit des exhortations admirables. Les progrès qu'il fit ſur les eſprits & ſur les cœurs, furent ſi grands que de tous les Novices qu'il éleva il n'y en eut pas un qui ne brûlât du déſir d'annoncer la Foi, & qui ne demandât en grace au Pere Provincial, dans les tems de ſa viſite, d'être envoyé chez les Nations les plus reculées, pour y répandre, comme d'autres Machabées, leur ſang pour la propagation du Chriſtianiſme.

Il réduiſit en Quatrains ces pieuſes & ſçavantes exhortations qu'il faiſoit à ſes Novices ſur la Vie Spirituelle, afin de les rendre utiles aux Séculiers qui ne l'avoient point entendu. Ces vers en donnerent une ſi grande envie, qu'il prêcha pour la premiere fois à la Fête de Sainte Geneviéve à Paris. La célébrité du jour & ſon nom y attirerent beaucoup de monde ; ce premier coup d'eſſai lui fit une ſi haute réputation, qu'on le couroit comme un nouvel Apôtre ; car on ne l'appelloit plus autrement ; l'affluence du peuple, qui accouroit de tous les lieux d'alentour, l'obligea de prêcher en pleine campagne, l'Egliſe de Meudon étant trop petite.

Comme le fruit de la Prédication eſt la converſion des Pécheurs, qui pour l'ordinaire veulent ſe confeſſer au Miſſionnaire qui a touché leur cœur, & qui doit convaincre leur eſprit; ſes Supérieurs lui en accorderent volontiers la permiſſion. Mais afin qu'il eût plus de tems à lui & un plus grand théâtre, ils l'envoyerent à Bourges en qualité de Gardien; il n'y eut pas prêché ſix mois qu'il convertit beaucoup de jeunes gens qui entrerent dans l'Ordre des Capucins. On le tira de Bourges en 1606. pour l'envoyer au Mans, d[illegible] là à Angers, à Rennes & à Saumur.

Les Habitans de Saumur, qui aiment naturellement les nouveautés, le priérent avec inſtance de procurer à leur Ville un Couvent de ſon Ordre. Du-pleſſis-Mornay, qui en étoit le Gouverneur, s'y oppoſoit de tout ſon pouvoir, & faiſoit mille ſourdes pratiques, pour empêcher un établiſſement ſi contraire à la Religion qu'il profeſſoit. Le Pere Joſeph, qui ne ſe rebutoit point par les difficultés, les ſurmonta toutes avec le crédit & l'entremiſe de Madame Eleonor de Bourbon, Abeſſe de Fonte-

vrault, tante unique du Roi & sœur d'Antoine Roi de Navarre, & de Louis Prince de Condé.

Pendant qu'il étoit en négociation avec l'Abbesse de Fontevrault, pour établir un Couvent de Capucins à Saumur, il eut plusieurs conferences avec Madame Antoinette d'Orléans, sœur de Henry I. Duc de Longueville, & veuve de Charles de Gondy, Marquis de Belliſle, que le Pape Paul V. avoit tirée du Couvent des Feuillantines de Toulouse pour mettre la Réforme dans l'Ordre de Fontevrault. Cette Dame avoit remarqué dans le Pere Joseph de grands talens : Elle obtint de ses Supérieurs qu'il fût rappellé de Rennes, & envoyé à Chinon, pour avoir la commodité de travailler avec lui à cette Réforme avec plus de diligence : Mais pour l'intelligence de cette négociation, il est absolument nécessaire de faire ici une disgression, & de remonter à la source de la Réforme des Religieuses de l'encloître & de l'établissement de la Congrégation du Calvaire.

L'an 1599. Madame Antoinette d'Orléans, l'une des plus charmantes Dames de la Cour, mettant au pied

du Crucifix les titres pompeux de ſa naiſſance & de ſa fortune, ſe retira par un généreux mépris, au Monaſtere des Feuillantines de Toulouſe : ce lieu lui ſembla convenir parfaitement aux pratiques de dévotion & aux exercices de pénitence & de mortification; elle brûloit d'impatience de ſouffrir pour J. C. ravie d'être éloignée de la Cour & de ſes parens, pour ſatisfaire ſans contrainte & ſans diſſipation à de ſi ſaints déſirs. Elle vivoit depuis cinq ans dans cette retraite, quand le Pape Paul V. lui donna des Bulles de Coadjutrice de Fontevrault ſur la nomination d'Henry le Grand. Comme elle vouloit vivre dans la ſolitude, elle refuſa cette Charge. Pour la faire obéir, le Pape lui envoya un Bref particulier, lui commanda, ſur peine d'excommunication, de ſe rendre inceſſamment à Fontevrault, pour aſſiſter ſa tante, à qui le glorieux poids des années ne permettoit plus de remplir les devoirs de Générale de ce grand Ordre.

Il n'y eût plus moyen de reſiſter au commandement du Souverain Pontife, elle obéit, mais elle conſerva l'eſperance de revoir ſon Couvent de Toulou-

ſe : elle gémiſſoit nuit & jour d'en être ſortie, & de n'avoir à Fontevrault qui que ce ſoit à qui elle pût ouvrir ſon cœur. Tous ceux qu'elle voyoit, lui devoient être ſuſpects ; car toutes les Religieuſes de l'Abbaye avoient une extrême envie de la voir ſucceder à ſatante.

Dieu qui conduit toutes choſes à la gloire de ſon nom, pour la ſanctification des ames, lui envoya le Pere Joſeph. La réputation qu'il s'étoit acquiſe par ſes Sermons, la ſageſſe avec laquelle il avoit ménagé avec Madame de Fontevrault, l'établiſſement d'un Couvent de Capucins à Saumur, l'avoient mis en tel crédit, que cette Dame crut ne pouvoir mieux faire que de lui donner toute ſa confiance. D'ailleurs il étoit exprès à Chinon pour aider de ſes conſeils Madame l'Abbeſſe. En revenant du Chapitre Général qui s'étoit tenu à Paris, il lui alla rendre compte du grand changement que le Seigneur avoit fait par ſon miniſtere dans le Couvent des Religieuſes de Haute-Bruyere.

Comme ce Monaſtere eſt proche du Tremblay, ſes parens l'avoient engagé d'y faire une exhortation familiere,

& parce que les Guerres Civiles avoient apporté beaucoup de déſordres dans les Couvents de campagne, il prit pour ſujet de ſon diſcours le renouvellement des Vœux, & principalement de celui de la pauvreté, qui n'étoit pas tout-à-fait bien obſervé dans ce Monaſtere. Les Religieuſes avoient & jouiſſoient en particulier, contre les Conſtitutions de leur Regle, de penſions & de meubles, elles vivoient même ſéparément; il leur fit voir toute la conſéquence de ce déſordre; que c'étoit un abus intolérable & très-dangereux, qu'elles ne pouvoient vivre ainſi ſans bleſſer leur conſcience, ni par conſéquent ſans ſe damner; qu'en vain elles avoient quitté le monde pour en conſerver le goût & les manieres; qu'en vain elles avoient fait des Vœux ſolemnels, pour en violer la Sainteté; que Dieu eſt un Dieu jaloux, qui depuis qu'on s'eſt une fois donné à lui ne permet plus qu'on ſerve un autre Maître; qu'il voyoit avec douleur qu'ayant renoncé au monde elles y tenoient encore, ſans ſonger à la punition que Dieu fit de la femme de Loth, pour avoir regardé derriere elle; qu'enfin l'eſprit de la Religion étoit un

eſprit de renoncement à toutes choſes ; & d'abnégation de ſoi-même : & qu'il s'en falloit beaucoup que leur cœur fût circoncis, fût crucifié, comme le doivent avoir des Epouſes de Jeſus-Chriſt. Il parla avec une vehemence admirable, & Dieu donna une onction à ſes paroles, qui leur fit verſer un torrent de larmes ameres : elles ſe ſoumirent à tout, elles le conjurerent de remedier inceſſamment aux abus qui s'étoient gliſſés dans leur Maiſon, à la faveur des Guerres Civiles qui avoient défiguré toute l'économie de la Diſcipline Eccleſiaſtique.

Mais comme ce n'étoit pas un petit ouvrage, & que d'ailleurs il y avoit des oppoſitions à cette Réforme de la part de quelques-unes (ce qui ne manque jamais d'arriver dans les Communautés, où il eſt rare de voir une uniformité de ſentimens) le Pere Joſeph y ſéjourna quelque tems pour y apporter les remedes néceſſaires. Il jugea à propos que celles qui embraſſoient la Réforme préſentaſſent une Requête à Madame de Fontevrault, afin qu'avec le ſecours & l'autorité de leur Abbeſſe, elles euſſent moins de peine à vaincre l'opiniâtreté des rebelles : il porta

lui-même la Requête ſignée des deux tiers. Cette affaire délicate lia pluſieurs conférences, ſoit avec l'Abbeſſe, ſoit avec Madame d'Orleans qui gouvernoit cet Ordre en qualité de Vicaire Générale. Et comme ce differend ne pouvoit pas ſe terminer, ſans que la Cour en prît connoiſſance, la prudence avec laquelle notre Capucin trouva le moyen de reconcilier les eſprits & de les faire entrer dans le même intérêt, fit reconnoître qu'il avoit un génie ſupérieur & capable de manier les affaires les plus épineuſes. Diſons, à la gloire de Dieu, que par les ſoins du Pere Joſeph ce Monaſtere eſt devenu un des plus reglés qu'il y ait dans l'Egliſe, & que depuis la Réforme qu'il y introduiſit, les Religieuſes de toutes les Maiſons de ce vénérable Ordre n'ont plus qu'un même cœur, qu'un même eſprit & qu'une même conduite.

Madame d'Orléans n'héſita plus à lui avouer, qu'étant ſortie, contre ſon gré du Couvent des Feuillantines, elle attendoit avec impatience la permiſſion d'y retourner, que la ſeule obéiſſance l'avoit fait venir à Fontevrault, pendant que ſon cœur la retenoit à Toulouſe où elle

vivoit dans un repos d'eſprit qu'elle regrettoit à tous les momens du jour; qu'elle ne penſoit qu'aux moyens de ſe dérober au poids dont on vouloit la charger; qu'il étoit le ſeul à qui elle osât en faire l'aveu, & qu'elle le ſupplioit de l'aider à rompre l'engagement où elle ſe trouvoit, ſi peu conforme à ſon inclination & à la réſolution qu'elle avoit priſe d'obéir le reſte de ſes jours, & de ne jamais commander.

Le Pere Joſeph qui n'avoit pas conçu de médiocres eſpérances pour la réuſſite des Miſſions qu'il méditoit d'entreprendre dans le Poitou, depuis l'établiſſement d'un Couvent de ſon Ordre dans la Ville de Saumur, crut que s'il acceptoit la direction de la conſcience de Madame d'Orléans, ce lui ſeroit encore un moyen plus facile & plus ſûr pour avancer cette entrepriſe; mais deux raiſons l'empêcherent de lui donner cette ſatisfaction.

La premiere, qu'il étoit trop jeune, il n'avoit encore que 29. ans : quoiqu'il eût pû, ſans témérité, compter ſur ſes forces, il ſe défioit néanmoins de lui-même, & n'oſoit accepter un emploi

qui demande une longue expérience.

La ſeconde, qu'il n'avoit pas le conſentement de ſes Supérieurs, dont le défaut rompoit toutes ſes meſures. Ces deux motifs lui ſervirent d'excuſe, juſqu'à ce que Madame d'Orléans lui eût obtenu un ordre exprès du Provincial, d'aller à Fontevrault toutes les fois que les deux Princeſſes le déſireroient, pour le bien général & particulier de la Communauté. Elles ne furent pas long tems ſans l'envoyer prier d'y venir, mais pour des intérêts bien differens : l'Abbeſſe preſſoit d'engager ſa niéce à accepter la Coadjutorerie : celle-ci faiſoit des inſtances contraires pour en être diſpenſée ; d'ailleurs cette grande Communauté, qui eſt toujours de plus de deux cens Religieuſes de Chœur étoit partagée ; ce n'étoit que brigues, factions & cabales : les unes diſoient, que le Pere Joſeph ſollicitoit Madame d'Orleans à retourner aux Feuillantines, que Dieu n'avoit pas approuvé qu'elle en ſortît pour des vûes purement humaines, pour ſuivre les mouvemens de la chair & du ſang qui lui avoient procuré le Brevet de Coadjutrice : que le Pere Joſeph ne lui ayant pas connu un

eſprit capable de gouverner, ne pouvoit conſentir qu'elle acceptât la regie du plus grand Ordre de l'Égliſe : qu'il ne cherchoit qu'à lui ménager une ſortie honnête, qu'il étoit lui-même engagé d'honneur à ſe retirer d'un pas ſi délicat & ſi gliſſant, pour ne point mériter les reproches éternels de toute une Communauté & d'un Ordre entier : qui ne lui pardonneroit jamais d'avoir contribué à lui donner une Abbeſſe, que la Providence Divine avoit deſtinée ailleurs. Les autres au contraire qui déſiroient la Réforme, répandoient par tout que les bons & les ſages conſeils du Pere Joſeph avoient enfin déterminé Madame d'Orléans, qu'elle ſe ſoumettoit à prendre en main les rénes du gouvernement de l'Ordre après une longue réſiſtance : que ſi elle ne s'en étoit point encore chargée, c'étoit par prudence, pour connoître les eſprits avec qui elle avoit à vivre : connoiſſance ſi utile, mais ſi difficile à faire & qui ne s'acquiert que par ſucceſſion de tems. Ajoûtez à cela une autre conſidération, qu'elle ne vouloit ôter que le plus tard qu'il eût été poſſible, l'autorité & le commandement à ſa tante,

qui peut-être auroit du chagrin de ne ſe voir plus en place ; car il n'arrive que trop ſouvent de ſe répentir de s'être dépouillé de ſa dignité, quoique la démiſſion en ait été volontaire & longtems méditée. Les plus animées diſoient hautement, que ce Religieux feroit beaucoup mieux de ſe retirer dans ſon Cloître, d'y gouverner ceux que l'on avoit commis à ſa garde, ou d'aller continuer ſes Miſſions dans le Poitou, que de venir mettre le trouble & le déſordre dans leurs Couvens. Ces murmures n'avoient aucun fondement, auſſi ne pouvoient-ils point faire d'impreſſion : quand de ſi injuſtes plaintes revenoient à ces vertueuſes Princeſſes, & au Pere Joſeph, ils les écoutoient tranquillement. Il eſt difficile de contenter tous les eſprits ; ce qui plaît aux uns déplaît aux autres, c'eſt une choſe sûre, pourquoi s'en offenſer ? le meilleur eſt de laiſſer dire, & de faire toujours ſon devoir ; parti qui réuſſit au Pere Joſeph. Mais quand la grace s'en mêle eſt-il des ennemis à redouter ? Plus l'on trouve d'oppoſition, plus la victoire eſt grande, & plus elle eſt digne de notre admiration & de nos louanges.

V

DIEU ſeul a ſçû tirer la lumiere des ténébres dans la création du monde. Il a fait ſortir l'odre & l'arrangement de la confuſion & du cahos de la nature. Il n'y a auſſi que ceux qui ſont remplis de cet eſprit divin qui puiſſent démêler tant d'intérêts differens ; concilier des ſentimens ſi oppoſés, rendre la paix à une multitude de perſonnes inquietes & incertaines de leur ſort. Un autre que le Pere Joſeph n'auroit pû le faire ; il jugea qu'il n'y avoit pas d'apparence de laiſſer plus long tems les affaires en ſuſpens, que l'incertitude & le retardement les ruinoit, que tant que Madame d'Orléans demeureroit dans la liberté d'accepter ou de refuſer la dignité de Coadjutrice, elle ne quitteroit jamais le deſſein formé de retourner à ſa chere ſolitude ; qu'elle avoit averſion pour les charges : qu'à travers ces irréſolutions on ne voyoit aucun moyen de réunir les eſprits qui ſe diviſoient tous les jours dans la Communauté, ni de les réduire à une parfaite ſoumiſſion, que les avis contraires de ces Religieuſes empêcheroient l'effet & le fruit de

ſes

ſes exhortations ; que c'étoit peu de joindre ſes prieres avec celles de ces deux Abbeſſes à l'exemple de Moïſe ſur la Montagne qui prioit avec Ur & Aaron, qu'il falloit agir comme faiſoit le peuple d'Iſrael contre les Philiſtins.

Dans cet eſprit, il forma un deſſein qu'il ne communiqua à perſonne ; ce fut un coup de Maître, qui ne pouvoit partir que d'un homme d'une ſageſſe & d'une prudence conſommée. Le Pape, le Roi & ſon Conſeil eurent dès-lors pour lui une eſtime toute particuliere : on le jugea capable de manier les affaires les plus délicates ; on connut qu'il avoit un génie propre à faire réuſſir celles qui paroiſſoient les moins poſſibles ; il propoſa avec une netteté admirable toutes ſes raiſons au Roi, & à ſon Conſeil ; il les écrivit même au Pape à l'inſçu des deux Princeſſes & des autres perſonnes qui pouvoient y prendre intérêt. C'étoit ſa maxime, que dans les négociations épineuſes & de longue haleine, il faut toujours reſter maître de ſon ſecret.

Il fit entendre au Pape qu'il étoit d'une conſéquence extrême pour le bien géné-

ral & particulier de cet Ordre, d'envoyer un nouveau Bref à Madame d'Orléans, par lequel il lui fût ordonné, sur peine d'excommunication, d'accepter incessamment & sans aucun délai la Charge de Coadjutrice, & de prendre le gouvernement de l'Ordre avec assurance de succéder à sa tante : que ce Bref auquel elle seroit indispensablement obligée d'obéir par des raisons d'honneur & de conscience, étoufferoit toutes les semences de division, ruineroit sans ressource les partialités du Couvent; de sorte que les Religieuses rebelles se trouveroient dans la nécessité de plier sous l'autorité d'une personne qu'elles regarderoient comme leur Abbesse future; qu'enfin les esprits difficiles à gouverner seroient insensiblement attirés au bien par le bon exemple de celles qui étoient mieux intentionnées. Le Pape accorda volontiers au Pere Joseph ce qu'il demandoit; & Monsieur Gautier, que la Cour avoit envoyé à Rome pour traiter cette affaire, apporta le Bref qui ordonnoit absolument à Madame d'Orléans d'accepter la Coadjutorerie, sans differer davantage.

Ce n'étoit point encore aſſez, le Pere Joſeph porta ſes vûes plus loin ; Madame d'Orléans avoit amené de Toulouſe avec elle deux Religieux Feuillans, dont l'un étoit ſon Confeſſeur. Cet homme (comme il n'arrive que trop ſouvent) flatoit les déſirs de ſa pénitente & l'entretenoit toujours dans le deſſein qu'elle avoit de retourner en ſon Couvent de Toulouſe ; il falloit lever cet obſtacle, qu'il n'étoit pas facile de ſurmonter, le Pere Joſeph eut bientôt trouvé l'expédient, il obtint une Lettre de Cachet pour renvoyer les Religieux dans leur Couvent ; muni de cette piece que lui apporta M. Gautier avec le Bref, il obligea les Feuillans à partir inceſſamment, & Madame d'Orléans, à prendre l'Habit de Fontevrault, conformement au commandement du Pape. De ſorte que cette grande Communauté, auparavant ſi partagée, ſe trouva tout d'un coup réunie, & n'eut plus d'autre eſprit que celui du Pere Joſeph, d'autres ſentimens que les ſiens, ni d'autre conduite que celle qu'il leur preſcrivit.

Cette action éclatante arriva le 30 Septembre 1607. jour trop digne de

remarque pour n'en pas faire une époque particuliere. Madame d'Orléans ne s'attendoit point à ce coup. Auſſi rien ne pouvoit-il égaler ſa ſurpriſe : peut-être auroit-elle mis le Pape dans ſes intérêts, peut-être l'eut-elle fait entrer dans ſes raiſons ſi on l'eût entendue : elle demeura interdite à cette nouvelle, comme ſi elle eût été frappée de la foudre, & ne put jamais faire la moindre remontrance. Elle regardoit toutes les perſonnes du Couvent commes les ennemis de ſon repos : Si elle eût oſé, elle ſe fût défaite de ſon Directeur, qui la ſacrifiant au bien de tout l'Ordre, l'avoit embarqué dans un gouvernement qu'il ſçavoit qu'elle appréhendoit. Mais la Providence qui les deſtinoit tous deux à fonder & établir l'ordre du Calvaire, ne lui permit pas d'écouter ſes propres ſentimens, ni de réſiſter à l'autorité du Pape, aux prieres de ſa tante & aux remontrances de tant de perſonnes pieuſes, qui la conjuroient de vouloir ſe ſouvenir de la punition que le maître figuré dans l'Evangile avoit tirée du ſerviteur pareſſeux, qui n'avoit pas fait profiter le talent qu'on lui avoit

confié. D'ailleurs comment ſe paſſer d'un homme ſi néceſſaire, dont rien ne bornoit les vûes, qui ſe rendoit maître des évenemens par ſa bonne conduite, & ſans le ſecours duquel elle déſeſperoit de pouvoir jamais réuſſir à la réformation de l'Ordre de Fontevrault ?

Le Pere Joſeph ne laiſſa pas le tems à Madame d'Orléans de réfléchir davantage : comme c'étoit un homme plein de feu & de zéle, & que cette année-là il devoit aller prêcher l'Avent & le Carême à Saumur ; il voulut, avant que de partir, donner commencement à ſa Réforme, conſiderant que la lenteur eſt nuiſible aux affaires qui demandent de la vigueur & de la fermeté, telle qu'étoit celle-ci, où il pouvoit arriver d'heure en heure des contre-tems capables de la faire manquer.

Il retrancha d'abord la propriété de tout ce que poſſedoient les Religieuſes ; il établit des Dépoſitaires pour garder les penſions, & en propoſa d'autres pour veiller aux differens beſoins des particuliers ; il regla les heures d'oraiſon, de travail, de récréation : en un mot il s'y prit ſi bien & avec tant de diligence, qu'en moins de huit jours cette

grande Communauté changea de face & de conduite. Il n'y eut pas une de ces Filles qui ne ſe trouvât dans l'obligation abſolue de ſuivre l'exemple de la nouvelle Coadjutrice, qui, portée par ſa propre inclination à la vertu, & ſecondée par les conſeils & par le courage de ſon Directeur, marchoit à pas de geant dans les voyes du ſalut: Les Lettres circulaires qu'elle écrivit à toutes les Supérieures des Maiſons de ſon Ordre, y répandirent incontinent le même eſprit de réforme & de régularité; toute la France regarda cet événement comme une eſpece de miracle opéré par l'habileté & par le zéle ſéraphique du Pere Joſeph, qui en rapporta le glorieux ſurnom de Réformateur & Réparateur de Fontevrault.

Après cette grande expédition, le Pere Joſeph s'en retourna en 1608. dans ſon Couvent de Chinon, où il reſta juſqu'à l'Avent, durant lequel il prêcha à Saumur avec un ſuccès qui montra viſiblement que la bénédiction du Ciel accompagnoit ſes travaux. Tout le monde ſçait que les Calviniſtes y tenoient un fameux College où ils mettoient leurs plus excellens Maîtres, par

où ils attiroient quantité d'étrangers dans cette Ville, qui d'ailleurs eſt une des plus agréables Villes de France, ſoit pour être ſituée ſur la Loire, qui y fournit en abondance toutes les choſes néceſſaires à la vie, ſoit pour la bonté de l'air, ou pour la beauté des promenades, & de tous les autres lieux circonvoiſins.

La grande communication que les Habitans avoient avec les Huguenots, & la curioſité dangereuſe de voir les aſſemblées & les cérémonies de ces prétendus réformés, avoient beaucoup altéré en eux la pureté de la Religion; & ceux qui juſques-là s'étoient garantis de la contagion du Calviniſme, n'avoient pû éviter de tomber au moins dans un grand relâchement; la liberté de conſcience, qui régnoit en ce tems-là, avoit introduit la débauche & le libertinage; on voyoit ſouvent des Familles entieres changer de Religion; & tout cela ſe faiſoit impunément, parce que les principaux de la Ville étoient la plûpart Huguenots.

Le Pere Joſeph voyoit tout cela avec une extrême douleur. Il ſe propoſa donc d'y remédier à quelque prix que ce fût,

& de n'épargner ni ſoins ni fatigues, pour ramener cés Brebis errantes à la Bergerie de Jeſus-Chriſt. Il fit une Miſſion avec les Peres Capucins nouvellement établis à Saumur, & cette Miſſion fut ſi heureuſe, qu'il eut le contentement de voir dans le chemin de la perfection les bons Catholiques, d'affermir les foibles, de faire rentrer dans le ſein de l'Egliſe ceux qui en étoient malheureuſement ſortis, de remettre dans la voye de la vérité & de la vie les Fidéles qui avoient pris celle du menſonge & de la mort. Pour nourrir & entretenir le feu de la charité qu'il avoit allumé chez ces peuples, il fit imprimer & diſtribuer des Pratiques de piété & de dévotion, avec un Traité de la meilleure maniere d'entendre la Meſſe, & de communier ſaintement.

Ce grand Miſſionnaire auroit fait un plus long ſéjour dans cette Ville ſans les affaires de ſon Ordre & celles de Madame d'Orléans. Il retourna à Chinon, de-là à Fontevrault, où il eut cette ſenſible conſolation de voir les bénédictions que Dieu avoit données à ſon ouvrage; un doux calme avoit ſuccédé à l'orage. Quelle joye pour lui d'a-

voir procuré à ces Filles l'union, la tranquillité, le repos ! Quelle douceur pour elles d'en jouir pleinement ! Il ſe préſente une nouvelle occaſion de faire du bien, c'eſt un redoublement de plaiſir pour le Pere Joſeph ; il court, il vole, & ce fut ce qui donna lieu à l'établiſſement du Calvaire ; voici comment.

Le Monaſtere des Religieuſes de l'Encloître, Ordre de Fontevrault, ſitué dans le Poitou, au Diocéſe de Poitiers, s'étoit plus reſſenti qu'aucun autre des maux cauſés par les Guerres Civiles. A de profondes bleſſures il ne falloit pas de petits remedes ni un médecin peu habile. Ces Filles avoient été contraintes de chercher dans la Maiſon de leur parens, des aziles à leur virginité, peut-être à leur vie : on s'imagine aſſez le déſordre où elles ſe trouverent quand elles eurent la liberté d'y retourner en 1607. & les beſoins qu'elles avoient de perſonnes pieuſes pour diſſiper l'air qu'elles venoient de reſpirer dans le monde. Le temporel n'étoit pas mieux réglé que le ſpirituel : elles vivoient en particulier des aumônes de leurs parens & de leurs amis. Madame

Eleonor de Bourbon y avoit envoyé pour Supérieure Madame de Harleux qui travailloit avec un zéle infatigable à remettre les choſes en bon état. Monſieur de Coſpean, Evêque d'Aire, qui le fut enſuite de Nantes & de Liſieux, y avoit fait en paſſant, une Conférence ſur le Vœu de pauvreté, dont les Religieuſes furent beaucoup touchées : tout cela ne faiſoit qu'effleurer ; c'étoit abbatre quelques branches, le tronc de l'arbre ſubſiſtoit toujours ; il falloit mettre la coignée à la racine, il falloit détruire le principe.

Cette digne Supérieure manda à ſon Abbeſſe, que ſi elle ne lui envoyoit promptement le Pere Joſeph, elle déſeſperoit d'établir jamais la Réforme ſi néceſſaire dans cette Maiſon ; il y alla en 1609. Et comme ſi Dieu lui eût fait connoître que ce Monaſtere devoit être le berceau de la Congrégation du Calvaire, il conduiſit ces Filles dans l'exercice & la pratique d'une piété très-auſtere ; elles furent elles-mêmes les premieres à demander la réforme, joyeuſes de ſe voir deſtinées pour êtres les pierres fondamentales de ce nouvel Ordre.

Le bruit de cette Réforme ſe répandit bientôt dans la Province, & tous les gens de bien voulurent connoître cet excellent Miſſionnaire. Dieu béniſſoit viſiblement ſes travaux ; il n'entreprenoit rien qui ne fût ſuivi d'un heureux ſuccès ; Madame Jeanne Guichard de Bourbon Abbeſſe de la Trinité de Poitiers, d'où l'Encloître n'eſt éloigné que de cinq lieues, le pria de lui donner ſes avis ſur la Réforme qu'elle vouloit mettre dans ſa Communauté; il part auſſitôt & fait faire aux Religieuſes une retraite de dix jours, qui changea entiérement leur cœur ; elles ſe ſoumirent toutes avec joye à la Réforme déſirée par leur Abbeſſe, & à toutes les nouvelles obligations que le Miſſionnaire leur impoſa. Le modele d'une vie comme la ſienne édifioit encore plus que ſes paroles ; l'Evêque, le Clergé & toute la Ville firent de preſſantes ſollicitations pour qu'il leur procurât un Couvent de ſon Ordre ; on lui fit promettre qu'il y travailleroit éfficacement. Il le fit en effet, & avec tant de ſuccès qu'il y fut bientôt établi. L'Evêque & le Clergé, le Corps de Ville & toutes les Communautés fournirent la dépenſe ; & re-

çurent avec une joye qui ne ſe peut exprimer, ces ſaints Religieux qui ſervent & édifient tous les Etats des Villes qui ont le bonheur de les poſſéder. Il fit enſuite un voyage à Chinon, & alla rendre compte à Madame d'Orléans de la conduite qu'il avoit tenue à l'Encloître. Il prêcha l'Avent à Fontevrault, & le Carême à Nantes, d'où il repaſſa par Saumur pour aſſiſter au Chapitre qui ſe tînt à Paris en 1610. Le Pere Général s'y trouva. Il viſitoit alors toutes les Maiſons de l'Ordre ſelon les conſtitutions qui s'y obſervent régulierement.

Le pere Joſeph demeura une année ſans charge, après en avoir paſſé ſix dans la Supériorité. Ce tems ne fut point pour lui un tems de repos, quoiqu'il en eût un extrême beſoin : il le paſſa à Saumur & dans le Poitou, diſtribuant à ſon ordinaire ce pain de Vie, c'eſt-à-dire, la parole de Dieu, & ſemant toujours le bon grain dans les cœurs de toutes les perſonnes qui venoient le conſulter. Il ne comptoit plus de retourner dans ces Provinces, parce qu'au dernier Chapitre il avoit été mis de celle de Paris. Les trois Princeſſes en écri-

virent au Cardinal de Joyeuſe, Protecteur de l'Ordre des Capucins. Cette diſpoſition fut auſſi-tôt changée par une Obédience du 3 Janvier 1611. qui le transfera dans la Province de Touraine; dont il fut toujours. Une Dame puiſſante avoit fait auſſi les mêmes inſtances à ce même Cardinal, & l'y avoit engagé : c'étoit ſa niéce, veuve du Duc de Montpenſier, & depuis Ducheſſe de Guiſe, qui s'étoit alors retirée à Champigny entre Chinon & Richelieu : le Pere Joſeph étoit ſon Directeur; qu'auroit-elle fait ſans lui, ſans le ſecours & la conſolation qu'elle en attendoit ? en ſix mois elle avoit perdu ſon mari, & le Duc de Joyeuſe, Capucin, ſon pere. Pendant qu'il s'attachoit à ſoulager ſa douleur, il fut la dupe de Madame d'Orléans.

Cette Princeſſe qui n'avoit accepté le Bref de Coadjutrice, que par pure obéiſſance au Saint Siége, s'aviſa à ſon tour d'écrire au Pape à l'inſçu de tout le monde. Elle lui remontra, que s'il avoit voulu entendre les grandes raiſons qu'elle avoit de ne ſe point charger de la Coadjutorerie, il n'auroit pas uſé, comme il avoit fait, de ſon

pouvoir Apoſtolique, pour l'y contraindre : qu'il étoit encore tems d'accorder la grace, qu'elle ſe ſentoit obligée en conſcience de lui demander ; qu'il ne ſe paſſoit point de jours qu'elle ne fut tourmentée d'un remord d'avoir abandonné ſa retraite ; qu'elle n'avoit pas un moment de repos ; qu'elle étoit jour & nuit dans un trouble qu'elle ne pouvoit diſſiper ni diſtraire ; qu'elle ſe trouvoit hors d'état de travailler à ſon ſalut parmi tant d'occupations tumultueuſes, qui répandoient dans ſon ame une eſpéce d'ivreſſe abſolument contraire à ſa ſanctification. Une raiſon ſi preſſante lui faiſoit eſperer que Sa Sainteté, touchée de compaſſion apporteroit promptement le remede qu'elle demandoit avec un profond reſpect à toutes les peines d'eſprit qu'elle enduroit, que de plus elle ſupplioit très-humblement Sa Sainteté de lui faire encore une autre grace, qui étoit de recommander très-expreſſément le ſecret à ceux qui ſeroient nommés pour Commiſſaires. Et pour empêcher que le Pere Joſeph n'en fut un, elle déclaroit qu'elle ne craignoit rien davantage, qu'à la vérité toutes les vûes de ce Religieux tendoient à la gloire de

Dieu, mais qu'elle n'étoit que trop certaine, qu'il employeroit tout ſon credit & toute la force de ſon génie à traverſer & à faire avorter le deſſein qu'elle avoit de retourner, avec la permiſſion du Saint Siége Apoſtolique, aux Feuillantines de Toulouſe.

Le Pape qui, juſqu'alors, s'étoit rendu inexorable aux prieres de Madame d'Orléans, ſe laiſſa vaincre à des motifs ſi preſſans. Il adreſſa au Cardinal de Joyeuſe un Bref, portant commiſſion d'examiner ſes raiſons, & de lui permettre, s'il les trouvoit bonnes & recevables, de quitter la Charge de Coadjutrice pour ſe retirer où elle ſouhaitoit. Le Cardinal de Joyeuſe chargea de la commiſſion un ſage Eccleſiaſtique, Docteur de Sorbonne, qui prit le tems de l'abſence du Pere Joſeph en Mars 1610. pour avoir de fréquentes & de longues conférences avec Madame d'Orléans.

Ses raiſons lui parurent ſi pleines d'équité, qu'il eut même trouvé de l'injuſtice à ne les pas approuver. Il lui rendit toute ſa liberté, lui permettant de retourner aux Feuillantines de Toulouſe, ou de demeurer dans une Maiſon de

l'Ordre comme elle jugeroit plus à propos.

Après avoir obtenu ce qu'elle demandoit, elle ne craignit plus la préſence du Pere Joſeph, elle l'envoya prier de la venir trouver. Il étoit à Chinon, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire. Avant que de lui confier ſon ſecret, elle exigea de lui qu'il le garderoit avec une fidélité inviolable juſqu'à la mort de Madame Eléonor de Bourbon.

Le Pere Joſeph apprit avec chagrin le détail des moyens dont elle s'étoit ſervie pour arriver à ſes fins. Il ſe vit à ſon tour payé de la tromperie ingénieuſe, qu'il lui avoit faite, lorſqu'il obtint un Bref du Pape pour l'obliger d'accepter la Coadjutorerie, & une Lettre de Cachet pour renvoyer les deux Feuillans qui la gouvernoient. Mais que faire & que dire, c'étoit une choſe faite & ſans remede. Il eut beſoin de toute ſa prudence pour diſſimuler le chagrin qu'il eut de ſe voir joué par une Princeſſe. Cette Dame prit acte de la permiſſion du Docteur envoyé par le Cardinal de Joyeuſe, & le fit ſigner par le Pere Joſeph, par Dom Laurent Bernard

Bernard, Docteur de la Faculté de Paris, Prieur du College de Clugny, & Viſiteur de l'Ordre de Fontevrault, & par deux autres perſonnes de probité de qui elle exigea une promeſſe, ou plûtôt un ſerment de garder le ſecret juſqu'à la mort de Madame de Bourbon, dont elle craignoit d'abréger les jours ſi cela fut venu à ſa connoiſſance. Le terme ne fût pas long, car cette illuſtre Abbeſſe mourut le 26 de Mars 1611. agée de 78. ans Le Pere Joſeph prêchoit alors le Carême à Châtellerault, d'où il revint exprès pour prononcer l'Oraiſon funébre de la défunte.

Qui n'auroit pas cru que Madame d'Orléans s'alloit mettre en poſſeſſion de l'Abbaye : elle donna auſſi-tôt ſes ordres pour le gouvernement de ſa Maiſon, elle agiſſoit en tout, comme ſi elle eût été dans la réſolution de remplir la place de ſa tante. Comme elle appréhendoit de mettre le trouble dans la Communauté pendant les Fêtes de Paques, elle ne communiqua ſa penſée qu'au Pere Joſeph le dépoſitaire de ſon ſecret. Dans quel étonnement ne l'auroit-on pas vû s'il n'eut rappellé en

ſa mémoire ce qui s'etoit paſſé quelques tems aparavant! Cependant, comme les femmes ſont naturellement inconſtantes, il ſe flatta de quelque eſpérance que la vacance de l'Abbaye feroit peut-être changer d'avis à Madame d'Orléans; & que le plaiſir de commander en chef pourroit lui faire oublier la réſolution qu'elle avoit priſe d'abdiquer, lorſqu'elle étoit ſeulement ſubalterne. Mais il ſe trompa dans ſon calcul, & voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'ébranler ſa fermeté, ni de vaincre ſon déſintéreſſement, il tenta une voye par où il ſe promettoit de réuſſir en la piquant d'honneur; il lui dit, *qu'ayant pris l'Habit de Fontevrault, il y auroit de la légéreté à le quitter, au lieu qu'il lui ſeroit glorieux de ſacrifier ſon repos & ſa propre ſatisfaction à l'intérêt commun de ce grand Ordre. Que ſi on oublioit aiſément les réſolutions que l'on avoit faites quand elles ſe trouvoient contraires à nos inclinations, il falloit oublier encore plûtôt celles qui ſembloient s'oppoſer à la droite raiſon, & même à la charité; qu'elle devoit le bon exemple dans l'Abbaye & dans toutes les Maiſons de l'Ordre, que la vertu des per-*

ſonnes de haute naiſſance doit paroître aux yeux de tout le monde pour être imitée, & non pas chercher la ſolitude, où elle devient inutile aux autres : que ſi elle vouloit rendre la ſienne plus éclatante, on ne l'attribueroit jamais à une vaine oſtentation ; mais à la néceſſité de ſervir d'exemple & de modéle à ſa Communauté ; qu'elle auroit à Fontevrault ſes heures de retraite auſſi commodément qu'à Toulouſe ; qu'elle pourroit pratiquer également dans ces lieux la pénitence la plus auſtère ; & qu'enfin ne cherchant que Dieu ſeul, elle le trouveroit partout, dans les plus délicieuſes contrées comme dans les terres incultes & les plus ſauvages. Cette vertueuſe Princeſſe qui avoit envie que le Pere Joſeph lui aidât à découvrir ſon deſſein aux Religieuſes & à l'exécuter, diſſimula ; elle ſe rendit en apparence à ſes raiſons, aſſembla la Communauté le Dimanche de la *Quaſimodo* 1611. Là, elle déclara publiquement qu'elle alloit écrire au Roi & à la Reine Régente, pour les prier de nommer une Abbeſſe à ſa place. Je ne ſçaurois me diſpenſer ici de remarquer que Madame d'Orléans travailloit indirectement au grand établiſſe-

ment de la Congrégation du Calvaire ; on reconnut auſſi bien-tôt que c'étoit moins leur ouvrage que celui de Dieu. Le Pere Joſeph ayant obtenu du Pape un Bref, qui obligeoit cette Dame à accepter ſur le champ la Coadjutorerie, & à prendre l'Habit de l'Ordre, s'étoit aſſuré d'elle, & lui avoit ôté l'occaſion & les moyens de retourner aux Feuillantines. Le Pape ayant enſuite accordé aux prieres de la Dame la permiſſion de retourner aux Feuillantines, ou dans un Couvent de l'Ordre de Fontevrault, à ſon choix, elle ſe mit, ſans y penſer, en état d'être bientôt Fondatrice du Calvaire, comme nous le verrons plus bas, après avoir dit ce qui ſe paſſa à Fontevrault, & à la Cour.

Le Pere Joſeph calma ſes inquiétudes : les grands hommes ont cet avantage d'être maîtres de leurs paſſions, & de les tenir en bride comme ils veulent ; celui-ci ne parut point du tout ſurpris ni embarraſſé, quoique pourtant il eût ſujet de l'être beaucoup, & qu'il le fut véritablement. Comment ſe ſeroit-il attendu à un événement ſi bizarre ? il appréhendoit encore quelque nou-

veauté, & pour ne pas ſuivre ſes ſeules lumiéres dans cette occaſion, il conſulta Monſieur l'Evêque de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, qui étoit pour lors dans ſon Prieuré des Roches près de Fontevrault. Cet Evêque l'engagea d'y venir ſouvent, il ſe conduiſit avec tant de ſageſſe & d'habileté dans cette affaire, que ce grand Prélat en eût tout l'honneur; il ne crut pas trop payer ce plaiſir de toute ſon eſtime pour le Pere Joſeph : C'eſt de-là préciſément que vint la connoiſſance de ces deux grands hommes, ce que le public ne ſçavoit point encore. Voilà l'origine & la ſource de leur étroite amitié. C'eſt à cette connoiſſance que l'Evêque de Luçon doit ſon élevation, puiſqu'il eſt certain que ce fut le Pere Joſeph, qui le propoſa à la Reine peu de tems après, comme un homme d'un génie ſublime, d'un mérite extraordinaire, & capable des plus grandes affaires. L'un & l'autre ne penſoient guere en ce tems-là qu'ils gouverneroient la France entiere ſous Louis XIII. & qu'ils joueroient un ſi beau rôle dans le monde. Ce Prélat fut de l'avis du Pere Joſeph; il ne jugea pas à propos de contraindre davantage l'in-

clination de Madame d'Orléans. Ils allerent trouver la Reine à Fontainebleau, lui apprirent la mort de Madame Eléonor de Bourbon, la répugnance invincible qu'avoit Madame d'Orléans à lui ſuccéder, & le vœu qu'elle avoit fait de mener une vie retirée, & lui remirent ſa démiſſion, la ſuppliant en même tems de nommer une Abbeſſe à ſa place.

La Reine autant édifiée que ſurpriſe de cette renonciation permit aux Religieuſes de choiſir une Abbeſſe dans leur Communauté, grace ſinguliere. Elle y ajoûta pour condition que ce choix ſe feroit du conſentement & en préſence de l'Evêque de Luçon & du Pere Joſeph. Mais quoique la Reine ſemblât donner la liberté du choix à ces Religieuſes, le Pere Joſeph eut un ordre ſecret de le faire tomber ſur Madame Louiſe de Lavedan de Bourbon, Grande-Prieure, Fille de Jean Vicomte de Lavedan, & de Françoiſe de Silly. Il en déféra encore tout l'honneur à l'Evêque de Luçon, & ne parut y avoir que fort peu de part, bien qu'il fut le vrai mobile de cette négociation, qu'il avoit conduite d'un bout à l'autre. Ma-

dame de Lavedan fut élue Abbeſſe le lendemain de l'Aſcenſion. La Reine la confirma, mais à condition, que la nouvelle Abbeſſe joindroit ſa ſupplique à celle que le Roi feroit au Pape, de commander à Madame d'Orléans de garder ſa charge de Coadjutrice, avec faculté pourtant de ſe retirer dans une des Maiſons de l'Ordre à ſon option. Ce fut le Pere Joſeph qui ſtipula cette condition, pour honorer la vertu de Madame d'Orléans.

La Reine voulant approcher d'elle cette Dame, dont elle eſtimoit infiniment la piété, lui fit propoſer le Couvent de la Madelaine lez Orléans, où l'Abbeſſe Louiſe de Bourbon-Vendôme auſſi ſa parente, avoit laiſſé d'illuſtres monumens de la ſienne ſous le Pontificat de Sixte V.

Madame d'Orléans aima mieux l'Enclôtre : comme ce Monaſtere étoit ruiné & fort éloigné de la Cour, & qu'il ne faiſoit que commencer à prendre la réforme, elle le trouva plus conforme au deſſein qu'elle avoit de vivre dans la pauvreté & dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes & religieuſes, perſuadée que Dieu la vouloit dans

cette Maiſon, elle y alla aſſiſtée de la jeune Ducheſſe de Rets, ſa belle-fille, de Monſieur l'Evêque de Luçon & du Pere Joſeph. Ce dernier eut la conſolation de voir lui-même la perſéverance de ces ſaintes Filles dans les pratiques auſteres de pénitence, & dans les pénibles exercices de dévotion qu'il leur avoit preſcrits. On ne peut exprimer la joye que reſſentit Madame d'Orléans, d'entrer dans une Communauté ſi fervente, ni celle des Religieuſes, de ſe voir animée à la vertu par l'exemple d'une Princeſſe ſi humble & ſi pieuſe.

Comme le Pere Joſeph étoit d'une pénétration à lire dans les cœurs, ſa principale occupation fut d'abord de lui aider à connoître l'eſprit, les forces, les humeurs & les inclinations de ces Filles, afin de ne retenir auprès d'elle que celles qu'il jugeoit être les plus propres à l'établiſſement de la Réforme; elle donna des Obédiences aux autres, pour aller en d'autres Monaſteres, ne voulant contraindre perſonne. *Il eſt juſte*, diſoit-elle, *que la victime aille elle-même à l'Autel, on ne doit pas l'y traîner.* Douzes Filles de Chœur

&

& ſept Converſes ſe vinrent jetter à ſes pieds, l'aſſurant qu'avec le ſecours de la grace Divine, elles pouvoient pratiquer toutes ſortes d'auſtérités, principalement ſous la conduite d'une Supérieure ſi ſage & ſi courageuſe. Madame d'Orléans travailla dès ce moment à former des ſujets pour fonder l'Ordre du Calvaire; la réputation de ce beau projet ſe répandit dans toutes les Maiſons de l'Ordre de Fontevrault, les Religieuſes vinrent de differens Couvens pour embraſſer la Réforme, on les y exerça depuis la fin de l'année 1611. juſqu'en 1614. que le Calvaire commença à s'établir à Poitiers. Ce que nous verrons dans la ſuite afin de ne point interrompre l'ordre & le fil de cette Hiſtoire. Le Pere Joſeph alla à Tours vers les derniers mois de l'anné 1611. pour y vivre ſous les loix de ſes Supérieurs.

Dès qu'il y fut arrivé, il fut élû Définiteur, peu de tems après le Provincial ayant été obligé d'aller à Rome au Chapitre Général, on le nomma Commiſſaire pour faire la viſite dans toutes les Maiſons de la Province: & bien-tôt il fut fait Provincial du conſentement una-

nime de tous les Papes. Nous avons des lettres du Cardinal de Joyeuſe, Protecteur de l'Ordre de Saint François qui lui fait des complimens ſur ſon élection, du Pere Clement de Noto, Procureur Général de l'Ordre, qui l'en félicite auſſi, & du R. P. de Ceſenne Général, qui lui mande qu'on ne parvenoit point à cette Charge après treize ou quatorze ans de Religion ſans un mérite extraordinaire ; qu'il en falloit attendre les plus grandes choſes, qu'à ſon égard il eſperoit tout de ſon zéle, de ſa piété & de ſa vigilance dans le gouvernement des Religieux.

Si le Ciel en effet n'eût pas comblé le Pere Joſeph de talens peu communs, jamais il n'auroit pû remplir tant d'obligations. L'on s'étonnoit par tout, que ſes Supérieurs lui donnaſſent des emplois qui demandoient une réſidence actuelle dans les Couvens ; & qu'en même tems il fut occupé à des fonctions qui ſembloient ne pouvoir s'accorder avec la conduite particuliere des Religieux : mais ils avoient reconnu en lui un génie ſi vaſte & ſi heureux pour ſatisfaire aux beſoins de l'Egliſe univerſelle, & aux néceſſités des Couvens qui étoient de

ſa dépendance, que comme il ſurpaſſoit tous les autres par l'activité & par l'étendue de ſon eſprit, on dérogeoit en ſa faveur aux regles & aux conſtitutions de l'Ordre, ſans que cela tirât à conſéquence. Le Lecteur jugera combien il méritoit cette diſtinction particuliere par ce que je vais raconter.

VI.

PENDANT que le Pere Joſeph rempliſſoit ſi dignement les devoirs de ſes Charges par la viſite continuelle des Couvens de ſa Province, il ne laiſſoit pas de travailler avec Madame d'Orléans à mettre la réforme dans l'Ordre de Fontevrault; il lui en procura un plein pouvoir dans la Bulle qu'il ſollicita auprès du Pape Paul V. par laquelle, en la nommant Coadjutrice de Louiſe de Bourbon de Lavedan, comme elle l'avoit été d'Eléonor de Bourbon ſa tante, Sa Sainteté lui permettoit de nommer conjointement avec l'Abbeſſe des Supérieures dans les Couvens de l'Ordre, ſans avoir égard aux élections, de viſiter ou faire viſiter les Couvens par les Religieux qu'elle jugeroit à propos, & d'établir un Sé-

minaire, où seroient reçues toutes celles qui auroient envie d'embrasser une vie plus réguliere : Que pour cette Charge extraordinaire, l'Abbesse de Fontevrault donneroit 3000. livres de pension par an.

Le Couvent de l'Encloître parût propre au Pere Joseph & à Madame d'Orléans pour l'exécution de cette Bulle ; il fût bien-tôt rempli de Novices & de Religieuses qui vinrent de toutes parts, attirées par la réputation des vertus de cette Dame & de celles qui suivirent son exemple avec un zéle qui surprit tout le monde : il fut poussé si loin que la piété de ces Filles venues des autres Couvens désirant quelque chose de plus que la réforme établie, déclarerent à Madame d'Orléans qu'elles se sentoient assez de force pour pratiquer la Régle de S. Benoist dans toute sa pureté & sans aucun adoucissement, qu'elles n'étoient venues la trouver que dans cette intention, qu'elles la supplioient de vouloir y contribuer, & d'ajoûter par ses commandemens le mérite de l'obéissance à celui de la vie austere qu'elles vouloient embrasser ; l'assurant que moyennant la grace de Dieu, elles

ne trouveroient rien dans cette Régle au-deſſus de leurs forces.

La propoſition de tant de filles réunies pour le même deſſein, demandoit beaucoup de prudence pour l'exécution. Le Pere Joſeph, Directeur de Madame d'Orléans, fut très-circonſpect dans cette rencontre, où il ne voulut rien entamer que de concert avec Monſieur de Richelieu, Evêque de Luçon : car il lui ſembloit que l'étroite amitié qu'ils avoient contractée enſemble, & qui dura en effet juſqu'à leur mort, ne lui permettoit pas d'en uſer autrement avec ce jeune Prélat, dont le génie ſupérieur & tranſcendant l'avoit enchanté. Ils furent tous deux d'avis de ne s'oppoſer point à cette pieuſe réſolution, qui tendoit à la gloire de Dieu & à la perfection de la vie monaſtique.

Cependant le Pere Joſeph qui ne voyoit pas toutes les Religieuſes dans la même diſpoſition, & qui d'ailleurs ne pouvoit pas exiger d'elles une vie ſi rude, pria l'Evêque de Poitiers de vouloir bien donner un endroit dans ſon Diocéſe où l'on pût bâtir un Monaſtere, dans lequel ces Filles zélées ſe retireroient avec Madame d'Or-

léans pour y vivre ſous ſa conduite dans la pratique de la piété la plus auſtere.

L'Evêque de Poitiers, qui avoit déja accordé au Pere Joſeph l'établiſſement d'un Couvent de Capucins, fut fort aiſe de donner encore une autre Communauté à ſa Ville & à ſon Egliſe, & ménagea un lieu propre à l'accompliſſement de ce deſſein; mais il n'y eut pas peu de difficultés à ſurmonter pour fonder cette nouvelle Congrégation; ce n'étoit point pour la place, puiſque, ſans aucune peine & de fort bonne grace le Corps de Ville en donna une au quartier Saint Hilaire, ſur une éminence qui convenoit parfaitement au deſſein & à l'intention de la Fondatrice. Rien ne pouvoit mieux repréſenter la Montagne du Calvaire qui devoit donner le nom à ce nouvel Ordre, que cette hauteur.

Il falloit, pour réuſſir, le conſentement du Pape, une Bulle nouvelle qui permît à Madame d'Orléans de quitter l'Ordre & l'Habit de Fontevrault, & de faire ſortir avec elle toutes les Filles qui en auroient envie pour ſuivre les regles & les conſtitutions

qu'elle feroit ; parce que naturellement il n'étoit pas poſſible que ce grand projet ſubſiſta long-tems ſi Madame d'Orléans demeuroit attachée à ce grand Ordre, qu'il étoit abſolument néceſſaire de la mettre, Elle & ſes Religieuſes dans l'indépendance de l'Abbeſſe de Fontevrault, qui n'auroit jamais conſenti au démembrement qu'elle auroit voulu faire du Couvent de l'Enclôître ; quelque avantageux que fût à l'Egliſe ce beau deſſein, il n'étoit pas juſte que pour y contribuer, ſon Ordre perdît une de ſes Maiſons.

Le Pere Joſeph avoit trop d'eſprit pour ne ſe pas tirer bientôt de tant d'embarras : il eut le conſentement de l'Abbeſſe de Fontevrault à la ſortie de Madame d'Orléans & de toutes les Filles qui voudroient la ſuivre. Cela ne ſuffiſoit pas encore, il falloit celui du Pape, & dans la confiance qu'il eut de l'obtenir, il fit jetter les fondemens de ce nouveau Monaſtere à Poitiers.

La premiere pierre fut poſée vers la fin de l'année 1614. au nom de Madame d'Orléans, qui en étoit la Fondatrice, afin d'entretenir toutes ces Filles dans l'eſperance d'y aller auſſi-tôt qu'il

ſeroit fait & achevé, après l'obtention des Bulles du Pape & des Lettres Patentes.

L'Egliſe univerſelle qui n'a rien de plus auguſte & de plus ſaint que le Miſtere adorable de notre Rédemption qui s'accomplit ſur la Montagne du Calvaire, doit regarder avec reſpect un établiſſement qui ne ſert qu'à élever des Filles dans l'imitation & dans la pratique continuelle des ſouffrances de JESUS-CHRIST, qui n'ont point d'autre occupation que de les repréſenter dans toutes les actions de leur vie, & de vivre & mourir crucifiées pour un Dieu crucifié.

Ce fut là le triomphe de l'humilité d'eſprit du Pere Joſeph; & avant que de faire voir de quelle maniere il conduiſit ce nouvel établiſſement, je devrois parler des guerres civiles qui troubloient la France, & qui furent heureuſement terminées par le Traité de Loudun en 1615. où il eut plus de part que perſonne. Mais puiſque j'en ſuis à la fondation de l'Ordre du Calvaire, il faut que je ſuive le fil de mon Hiſtoire, afin qu'on puiſſe voir d'un coup d'œil le commencement, le progrès & la fin de

ce grand ouvrage. Je ne parlerai donc point ici de toutes les négociations où la Cour employa le Pere Joſeph en 1615. juſqu'au mois de Mai 1616. qu'il partit pour Rome. Le Lecteur voudra bien encore ſuſpendre pour quelque tems l'envie qu'il a de le voir manier les affaires d'Etat & ſe contenter de le ſuivre à Rome, où il alla pour mettre la derniere main à l'établiſſement de ſon nouvel Ordre. Nous verrons ce qu'il fit en ce pieux voyage, après avoir dit ce qui le détermina à donner à cette Congrégation Angélique le nom de Filles du Calvaire, comme voulant dire les Filles crucifiées.

Les Ordres repréſentent l'aſſemblée des fideles, & les Fondateurs qui les ont établis ſont les images du Fils de Dieu. Comme J. C. n'a rien fait de plus grand que ſon Egliſe, les Saints ne pouvoient rien faire auſſi de plus illuſtre que de fonder des Ordres Religieux : Ce ſont les chef d'œuvres de leurs mains, les expreſſions de leurs vertus, & les caracteres de leur eſprit ; ces inſtituteurs ont eu pour leurs enfans les mêmes diſpoſitions que le Sauveur du monde a eues pour ſon Egliſe ; il eſt mort pour

elle & pour eux, ils ont ſacrifié leur repos & travaillé toute leur vie pour établir leurs Diſciples & leurs Compagnons, & pour ſurmonter les obſtacles infinis qui s'y rencontroient ; quoique le haſard ait eu ſouvent plus de part que le choix à la nomination des Ordres Monaſtiques, il y en a néanmoins pluſieurs dont les noms marquent expreſſément le devoir & les obligations de leur Inſtitut. Le Prophête Elie qui avoit fait ſa demeure au Mont-Carmel en donna le nom à ſon Ordre, pour faire entendre à ſes Diſciples qu'ils étoient Hermites, qu'ils devoient ſe bannir du commerce du monde qui eſt plein de ſcandales, & vivre comme ſont les brebis au milieu des loups, c'eſt-à-dire, en fuyant. Saint Dominique ne voulut pas appeller ſes Enfans les Dominiquains, comme nous les appellons d'ordinaire en l'honneur de ce grand Patriarche ; mais les Freres Prêcheurs ; afin que ce nom Apoſtolique les fit ſouvenir à toute heure que le Capital de leur Regle étoit de prêcher la Doctrine de J. C. & de porter par tout le flambeau de ſon Evangile. S. Ignace donna le nom de Compagnie de Jeſus à ſa So-

ciété, pour leur apprendre qu'ils devoient s'étudier uniquement à imiter, comme ils ſont, la Vie glorieuſe de J. C. c'eſt-à dire, les trois années de ſon Miniſtere Evangelique. Le Pere Joſeph voulut, à l'imitation de ces ſaintes inſtitutions, appeller ſa Congrégation du nom qui la diſtinguât uniquement de toutes les autres plus anciennes : Comme il ne perdoit point de vûe la triſte image d'un Dieu crucifié, & qu'il n'y avoit point encore d'Ordre qui ſe fit un devoir ſpécial d'honorer par une méditation perpétuelle la Vierge qui pleuroit ſon fils mourant ſur l'arbre de la Croix ; il s'aviſa par une ingénieuſe tendreſſe d'en inſtituer un ſous le nom de Congrégation de Notre-Dame du Calvaire. Cet Ordre étant donc le monument éternel de ſon eſprit & de ſa conduite, il ſera auſſi pour jamais la marque de ſa dévotion à J. C. ſouffrant. Nous allons voir ce qu'il fait pour juſtifier ce principe & ce nom, pour agrandir l'Empire de JESUS-CHRIST, & pour lui procurer des Sujets dans tous les endroits du monde.

VII.

LEs intrigues & les négociations d'Etat qui avoient ſi fort occupé le Pere Joſeph en Poitou, pendant l'année 1615. étant finies, il ne penſa plus qu'au voyage de Rome : en ayant obtenu la permiſſion de ſon Général, il partit de Paris le 16 Mai 1616. pour l'aller trouver à Gênes. le Roi lui accorda un nouveau pouvoir de faire des propoſitions au Pape, auprès duquel il ſe rendit la veille des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul. Il eut pluſieurs audiences de Sa Sainteté, & l'honneur de lui rendre un compte exact du Traité de Loudun, où il avoit fait paroître un génie capable de manier les plus grandes affaires. Il communiqua enſuite au Saint Pere trois grands deſſeins qu'il avoit formés. Le premier, étoit d'extirper l'héréſie en France, & pour cela d'établir une Miſſion proportionnée à l'importance d'une ſi haute entrepriſe. Le ſecond, la converſion des Infidéles, & l'Inſtitution d'une Milice ou d'une Croiſade entre les Princes Chrétiens, pour faire la guerre à l'Ennemi juré de la Foi, & pour ſauver la Terre Sainte de la

tyrannie où elle gémiſſoit. Le troiſiéme enfin, regardoit l'établiſſement du Calvaire, ſelon les pieuſes intentions de Madame d'Orléans.

Ces projets furent approuvés & d'autant mieux reçus, qu'il avoit un commandement exprès de la Cour de les concerter avec le S. Siége; il s'acquitta de ſa commiſſion avec tant de ſageſſe & de vigueur, & la maniere vive dont il ſçut accompagner ſes diſcours, toucha tellement le cœur de ce Pontife ſur la peinture qu'il lui fit, de l'état déplorable où la France étoit réduite par les progrès que le Calviniſme y faiſoit à la faveur des Guerres Civiles & de la minorité du Roi, que Sa Sainteté dit pluſieurs fois qu'elle ne connoiſſoit point de plus habile homme; auſſi lui accorda-t-elle avec joye tout ce qu'il lui demandoit.

Prémierement, un plein & abſolu pouvoir d'établir des Miſſions dans le Poitou. Elle nomma Supérieur le Pere Provincial de Touraine, avec faculté d'envoyer autant de Miſſionnaires qu'il jugeroit à propos. Le Pere Joſeph refuſa cette commiſſion, la trouvant trop au-deſſus de lui, mais le Pape la lui donnoit, parce qu'il comptoit que perſon-

ne n'étoit plus propre à conduire heureuſement cette affaire, que celui même qui l'avoit ſi bien commencée, & qui venoit de conclure le Traité de Loudun avec tant de ſuccès.

En ſecond lieu, le Pape demeura d'accord qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour abattre la puiſſance formidable du Turc, que de conféderer contre lui les Princes Chrétiens qui porteroient le fer & le feu dans ſon pays, & qui l'attaqueroient par mer & par terre. A cet effet il lui donna des Brefs pour les Rois de France & d'Eſpagne, par leſquels il les invitoit avec ardeur à concourir à ce généreux deſſein. Sa Sainteté ſe fit fort auſſi d'engager dans cette ligue l'Empereur, le Roi de Pologne & tous les Princes d'Italie.

Enfin après que le Pere Joſeph lui eût rendu compte de ce qu'il avoit fait, par ſon ordre auprès de feue Madame de Bourbon, Abbeſſe de Fontevrault, & pour le nouvel établiſſement du Calvaire, le Pape lui donna ſa parole d'envoyer un Bref à Madame d'Orléans, portant permiſſion de ſortir de la maiſon de l'Encloître, d'entrer dans celle qu'elle avoit fait bâtir à Poitiers, de

quitter l'Habit de Fontevrault, de prendre celui qu'elle avoit imaginé pour les Religieuſes du Calvaire, d'y mener tel nombre de Filles qu'il lui plairoit, & d'établir des Monaſteres de cette nouvelle Congrégation dans les Villes d'Angers, de Laval, de S. Paul de Leon, & autres qui en demanderoient. Il reçut de Sa Sainteté la bénédiction apoſtolique, & celle du Pere Général, avec tous les pouvoirs néceſſaires pour l'exécution de ces trois deſſeins, & ſortit de Rome le 10. de Mars 1617.

D'abord qu'il fut arrivé en France, il commença par aller rendre compte à la Cour de ſa conduite auprès du Pape, il montra tous les Brefs & tous les pouvoirs dont il étoit chargé, (*a*) il en vint faire autant au Chapitre de ſon Ordre, qui ſe tenoit alors à Orléans. Il y fut remercié avec tous les applaudiſſemens que méritoit une négociation ſi heureuſe. Il remit entre les mains de ſes Supérieurs les pouvoirs du Pape, leſquels le Chapitre Général

(*a*) Je les ai vû chez les Peres Capucins de la rue Saint Honoré.

reçut avec tout le reſpect qui eſt dû au Saint Siége. On choiſit les plus grands ouvriers de l'Evangile, c'eſt-à-dire, les plus habiles Prédicateurs qui fuſſent dans l'Ordre, le Pere Provincial s'excuſa ſur ſa vieilleſſe & ſur les infirmités attachées d'ordinaire à cet âge, pour ſe décharger ſur le Pere Joſeph, de la ſupérioritéde cette Miſſion.

Le Pere Joſeph fut donc nommé malgré lui, avec un conſentement univerſel. Il alla auſſi-tôt à Poitiers, pour achever de concert avec Madame d'Orléans, ce grand ouvrage du Calvaire; ce fut le rendez-vous qu'il marqua aux Miſſionnaires, & il y attendit le Bref du Pape pour la ſortie de cette Princeſſe. Il n'arriva de Rome qu'au mois d'Août; il fallut des Lettres Patentes du Roi qui ne furent expédiées que le 4. d'Octobre, quoiqu'on eût fait toute la diligence poſſible, & deux lettre de cachet adreſſantes, l'une au Doyen du Chapitre de Poitiers, & l'autre au Lieutenant particulier, Commiſſaires du Pape & du Roi, qui vinrent prendre cette Dame à l'Encloître avec vingt-quatre Religieuſes, & la mirent en poſſeſſion de ce nouveau Monaſtere le 25. Octobre

Octobre ſuivant. Le Bâtiment n'étoit pas encore tout-à-fait achevé, les Religieuſes y ſouffrirent tant d'incommodités qu'elles en furent dangereuſement malades. Madame d'Orléans, à qui Dieu ſembloit n'avoir conſervé la ſanté qu'afin qu'elle eût ſoin des autres, y prodigua la ſienne, & ſe donna des peines qu'on ne ſçauroit bien comprendre, à moins que d'être animé du même zéle & de la même charité qui la faiſoient agir.

Les grandes entrepriſes trouvent toujours de grands obſtacles. L'Abbeſſe de Fontevrault, qui d'abord avoit donné ſon conſentement, loin d'y ſouſcrire de bon cœur, voulut le retirer; réveillée par les principales Officieres de ſa Communauté, elle ſe perſuada que l'établiſſement de cette Maiſon donnoit atteinte à ſon autorité, & en bornoit l'étendue; qu'il falloit ſapper des fondemens encore mal aſſurés, que l'honneur & l'intérêt de ſon Ordre vouloient qu'elle détruiſit abſolument cette nouvelle Colonie, que le Pape n'avoit pû ni dû lui accorder un Bref de tranſlation à Poitiers ſans ſon conſentement. A ces cauſes, elle fait ſignifier ſon op-

poſition à tout ce que fit Madame d'Orléans, porta l'inſtance devant les Juges ordinaires, intima les Religieuſes ſorties de l'Encloître & celles qui y étoient encore; & appella comme d'abus du Bref du Pape. La main invincible qui travailloit à ce grand Ouvrage, pacifia bien-tôt tous les differens; ils furent terminés à l'avantage de Madame d'Orléans. Le Roi mal content de ce procédé, eut voulu qu'on eut pris d'autres voyes, & qu'on n'eût pas porté ces conteſtations devant les Juges ordinaires; il leur en ôta la connoiſſance, & donna ordre au Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, d'en être l'arbitre, & de les accommoder. La Reine Mere ſe déclara Protectrice de cette nouvelle Congrégaton; mais les procédures ayant tiré en longueur, ces oppoſitions ne purent être levées avant la mort de Madame d'Orléans qui arriva le 25 Avril 1618.

Dieu qui avoit vû avec complaiſance fumer l'encens ſur ces nouveaux Autels, voulut recevoir les prémices de cet établiſſement dans le Ciel, où il appella cette bienheureuſe Fondatrice. Elle étoit bien plus en état de rendre des

ſervices eſſentiels à ſon Ordre qu'elle laiſſoit entre les mains du Pere Joſeph. Comme elle avoit été favoriſée pendant tout le cours de ſa vie d'une ſoif ardente de ſouffrir pour JESUS-CHRIST, elle eut encore la faveur de mourir de la plus affreuſe & la plus ſenſible de toutes les maladies ; & de même que le Sauveur du monde eſt mort, en fondant la Religion Chrétienne, elle mourut auſſi comme elle établiſſoit la Congrégation qu'elle avoit formée dans l'Ordre de S. Benoiſt.

Les affaires d'Etat & les Miſſions avoient appellé le Pere Joſeph en Touraine ; on lui manda la maladie de Madame d'Orleans ; il partit, toutes choſes ceſſantes ; quoiqu'il eût fait la plus grande diligence, il ne put jamais avoir la ſatisfaction d'arriver avant ſon décès ; il trouva ces pauvres Filles dans une extrême affliction : c'étoit une conſternation & un abattement dont on ne pouvoit les relever ; elles verſoient des torrens de larmes, les atteintes profondes d'une douleur mortelle ne faiſoient place à leur voix mourante & preſqu'éteinte, que pour faire entendre ces mots entrecoupés de cruels ſoupirs : *Tout eſt perdu*

pour nous, qu'allons nous devenir ? Elles s'imaginoient que la cauſe de Madame de Fontevrault n'étoit plus douteuſe, depuis la mort de leur Fondatrice, qui les ſoutenoit par ſon autorité ; le monde même, qui ne juge que par les fauſſes apparences, commencoit à ſe moquer de leurs entrepriſes ; il n'y avoit preſque perſonne qui ne crût que ce deſſein étoit avorté, & que jamais cet établiſſement ne pourroit ſubſiſter. Leurs parens même & leurs amis leur inſinuoient de retourner à l'Encloître, ſans balancer ; qu'il y avoit de la témérité à s'oppoſer à une ſi grande puiſſance, & une eſpéce de folie de prétendre y réſiſter, qu'il faut donner à la bienſéance, ce qu'on refuſe à l'inclination ou au devoir, & qu'enfin elles auroient le chagrin d'être obligées à faire par force ce qu'elles pouvoient encore faire de bonne grace.

Mais quel changement ! Auſſi-tôt que le Pere Joſeph parut, elles paſſerent en un inſtant, d'une extrémité à l'autre, d'un grand chagrin à une grande joye, ſa préſence calma leurs inquiétudes, diſſipa leur mélancolie, & les raſſura contre de vaines craintes & de fauſſes allarmes ; il les porta à la pratique de

toutes les vertus dont leur ſainte Fondatrice leur avoit donné de ſi beaux exemples, & comme elle étoit morte de la mort des Juſtes, il n'eut pas de peine à perſuader à ces filles, dont la foi étoit vive & animée ; *que la Protectrice qu'elles ſembloient avoir perdue, les aſſiſteroit plus puiſſamment par ſes prieres dans le Ciel, qu'elle n'avoit fait ſur la terre, par ſon crédit & par ſon autorité. Mais*, diſoit-il, *pour meriter cette grace, il faut que vous penſiez toujours que vous êtes les Filles d'un Pere qui a perdu la vie ſur la Croix, & que vous avez pour Mere une Princeſſe, qui a vécu & qui eſt morte dans les ſouffrances ; que vous ne pouvez prétendre à la qualité de filles de J. C. & de votre Fondatrice, ſi vous ne portez les glorieuſes marques de la Croix dans votre cœur & dans vos mains, je veux dire dans vos actions & dans vos penſées ; l'amour des ſouffrances eſt le caractere de votre Ordre, il en doit faire la difference & la gloire. Le même Dieu qui vous a appellées à la Vie Religieuſe, vous a appellées ſur le Calvaire ; vous ne devez chercher la ſanctification de vos ames que dans la mortification de vos corps ;*

il ne vous eſt plus permis d'avoir de cupidités & de déſirs : ne ſoyez occupées que du ſoin de crucifier vos ſens ; ne ſoyez attentives qu'à une affaire ſeule néceſſaire, ſeule importante, c'eſt celle de votre ſalut.

Il ſembloit que le Pere Joſeph eût été préſent aux dernieres paroles de Madame d'Orléans, puiſque ce qu'il leur venoit de dire, ſi capable de les conſoler, étoit peu different des dernieres marques de tendreſſe, qu'elle leur avoit données en mourant. Prenez courage, leur avoit-elle dit, jamais nos affaires ne ſeront en pire état qu'elles ſont ou paroiſſent être maintenant. Dieu a été notre unique appui ; il ne vous abandonnera pas ſi vous obſervez ſes commandemens, ſi vous gardez ſa Loi ; il l'a juré par un Prophête, il ne peut manquer à ſa parole ; mettez en lui toutes vos eſpérances, correſpondez à ſes graces, fuyez le relâchement comme l'écueil de votre vocation. Suivez les avis ſalutaires du Pere Joſeph : il a eu toute ma confiance & toute mon eſtime, ne lui refuſez pas la vôtre, ſa vertu le mérite. Dieu me prive de la conſolation de le voir avant que de mou-

rir, vous aurez celle de vous conduire ſelon ſes conſeils, le Ciel bénira votre docilité, & les peines qu'il prendra pour l'accompliſſement de l'ouvrage que nous avons commencé tous deux aſſiſtés de la grace de celui ſans lequel nous ne ſommes que corruption & que miſere.

De ſi belles paroles ſorties de la bouche, ou plûtôt du cœur embrâſé d'une Princeſſe agoniſante, répétées par la Supérieure avec un torrent de larmes, attendrirent le Pere Joſeph, & l'engagerent à redoubler ſes ſoins & ſes pourſuites pour ces Filles affligées, pour ces pauvres orphelines, perſécutées de toutes parts. Il demeura quelque tems auprès d'elles : & comme la gloire du Souverain Etre ne paroît jamais avec plus de majeſté, que lorſqu'il travaille ſur le néant, qu'il employe de foibles inſtrumens pour opérer ſes merveilles ; de même la foibleſſe de la Congrégation du Calvaire dans ces premiers tems étoit ſi grande, que perſonne n'eut penſé qu'elle eût été capable de ſe ſoutenir, encore moins de s'agrandir. Cependant le Sauveur du monde qui prenoit plaiſir à renouveller en cet Inſtitut naiſſant les actes miraculeux de ſa Paſſion

& de ſa mort, voulut que la foibleſſe de la Croix, ayant été le principe de la grandeur de ſon Egliſe, les afflictions & l'oppreſſion où ſe trouvoient ces pauvres Filles, fuſſent le commencement de leur progrès & de l'agrandiſſement de cet Ordre.

VIII.

DE ſimples paroles ne ſuffiſoient pas pour aſſurer ces Filles allarmées de la mort de leur mere : il falloit quelque action d'éclat, qui leur perſuada que ce grand ouvrage ne périroit point. Pendant la vie de Madame d'Orléans, il avoit été agité d'établir un Couvent dans la Ville d'Angers : le Pere Joſeph ſe donna tous les mouvemens néceſſaires pour remettre cette affaire ſur le tapis. Le ſuccès en étoit d'une conſéquence infinie pour cette Congrégation ; ces Religieuſes n'en croyoient pas l'exécution fort aiſée, quelques-unes de leurs Sœurs étoient mortes après Madame d'Orléans, on n'avoit oſé en recevoir d'autres, elles appréhendoient qu'en s'affoibliſſant encore par la ſortie de leurs compagnes, elles n'achevaſſent de ruiner

ner leur Maiſon ; *Si nous étendons d'avantage les branches de cet arbre naiſſant*, diſoient-elles, *nous en ferions mourir la racine.* Le Pere Joſeph les releva de cette crainte, il conclut l'établiſſement d'Angers, il y envoya des Religieuſes & ſurmonta tous les obſtacles.

La plus grande oppoſition vint de la part de Madame de Fontevrault ; elle avoit donné des ordres ſecrets à ſon Intendant pour les faire arrêter en chemin. Le Pere Joſeph averti de ce qui ſe tramoit, prit des meſures ſi juſtes, qu'il évita le piége, & qu'elles arrivêrent ſaines & ſauves à Angers.

L'Evêque qui vouloit ſoutenir cette Maiſon chancelante, eût un ſoin particulier de fournir aux beſoins de ces Filles. Cet heureux ſuccès, dont l'attente ſurpaſſoit toute la prudence humaine, fut cauſe de la déciſion du procès intenté par Madame de Fontevrault. Le Pere Joſeph, qui en voyoit les conſéquences, n'avoit pas manqué d'en inſtruire la Reine. Il fit entendre à Sa Majeſté qu'il y alloit de la gloire de Dieu, que cette affaire fut finie. L'Archevêque de Bordeaux, à qui elle étoit

renvoyée par Arrêt du Conſeil, s'étant apperçû que la Reine favoriſoit cet établiſſement, lui perſuada qu'elle devoit abſolument uſer de ſon autorité ; ſans quoi les conteſtations dureroient toujours, parce que les gens d'affaires de cette Abbeſſe, qui trouvoient leur compte à continuer leurs pourſuites, ne ceſſeroient point d'agir ; que ſelon leur langage ordinaire, ils la flatteroient qu'il n'y avoit rien de plus équitable que ſa cauſe, ni de mieux fondée que ſes prétentions, & qu'enfin cela ne ſouffriroit pas la moindre difficulté. La Reine Mere entrant dans ces raiſons, écrivit à l'Abbeſſe qui, pour lui complaire, donna auſſi-tôt un Acte autentique de déſiſtement, & permit à ſes Religieuſes de faire profeſſion d'une vie plus auſtere conformément au Bref du Pape.

Ce favorable événement, qui donnoit la paix à ces deux Couvens, fut ſuivi d'un autre qui ne le fut pas moins. La Reine Mere, qui étoit à Angers dans le tems de cet établiſſement, en voulant être la Fondatrice, & planter elle-même la Croix au lieu qu'elles avoient acquis pour bâtir ; la céremonie s'en fit avec toute la magnificence poſſible, &

toute la Cour y aſſiſta. Le Pere Joſeph n'en demeura pas là ; il obtint de Sa Majeſté, qu'Elle donneroit dans Paris un Monaſtere à ces Filles.

La propoſition fut faite & acceptée le même jour, & les ordres pour l'exécution ſuivirent de bien près. C'eſt le Couvent du Calvaire, qui fut bâti dans l'enceinte du Palais d'Orléans, dans lequel entrerent pluſieurs de ſes Filles d'honneur ; ce qui fut cauſe que les parens, qui mirent enſuite leurs filles auprès de la Reine, leur recommandoient très particuliérement de ne point donner leur ſervice pour une place au Calvaire.

Juſques-là le Pere Joſeph n'avoit agi qu'en vertu du Bref de Paul V. Mais quoique par ſon autorité les Religieuſes euſſent quitté l'Encloître pour aller à Poitiers obſerver à la rigeur la Regle de Saint Benoît, elles n'en avoient point encore fait des Vœux ſolemnels.

Dès qu'elles ſe virent affranchies de la domination de Madame de Fontevrault, & que rien ne s'oppoſoit plus à la forte paſſion qu'elles avoient d'embraſſer cette regle auſtere, toutes d'un commun conſentement reſolurent de ſe

lier par des nœuds que la mort ſeule pourroit rompre, elles s'engagerent ſolemnellement & ſans retour entre les mains du Pere Joſeph.

Cet illuſtre Inſtituteur dreſſa pour lors quelques Reglemens en forme de conſtitutions qui ſervirent à diſcipliner cette Congrégation naiſſante; ce n'étoit qu'un eſſai, il remit à un autre tems de les rédiger dans le bel Ordre qu'il vouloit leur donner: il le fit moins parce qu'il étoit trop occupé aux affaires d'Etat, & dans les Miſſions, que pour reconnoître plus à loiſir & par la pratique, ſi la délicateſſe de ces Filles pourroit bien s'accommoder du projet de ces Statuts. Telle eſt la foibleſſe de l'eſprit humain, qui n'ayant que des vûes courtes & des lumieres très-bornées, ne ſçauroit d'abord prévoir toutes les difficultés qui peuvent naître, principalement lorſqu'il s'agit de faire des Loix durables & ſans exceptions; il y faut tant de ſageſſe, d'économie & de prudence, qu'elles conviennent également à toute ſorte d'eſprit; il faut qu'il s'y trouve un ſi juſte tempéramment, entre la rigueur & la douceur, qu'elles ne ſoient ni au-deſſus des foibles, ni au-deſſous des forts.

Le Pere Joſeph qui comptoit pour rien tout ce qu'il faiſoit, s'il n'étoit autoriſé du Pape, obtint des Bulles de Gregoire XV. dattées du 21. Mars 1621. qui érigeoient les Monaſteres de Paris, d'Angers, de Poitiers, & tous les autres fondés & à fonder par les Religieuſes de feu Madame Antoinette d'Orléans en Congrégation de S. Benoît, ſous le titre de Notre-Dame du Calvaire, & ſous la conduite de trois Supérieurs conſtitués en dignité pour la régir.

Cette Bulle n'étoit pas aſſez étendue, & ne nommoit point les trois Supérieurs. Le Pere Joſeph, par humilité, ne voulut pas les choiſir, quoiqu'il le pût faire; le même Pape lui envoya une autre Bulle de confirmation du 28 Juillet 1622. autoriſée par des Lettres Patentes, par laquelle Sa Sainteté nomma cette premiere fois pour Supérieur (car juſqu'alors M. du Perron, Archevêque de Sens, l'avoit gouvernée depuis le Bref de Paul V.) Henri de Gondi, Cardinal de Retz, Evêque de Paris, Sebaſtien le Bouthillier, qui fut depuis Evêque d'Aire, & le Supérieur Général de la Congrégation de Saint Maur,

avec cette clauſe, que ſi l'un d'eux venoit à décéder, les deux autres en nommeroient un à ſa place, & que s'il en mouroit deux, celui qui reſteroit en pourroit élire un autre, & les deux enſemble en feroient un troiſiéme; que s'il arrivoit que les trois mouruſſent en même tems, le Nonce du Pape en éliroit deux, qui enſuite en éliroient un troiſiéme.

Si-tôt que cette Bulle fut acceptée par les trois Supérieurs y dénommés, le Cardinal de Retz, qui avoit accompagné le Roi au Siége de Montpellier, y mourut au grand regret des Religieuſes; comme il étoit beau-frere de Madame d'Orléans, leur Fondatrice, il entroit dans les pieux ſentimens de cette illuſtre Dame, & s'appliquoit avec une bonté très-particuliere à mettre la main à ſon ouvrage. M. de Coſpean, alors Evêque de Nantes, à qui les Filles de l'Encloître avoient les premieres obligations de leur Réforme, lui ſuccéda, le Pere Joſeph n'ayant jamais voulut accepter cet honneur, par ce principe d'humilité, qui lui faiſoit refuſer tout ce qui avoit un air de diſtinction & de prééminence. D'ailleurs il étoit de-

venu le Miniſtre confident du Cardinal de Richelieu, & les affaires d'Etat l'occupoient ſi fort, qu'à peine il lui reſtoit du tems pour ſes cheres Filles, dont la ſanctification étoit l'objet de ſes ſoins, la récompenſe de ſes peines & l'accompliſſement de ſes déſirs.

L'envie qu'il avoit de travailler à établir ſolidement une exacte obſervance dans tous les Monaſteres de ſa Congrégation pour le préſent & pour l'avenir, lui ſuggéra un excellent deſſein qui devoit le conduire à une fin ſi glorieuſe ; ce fut de faire un ſecond Couvent à Paris au Marais du Temple ; la place fut achetée des deniers communs de la Congrégation, le Bâtiment fait des libéralités du Roi, du Cardinal de Richelieu, & de Madame de Combalet, qui fut depuis ſi célébre, ſous le titre de Ducheſſe d'Aiguillon. Le Pere Joſeph ſçavoit que la fragilité humaine ne permet pas que les plus ſaints établiſſemens demeurent toujours dans leur premiere ferveur ; & par une ſage prévoyance, il crut qu'il n'y auroit pas de meilleur préſervatif contre cet inconvénient que de bâtir un Monaſtere qui ſervit à conſerver le premier eſprit de la

Congrégation & à réformer les autres ; ſi ces Filles laiſſoient introduire le relâchement, cette malheureuſe ſeve d'Adam, corruption générale d'autant plus funeſte, qu'elle eſt attachée à la nature, & que pour s'en garantir il la faut détruire elle-même.

Cette Maiſon a cela de particulier, qu'elle eſt le lieu de la réſidence ordinaire de la Directrice générale, qu'elle eſt le centre & le rendez-vous des autres, & qu'il y a toujours quelques-unes des plus anciennes & des principales qui ont ſoin d'élever des Religieuſes pour les fonctions publiques de la Congrégation, & de les rendre propres à entretenir cet ardeur des premiers tems, & à la renouveller, ſi elle venoit à ſe ralentir ou à s'éteindre. Il voulut encore que ce Couvent portât le nom de *Crucifixion* pour le diſtinguer de l'autre, qui eſt établi pour honorer & imiter le *Myſtere de la Compaſſion de la Vierge aux douleurs de ſon adorable Fils* ; qu'à cet effet il y eût un aſſez grand nombre de Filles, pour faire, chacunes à leur tour & ſans interminſſion, une priere continuelle jour & nuit au pied de la Croix, afin de

réparer par une eſpéce d'amende honorable, & par une abondante effuſion de larmes, tous les outrages que font les Pécheurs, à cet Arbre de vie; s'uniſſant toutes pour faire ſur la terre, au Pere Eternel, ce que fait JESUS-CHRIST dans le Ciel, qui offre inceſſamment pour eux le mérite de ſa Paſſion, & de toutes les ſouffrances de ſa vie mortelle.

Le pere Joſeph établit, ſans doute, cette dévotion perpétuelle à l'Homme Dieu expirant ſur la Croix, à l'Imitation de ce qui ſe pratiquoit dans l'ancien Teſtament, où Dieu avoit ordonné que le feu ſacré, qui ſervoit dans le Temple à la conſommation des victimes, & à brûler des Holocauſtes, fut conſervé avec tant de ſoin qu'il ne s'éteignit jamais.

Il ne faut pas s'étonner, ſi cette Congrégation devint bien-tôt ſi floriſſante, ſi elle s'aggrandit encore de jour en jour: les larmes de ces ſaintes Filles produiſent en quelque maniere ſa fécondité. Le Pere Joſeph ne voulut pourtant pas recevoir tou-

tes ſortes de perſonnes. Il s'appliqua moins à augmenter le nombre des Monaſteres & des Religieuſes, qu'à les perfectionner dans la vertu ; il étoit peut-être perſuadé, que la paſſion de multiplier, que l'on voit régner encore aujourd'hui dans les Communautés, y fait ſouvent recevoir des Filles ſans vocation ; & oblige d'en choiſir pour Supérieures qui n'en ſont pas capables.

Il me ſeroit très-aiſé de faire connoître les ſoins infatigables qu'il ſe donnoit pour l'avancement de cette Congrégation, en produiſant un nombre infini de Lettres qu'il écrivoit à ſes Religieuſes, il y en a de circulaires, & celles-là regardent purement le bien général des Maiſons : les autres ſont écrites pour le bien particulier de chacune de ces Filles, qui recevoient de lui toutes les conſolations dont elles avoient beſoin.

IX.

LE Pere Joſeph avoit déja preſcrit aux Religieuſes du Calvaire quelques Réglemens pour leur conduite, il attendoit à faire des Conſtitutions, qu'il eût obſervé ce qui ſeroit propre à former cette Communauté & à la maintenir ſous des loix Monaſtiques ; après avoir pris une parfaite connoiſſance de l'intérieur des Couvens, il leur en donna de ſi ſages & ſi judicieuſes, qu'elles y ſont encore aujourd'hui obſervées ſans aucune altération. Il les tira de la Régle de Saint Benoît, qu'il fallut accommoder à la portée de ces Filles.

Mais comme il falloit gouverner pluſieurs Communautés ſoumiſes à un même Chef, il a auſſi fallu établir une autorité pour en regler le dehors & le dedans par des loix politiques : Ainſi outre les trois Prélats, qui ſont comme les Protecteurs de ces Communautés, ſans leſquels on ne peut rien changer ni altérer dans les Conſtitutions, & auſquels on doit rendre

compte des affaires les plus importantes, il y a encore un Viſiteur approuvé d'eux, qui fait tous les ans la viſite des Monaſteres, avec pouvoir de corriger juridiquement, & c'eſt ce qui regarde le Reglement extérieur.

Pour la direction du dedans & le gouvernement intérieur des Religieuſes & des Communautés, il y a une Supérieure générale qui gouverne toute la Congrégation avec quatre Meres qu'on nomme Aſſiſtantes. Pour l'élection de ces cinq Supérieures Majeures, il ſe tient tous les trois ans un Chapitre général, où toutes les Prieures & les Communautés, dans la perſonne d'une Religieuſe élue en ſon Chapitre particulier, ont droit d'envoyer leurs ſuffrages par écrit : De ſorte que le Viſiteur qui préſide à ce Chapitre avec trois Scrutatrices, élues par la Communauté où il ſe tient, après avoir ouvert les lettres & compté les ſuffrages, déclare Directrice, Aſſiſtante, ou Prieure, celles qui ont la pluralité des voix, & par ce bel ordre, pris ſur le modele des élections qui ſe font dans

les Congrégations d'hommes, & qui, juſqu'au Pere Joſeph, n'ont point encore été en uſage dans celles des Filles, cette Congrégation eſt gouvernée avec une grande ſubordination : les brigues preſque inévitables dans les autres formes de gouvernement en ſont bannies, la paix, l'uniformité & la concorde s'y maintiennent, & tous les membres s'y trouvent étroitement unis par une ſincere correſpondance des inférieurs avec les ſupérieurs. Je ne rapporte point ici toutes les maximes de ce gouvernement admirable, établi par le Pere Joſeph ; il ſuffit de dire que ces Conſtitutions ſont un chef-d'œuvre de ſa prudence, qu'il a eu le tems de prévenir tous les inconveniens qu'il a retranché, tout ce qui peut introduire le relâchement dans les Couvens, & qu'il a ordonné tout ce qui eſt capable de contribuer à ſon avancement ſpirituel & temporel.

Je n'aurois jamais fait, ſi je voulois rapporter toutes les actions de piété qui ont diſtingué le Pere Joſeph de tous les Religieux de ſon Ordre &

de tous les grands Hommes de ſon tems : il y auroit de quoi faire pluſieurs volumes de ſa Vie Religieuſe. Je crois en avoir aſſez dit pour en convaincre le Lecteur, qui attend avec impatience la Vie Politique de cet illuſtre Capucin.

Fin de la Vie Religieuſe du Pere Joſeph.

AVIS IMPORTANT

AU LECTEUR.

IL eſt très-difficile (*dit le Duc de Rohan à l'entrée de ſon excellent ouvrage des intérêts & des maximes des Princes*) d'écrire l'hiſtoire ; mais il eſt encore plus difficile de ne pas écrire des Satyres. Quoique la demangeaiſon ordinaire de publier le mal, ne doive pas prévaloir dans l'eſprit d'un honnête homme, ce que nous devons à la vérité, doit l'emporter ſur le ſoupçon de cette médiſance. *Il n'y a perſonne, après ce préambule, qui ne s'attende à une Hiſtoire affreuſe du Pere Joſeph, parce qu'on eſt déja beaucoup prévenu contre lui. Depuis plus de ſoixante ans qu'il eſt mort, on n'a point pardonné à ſa mémoire. Je proteſte cependant que je n'ai nulle envie de dire du mal de lui. L'extrait de ſa Vie Religieuſe que je viens*

de donner ; en eſt une preuve. Je ſerai auſſi ſincere dans ſa Vie Politique ; je tâcherai de ne me pas écarter de la premiere Regle de l'Hiſtoire que Ciceron nous preſcrit, qui eſt d'oſer dire toutes les vérités ; de n'être jamais aſſez hardi pour oſer faire un menſonge, & de ne rien accorder ni à l'amitié ni à la haine. Quis neſcit primam eſſe hiſtoriæ legem ne quid falci dicere audeat ? deinde ne quid veri non audeat ? ne qua ſuſpicio gratiæ ſit ? ne qua ſimultatis ? Lib. II. de Oratore. *Les annales de ce fameux politique bâties ſur ce principe, paſſeront peut-être pour une belle chimere, plus impoſſible que le grand œuvre, ou le mouvement perpétuel. Ce ſera une eſpece d'héroïſme, que de prétendre y parvenir. La lecture des faits nouveaux que je vais rapporter ſans altération, obligera pourtant le Lecteur à convenir que ſi je n'ai pas été aſſez heureux pour développer tous les ſecrets du plus beau miniſtere qui fut jamais, il eſt toujours glorieux de l'avoir tenté. Ils publieront de la témérité d'un Auteur qui l'entreprend, ce qu'Ovide a dit il y a longtems, de la pu-*

nition de Phaëton, pour avoir voulu ſeulement, pendant un jour conduire le Char magnifique du Soleil ſon pere,

Quem ſi non tenuit, magnis tamen excidit auſis.

LA VIE
DU FAMEUX
PERE JOSEPH,
Capucin nommé au Cardinalat.

SECONDE PARTIE,
Contenant ſa Vie Politique.

L'On ne ſçauroit douter qu'il n'y ait des vocations pour les grands emplois comme pour les petits & pour les médiocres : Et s'il y a de l'imprudence à s'ingérer dans les affaires civiles & politiques ſans y être appellé ; l'on eſt au contraire inexcuſable de s'oppoſer à la

volonté de Dieu, quand il eſt manifeſte qu'il nous y appelle. Le ſcrupule ne va pas ſi loin dans le monde; on s'embarraſſe peu ſi l'on eſt propre à l'état auquel on ſe deſtine; l'ambition, l'avarice, le déſir de s'avancer, ſervent de vocation, & l'on voit tous les jours des perſonnes de toutes les conditions, s'embarquer dans un genre de vie dont elles ſont entiérement incapables. Mais lorſque ce ſont des hommes qui ont des talens extraordinaires, & qui, par humilité, ont embraſſé une profeſſion obſcure où ces talens ſont enfouis, & par conſéquent demeurent inutiles, les Princes & leurs Miniſtres ſont en droit de tirer ces hommes de leur retraite, & de les appeller, malgré qu'ils en ayent, aux emplois qui ſont convenables à leur génie. C'eſt ainſi que le Pere Joſeph fut tiré de ſa Cellule, non ſeulement par la volonté d'un Roi très-pieux, & dont la conſcience étoit très-timorée; mais encore par l'autorité du Souverain Pontife, & par l'obeiſſance aveugle qu'il devoit à ſes Supérieurs immédiats. Voilà comment il entra à la Cour & dans le Miniſtère. Les commencemens en furent merveilleux,

au moins ils le parurent aux yeux de tout le monde.

Si l'ambition, dit-on, pendant quelques années, l'eût fait venir à la Cour, il n'auroit pas refuſé les dignités Eccléſiaſtiques, que tout le monde ſçait, que le Roi lui offroit & vouloit qu'il acceptât. Conſtant dans ſon humilité, rien n'a pû le vaincre; ſans perdre de vûe un ſeul moment la Regle de Saint François, qu'il avoit embraſſée, il a toujours vécu Capucin à la Cour, où il pouvoit vivre Evêque. Quoiqu'il fût à la ſource de tous les biens, & que dans le ſein de la faveur il pût amaſſer des richeſſes pour lui & pour ſa famille, il ne s'eſt jamais ſervi de ſon crédit pour cet uſage. La vie auſtere & pénitente qu'il a menée à la Cour, eſt une preuve convaincante qu'il ne cherchoit ni les plaiſirs ni les richeſſes, dans un lieu qui ſemble en être le centre & l'élément. Ou s'il y couroit par cette voye, il les acheroit bien cher, puiſque ſa maniere de vivre fut toujours fort dure & fort laborieuſe. Sa famille s'eſt élevée par elle-même, le ſieur du Tremblay, ſon frere, fut le ſeul artiſan de ſa fortune; & ſi on le fit Gou-

verneur de la Baſtille, ſes Ambaſſades & les autres ſervices qu'il avoit rendus au Roi, & en particulier à la Reine Mere, méritoient encore une plus grande récompenſe. Le Pere Joſeph n'a jamais employé ſon crédit pour l'avancement de ſes parens, quoique pluſieurs en euſſent beſoin; il s'eſt contenté de procurer de nouveaux Couvens à ſon Ordre; & ces établiſſemens ont toujours été très-médiocres, tant il craignoit de ſortir des bornes de l'humilité Capucine. Toute ſon occupation ne tendoit, en apparence, qu'à faire régner le Fils de Dieu par tout l'Univers. Pour y parvenir, il falloit répandre des hommes Evangéliques, qui éclairaſſent le monde entier des lumiéres de la Foi. Un ſi noble & ſi juſte deſſein n'auroit jamais pû s'exécuter ſans la protection d'un grand Roi, ſans l'appui & le ſecours des Miniſtres: s'il eût vécu hors de la Cour, & qu'il n'eût point eu d'accès auprès des Grands, qui avoient part au Gouvernement, comment auroit-il pû venir à bout d'envoyer des Miſſionnaires dans preſque tous les Royaumes du monde, pour y prêcher l'Evangile, & tirer des ſom-

mes conſidérables de la libéralité du Roi, pour ſurvenir aux dépenſes extraordinaires de leurs voyages & de leur ſubſiſtance ?

Mais d'ailleurs, eſt-il le ſeul qui ſe ſoit mêlé des affaires d'Etat ? Nos Livres ſont pleins d'exemples de Religieux que l'on a tirés du Cloître pour les employer dans les négociations publiques ; un Capucin ceſſe-t'il d'être ſujet de ſon Prince, parce qu'il eſt Religieux ? Un Moine, de quelque Ordre qu'il ſoit, eſt-il exemt de ſervir ſa patrie, parce qu'il a fait des Vœux ? Il faudroit être bien injuſte, pour vouloir enſevelir dans la ſolitude des talens comme en avoit le Pere Joſeph, que Dieu avoit fait naître pour une vie publique & laborieuſe. N'avons-nous pas eu deux Abbés de Saint Denis, Régens du Royaume ; qualité au deſſus de celle de Miniſtre d'Etat ? Suger, ſous le Roi Louis VII. & Mathieu de Vendôme, ſous le Roi Louis IX. Celui-ci que toute l'Egliſe révére comme un Saint, ne fit aucun ſcrupule de tirer du Cloître un Moine pour le mettre à la tête des affaires de ſon Royaume, ni de lui donner tout pouvoir en ſon abſence. J'en

trouverois beaucoup d'autres de divers Ordres chez les étrangers.

Pour m'arrêter à celui de S. François, je pourrois produire le bienheureux Jean de Capiſtran, un des plus illuſtres perſonnages, non-ſeulement de ſon Ordre, mais encore de ſon ſiécle. Les Papes Nicolas V. & Caliſte III. s'en ſont ſervi dans les plus importantes affaires de leur tems, & principalement à négocier avec l'Empereur Frédéric III. & avec les Rois de Pologne & de Hongrie, pour former une Croiſade contre Mahomet II. Empereur des Turcs. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique célébrera toujours avec éloge, les ſervices ſignalés, que ce Cordelier rendit à la Chrétienté au Siége de Bellegrade en 1456. ſecondé par la valeur de Jean Huniade, Général de l'Armée Hongroiſe.

Le Pape Clement VIII. s'étant rendu médiateur de la paix entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, y prépara les eſprits par le miniſtere du Pere Bonaventure Calatagironne, Général des Cordeliers, lequel ſeconda ſi bien les ſaintes intentions de ce Pontife, que le Cardinal Alexandre de Médicis trou-

va preſque toutes les difficultés levées, lorſqu'il arriva à Vervins, où la paix fut ſignée trois mois après, à la ſatisfaction commune des deux Rois; le même Pape envoya encore une autre fois Caſtagironne, qui alors n'étoit plus Général des Cordeliers, mais Patriarche de Jérusalem, en France, pour terminer le different qui étoit entre Henry le Grand & Charles-Emmanuel Duc de Savoye, touchant le Marquiſat de Saluces, dont le Roi demandoit la reſtitution. L'eſprit du Duc y faiſoit naître chaque jour des difficultés nouvelles; mais celui du Patriarche les démêla toutes heureuſement, & la paix fut enfin conclue & ſignée entre les deux Princes en 1601. Si donc les Papes & les Rois ſe ſont ſervis ſi utilement du miniſtere des Religieux pour le maniement de leurs affaires temporelles, témoin encore le fameux Ximenes, depuis Cardinal, qui gouverna l'Eſpagne en qualité de Régent du Royaume, le Servite Fra-Paolo qui fut appellé à toutes les plus ſecrettes délibérations du Senat de Veniſe, & le Capucin Emeric, qui de nos jours a été Evêque de Vienne & Premier Miniſtre de l'Empereur Leo-

pold aujourd'hui régnant. Pourquoi voudroit-on condamner le Pere Joſeph qui diſoit n'y être entré que pour le bien de l'état & de l'Egliſe, & pour obéir au Pape, au Roi & à ſes Supérieurs?

L'envie n'attaque qu'un mérite ſublime, qu'une vertu éclatante; le Pere Joſeph n'eût point été en bute à la cenſure des critiques & des médiſans, s'il n'eut eu que des talens médiocres & des qualités communes. On a voulu répandre un blâme ſur ſes belles actions; ſi on en croit l'Abbé de Mourgues, on lui imputoit preſque tous les maux du Gouvernement, on le chargeoit de tous les mauvais ſuccès, comme s'il eut été le ſeul Pilote. Ces gens mal intentionnés, ces ennemis de l'état n'oſant s'attaquer au Roi ni à ſon premier Miniſtre, dont ils redoutoient la vengeance, en devenoient plus hardis à ſe déchaîner contre un Religieux qui ſe ſoucioit auſſi peu de ſa réputation temporelle, qu'il étoit ſoigneux de menager celle de ſes Maîtres,

Avant que de parler des ſoins & de l'application qu'apporta le Pere Joſeph à faire réuſſir le Traité de Loudun, je dois prévenir le lecteur ſur le récit de ce

fait, & de beaucoup d'autres que je rapporterai dans cet Ouvrage : Il y lira plusieurs traits qui ne se trouvent dans aucuns de nos Historiens François. L'histoire générale ressemble en quelque maniere au Cadran d'une Horloge : On voit bien l'éguille qui marque les heures, mais on ne voit point les roues ni les ressorts cachés qui lui donnent le mouvement ; ainsi beaucoup d'Historiens se contentent de raconter les événemens comme ils sont arrivés selon la Chronologie & l'ordre des tems, mais ils n'approfondissent point les causes qui les ont produits ; ils n'entrent point dans le détail des intrigues & des interêts secrets des personnes qui ont donné le branle aux affaires dont ils parlent, soit parce qu'ils n'en ont point eu la connoissance, ou par des raisons d'amitié, de partialité ou de crainte, qui les ont retenus de dire ingénuement tout ce qu'ils sçavoient ; cependant on aime à voir le commencement, le progrès & la fin d'une grande entreprise ; on veut apprendre qui l'a formée, qui l'a conduite, qui l'a traversée, enfin qui l'a fait réussir. Ceux qui liront cet Ouvrage y verront donc

avec plaiſir ce qui manque à l'hiſtoire générale, & trouveront de quoi contenter leur curioſité.

Depuis le coup fatal qui nous avoit enlevé Henry le Grand, la France, par un effet viſible de la main de Dieu, n'avoit pas laiſſé de jouir d'une profonde paix : mais comme rien n'eſt ſtable en ce monde, cette paix fut troublée en 1614. par les Princes & par les Seigneurs mécontens qui s'éloignerent de la Cour, ſous prétexte du mauvais Gouvernement de la Reine Régente & de ſon Conſeil ; mais, ſur-tout, pour empêcher le Mariage du Roi avec l'Infante d'Eſpagne, & de Madame, Sœur du Roi, avec le Roi Catholique. Ceux qui s'en allarmoient davantage étoient les Huguenots ; ils diſoient hautement que ces deux Mariages auroient la même iſſue qu'avoit eu autrefois le voyage de la Reine Catherine de Médicis à Bayonne (*a*), que leur parti en ſeroit la victime, attendu qu'après cette alliance, le Roi ne voudroit plus qu'une ſeule Re-

(*a*) Où le maſſacre de la Saint-Barthelemy fut réſolut.

ligion dans son Royaume ; ce qui alloit renouveller les guerres civiles en France, & donner beau champ aux Espagnols, pour la ruiner de fond en comble. Cependant cet orage fut appaisé par le Traité de Sainte-Menehoud ; & parce que les Princes avoient demandé la convocation des Etats pour réformer les abus du Gouvernement, ils furent assemblés à Paris, mais sans aucun effet. Le Clergé y demanda la publication du Concile de Trente ; la Noblesse, la suppression du droit annuel & de la vénalité des Charges, & le Tiers-Etat, composé en partie de mauvais Catholiques & de Religionnaires, une déclaration formelle, que le Roi étant souverain dans ses Etats, n'y reconnoissoit aucun Supérieur spirituel ni temporel. Cette proposition qui tendoit à faire un Schisme comme en Angleterre, & à désunir la France du Souverain Pontife & du Corps de l'Eglise Universelle, fut vigoureusement rejettée par la Noblesse & par le Clergé, & pour la combattre, le Cardinal du Perron prononça dans la Chambre de la Noblesse, & ensuite dans celle du Tiers-Etat cette belle harangue qui est imprimée dans ses Ouvrages. Mais

comme on ne fut point d'accord, & qu'au contraire le Parlement se joignit au Tiers-Etat, cette division auroit eu de dangéreuses suites, si le Roi à la sollicitation du Nonce, qui se plaignoit hautement, n'avoit évoqué ce different à son Conseil par Arrêt du 6 Janvier 1615, avec défense à toutes personnes de rien statuer sur cette matiere dont il se reservoit l'entiere connoissance. Cette contestation fut cause qu'on ne retira aucun fruit de l'assemblée des Etats, qui avoit été accordée aux Princes seulement, pour les contenter par une apparence de bonne volonté ; car on ne toucha point à la corde du Gouvernement. Les Princes reprirent donc les armes & passerent la Riviere de Loire à dessein d'empêcher le Roi d'aller recevoir l'Infante d'Espagne sur les frontieres du Royaume, mais en vain. Ils ne laisserent pas néanmoins de recommencer leurs cabales contre la Régence, en recevant dans leur parti tous les mécontens qui vouloient y entrer.

Le Pere Joseph qui faisoit alors ses visites en Poitou en qualité de Provincial, se trouva à Saint Maixent, où étoit Monsieur le Prince avec tous ses asso-

préſenta, comme par occaſion, *qu'il pouvoit ſe faire un vrai mérite devant Dieu & rendre ſon nom recommandable à toute la poſtérité, s'il vouloit contribuer à maintenir les droits & l'autorité du Siége Apoſtolique, en faiſant voir à ſon Maître, que l'article que les Députés de la Cour avoient ſignés à l'inſtance des Religionnaires, alloit renverſer toute la Police Eccléſiaſtique ; qu'au premier jour on verroit, ſi Dieu n'y mettoit la main, l'Egliſe Gallicanne, la Fille aînée des Apôtres & des Martyrs, devenir proteſtante, & ſervir à ſon tour de Théâtre aux Tragédies, aux perſécutions & à toutes les révolutions d'Etat que les changemens de Religion ont toujours à leur ſuite.* Cette remontrance entra bien avant dans l'eſprit du Prince, qui (à ſon intérêt près) avoit d'aſſez bonnes intentions. Le prétexte d'un établiſſement de Capucins à Loudun, qui en effet y furent admis quelque tems après, ſervit de couverture à Saint-Clair pour introduire le Pere Joſeph auprès du Prince, qui avoit de grandes meſures à garder avec les Seigneurs de ſon parti, de peur que la diviſion ne s'y mît & qu'ils ne fiſſent leur accommodement ſans

lui, comme il arrive presque toûjours dans ces sortes de cabales. Le Prince donna plusieurs Audiences au Capucin, & toutes à minuit, pour éviter les yeux des espions : & peut-être aussi pour avoir le tems de faire ses conditions meilleures, outre qu'il sçavoit qu'il ne pouvoit pas accorder la suppression de l'article mentionné sans le consentement de ses associés.

Le Pere Joseph fit au mois de Janvier divers voyages à Tours où étoit le Roi, pour lui rendre compte de sa négociation qui dura long-tems ; enfin, après bien des peines & des voyages faits de Loudun à Tours inutilement, Dieu envoya l'heureux jour où cette importante affaire fut conclue. Monsieur le Prince tomba si dangéreusement malade, que l'on désespéra presque de sa vie. En cet état où l'on agit toûjours sincerement, se souvenant de tout ce que le Pere Joseph lui avoit dit ; il demanda à le voir, & pria le Sieur du Tremblay son frere d'aller à Tours & de le lui amener. Ce fut en cette occasion que le Capucin attaquant le mal dans son principe, fit connoître au malade, *qu'il ne devoit point espérer de grace & de misericorde de Dieu, ni en ce monde, ni en l'autre,*

s'il ne faiſoit ceſſer tous les maux que ſon parti cauſoit en France, & que pour cela il étoit obligé en conſcience de ſigner la paix, aux conditions qui lui ſeraient propoſées de la part du Roi ſon Souverain Maître. Ces paroles dites avec une autorité chrétienne, comme le cas le requeroit, firent tant d'impreſſion ſur l'ame timorée de ce bon Prince, qu'il promit au Pere Joſeph de faire tout ce qu'on voudroit, pourvû qu'il eût aſſurance qu'après avoir déſarmé, le Roi lui tiendroit parole & exécuteroit de bonne-foi tout ce qui leur étoit promis par le Traité, ſoit à lui ou à ceux qui l'avoient ſuivi. Sur cette déclaration le Pere Joſeph fit un dernier voyage à Tours, où Sa Majeſté promit en parole de Roi d'exécuter le Traité; ſi bien qu'au retour du Pere Joſeph, Monſieur le Prince ayant fait venir le Maréchal de Briſſac, Villeroy, de Thou & de Vic, fit tranſcrire le Traité, ſans y toucher l'article ſtipulé par le Tiers-Etat, & le ſigna avec eux en la préſence de ce Pere.

Les Ducs de Vendôme, du Maine, de Rohan, & quelques-autres qui n'y trouvoient pas leur avantage, ne vouloient pas ſigner, & ne l'auroient jamais

fait, ſi Monſieur le Prince leur Chef, ne les y eût comme forcés par ſon exemple. Ainſi la paix fut rendue à la France, & la bonne intelligence rétablie entre le Pere commun des Chrétiens & lē fils aîné de l'Egliſe. La nouvelle de cet accommodement ſi long tems déſiré, fut bientôt publique; car les Députés vinrent en rendre compte au Roi qui en attendoit la concluſion à Tours. Villeroy qui y arriva le premier en reçut toutes les acclamations dans les Fauxbourgs de la Ville. Tout le monde lui donnoit la gloire de cette belle action : mais ce Miniſtre auſſi recommandable par ſa modeſtie que par ſa capacité, diſoit tout haut; *ce n'eſt point moi qu'il faut en remercier, c'eſt le Pere Joſeph qui va paſſer bien-tôt.* Le Pere Joſeph de ſon côté ſe cachoit & publioit par tout que l'honneur en appartenoit aux Députés du Roi. De-là vient que ceux qui ont écrit l'hiſtoire de ce tems-là, n'ayant point ſçu le ſecret de cette affaire, n'ont pointparlé du Pere Joſeph, qui en avoit conduit tous les reſſorts & ſurmonté toutes les difficultés, croyant que les quatre Députés qui avoient ſigné le Traité en étoient auſſi les auteurs, comme il arrive ordinairement.

Une ſi belle négociation mit le Pere Joſeph en crédit auprès du Roi, qui ſe voyoit heureuſement délivré des appréhenſions d'une Guerre Civile, où l'on étoit à la veille d'entrer ſous le ſpécieux prétexte du bien public.

Un des trois motifs qui avoient porté le Pere Joſeph à faire le voyage de Rome en 1617. étoit de propoſer au Pape le deſſein qu'il avoit de réunir toutes les forces des Princes Chrétiens pour renverſer l'Empire du Grand Seigneur. Pour entendre l'endroit qu'on pourroit mettre également dans ſa Vie Religieuſe comme dans ſa Vie Politique, il faut ſçavoir que l'Evêque de Luçon s'étant mis ſi avant dans les bonnes graces de la Reine Marie de Médicis & du Maréchal d'Ancre, qu'il fût fait Conſeiller d'Etat & nommé pour aller en Eſpagne en qualité d'Ambaſſadeur en 1615. ſe vit preſque au comble de ſes déſirs. Ce lui étoit une occaſion merveilleuſe de reconnoître de plus près l'état de cette Monarchie qu'il vouloit affoiblir. Il avoit ſouvent dit qu'il n'avoit rien tant à cœur, & que s'il pouvoit jamais être à portée de découvrir la foibleſſe de la Maiſon d'Autriche,

il en sapperoit les fondemens pour la ruiner de fond en comble ; mais soit que ce jeune Prélat prévit les grands changemens qui devoient bien-tôt arriver à la Cour, qu'il ne vouloit pas quitter afin de s'y avancer comme il fit, soit qu'il crût que ce Religieux qui avoit déja son secret, & qui pouvoit agir comme un autre lui-même, fut plus capable de mener cette intrigue sous un habit de Capucin, il ménagea si bien l'esprit de la Reine qu'elle le retint auprès d'elle, & que Sa Majesté jetta les yeux sur le Pere Joseph, déja connu par ses Missions & par la réforme de Fontevrault, pour l'exécution du projet qu'avoit fait l'Evêque : il falloit le couvrir de quelque chose de grand & de pieux. La conquête de l'Empire du Turc, ou au moins le recouvrement de la Palestine vint tout à propos. Le Pere Joseph se l'étoit mis en tête ; il convenoit merveilleusement bien à un Religieux de Saint François, les mesures prises pour donner le change à tous les Princes Chrétiens, ou pour réussir dans ces deux grandes entreprises en même tems ; il alla d'abord à Rome, proposa au Pape le dessein qu'il avoit de réunir toutes les forces

des

des Princes Chrétiens pour ruiner l'Empire du Grand Seigneur. Ce projet plut ſi fort à Sa Sainteté, qu'elle lui donna des Lettres pour le Roi d'Eſpagne, qui tendoient à engager ce Prince à concourir avec le Roi à une ſi noble entrepriſe : & ſi elle n'a pas eu ſon exécution, il faut s'en prendre au malheur des Guerres Civiles ſurvenues en Allemagne, ſans accuſer de témérité un projet ſi ſagement concerté. Quoiqu'il y ait lieu de s'étonner qu'un pauvre Religieux comme le Pere Joſeph, qui n'avoit point encore de part au Miniſtere, ait conduit ſi loin ce haut deſſein, il faut pourtant auſſi demeurer d'accord que la choſe ne paroiſſoit pas impoſſible, & qu'au contraire les conjonctures préſentes ſembloient être favorables. Le Roi fut le premier à l'approuver, parce qu'il n'y avoit point de meilleur moyen d'empêcher les Princes Chrétiens de ſe faire la guerre, que de les réunir tous par l'envie d'affoiblir la puiſſance du Grand Seigneur, & de prendre les lieux Saints de la Paleſtine, conſacrés par la demeure & par les miracles de Jeſus-Chriſt. Un Envoyé de l'Empereur à Ro-

me, fit voir au Pere Joſeph des lettres du Cardinal Kleſel, Evêque de Vienne & premier Miniſtre de l'Epereur Mathias, écrites au Cardinal Borgheſe, neveu de Paul V. par leſquelles il paroiſſoit que Sa Majeſté Impériale étoit prête de rompre la Treve qu'elle avoit faite avec le Grand Seigneur, ſi elle voyoit tous les Princes Chrétiens dans la réſolution de s'unir avec lui pour aller d'abord attaquer Conſtantinople. L'Archiduc Maximilian, frere de Mathias & l'Archiduc Ferdinand leur couſin germain, adopté par Mathias & déja couronné Roi de Boheme & de Hongrie, promettoient non-ſeulement d'entrer dans cette Guerre, mais encore d'y engager les Ducs de Saxe & de Baviere. Sigiſmond III. Roi de Pologne, fatigué des irruptions continuelles que les Turcs & les Tartares faiſoient dans la Podolie & dans la Ruſſie, ne ſouhaitoit rien plus ardemment que l'exécution de ce projet. Le Pape avoit reçu des lettres du Roi d'Eſpagne qui lui promettoit auſſi d'être de la partie, dès que les mouvemens qui étoient en Italie ſeroient appaiſés. Quand le Pere Joſeph propoſa l'affaire au Duc de Savoye, ce Duc qui paſſoit alors

pour le plus grand Capitaine de toute l'Italie, lui répondit qu'il prétendoit aller lui-même en personne à la conquête de la Terre Sainte, aussi-tôt que la Guerre de la Valteline seroit terminée. Les Venitiens donnerent une pareille assurance.

Outre cette disposition generale de la plûpart des Princes Chrétiens, les troubles qui étoient dans l'Empire Ottoman, fournissoient encore une belle occasion. Machmet ou Acmet, Empereur des Turcs, avoit donné en mourant pour tuteur, à son fils Osman, qui étoit mineur, Mustapha, oncle paternel du pupille; mais tout-à-fait incapable de gouverner à cause de sa stupidité naturelle, (a) le neveu fit emprisonner son oncle qui lui faisoit ombrage; & par une revolution assez ordinaire dans la Maison Ottomane, l'oncle à son tour fit arrêter & déposer son neveu qui s'étoit rendu odieux aux Janissaires, auquels il vouloit substituer une Milice composée d'Arabes. Après avoir mis

(a) Cronique de Piasecki, Evêque Polonois.

Muſtapha ſur le Trône, craignant qu'Oſman n'y remontât & ne vengeât ſur eux l'injure de ſa deſtitution ; ils ne trouverent point d'autre remede à leur premier crime, que d'en commettre un ſecond, qui fut de le tuer. (4) Cela ſe paſſa au mois de Mai de 1622. L'année ſuivante ils dépoſérent Muſtapha comme imbécile, mirent en ſa place Amurat IV. frere d'Oſman. Rien ne pouvoit être plus favorable au deſſein du Pere Joſeph que tous ces changemens qui rempliſſoient l'Empire Ottoman de diviſions & de factions dangéreuſes. D'ailleurs le Pere Joſeph qui ſçavoit admirablement bien conduire une entrepriſe, avoit ſecrettement pratiqué des intelligences à la Cour du Prêtre Jan, autrement dit, le Soldan d'Ethiopie, & il étoit ſûr d'un grand ſecours de ce Prince pour faire une diverſion dans l'Afrique ; le Duc de Nevers & quantité de Seigneurs François brûloient d'envie de ſignaler leur courage dans cette ſainte Guerre ; le Duc avoit envoyé ſes fieus

(a) *Malentes parricidio, quam in regni faciuoris eſſe rei.*

Marconnet en Pologne pour disposer les Cosaques Zaporouski à attaquer le Turc par la Mer Noire, pendant que les Princes Chrétiens l'attaqueroient d'un autre côté. Le Pape, à la priere du Pere Joseph qui conduisoit cette affaire, avoit ordonné à son Nonce en Pologne d'entretenir une bonne correspondance avec le sieur Marconnet.

Monsieur de Marquemont, Archevêque de Lyon qui résidoit alors à Rome en qualité d'Ambassadeur de France, écrivit sur ce sujet une lettre au Roi, dont voici la teneur. SIRE, *J'ai parlé à Sa Sainteté de l'affaire dont il a plû à Votre Majesté m'envoyer ses Commandemens en chiffres* * *par sa lettre du quatorze Mars* 1618. *& après avoir parlé des inventions du Pape & des expédiens qu'il juge nécessaires, il dit que les premiers mouvemens doivent procéder de Sa Sainteté & de ses Ministres, afin que les enfans écoutant la voix de leur pere, se rendent plus dociles*

* Puisque cette lettre étoit en chiffre, il s'agissoit d'autres choses que de mission, & de Conquête de la Terre Sainte.

à une sémonce si honorable ; & que ce dessein favorisé des bénédictions du Saint Siége & secondé de tous les Princes Chrétiens, produise tous les effets que l'on en désire à la gloire de Dieu, & à l'exaltation & accroissement de la sainte Religion ; qu'à la vérité cette entreprise ne peut réussir si les troubles d'Italie ne sont appaisés ; mais que pourtant il est à propos d'en avancer tous les projets, & que Sa Sainteté alloit écrire à ses Nonces pour en procurer l'effet, & que son principal effort seroit en Espagne.

Nous avons une lettre du Roi au même Archevêque, Ambassadeur à Rome, du 6 Juin 1618. imprimée dans le premier volume des Mémoires d'Aubery, où Sa Majesté s'explique positivement sur la Négociation que le Pere Joseph alloit faire en Espagne. *Il faudra voir quel fruit produira le voyage du Pere Joseph en Espagne & la charge que notre Saint Pere a donnée à son Nonce, de conférer avec mon Ambassadeur. Je souhaite plus que je n'espere, qu'il en revienne de l'avantage à la Chrétienté pour la variété & multitude des ressorts qu'il faut faire accorder & jouer à même fin. Quoiqu'il en avienne, j'aurai fait paroître le pre-*

nier mon affection & zéle à l'honneur de Dieu, au bien de la Religion & à une ſi ſainte entrepiſe. Il fut donc réſolu au Conſeil du Roi que le Pere Joſeph iroit en Eſpagne pour diſpoſer le Roi Catholique à pacifier l'Italie, & s'unir enſuite avec les autres Princes Chrétiens à la conquête de l'Empire Ottoman.* Monſignor Bentivoglio, Nonce du Pape, lui donna une Obédience du 14 Avril, par laquelle il lui permet de monter à cheval, lui & ſes Compagnons, pour faire le voyage plus promptement: Le Pere Paul de Cezenne ſon Général, lui en envoya une autre du 22. du même mois, par laquelle il lui accorde la permiſſion d'aller par tout où il voudra pour négocier cette grande affaire.

Le Pere Joſeph muni de tous ces pouvoirs partit pour l'Eſpagne le 20 Juillet, & arriva à Madrid le 14 Août de la même année 1618. il réſiſta ſeul à la fatigue du voyage, & aux chaleurs

* Voilà ce qui paroiſſoit aux yeux du Conſeil qui ne ſçavoit pas que le véritable motif du voyage étoit l'envie d'affoiblir la Maiſon d'Autriche.

excessives qui firent mourir ses deux Compagnons, le Pere Romain & le Frere Zenon de Guingamp : son zéle le soutenoit. Il présenta ses lettres de créance, & fut parfaitement bien reçu du Roi Catholique ; les Ministres d'Etat lui donnerent audience toutes les fois qu'il la demanda : il eut même l'honneur d'entrer au Conseil. Les propositions qu'il y fit de la part du Pape & du Roi y furent bien reçues : & après avoir eu parole que Sa Majesté Catholique contribueroit de toutes ses forces à une si noble entreprise (ce qui détruisoit les bruits qu'on fit courir alors, qu'il étoit allé en Espagne pour y soulever les Morisque.) (a) Il revint en France au fort de l'hyver, où il souffrit autant de froid dans les neiges des Pyrenées, qu'il avoit enduré de chaud en les traversant. Le long du chemin il s'occupa à faire parler la Grece en vers François à Louis le Juste & aux Chevaliers

(a) Les enfans des Mores qui s'étoient faits Chrétiens : bien des gens croyent que ce fut là le véritable motif de son voyage, & ne se trompoient pas.

du

du nouvel Ordre de la Milice Chrétienne, qu'il méditoit d'inſtituer, & qu'il établit en effet ſous la conduite du Duc de Nevers. Il arriva à Paris au mois de Janvier 1619. rendit compte de ſon voyage au Roi, au Nonce Bentivoglio, & à ſon Général; & ne trouvant plus d'obſtacle à ſon deſſein, il travailla le reſte de l'hyver avec le Duc de Nevers à l'établiſſement de cette Milice Chrétienne, qui, ſous le prétexte d'aller ſur les Terres du Grand-Seigneur, devoient, ſi on en avoit l'occaſion favorable, faire une irruption en Allemagne, ou au pis aller, ſe jetter dans la Paleſtine, ſi la conquête de l'Allemagne n'étoit pas faiſable. Ils avoient des correſpondances en Allemagne, en Italie, en Pologne & en pluſieurs Provinces de la domination Ottomane, pour diſpoſer les eſprits à faire une révolution générale dans ce vaſte Empire, où les Chrétiens qui gémiſſoient dans l'eſclavage, attendoient avec impatience une occaſion de ſe joindre avec les mécontens du pays, dont le nombre étoit conſidérable alors. Le Pere Joſeph compoſa pluſieurs petits Traités qu'il envoya par tout; il ſuffit d'en mettre ici

les titres. *Les diſpoſitions à la guerre contre le Turc.* 2. *L'Inſtruction pour les Princes.* 3. *L'intérêt des Princes pour cette entrepriſe.* 4. *L'état déplorable de la Chretienté & la maniere de la relever.* 5. *Traité de la milice Chrétienne & les moyens de l'établir & de la faire ſubſiſter.*

Je continuerois le récit de ce que fit le Pere Joſeph pour l'exécution de ſon deſſein, ſi je n'étois pas obligé de le ſuivre à Angoulême, où le Roi l'envoya comme un homme propre à radoucir l'eſprit de la Reine ſa mere, qui n'avoit pû encore oublier la mort du Maréchal d'Ancre ſa créature. Le Duc de Luines, favori du Roi, & qui gouvernoit toutes les affaires, fit rentrer dans le Conſeil les anciens Miniſtres que ce Maréchal en avoit éloignés, & ſe ſervant de toute ſa faveur, avoit obligé la Reine de ſe retirer à Blois, & d'y attendre les Ordres du Roi. On trouva bon que l'Evêque de Luçon lui tînt compagnie pour l'éloigner de la Cour & de l'entrée au Conſeil, où la ſublimité de ſon génie le rendoit ſuſpect au Duc de Luines, qui en avoit un très-médiocre. Et comme la jalouſie eſt un mal incurable, ce Prélat eut ordre enſuite de ſe retirer

dans ſon Diocéſe, & peu après d'aller à Avignon. Cependant, la Reine naturellement inquiette, trouva l'occaſion de ſe ſauver de Blois (*a*) par le conſeil de l'Abbé Rucellaï, Gentilhomme Florentin, & du Pere Chanteloube, Prêtre de l'Oratoire; elle alla d'abord à Loches, où elle ne reſta qu'un jour; puis de Loches, elle ſe retira à Angoulême, où elle établit ſa demeure; le Duc d'Epernon, qui en tenoit le gouvernement, lui étant tout dévoué. Cette évaſion allarma fort la Cour, & ſelon toutes les apparences, il y avoit lieu d'appréhender une guerre civile.

Des amis du Duc de Luines lui conſeillerent de menager un accommodement avant que le mal empirât, & d'y employer le pere de Berulle, Supérieur des Prêtres de l'Oratoire, qui depuis mourut Cardinal, & le Pere Joſeph, tous deux très-affectionnés au Roi & au bien de l'Etat (*b*) & outre cela très-capables, & par leur eſprit & par la bonne opinion que chacun avoit de leur droi-

[*a*] Au mois de Février.

[*b*] Hiſtoire de Louis XIII. imprimée à Amſterdam en 1601.

ture, d'écarter cet orage ; le Duc goûta un avis où son intérêt se rencontroit heureusement avec celui du public. Berulle & le Capucin agissant de concert, & comme de leur propre mouvement, proposerent au Roi d'envoyer à la Reine sa mere, un homme de probité, qui lui fit entendre avec douceur, que le Roi & son Ministre n'avoient point d'autre dessein que de la contenter. La commission fut donnée à l'Abbé de la Cochere, alors Doyen de Luçon, depuis Evêque d'Aire. Ce choix fut un coup de tête du Pere Joseph, qui, en le proposant, considéra l'étroite amitié qui étoit entre l'Evêque de Luçon & le Doyen de sa Cathédrale. Il crut que ce seroit le vrai moyen de faire revenir cet Evêque auprès de la Reine : la chose arriva comme il avoit pensé, & ce retour fut si adroitement ménagé qu'il n'y eut que l'Evêque qui sentit l'obligation qu'il en avoit au Pere Joseph. Le sieur du Tremblay son frere fut commandé de l'aller prendre à Avignon, & de-là le conduire à Angoulême.

Ce retour inespéré causa beaucoup de jalousie à ceux qui abusoient de la confiance & de la facilité de la Reine,

en lui donnant de pernicieux conſeils ; & l'Evêque ne fut pas long tems ſans écarter les perſonnes qui ne le regardoient pas d'un bon œil. Comme cet accommodement traîna un peu en longueur & qu'il y avoit des conditions ſecrettes, qu'on ne vouloit pas écrire ; l'Evêque tout pénétré de la maniere dont le Pere Joſeph avoit procuré ſon rappel, trouva bien-tôt le moyen de lui rendre la pareille. Il inſinua donc à la Cour, que comme les conſeils qu'il donneroit à la Reine pourroient lui être quelquefois ſuſpects, il vaudroit mieux mettre cette négociation entre les mains d'un autre, parce que les avis que celui-là donneroit à la Reine, ne manqueroient pas de lui être communiqués, & que par conſéquent il auroit plus d'ouverture à agir auprès d'elle ſans qu'elle prît aucun ombrage. Le Roi choiſit d'abord le Pere Joſeph, il le fit partir en diligence avec les inſtructions néceſſaires. Le Capucin propoſa à la Reine trois places de ſûreté, Angers, le Pont de Cé & Chinon, & la conjura de la part du Roi, de vouloir venir à Tours, où leurs Majeſtés diſſiperoient, en ſe voyant, tous les nuages de leur

méſintelligence. L'Evêque de Luçon & le Pere Joſeph qui s'entendoient parfaitement bien enſemble, conduiſirent ſi adroitement l'affaire, que la Reine partit d'Angoulême le 29 Août 1619. & ſe rendit à Tours, où elle reçut toute ſorte de bons traitemens du Roi & du Duc de Luines. Elle y demeura huit jours, mais elle ne voulut jamais retourner à Paris, aimant mieux aller à Angers, qui lui avoit été accordé par le Traité. On croit avec aſſez de vraiſemblance que ce fut l'Evêque de Luçon qui lui donna ce conſeil pour ſes vûes particulieres, parce qu'il ne vouloit point aller à ſon Evêché, ni retourner à Paris avec le ſimple titre d'Evêque de Luçon.

Cependant le Pere Joſeph, après avoir exécuté ſa commiſſion en ſecret auprès de la Reine, revint à Paris à pied comme il étoit allé à Angoulême toujours inconnu, par un motif d'humilité, évitant de partager avec l'Evêque de Luçon, la gloire de l'accommodement qu'il venoit de faire, & lui en attribuant tout l'honneur, comme s'il eût déja été ſon maître.

Je ne dois pas refuſer au Public

l'Hiſtoire de la nouvelle Croiſade que fit le Pere Joſeph après ſon retour d'Angoulême. Le recit que j'en vais faire prouvera que rien n'étoit impoſſible à ce grand homme, quand il s'agiſſoit de la gloire de Dieu. Il avoit perſuadé à Charles de Gonzague, Duc de Nevers, d'établir un Ordre Militaire, ſous le titre de Milice Chrétienne, compoſé de Seigneurs & de Gentilshommes de toutes les Nations Catholiques, ſoit mariés ou non mariés, leſquels dépendroient immédiatement du Saint Siége, & ſeroient pourtant ſous la protection de leurs Princes naturels. Le Grand-Maître devoit être électif. L'inſtitut de cet Ordre étoit de ſe croiſer pour la défenſe des Chrétiens opprimés ou détenus priſonniers par les Infidéles, & pour l'accroiſſement & la concorde de la République Chrétienne. Le Pere Joſeph vouloit former un corps d'Armée de cinquante mille hommes, l'entretenir deux ans ſeulement, partie aux dépens des Chevaliers, du Pape & des Princes, partie des aumônes des Fidéles : Il eſperoit que dans ces deux années ce grand deſſein pourroit avoir ſon accompliſſement, ou qu'au moins tous

les nouveaux Croiſés entreroient dans les Terres des Turcs & y vivroient à diſcrétion ; que les Peuples diſpoſés à la révolte, comme les Valaques, les Moldaves, & les autres peuples voiſins ſe joindroient aux Croiſés : qu'à cet effet les Allemans & les Polonois feroient leur attaque par terre, les François, les Eſpagnols & les Italiens par mer dans le Péloponeſe. Le Duc de Nevers avoit lui ſeul ſept gros Vaiſſeaux. Il fallut ſe mettre en état d'exécuter ce projet ; le rendez-vous de toute la Nobleſſe qui entra dans cet Ordre ſe fit à Nevers : le Pere Joſeph s'y rendit en qualité de Commiſſaire du Pape : il y reçut le ſerment de tous les Croiſés. La cérémonie ſe fit le jour de la Touſſaint 1619. dans l'Egliſe Cathédrale, où il prêcha avec un zéle admirable en préſence d'un grand nombre de Chevaliers, qui ne reſpiroient plus que d'en venir aux priſes avec les Turcs. Pareille action ſe fit à Olmutz en Moravie, dans le Couvent des Capucins, où le même Duc de Nevers, Adolphe, Comte d'Altham, Allemand, & Jean-Baptiſte Petrignan-Sforet, Italien, ſe croiſerent. Pluſieurs Seigneurs s'engagerent auſſi dans cette Milice Chrétienne à

Vienne en Autriche, entre leſquels furent le Prince Radzewil, Polonois, le Duc de Saxe Lawembourg, & le Comte de Boucheim. Il faut dire à la gloire des Capucins, qu'il n'y en eut aucun dans tous les Royaumes Chrétiens, qui ne travaillât avec une ferveur Seraphique à multiplier le nombre des Chevaliers, conformement aux ordres du Pere Joſeph, qui ayant plein pouvoir du Pape & de ſon Général, avoit envoyé pour cela des Lettres circulaires dans tous les Couvens de l'Ordre, où en effet rien ne fut omis pour avancer un ſi glorieux deſſein; mais les Guerres qui ſurvinrent entre tous ces Princes le firent avorter. Dieu ſe plaiſant quelquefois à renverſer ce que la prudence humaine a le mieux concerté. L'ambition de regner porta Frederic, Electeur Palatin, à accepter la Couronne de Boheme, que les Hérétiques du pays, revoltés contre l'Empereur Ferdinand. II. lui avoient préſentée. Cette querelle diviſant l'Allemagne en deux partis, le Duc de Baviere & les Princes Catholiques ſoutinrent le droit de Ferdinand; & les Proteſtans celui du Palatin: Si bien qu'il ne fut plus queſtion d'attaquer les Infidéles.

Ce malheur affligea fort le Pere Joſeph, mais il n'affoiblit point ſon courage, il eſpéra toujours en la miſéricorde de Dieu; il ſe perſuada que ce qui ne ſe faiſoit pas dans un tems, s'accompliroit plus heureuſement dans un autre. Il entretint le Pape Grégoire XV. dans les pieuſes diſpoſitions de ſon prédéceſſeur, comme auſſi l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, le Roi de Pologne, le Duc de Baviere, par l'entremiſe des plus vertueux Religieux de ſon Ordre qui s'étoient mis en crédit à la Cour de ces Princes, par le ſeul attrait de leur piété. Dans le voyage que le Pere Joſeph fit à Rome en 1625. le Pape Urbain VIII. voulut ſçavoir au vrai le détail de ce qui s'étoit paſſé dans l'établiſſement de cette Milice, & quelles intelligences il avoit pratiquées pour réuſſir dans une entrepriſe de cette conſéquence.

Sa Sainteté fut ſi contente du récit qu'il lui en fit, qu'elle commença par confirmer cette nouvelle Chevalerie, agréant même que les Croiſés tinſſent un Ambaſſadeur à Rome, & promettant poſitivement d'employer ſon autorité paternelle auprès de tous les Princes

Chrétiens, & tous les tréſors de l'Egliſe, pour acheminer un ſi beau projet, quand il plairoit à Dieu de donner la paix à ces Princes, & de les animer tous du même eſprit pour concourir unanimement à la ruine de l'Empire Ottoman, ou du moins au Recouvrement de la Terre Sainte. Mais revenons aux affaires d'Etat.

Il eſt mal-aiſé d'éteindre entierement une Guerre civile, ſi l'on n'en étouffe les ſémences : tant qu'il y a du feu ſous la cendre, il faut craindre un ſecond embraſement, qui ſouvent eſt pire que le premier. Le Roi ſe raccommodant avec la Reine par l'entremiſe du Pere Joſeph, ainſi que je l'ai raconté un peu plus haut, n'avoit rien diminué de la grande autorité qu'avoit le Connétable de Luines : la Reine & les Princes ne pouvoient la ſouffrir, & d'autant moins que ce Favori ne ſçavoit point l'art de cacher ni de modérer ſon ambition. Il fit ſortir du Château de Vincennes le Prince de Condé, que la Reine y avoit mis pendant ſa Régence, ſans examiner ſi elle en ſeroit contente ou non : ne penſant qu'à mettre Condé dans ſes intérêts, pour fortifier par-là ſon

parti contre ſes ennemis. Il fit publier une Déclaration qui attaquoit ouvertement la Régence & l'Evêque de Luçon : de ſorte que la Reine ne ſe croyant plus en ſûreté dans les Villes qu'on lui avoit données pour ſa retraite, reçut les Députés des Hugenots, & prêta l'oreille aux Princes & aux Seigneurs mécontens, qui la prierent de ſe mettre à leur tête. Ils firent publier ſous ſon nom une Déclaration contre ceux qu'ils prétendoient être les auteurs des déſordres du Royaume, dans laquelle ils ſupplioient le Roi de les éloigner de ſon Conſeil & de ſa Cour, comme étant les vrais ennemis de ſon Etat.

Ce parti fut un des plus grands qu'on ait vû en France, tant à cauſe de la qualité des perſonnes qui y étoient engagées, que des forces qui le ſoutenoient : il n'alloit à rien moins qu'à partager le Royaume. Les Religionnaires profiterent de cette occaſion pour ſe fortifier, appréhendant que ces deux partis réunis enſemble ne tombaſſent ſur eux. Ils voyoient du côté du Roi le Cardinal de Retz & l'Archevêque de Sens, du côté de la Reine, l'Evêque de Luçon, & le Pere de Berulle, les

quels, ſelon leur état, ſe faiſoient une obligation de combattre l'héréſie & de travailler à la détruire.

Le Connétable de Luines qui avoit toujours devant les yeux la mort funeſte du Maréchal d'Ancre ſon prédéceſſeur, appréhendoit le même ſort. Il y avoit lieu de craindre, & ſes amis lui diſoient continuellement, que le Roi ne voudroit pas ruiner ſon Royaume pour ſauver un favori, que tous les Princes & preſque tous les Grands haïſſoient. Le Cardinal de Retz & l'Archevêque de Sens, qui prévoyoient toutes les conſéquences du danger, lui conſeillerent de diſſiper cet orage par un Traité plûtôt que par la force des armes. Ils lui propoſerent de ſe ſervir encore du Pere Joſeph, qui avoit donné des preuves de ſon habileté dans l'accommodement qu'il avoit ménagé tout récemment à Angoulême ; & qui, comme tel, ſeroit écouté de la Reine plus volontiers que tout autre qui lui ſeroit envoyé.

Le Roi commanda donc au Pere Joſeph de ſe rendre à Angers. Notre Religieux s'acquitta ſi bien de ſa commiſſion qu'il diſpoſa la Reine à rece-

voir les Députés du Roi. Les conférences qu'il eut avec Elle furent si secrettes, que le seul Evêque de Luçon en eut connoissance. Le Pere Joseph fit sçavoir au Cardinal de Retz & à l'Archevêque de Sens, que la Reine étoit enfin disposée à recevoir des conditions raisonnables, & qu'il n'y avoit plus qu'à lui envoyer des personnes de confiance pour en convenir.

Le Roi joyeux d'une si bonne nouvelle, envoya incontinent à la Reine une Députation solemnelle, composée de l'Archevêque de Sens, du Duc de Montbason, du Duc de Bellegarde, du Pere de Berulle & du Président Jeannin. Cela ne suffisoit pas, la présence du Roi sembloit être nécessaire; mais le Pere Joseph ayant mandé que s'il venoit exprès, la Reine pourroit changer de résolution, & se retirer de la Ville; il fallut prendre le prétexte de quelques troubles qui étoient en Normandie. Le Roi alla à Rouen, qui se rendit d'abord, & à Caën, dont la Citadelle tint quelque tems avant que de capituler, après quoi ne trouvant plus de résistance, il entra en Anjou avec une précipitation qui allarma beaucoup le

parti de la Reine, quoiqu'il eût défendu à ſes troupes de faire aucune hoſtilité. Il attendit à la Fléche la concluſion du Traité, & n'en ſortit que le ſixiéme Août, pour ſe rendre au Verger, & donna le rendez-vous à ſon Armée dans la plaine de Trelazay, aſſez près des Ardoiſiers d'Angers. Ce fut là qu'il apprit que l'accommodement étoit fait mais parce qu'on n'apporta pas le Traité auſſi-tôt qu'il fut ſigné, le Roi, comme par divertiſſement, ordonna à Meſſieurs de Crequy & de Baſſompierre, d'envoyer quelques partis vers l'Armée de la Reine pour découvrir ſes retranchemens. Ces troupes marcherent juſqu'à la vue du Pont de Cé, & attaquerent cinq mille hommes des gens de la Reine dans leurs retranchemens, les mirent en déſordre & entrerent avec eux dans la Ville.

Le combat duroit encore lorſque le Duc de Bellegarde arriva d'Angers avec le Traité ſigné : & ſur ce qu'il ſe plaignit de ce qu'on avoit attaqué les gens de la Reine au préjudice de l'accord ; on lui répondit que c'étoit ſa faute, & qu'il devoit avoir apporté les articles plûtôt. Cette déroute du Pont de Cé penſa tout perdre : Les Princes du

parti de la Reine qui trouvoient mieux leur compte dans la Guerre que dans la paix, ne manquerent pas de lui perſuader, que les propoſitions qui avoient été faites de la part du Roi n'étoient que pour l'amuſer; qu'il n'y avoit point de ſûreté pour ſa perſonne à Angers; que dans le danger évident qu'elle couroit, il lui ſeroit plus avantageux de ſe retirer dans le Poitou, où étoient les Ducs de Mayenne, de Montmorency & d'Epernon, avec de groſſes troupes: qu'elle pourroit paſſer la Loire à Ancenis, où la Cavalerie la conduiroit ſans aucun danger; qu'on déſarmeroit les Habitans de la Ville d'Angers; qu'on en feroit ſortir les filles & les femmes, & qu'on abandonneroit le reſte au pillage. Une parti de ce conſeil fut ſuivi, les hommes furent déſarmés: mais dans le tems qu'on commandoit aux femmes & aux filles de ſortir, il s'éleva des cris & des hurlemens ſi effroyables, que les cœurs les plus endurcis en furent touchés.

Le Pere Joſeph vint promptement trouver la Reine, & lui remontra avec une fermeté apoſtolique, *qu'elle répondroit devant Dieu de tous les déſordres qui*

qui alloient arriver ; & qu'elle ſeule porteroit le blâme & la haine de cette Guerre. l'Evêque de Luçon fut de ce ſentiment & fit ſurſéoir les ordres donnés pour le pillage d'Angers, qui étoit ſur le point d'être exécuté. Les Habitans informés de la remontrance vigoureuſe que le Pere Joſeph avoit eu le courage de faire à la Reine, lui en furent ſi ſenſiblement obligés, que par reconnoiſſance ils l'appellerent & l'appellent encore aujourd'hui *l'Ange tutelaire d'Angers.*

Ce n'auroit pas été aſſez d'avoir arrêté la fuite de tant de déſordres, s'il n'eût auſſi renoué les négociations. Les Députés allerent au Pont de Cé trouver le Roi qui ratifia le Traité, & le renvoya à la Reine, par Monſieur de Créquy. Le Roi ſe rendit enſuite à Briſſac où la Reine ſe trouva le jour de l'Aſſomption, & s'embraſſant tous deux avec beaucoup de tendreſſe, le Roi lui dit, en riant *qu'elle ne lui échapperoit plus* ; à quoi elle répondit par un reproche que le Roi fit ſemblant de n'avoir pas trop entendu. *Monſieur, il ne vous auroit pas été difficile de m'avoir toujours auprès de vous, ſi j'euſſe été traitée comme le doit être la mere d'un*

grand Roi. Auſſi-tôt le Roi lui préſenta le Prince de Condé qui lui rendit ſes reſpects ; & le Connétable de Luines, qui pour faire voir à la Reine, qu'il vouloit vivre en bonne intelligence avec l'Evêque de Luçon, ſa créature, & le principal de ſon Conſeil, lui fit propoſer le mariage du ſieur de Combalet ſon neveu, avec la Demoiſelle de Pontcourlay, niéce de cet Evêque. Le Pere Joſeph, qui avoit mené toute cette affaire au gré du Roi, voulut en faire tomber la récompenſe ſur ſon ami. Comme il ne demandoit rien pour lui-même ni pour ſa famille, il repreſenta au Connétable, *que comme c'étoit l'Evêque de Luçon ſeul, qui, par ſon adreſſe, avoit porté la Reine à accepter la paix qui venoit d'être ſignée, il méritoit bien un Chapeau de Cardinal, moyennant quoi il lui répondoit pour l'avenir, non-ſeulement de l'attachement inviolable du Prélat à ſa perſonne & à ſa Maiſon, mais encore de toute la conduite de la Reine envers le Roi : enſorte que l'on n'entendroit jamais parler d'aucune brouillerie ni rupture entre leurs Majeſtés.*

Le Connétable, qui appréhendoit que les mécontens ne fiſſent leur accord

avec le Roi à ſes dépens, & qu'à la fin le Roi qui paſſoit aiſément de l'amour à la haine, ne le traitât comme il avoit fait le Maréchal d'Ancre, promit ſecrettement de faire donner à l'Evêque de Luçon, la premiere nomination que le Roi feroit au Cardinalat. Mais la ſuite fit voir qu'il parloit contre ſa penſée, car il fit paſſer avant lui l'Archevêque de Toulouſe, fils de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, Duc d'Epernon. Le Connétable qui connoiſſoit la ſublimité du génie de Monſieur de Luçon, aidé des conſeils du Pere Joſeph, craignoit, & non ſans raiſon, de ſe donner un rival qui le ſupplantât. Quoi qu'il en ſoit, lorſque les critiques découvrirent ce que le Capucin avoit négocié avec ce Miniſtre en faveur de ſon ami, ils ne feignirent point de dire par tout, que la Reine avoit été la dupe de l'Evêque, qui, en vue d'obtenir un Chapeau, l'avoit ſacrifiée comme une victime piaculaire à ſon ennemi capital: Que l'Evêque & le Capucin, tous deux Diſciples de Machiavel, avoient, à force d'artifices, intimidé cette bonne Princeſſe, lorſqu'elle avoit ſur pied des Troupes ſupérieures à celles du Roi;

que le Pere Joſeph abuſant de la confiance qu'elle prenoit en lui, comme un Religieux qu'elle croyoit être homme de bien, & parfaitement déſintéreſſé, lui avoit rempli l'ame de ſcrupules & de terreurs, pour la réduire à la néceſſité de ſubir aveuglement la loi de ceux qui la vouloient opprimer. Mais les gens ſages & déſintéreſſés en jugeoient tout autrement, ils louoient hautement Monſieur de Richelieu & le Pere Joſeph, d'avoir étouffé cette querelle d'Etat dans ſa naiſſance. Ils diſoient que la Reine Mere avoit grand tort de ſe plaindre de la trop grande puiſſance du Connétable de Luines: elle, qui durant ſa Régence, avoit élevé ſi haut le Maréchal d'Ancre, qu'il étoit devenu redoutable, non-ſeulement aux Princes & aux Grands du Royaume, mais au Roi même, qui avoit eu bien de la peine à écraſer ce ſerpent; que c'étoit ſe moquer de la ſimplicité du peuple, que d'alléguer, comme elle faiſoit, le bien public & la réformation de l'Etat, tandis qu'elle & ceux de ſon parti, vouloient allumer une Guerre inteſtine, & baigner la France dans ſon propre ſang: que ſi l'Evêque & le

Capucin avoient trompé la Reine comme on le diſoit, c'étoit une tromperie qui bien loin de leur devoir être reprochée méritoit les louanges de toute la poſtérité, puiſqu'elle avoit ſauvé l'Etat & retabli la tranquillité publique.

Pendant le peu de tems que le Pere Joſeph demeura à Briſſac, où étoit la Cour, il conçut une heureuſe idée qui lui réuſſit. Comme il n'avoit en tête que d'étendre la Foi de JESUS-CHRIST, il eſſaya de perſuader au Connétable de Luines, *qu'il falloit combattre l'Héréſie par la force des armes; que ce n'étoit pas aſſez d'employer les diſputes, les prédications & le bon exemple, ſi le Roi ne ſe ſervoit auſſi de ſes forces pour vaincre la déſobéiſſance des Huguenots, qui faiſoient autant de gloire de leur révolte, que de leur opiniâtreté dans l'erreur.* Il prononça ſur ce ſujet en préſence du Cardinal de Retz, du Nonce du Pape, du Connétable & de pluſieurs autres Seigneurs, un beau diſcours, qui ſentoit plus le politique que le Miſſionnaire, dans lequel il fit voir, *que tous les maux qui affligeoient la France ne venoient que de la puiſſance énorme de ces Religionnaires, qui formoient une*

eſpece de République indépendante dans le ſein de la Monarchie, & qui ſe trouvant en poſſeſſion de tant de Villes & de Places fortes qu'ils avoient obtenues ſous Henry III. pouvoient lever des Armées formidables en peu de tems : attendu que ces Places qu'ils appelloient Villes de ſûreté, ſervoient d'azile à tous les ſéditieux & à tous les criminels fugitifs. Il repreſentoit que ce parti étant ſoutenu par le Roi d'Angleterre, par les Hollandois, & par les Proteſtans d'Allemagne, la France n'auroit jamais de repos tant qu'il ſubſiſteroit : que ſi le Roi ne s'ôtoit cette épine du pied, ſon autorité ſeroit toujours chancelante, & lui par conſéquent, hors d'état de faire aucune entrepriſe conſidérable, ſoit au dedans où il étoit mal obéi, ſoit au dehors où il ſeroit peu redouté ; que l'occaſion de réduire les Huguenots ne pouvoit jamais être plus favorable qu'elle l'étoit alors, où les Princes & les Grands rentrés dans leur devoir & dans les bonnes graces du Roi, n'aſpiroient plus qu'à lui donner des marques de leur fidélité & de leur attachement : que l'on entendoit de toutes parts les plaintes & les prieres des Evêques & des Eccléſiaſtiques de Bearn ;

qui demandoient, depuis tant d'années, la reſtitution des biens dont la Reine Jeanne d'Albret, Huguenote à outrance, les avoit dépouillés; que les ſemaines d'affliction étoient finies ſous le regne d'un Roi que Dieu avoit choiſi pour relever ſes Autels, & pour replanter la Religion Catholique dans tous les lieux d'où elle avoit été bannie: que l'heure étoit venue qu'il falloit foudroyer l'Héréſie, & abbattre tous les Temples des Huguenots; que Dieu irrité de tant de profanations & de tant d'impiétés qu'ils avoient commiſes, montroit par des ſignes évidens, que telle étoit ſa volonté.

Le Connétable approuva ce projet, le propoſa au Roi qui l'agréa & fit marcher incontinent ſes troupes vers la Guyenne. Il partit lui-même pour Poitiers, où il arriva le 20 Août. Le Prince de Condé s'y étant rendu l'on tint encore Conſeil le 2 Septembre, touchant le rétabliſſement de la Religion Catholique en Bearn. Le 9 le Roi partit de Poitiers & alla à Bordeaux, d'où il envoya dire au Parlement de Pau, qu'il entendoit que la Religion Catholique fût rétablie en Bearn, & les Eccléſiaſtiques remis dans leurs biens. Les Com-

missaires envoyés par Sa Majesté revinrent bien-tôt avec parole qu'elle seroit obéie, ce qui fut confirmé par les Députés de Bearn, qui arriverent quelques jours après à Bordeaux. Le Roi leur dit qu'il vouloit que sa Déclaration fût vérifiée au Parlement de Pau, & exécutée avant que de retourner à Paris; & comme les Députés n'avoient pas apporté cette vérification, il fit avancer son Armée en Bearn, & il y alla lui-même. Sa présence leva toutes les difficultés, sa Déclaration fut enregistrée & la Messe dite par tout, sans que personne osât branler. On remarqua comme un heureux préfage, que la Messe fût rétablie cette année à Pau & à Navarreins, à pareil jour qu'elle avoit été bannie par la Reine Jeanne en 1570. le 19 d'Octobre; ce qu'il y eut encore de plus particulier, c'est que le Roi remporta un avantage si considérable, sans coup ferir. Le Pere Joseph qui avoit toujours suivi la Cour, se fit admirer par les conversions qu'il fit dans le pays, où il eut encore la consolation d'établir avant son départ, plusieurs Couvens de Capucins, qui continuerent ses missions, un Collége de Jesuites pour

pour l'instruction de la jeunesse. Le Roi revint à Bordeaux, & de-là à Paris, où il arriva le 7 Novembre. Il ne fut pas long-tems sans apprendre que les Bearnois s'étoient soulevés. Le Duc de Luines qui venoit d'être fait Connétable le 2 Avril 1621. fut d'avis d'y envoyer le Duc d'Epernon, ennemi juré des Huguenots, qui arriva avant que le Duc de la Force, qui étoit à la tête des Religionnaires du pays, en eût connoissance. Il composa bien-tôt un corps d'Armée des troupes que le Roi avoit laissées dans le Poitou; & dès qu'il parut, ces mutins abandonnerent les Villes pour se retirer dans les bois, de sorte que le Bearn fut de nouveau réduit à l'obéissance du Roi sans effusion de sang, & l'exercice de la Religion Catholique y resta mieux établi que jamais.

Ces mouvemens avoient beaucoup allarmé les Huguenots; ils commençoient à craindre, d'autant plus que le menu peuple ayant brûlé leurs Temples à Tours & à Poitiers, ils comprenoient assez qu'on pensoit à leur ôter les Privileges qui leur étoient accordés par l'Edit de Nantes. Ils craignoient que le Pere Jo-

ſeph qui leur déclaroit une Guerre ouverte par ſes Miſſions n'employât avec Richelieu, Evêque de Luçon, le crédit qu'il avoit à la Cour pour les exterminer, & cela arriva en effet. Car peu après le Roi ayant eu la nouvelle qu'ils faiſoient des aſſemblées dans le Poitou, s'achemina à Tours, d'où il ſe rendit en diligence à Saumur, Place importante ſur la Loire. Il en fit ſortir du Pleſſis Mornay, le Gouverneur, qui n'étoit pas ſeulement zélé, mais encore capable d'affermir les autres dans l'erreur, & par ſes diſputes, & par ſes écrits; capacité doublement dangereuſe dans un Gouverneur de Place, qui eſt d'une Religion contraire à celle de ſon Prince. Le Roi alla enſuite aſſieger Saint Jean d'Angely, qui tint depuis le 18 Mai juſqu'au 16 Juin, que cette Ville ſe rendit au Roi, aux conditions que les Habitans jouiroient des privileges accordés par l'Edit de Nantes. Le Pere Joſeph ſuivit toujours le Roi pour prêcher par tout, & l'Evêque de Luçon reſta à Paris, auprès de la Reine, comme le Connétable l'avoit déſiré, de peur que quelque méchant eſprit ne reveillât ſa mauvaiſe humeur, pendant que le

Roi ſeroit occupé à faire la Guerre aux Religionnaires.

Le Pere Joſeph ne put ſuivre le Roi au Siége de Montauban, qui fut inveſti le 17 Août, il demeura en Poitou & dans la Saintonge avec les Miſſionnaires qu'il avoit menés pour convertir les Huguenots. Il établit un Couvent de ſon Ordre à Saint Jean d'Angely, & quoiqu'il fût attentif à remplir tous les devoirs d'un vrai Miſſionnaire, il ne laiſſa pas d'obſerver en même-tems les mouvemens de la Nobleſſe de Poitou, que les Rochellois avoient grand ſoin de ménager. Il rompoit adroitement leurs meſures, & combattant d'un côté les erreurs de Calvin, il leur enſeignoit de l'autre l'obéiſſance qu'ils devoient au Roi : ſi bien que la plûpart des Seigneurs & des Gentilshommes, craignant d'être accablés ſous les ruines du parti qu'ils tenoient, abandonnerent les rebelles. Il remontroit aux principaux, *que l'on ne s'étoit preſque jamais bien trouvé de faire la Guerre à ſon Prince ; que les ligues & les confédérations dans un Etat Monarchique, étoient un feu de paille dont la fumée étouffoit ceux qui s'y chauf-*

ſoient ; que tandis que chacun penſoit à ſon intérêt particulier, & perſonne à la cauſe commune, le Prince devenoit inſenſiblement le plus fort, & les détruiſoit tous ſéparément ; qu'au ſervice d'une ligue, il n'y avoit point de récompenſe, chacun ayant jalouſie de ſon compagnon, & voulant avoir la Surintendance du Commandement : au lieu qu'en retournant volontairement à l'obéiſſance du Prince, l'on obtenoit plus de grace en un jour qu'une ligue n'en pouvoit faire en dix ans ; & ramena par ces raiſons les Ducs de Sully, de Boüillon & de Leſdiguieres, le Comte de Châtillon, & pluſieurs autres, dont quelques-uns ſe firent Catholiques dans la ſuite. *

Pendant ce tems-là le Roi qui venoit de leyer le Siége de Montauban, s'en retourna à Paris après la mort du

* Quand il s'agit de faire rentrer des brebis égarées dans la bergerie de J. C. & de ſoumettre des ſujets rebelles à leur Souverain, il faut non-ſeulement ſçavoir prêcher, mais encore les maximes d'Etat du Roi très-Chrétien, qui, bien loin d'être contraires aux loix de l'Evangile, en appuyent la force & les font exécuter.

Connétable arrivé le 14 Décembre 1621. & ne penſa pendant l'hyver, qu'aux moyens de chercher de l'argent pour continuer la Guerre aux Huguenots : & dès qu'il eut fait vérifier au Parlement quelques Edits qui lui en donnoient, il ſortit de Paris le 20 Mars 1622. & arriva à Saumur le 5 Avril, où le Pere Joſeph lui vint rendre compte de tout ce qu'il avoit fait en exécution des ordres de Sa Majeſté, de l'état de la Religion dans le Poitou, le pays d'Aunis & la Saitonge, & de la diſpoſition où il avoit vû les peuples ; car il s'appliquoit également à l'un & à l'autre, comme le doit faire un bon politique & un homme d'Etat qui ſert utilement ſon Roi. Sur le rapport qu'il fit, on tint conſeil, où il fut réſolu que le Roi iroit encore en ces Provinces achever de réduire ces mutins à ſon obéiſſance. Le 10 d'Avril il arriva à Nantes où etoit le rendez-vous de ſon Armée. Sa préſence ayant arrêté les progrès du Duc de Soubiſe, qui menaçoit la Bretagne, il alla à Rohan, que le Duc d'Epernon aſſiégeoit, & qui fut pris le 11 Mai ; toutes les autres Places ſe rendirent dès

qu'elles virent le Roi à leurs portes. Si bien que Sa Majesté ne trouvant plus aucune réſiſtance, fit l'honneur au Pere Joſeph de lui dire, *qu'Elle ſe croyoit redevable d'un ſi heureux ſuccès à ſes prieres, & aux vives exhortations qu'il avoit faites dans ſes Miſſions, & qu'Elle le conjuroit de continuer pendant qu'Elle alloit aſſiéger Montpellier, dont les Huguenots s'étoient ſaiſis* En chemin faiſant, le Roi eut avis que le Maréchal de Leſdiguieres avoit promis de ſe convertir; le Pere Joſeph y avoit beaucoup contribué. S. M. en fut ſi aiſe, que pour l'y engager encore plus promptement, elle lui donna l'épée de Connétable le 29 Août au Camp devant Montpellier, qui ſe rendit le 20 Octobre. Ce fut là que le Roi reçut nouvelle que le Pape Grégoire XV. avoit fait le 5. Septembre une promotion de Cardinaux, dont l'Evêque de Luçon étoit un. Peu de tems après Sa Majeſté lui en donna le Bonnet à Lion. Quand le Cardinal de Richelieu eut remercié la Reine Mere de cette dignité qu'elle lui avoit procurée, le premier à qui il en écrivit, fut le Pere Joſeph qui étoit encore dans les Miſſions de Poi-

tou ; comme il lui devoit ſa nomination, il voulut ſe réjouir avec lui de ſa promotion qui ne ſe fit pas ſans peine. Le Duc de Luines la traverſoit ſecrettement à Rome par ordre du Roi, qui regardoit comme une choſe indigne de Sa Majeſté Royale, d'acheter de l'Evêque de Luçon pour un Chapeau de Cardinal, la paix qu'il avoit faite à Angers avec ſa mere par l'intrigue du Capucin. L'Evêque de Luçon qui avoit un émiſſaire à Rome, découvrit ce qui ſe tramoit contre lui. Il en fit confidence à la Reine. Cette Princeſſe qui ne penſoit qu'à l'élevation de l'Evêque, fit promptement conclure le Mariage de ſa niece avec le neveu du Duc de Luines. Cette alliance changea les vûes du Duc ; il ſollicita la promotion du Prélat, mais comme elle ne fut point faite avant ſa mort ; le Roi obligea le Nonce Corſini de mander à Sa Sainteté qu'il ne ſeroit pas fâché qu'elle n'eût aucun égard à ſa priere. L'Evêque qui découvrit encore ce myſtere, en avertit la Reine Mere ; cette Princeſſe ſe plaignit hautement de ce procédé. Le Roi craignant quelque nouvelle Guerre civile, dépêcha promptement un Courrier à ſon

Ambaſſadeur à Rome, qui eut ordre de dire au Pape que tout ce que le Nonce Corſini avoit mandé à Sa Sainteté, comme de la part de Sa Majeſté, étoit faux, & que ſon intention étoit que l'Evêque de Luçon fut Cardinal à la premiere promotion. Voilà de quelle maniere l'Evêque de Luçon obtint le Chapeau.

Le Pere Joſeph ſe rendit à Paris à la priere du Cardinal de Richelieu : ces deux grands hommes ravis de ſe revoir, eurent enſemble de fréquentes conférences. Ils avoient ſi bien gardé le ſecret de leurs entrevues, que perſonne n'a jamais pû le pénétrer. On le devinoit en partie, par l'exécution des affaires qui y étoient réſolues. Dès ce moment ils ne ſe ſeroient point ſéparés, ſi le Pere Clement de Noto, Général des Capucins, n'avoit appellé le Pere Joſeph à Orléans, où il avoit aſſemblé le Chapitre de l'Ordre vers le mois de Mars 1623. Mais lorſque tous les Députés jetterent les yeux ſur lui pour le nommer Provincial, il s'éleva un orage qui penſa le perdre, & qui en effet l'auroit perdu s'il eût été coupable. Un ennemi de ſa gloire l'accuſa en plein Chapitre d'être hérétique,

ou au moins d'avoir répandu dans ſon Livre de l'Oraiſon mentale, pluſieurs propoſitions erronnées : il avoit pour le prouver une conſultation & un avis ſigné de quatre Docteurs en Théologie de différentes Facultés. *Il diſoit que le Pere Joſeph avoit fait imprimer pour ſes Miſſions, les mêmes ſentimens qui lui avoient autrefois attirés publiquement à Angers une honteuſe interdiction par l'Abbé de Moriou Conſtantin, Doyen du Chapitre & Viçaire Général de ce Diocèſe, & que malgré l'obligation qu'on lui avoit impoſée de ſe rétracter autentiquement, il vouloit encore faire revivre ſes opinions hérétiques.* Cette accuſation ſurprit tout le monde ; jamais le Pere Joſeph n'avoit donné dans les nouveautés, il demanda des Commiſſaires pour s'en purger. Le Pere Général en nomma quatre, qui jugerent qu'il n'y avoit rien dans ſes opinions qui ne fût orthodoxe, il fit approuver ſon Livre par pluſieurs Docteurs de Sorbonne, & reçut une réparation en plein Chapitre de celui qui l'avoit accuſé.

Mais ce qui rendit encore ſa juſtification plus autentique & plus glorieuſe, c'eſt qu'il fût élû Provincial, malgré tou-

tes les réſiſtances qu'il fit ; il eut beau alléguer que le travail des Miſſions l'avoit tellement incommodé, qu'il ne pouvoit preſque plus marcher, qu'il avoit la vûe baſſe, & que le Cardinal de Richelieu vouloit le retenir auprès de lui. Tout cela n'empêcha pas qu'il ne fut forcé d'accepter cette Charge. Il ſçut bientôt s'en démettre avec beaucoup d'honneur & de modeſtie.

En 1624. il convoqua ſon Chapitre à Orléans ; il n'oublia rien pour y faire valoir l'excuſe de ſon inſuffiſance, fondée ſur ſes infirmités corporelles. Il repréſenta que la Charge de Provincial l'obligeant d'aſſiſter au premier Chapitre Général qui ſe devoit tenir l'année ſuivante à Rome, il prévoyoit qu'il lui ſeroit abſolument impoſſible d'y aller, parce qu'il ſeroit attaché auprès du Miniſtre : en effet, ſur la fin de ce Chapitre, le Pere Joſeph fut agréablement ſurpris d'apprendre par ſon frere qui lui fut dépêché de Compiegne, où étoit la Cour, que le 29 d'Avril le Roi avoit nommé le Cardinal de Richelieu Miniſtre d'Etat à la priere de la Reine Mere. Voici la Lettre que le Cardinal lui envoya.

AU PERE JOSEPH CAPUCIN.

COmme vous êtes le principal Agent, dont Dieu s'eſt ſervi pour me conduire dans tous les honneurs où je me vois élevé, je me ſens obligé de vous en mander les premieres nouvelles, & de vous apprendre qu'il a plû au Roi me donner la Charge de ſon premier Miniſtre à la priere de la Reine; mais en même tems je vous prie d'avancer votre voyage, & de venir au plûtôt partager avec moi le maniement des affaires. Il y en a de preſſantes que je ne veux confier à perſonne, ni réſoudre ſans votre avis. Venez donc promptement recevoir les témoignages de toute l'eſtime qu'a pour vous

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Le Pere Joſeph finit ſon Chapitre & ſe rendit à Saint Germain en-Laye, où le Roi étoit revenu après ſon voyage de Picardie. Le Cardinal qui étoit bien aiſe de le voir, fut très-fâché de ce qu'il n'avoit pû ſe défendre d'être

Provincial, ni d'aller à Rome au prochain Chapitre Général ; cependant quoiqu'il eût pû facilement rompre ſes engagemens par l'autorité du Roi, il ne voulut pas s'en ſervir. Car il crut qu'ayant le caractere de Provincial, il pourroit encore mieux réuſſir dans le deſſein qu'il avoit ſur lui ; il le chargea donc de pluſieurs Négociations auprès du Duc de Savoye, de l'affaire de la Valteline, qui étoit une des plus importantes de la Chrétienté, comme je le ferai voir bientôt, de la découverte de la conjuration du Comte de Chalais contre la perſonne du Roi, de laquelle je rapporterai les circonſtances dans ſon lieu. Mais la plus ſecrette, & dont je parlerai amplement dans la ſuite, fut l'abbaiſſement de la Maiſon d'Autriche, à laquelle ils commencerent à travailler, ſans que perſonne s'en apperçut par la rupture du mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne pour lui faire épouſer Henriette Marie de France, ſœur de Louis XIII. Cette Princeſſe fut comme la pomme de diſcorde, qui donna tant d'affaires aux Anglois, qu'ils ne purent ſe mêler de celles

de leurs voiſins, ni donner du ſecours à la Maiſon d'Autriche, quand elle fut attaquée de tous les côtés par la France.

Le Pere Joſeph ayant demeuré quelques mois auprès du Cardinal de Richelieu pour prendre ſes inſtructions, partit de Paris en Mars 1625. arriva à Turin le 15 & à Rome le 10 d'Avril. Le Pape Urbain VIII. dont il avoit reçu pluſieurs marques d'eſtime en 1617. lorſqu'il n'étoit encore que Cardinal Barberin, lui donna toutes les ſemaines deux Audiences réglées pour les affaires de France, dont il étoit chargé. Sa Sainteté l'obligea néanmoins d'accepter la Préfecture ou Direction des Miſſions de Maroc, de Canada & du Levant, avec un pouvoir abſolu de faire dans tous les pays infidéles où il voudroit envoyer des Miſſionnaires, tout ce qu'il jugeroit à propos. Ce fut auſſi dans ce tems-là que le Pape lui permit de vaquer à toutes les affaires d'Etat, où le Roi & le Cardinal de Richelieu voudroient l'employer, il reçut la même diſpenſe de ſon Général & du Cardinal Ludoviſio, Protecteur de l'Ordre. Il préſenta à Sa Sainteté le Poëme Latin qu'il avoit

composé sous le titre de la TURCIADE, pour animer les Princes Chrétiens à faire la guerre au Turc. Le Pape qui avoit été un des meilleurs Poëtes de son tems, & qui, parconséquent, en pouvoit juger en Maître, fit tant de cas de cet ouvrage qu'il le nomma *l'Eneide Chrétienne*, & fit même des vers à la louange de l'Auteur, lesquels on peut voir dans le Receuil des Œuvres de ce Grand Pontife, dont l'amour pour les belles Lettres a consacré le nom à l'immortalité. Le Pere Joseph ne fut pas moins distingué au Chapitre Général; mais parce que Ludovisio déclara que le Roi vouloit se servir de lui, on ne l'éleva pas aux premieres Charges dont il n'auroit pû s'acquitter à cause des liaisons étroites qu'il alloit avoir avec le Cardinal de Richelieu. Il contribua à l'Election qui fut faite du Pere Marie de Noto pour Général. Le Chapitre fini, il revint en France, rendit compte au Cardinal de ses négociations auprès du Pape & du Duc de Savoye; & pour n'être plus obligé de le quitter pour les affaires de l'Ordre, il lui demanda permission d'aller à Tours, où il avoit convoqué son Chapitre. Comme c'étoit

la troiſiéme année de ſon Provincialat qui finiſſoit en 1625. il ſupplia les Religieux de le décharger de toutes les affaires de l'Ordre, proteſtant que ſuivant les termes de la diſpenſe qu'il avoit du Pape & de ſon Général, il ne prétendoit plus concourir à aucune élection, ſi ce n'étoit à celle des Préfectures des Miſſions du Levant, de Maroc & de Canada, qui ne l'obligeoient ni à demeurer dans les Couvens, ni à quitter la Cour, mais que la réſidence qu'il alloit faire auprès du Cardinal Miniſtre, ne l'empêcheroit pas de penſer efficacement aux beſoins de ſon Ordre, pour lequel il ne manqueroit jamais d'employer le crédit qu'il avoit à la Cour; c'étoit parler en maître & en homme qui veut obtenir ce qu'il demande.

On ne ſçauroit mieux comprendre la haute idée que le Cardinal de Richelieu avoit de l'habileté du Pere Joſeph, qu'en faiſant voir la part qu'il lui donna dans l'affaire de la Valteline; il n'y en avoit pas une plus grande dans l'Europe: mais pour ſçavoir de quoi il s'agiſſoit, il faut faire ici une petite diſgreſſion.

La Valteline eſt un petit pays ſitué

au pied des Alpes, lequel reſſemble à un large foſſé. Il eſt renfermé entre les Montagnes des Griſons, & celles qui ſont du côté du Milanés, dont il étoit membre, lorſque les Viſconti & les Sforces poſſédoient ce Duché. La Valteline n'a pas plus de vingt lieues de longueur; mais toute petite & étroite qu'elle eſt, elle n'eſt pas moins importante, à cauſe de ſa ſituation entre le Tirol appartenant à l'Empereur, & le Milanés, qui appartenoit alors à la Maiſon d'Autriche Eſpagnole; & c'étoit la raiſon pour laquelle les Eſpagnols avoient tant d'envie de s'emparer de la Valteline, qui leur donnoit moyen de joindre & d'unir enſemble toutes les forces de la Maiſon d'Autriche; c'eſt-à-dire, les Terres de l'Empereur avec celles du Roi Catholique en Italie; ce qui auroit fermé le paſſage des ſecours de la Suiſſe & de la France aux Venitiens, & petits Princes voiſins. La Couronne de France étoit donc la principale intéreſſée dans cette affaire, où il s'agiſſoit non-ſeulement de s'oppoſer aux entrepriſes des Eſpagnols, qui vouloient aſſervir l'Italie, mais encore de ſecourir les Griſons ſes anciens Alliés contre

tre les Valtelins leurs rebelles. En l'an 1602. Henri IV. ayant renouvellé les Traités des Rois ſes Prédéceſſeurs avec les Suiſſes & les Griſons, les Eſpagnols par jalouſie en firent auſſi un avec les Griſons pour la défenſe du Milanés. Ce Traité porta malheur aux Griſons, qui, par la communication qu'ils eurent avec une nation adroite, ambitieuſe & remuante, virent naître inſenſiblement la diſcorde & la diviſion chez eux, au ſujet de la Religion Catholique profeſſée par les Valtelins, & opprimée par les Griſons; *d'où s'enſuivit le ſoulevement des Valtelins à l'inſtigation du Gouverneur de Milan, pour le fait de la conſcience* (dit leur Manifeſte inſéré dans le quatriéme Tome du Recueil des Traités de Frédéric Leonard) *De tout tems les Valtelins ont fait profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, nourris en cette foi & créance, & y maintenus de toute ancienneté, cela ſe voit par quantité de belles Egliſes conſacrées à Dieu, à la Vierge & aux Saints . . . leſquelles Egliſes ont été pillées par les Hérétiques, & faites Temples de Zuingliens & de Calviniſtes, qui ont de toute leur induſtrie, ſemé la con-*

tagion de leurs erreurs par toute la Valteline pour de-là les répandre en Italie. L'on a ſpolié les Eccléſiaſtiques de leurs droits & juriſdiction ſéculiere, forcé les Catholiques d'ériger des Temples pour les Miniſtres Calviniſtes, prohibé le vœu de Religion, dépouillé les Monaſteres de leurs biens, & privé leur Evêque de ſa dignité Epiſcopale . . . . Quand on s'en plaignoit aux Supérieurs, on a empriſonné les parties complaignantes, & décreté contre eux; & lorſqu'on s'eſt adreſſé aux trois ligues & qu'on leur a préſenté les informations, ils ont été renvoyés ſans juſtice. Durant la prétendue Chambre Criminelle, établie par les Griſons proteſtans de Thuſis, pluſieurs bans & Sentences capitales ont éte rendues contre des perſonnes innocentes, entr'autres contre l'Archiprêtre de Sondria, Nicolas Ruſca, perſonnage de ſainte vie, innocent & vrai Martyr, occis en la gêne, ſans autre offenſe que pour être Catholique & Prêtre . . . C'eſt pourquoi les Catholiques Valtelins ne pouvant eſperer un meilleur traitement, ont cherché les moyens, ou de périr tout d'un coup, ou de ſe libérer de ces maux; & ont fait voir à tout le monde qu'il leur étoit li-

cite par les loix divines & humaines, de ſe retirer de la ſujettion d'un Gouvernemeut ſi bárbare après tant de cruautés exercées ſur eux, & tant d'infractions de la capitulation faite entre eux & les Griſons, en l'année 1613. De ſorte que le 19 de Juillet 1620. le Chevalier Robuſtel à la tête d'une centaine de Soldats ſe ſaiſit de Bormio, où tous les Calviniſtes furent maſſacrés; & pourſuivant ſa pointe avec quelques autres des principaux du pays, s'empara des Communautés de Teglio, que nous appellons le Thill, de Ponté, Sondrio, de Morbegno, Tirano, Caſpano, & autres lieux, où il fit pareillement paſſer au fil de l'épée tous les Griſons qu'il y rencontra. Voilà en abrégé l'hiſtoire des troubles de la Valteline, dont le récit étoit néceſſaire ici pour mieux entendre la négociation ſuivante.

Le Roi qui étoit alors occupé à pacifier une guerre civile qui déchiroit ſon Etat, ne voulut pas ſe hâter d'en commencer une étrangere, il aima mieux tenter les voyes de la douceur, pour mettre davantage le Roi Catholique dans ſon tort. Il envoya donc Ambaſſadeur en Eſpagne Monſieur de Baſ-

ſompierre, qui par un Traité fait à Madrid le 25 d'Avril 1621. arrêta *que toutes choſes ſeroient remiſes en leur premier état, tant d'un côté que d'autre; en ſorte que le Roi Catholique retireroit les Troupes qu'il avoit aux confins du Milanés dans le voiſinage de la Valteline, & les Griſons celles qu'ils tenoient dans la Valteline & dans le Territoire de Chiavenne & de Bormio. 2. Que les Seigneurs des Ligues accorderoient aux Valtelins un pardon général de tout ce qui s'étoit paſſé depuis le commencement des troubles. 3. Que pour le fait de la Religion en cette vallée, ſeroient ôtées toutes les nouveautés introduites depuis l'année 1617. au préjudice de la Religion Catholique.* Rien n'étoit plus juſte ni plus raiſonnable que ces articles; cependant le Duc de Feria, Gouverneur de Milan, ne voulut point exécuter le Traité, ni les Valtelins, qui s'entendoient avec lui, retourner ſous la domination des Griſons. Ce fut à ce coup que les François & les Eſpagnols en vinrent aux mains, ſans rompre pourtant le Traité de Vervins, parce que les uns & les autres défendoient leurs Alliés; la France, les Griſons;

& l'Eſpagne les Valtelins. Le 7 Fevrier 1623. le Roi conclut une ligue avec la République de Veniſe & le Duc de Savoye, pour forcer les Eſpagnols à ſortir de la Valteline. Ceux-ci voyant qu'ils avoient affaire à trop forte partie, firent agir le Pape Grégoire XV. ſous l'eſpérance de procurer de grands avantages à la Religion, & au Saint Siége Apoſtolique. Ils offrirent de mettre par forme de dépôt, les Forts bâtis dans la Valteline entre les mains de Sa Sainteté, juſqu'à ce que les parties intéreſſées euſſent trouvé les moyens de s'accorder enſemble. Le Commandeur de Sillery Ambaſſadeur de France à Rome avoit conſenti ; mais il fut déſavoué comme s'étant engagé avec le Pape, ſans ordre de la Cour, qui vouloit abſolument s'en tenir au Traité de Madrid de 1621. & on lui en ſçut ſi mauvais gré qu'il fût rappellé.

Urbain VIII. qui ſuccéda cette année à Grégoire XV. entra dans les mêmes intérêts que ſon Prédéceſſeur, perſuadé que ſon exaltation étant très-agréable en France où l'on avoit été très-content de ſes deux Nonciatures, il lui ſeroit d'autant plus facile de réuſſir à

l'accommodement des differens de cette Couronne avec celle d'Eſpagne, au ſujet de la Valteline, où le Marquis de Cœuvres, Général de nos troupes, faiſoit de grands progrès. Après s'être plaint en vain au Cardinal de la Valette, & au Comte de Bethune notre Ambaſſadeur, de ce que le Roi s'étoit ſaiſi des Forts donnés en garde au Saint Siége, il envoya Légat en France le Cardinal Barberin ſon neveu, pour traiter de cette affaire avec le Roi même. Le Légat fit ſon entrée à Paris le 21 Mai de 1625. & dans le même tems le Pere Joſeph arriva à Rome, muni d'un plein pouvoir pour négocier cet accommodement avec le Pape. Mais il n'étoit plus tems, parce que le Légat ſe trouvoit en France, d'où il ne pouvoit pas revenir ſans faire ſa commiſſion.

Outre que le Cardinal Magalotti, qui avoit la conduite de toutes les affaires, au commencement de ce Pontificat, faiſoit naître à deſſein des incidens nouveaux, pour tirer en longueur cette négociation, dont il vouloit ſe rendre le maître. Le Pape avoit ordonné à ſon neveu de ſe gouverner dans ſa Légation par les avis du Seigneur

Spada, alors Nonce en France, & de Jean-Baptiſte Pamphile, Auditeur & Dataire de la même Légation ; mais comme celui-ci étoit ſoupçonné d'être tout dans les intérêts d'Eſpagne, cela fut cauſe en partie, que la Cour en prit moins de confiance au Légat, que l'on ſçavoit ne pouvoir rien décider ſans la participation, ni même ſans le conſentement de ſon Auditeur. Le Pere Joſeph n'ayant pas trouvé non plus la Cour de Rome diſpoſée à faire ce que le Roi déſiroit, revint en France, & arriva à Fontainebleau au mois de Juillet, lorſque le Legat étoit ſur ſon départ. ſon arrivée fit recommencer les Conférences qui durerent encore trois ſemaines, mais ſans pouvoir convenir d'aucun article. Ainſi le Légat fut obligé de retourner à Rome, avec le déplaiſir & la honte de n'avoir pû rien avancer dans une négociation, dont ſon oncle & lui s'étoient flattés de vaincre toutes les difficultés. Il fit l'année ſuivante un pareil voyage en Eſpagne, mais avec encore moins de ſuccès ; car ſelon Wicquefort, (*a*) les Eſpagnols le mépri-

(*a*) Livre II. de ſon Ambaſſadeur.

ſerent ou le négligerent ſi fort, qu'ils ne laiſſerent pas de conclure le Traité de Monzon, (*b*) après que le Légat fut arrivé en Eſpagne. Mais afin qu'il ne crut point qu'on lui vouloit faire affront, on antidata le Traité, où il n'eut point de part (*c*) Le Traité fut fait par le ſieur du Fargis, alors Ambaſſadeur de France en Eſpagne, lequel fut déſavoué, parce qu'il n'avoit pas ſuivi les inſtructions que le Pere Joſeph, (ſur qui le Cardinal de Richelieu s'étoit déchargé de la Direction de cette affaire) lui avoit envoyées à ſon retour de Rome; ſoit qu'il ſe crut plus habile que le Capucin, car il avoit beaucoup de préſomption & peu de jugement, ou qu'il ſe fut laiſſé corrompre par le Comte-Duc, comme il en fut accuſé. De ſorte qu'il y eut au Conſeil des perſonnes, qui opinerent à lui faire ſon procès. Toutes fois, dit Wicquefort, d'au-

(*b*) C'eſt une Ville d'Aragon ſur le Cinco.

(*c*) Ce Traité fut daté de Monzon du 5. Mars 1626. quoique véritablement il eût été ſigné à Barcelone.

tant

tant que les affaires de ce Royaume n'étoient pas encore bien diſpoſées à la rupture ; il fut réſolu qu'on diſſimuleroit cette faute, & qu'au lieu de ratifier ce que du Fargis avoit fait, on lui en envoyeroit un autre projet, ſur lequel il feroit réformer le premier, (*a*) ce que l'Ambaſſadeur exécuta, & ce fut le Pere Joſeph qui fit agréer ce tempérament au Cardinal, dont il eut bien de la peine à modérer le reſſentiment. Au reſte le Cardinal en parle ainſi dans le premier Chapitre de ſon Teſtament politique. *Votre Majeſté eût affranchi pour jamais cette nation* (les Griſons) *de la tyrannie de la Maiſon d'Autriche, ſi Fargis ſon Ambaſſadeur en Eſpagne n'eût, à la ſollicitation du Cardinal de Berule, fait, ainſi qu'il l'a confeſſé depuis, contre les ordres exprès de Votre Majeſté un Traité fort déſavantageux, auquel vous adhérâtes enfin pour complaire au Pape, qui prétendoit être aucunement intéreſſé dans cette affaire.*

Les principaux articles de ce Trai-

(*a*) *Ibidem*, ſection 15.

té réformé, ſont, *que les Griſons & la Valteline, ſeroient remiſes au même état qu'elles étoient au commencement de l'année* 1617. *caſſant, révoquant & annullant pour cet effet tous Traités faits avec leſdits Griſons, & particulierement ceux de Lindau, Milan, Coire & autres, même ceux qui n'étoient pas venus à la connoiſſance des deux Couronnes : Qu'il ne pourroit y avoir en la Valteline, ni ès Comtés de Bormio & de Chiavenne, autre exercice de Religion que de la Catholique, Apoſtolique & Romaine ; que l'élection des Officiers & Podeſtats qui auroient à ſervir en ladite Valteline & Comtés, Griſons ou Valtelins, ſeroit faite par les Valtelins en bonne & légitime forme, & confirmée par les Griſons dans le tems & en la forme preſcrite dans le troiſiéme article du Traité de Monzon ; que les Podeſtats & autres Officiers commis pour l'adminiſtration de la juſtice, garderoient & obſerveroient les anciennes Loix & Statuts de la Valteline de l'année* 1548. *en la forme & ainſi qu'il avoit été pratiqué juſqu'en* 1620. *ſans que les Habitans de ladite Valteline & Comtés puſſent y établir de*

nouvelles loix ; que les Forts bâtis en la Valteline & Comtés de Bormio & de Chiavenne ſeroient inceſſamment démolis & raſés, & que les Valtelins payeroient par chacun an aux Griſons la ſomme de vingt-cinq mille écus de cens & rente perpétuelle.

Le Marquis de Feuquieres, parent du Pere Joſeph, ramena en France les troupes du Roi, qui le fit Maréchal de Camp pour récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus en cette expédition : & le Pere Joſeph reçut de grands éloges du Pape, du Roi, & du Cardinal de Richelieu, pour avoir fini ſi heureuſement une affaire de telle importance. L'Auteur anonime de la vie du Cardinal, qui ne les aime point tous deux, ne laiſſe pas de parler avantageuſement de la conduite que le Pere Joſeph y tint, & il y a ſujet d'être ſurpris que l'Avocat Aubery n'en diſe pas un mot, il auroit pû rendre juſtice à ſon mérite, ſans faire tort à la mémoire du Cardinal. C'eſt être trop flatteur que de vouloir donner à ce Miniſtre toute la gloire d'une negociation, dont il avoit abandonné la direction au Pere Joſeph,

comme à l'homme de France qu'il connoissoit être le plus propre à manier les affaires étrangeres. L'Historien anonime de ce Cardinal, rend plus de justice au Pere Joseph, en disant, *que le Nonce Spada l'ayant vû s'intriguer dans les affaires dès l'année 1625. en écrivit ce jugement au Cardinal Patron, qu'il se pouvoit faire que le Pere Joseph fut homme de bien, qu'il étoit au moins certain qu'il avoit du talent pour la négociation quoiqu'il fut plein de déguisemens. Il étoit dès ce tems-là, comme jugeoit Spada, entiérement dévoué au Cardinal, & plus propre à donner dans tous les sentimens de ce Prélat, qu'à l'attirer dans les siens, & à leur faire changer de pensée. Un Ambassadeur de Suede en France* (continue le même Historien) *remarque dans une de ses Lettres, que le Cardinal se servoit de ce Moine pour entamer les négociations pour essuyer d'abord le chagrin de ceux avec qui le Cardinal vouloit traiter & meurir les affaires, avant que ce Prélat intervînt. C'est de quoi ce Moine s'acquittoit aussi bien, qu'il observoit mal la regle de son institut; puisqu'on lui a reproché que pour la gloire de Dieu & le bien de*

l'Etat, il abandonnoit ſon Couvent, & alloit même ordinairement en caroſſe. Il ſervit beaucoup au Cardinal pour aller chez le Nonce, & revenir lui dire ce que le Nonce avoit répondu. On l'employa encore à former quelques articles concernant l'Etat & la Religion de la Valteline que l'on envoya à Rome, & l'on parla même de l'y faire aller en caroſſe pour traiter avec Sa Sainteté.

Voilà ſur quel pied l'Hiſtorien anonime du Cardinal remarque qu'étoit le Pere Joſeph dans les années 1624. & 1625. J'ai rapporté mot pour mot ce paſſage ſans y rien changer. L'Avocat Aubery auroit pû, comme cet Auteur, dire la vérité, s'il avoit ſçu que c'eſt la premiere regle d'un Hiſtorien, bon ou mauvais.

L'affaire de la Valteline ſervit de pretexte au Pere Joſeph pour envoyer des Miſſionnaires dans l'Orient, & pour entreprendre le plus grand deſſein qu'un ſujet pût jamais concevoir pour l'agrandiſſement de la Monarchie de ſon Prince. Voici donc comme il s'y prit. Il n'y avoit rien que ce Religieux ne mît en œuvre, lorſqu'il s'agiſſoit de la gloire de Dieu, & de porter ſon nom

dans les pays les plus éloignés ; & pour le faire avec autorité & dans les regles, il demanda la permiſſion à Urbain VIII. Ce grand Pape la lui accorda d'autant plus volontiers, qu'il vit que le Roi favoriſoit une ſi pieuſe entrepriſe par ſes libéralités & par la protection qu'il donnoit à tout ce que faiſoit le Pere Joſeph. Il fut donc nommé Supérieur de cette grande Miſſion en 1625. & il commença d'abord par l'achat de pluſieurs Hoſpices pour loger les Religieux, qu'il envoya avec les ornemens néceſſaires pour célébrer la Meſſe & l'Office Divin, & pour adminiſtrer les Sacremens. Comme il avoit un pouvoir abſolu de prendre dans tous les Couvens des Capucins, les Religieux qui lui ſembleroient les plus propres, il en choiſit bien-tôt cent, qui furent ravis d'être trouvés dignes de porter la Foi de JESUS-CHRIST dans tous les endroits du monde, & capables de ſouffrir le martyr pour la propagation de ſon Evangile. Il les envoya deux à deux, & quatre à quatre dans la Grece, dans la Paleſtine, & dans l'Arménie. Le Roi des Georgiens qui avoit reconnu l'autorité ſpirituelle du

Pape voulut avoir de ces Miſſionnaires auſſi bien que les Habitans de Sejo, de Smirne & d'Alep, & pluſieurs autres grandes Villes.

Les converſions qu'ils y firent, vinrent bien-tôt à la connoiſſance du Pape & de la Congrégation *de Propaganda fide*. Ils congratulerent le Pere Joſeph ſur un ſi heureux ſuccès, & le prierent d'envoyer auſſi des Religieux à Tunis, à Alger, au grand Caire & à Naxie, où l'Archevêque en demandoit avec inſtance. L'Ambaſſadeur de France à la Porte, obtint auſſi du Grand-Seigneur, la permiſſion d'établir des Miſſionnaires dans tout ſon Empire : il eſt vrai que le Grand Viſir la fit bien-tôt révoquer, la reſtraignant aux ſeules Villes où il y avoit des Conſuls de la Nation Françoiſe. Il permit néanmoins aux Capucins d'établir des Ecoles pour la jeuneſſe à Conſtantinople ; ſi bien qu'en peu de tems le nombre des Chrétiens s'augmenta ſi fort, que les Italiens & les Eſpagnols voulurent avoir part à cette gloire, & y envoyer des Miſſionnaires de leur Nation. Mais le Pape & la Sacrée Congrégation de la Foi n'y conſentirent pas, de peur de gâter

ce grand ouvrage par la diviſion que cauſe ordinairement la diverſité des Chefs ; à moins que tous les ouvriers qu'ils y envoyoient ne vouluſſent promettre de ſuivre en toutes choſes les ordres du Pere Joſeph, parce qu'il n'y avoit que lui qui eut la ſupériorité de cette Miſſion. Ce nouveau ſecours fut partagé, partie dans la Perſe, partie dans l'Armenie, au Mont Liban, & en Babilone. Ceux qui allerent à Hiſpahan, logerent dans le Palais du Roi, & n'eurent point d'autre demeure pendant 20 ans ; ils y ſeroient encore ſi les Hollandois, jaloux d'un ſi grand honneur rendu aux Sujets du Roi, ne les euſſent pas rendus ſuſpects aux Miniſtres du Roi de Perſe. L'Emir-Phacardin, Prince du Mont Liban, les reçut encore mieux que n'avoit fait aucun autre Souverain : il leur témoigna qu'il ſouhaitoit avec une paſſion extrême que Monſieur le Duc d'Orléans, ou quelques Princes du Sang de France, voulût entreprendre la Conquête de la Terre-Sainte ; que pour ſeconder une ſi grande entrepriſe, il offroit au Roi tous ſes Etats, ſes Troupes & toutes ſes richeſſes. Le Patriarche des Maronites, l'Archevêque de

Heden, & tous les Prélats qui gémiſſent ſous la domination du Grand-Seigneur & des autres Princes Mahométans, ſe mirent à la tête de ces Miſſionnaires, & firent des converſions merveilleuſes. L'Archevêque de Naxie vint de Rome en France, fut préſenté au Roi par le Pere Joſeph en 1626. & lui demanda ſa protection pour les Evêques & les Chrétiens de l'Archipel & de l'Iſle d'Andros, l'aſſurant que dans les prieres publiques on le nommoit après le Pape, & que les Prédications que les Capucins François faiſoient par tout avec tant de zéle avoient procurés, de ſi grands biens qu'on les regardoit comme des Apôtres : que ces Peres avoient rétabli en pluſieurs endroits la confeſſion auriculaire, confondus les Jacobites & les Neſtoriens, converti les Turcs & quantité de Schiſmatiques Grecs, & inſtruit un grand nombre de Juifs qui demeuroient & trafiquoient à Theſſalonique. On ne ſçauroit croire les progrès que firent ces Miſſionnaires en deux ans. Il y avoit quelque choſe de miraculeux ; car il n'eſt pas naturel que notre Religion, qui fait l'objet de la haine de tous les peuples

barbares, ſe fût répandue dans toutes les Provinces du Levant. On ne peut donc pas douter que Dieu ne répandît ſes graces ſur les travaux de ces Hommes Apoſtoliques, & qu'il n'eût réuni le Pape & le Roi, pour concourir unanimement à ce grand deſſein. Auſſi ne s'y trouva-t'il aucun obſtacle, le Pape accorda au Pere Joſeph tout ce qu'il pût ſouhaiter pour l'exécution de ſon projet, & le Roi fournit tous les beſoins des Miſſionnaires, qui par-là ne furent à charge à perſonne dans leur miniſtere. De tems en tems Sa Majeſté donnoit à notre illuſtre Capucin des ſommes conſidérables, dont il achetoit des Vaſes Sacrés, des Ornemens pour les Evêques, des Livres d'Egliſes, des Croix, des Crucifix, des Habits Sacerdotaux, & toutes les autres choſes néceſſaires au Service Divin, & le reſte s'employoit en aumônes. Depuis que le Cardinal de Richelieu l'eut aſſocié à la conduite des affaires publiques, il ne ceſſa point de s'appliquer à celles de cette Miſſion avec autant de ſoin & d'exactitude, que s'il n'en eût point eu d'autres. Il ne s'en peut apporter une plus belle preuve que ce qu'il venoit de faire une heure avant qu'il tombât

en apoplexie, il avoit répondu à pluſieurs Lettres des Miſſionnaires de Conſtantinople & du Mont-Liban, & expédié de nouveaux ordres qui ſervirent à entretenir ces Miſſions dans toute leur vigeur & dans tout leur crédit après ſa mort. Voilà ce qu'un Empereur Romain appelloit mourir debout. Au reſte il ne faut que ce trait pour détruire la calomnie que l'Abbé de Morgues de Saint Germain a ſemée en divers endroits des écrits qu'il a publiés contre le Cardinal de Richelieu & contre le Pere Joſeph. Il ſoutient que ces deux grands hommes avoient conjurés enſemble la perte de la Maiſon d'Autriche; que pour y réuſſir, le Pere Joſeph s'étoit fait donner par le Pape la Préfecture de toutes ces Miſſions; & que ſous prétexte de convertir les Infidéles il avoit choiſi cent Miſſionnaires Capucins, dont la fin principale n'étoit pas de porter la Foi dans l'Orient, mais d'y faire une ligue avec les Mahométans contre l'Empereur, pour le chaſſer de ſes Etats; que c'étoit à quoi tendoient toutes les correſpondances qu'avoit le Pere Joſeph dans tous les Pays de l'Empire Ottoman; que ce

Religieux avoit trompé le Pape en ſe munissant de ſon autorité; & que les cent Capucins qu'il employoit à ces Miſſions frauduleuſes, étoient autant d'eſpions & de boutefeux, qui travailloient ſourdement à bouleverſer le Saint Empire; & à enrichir les Princes Proteſtans d'Allemagne des dépouilles de la Maiſon d'Autriche Allemande; & il ajoûtoit que cette entrepriſe ſeroit d'autant plus à craindre qu'elle ſe cachoit ſous le manteau de la Religion, que plus elle paroiſſoit incroyable, plus elle étoit certaine, étant conduite par un homme ſi bien aſſuré des cent Capucins qu'il avoit choiſis, qu'il n'étoit pas poſſible de pénétrer le ſecret de cette intrigue, que lorſqu'on y penſeroit le moins, ces Emiſſaires, dont la plûpart ne ſçavoient pas la fin pour laquelle on les faiſoit agir, ſe ſerviroient de la crédulité des peuples pour les ſoulever contre leurs Souverains, pour les obliger à faire une ligue contre l'Empereur, & à l'attaquer d'un côté, pendant que de l'autre les forces de la France iroient ſur le Rhin ravager les Terres de l'Empire; & on ajoutoit que la Croiſade du Duc de Nevers n'avoit été imaginée

que pour faciliter ce deſſein : ſoit que cela fût effectivement vrai, & que l'affaire parut poſſible aux ennemis du Pere Joſeph & du Cardinal, elle fut bientôt publique, & c'eſt peut-être ce qui la fit manquer; puiſqu'il en eſt des grands projets comme des mines, qui ne peuvent avoir leur effet quand elles ſont éventées.

On dit qu'il avoit le même deſſein ſur tous les Royaumes de Maroc ; de Tunis & de Salé, & qu'il prit auſſi le prétexte de la Religion pour ſoulever, s'il avoit pû, les ſujets de ces Etats contre leurs Souverains, & que dans ce deſſein, il fit donner une flotte au Commandeur de Raſilly.

Le Pere Joſeph ſe ſouvenant que Saint François y avoit envoyé autrefois cinq de ſes Religieux, qui y avoient gagné la couronne du Martyre, crut que cette Terre arroſée du ſang des premiers Compagnons de ce grand Patriarche, étoit une Terre de promiſſion pour ſes enfans ; dans cette penſée il donna trois de ſes Religieux au Commandeur de Raſilly pour aſſiſter les Soldats de ſon bord, comme auſſi pour connoître s'il n'y auroit pas moyen d'envoyer à Salé

à Saphi, & à Maroc un nombre de Miſſionnaires, qui travaillaſſent à la converſion de ces Infideles, & qui puſſent rendre compte au Pere Joſeph de l'état du pays & du gouvernement de ces peuples; comme il profitoit de tout, il ne perdoit aucune occaſion d'agir en Miniſtre pour découvrir la force & la foibleſſe des Princes avec qui il pouvoit traiter.

L'arrivée du Commandeur de Raſilly cauſa une extrême joye aux Eſclaves Chrétiens, qui en attendoient une prompte délivrance, ou du moins un plus doux traitement; mais ces Barbares en prirent l'allarme, ſur un bruit que nos ennemis avoient fait courir, que les François, ſous prétexte de traiter une alliance avec la Nation, vouloient ſurprendre Saphi. Le Commandeur fut arrêté avec trente Officiers qui l'accompagnoient, allant à ſa premiere audience, mais peu de jours après ayant appris par un Capitaine More, le ſujet de ſa détention, il demanda à parler au Roi pour ſe juſtifier de ce dont on l'accuſoit; & le fit ſi bien, que le Roi lui permit de retourner ſeul en France pour une commiſſion qu'il lui donna au ſujet d'un vol qu'il diſoit lui avoir été

fait par un François à qui il avoit confié ſes pierreries & ſa bibliotheque, pour les apporter en France, où il méditoit alors de ſe retirer, s'il eût perdu une bataille dont il craignoit le ſuccès. Ce François, en traverſant la côte de Barbarie, avoit été pris par un Eſpagnol avec le dépôt du Roi de Maroc qui ne ſçavoit pas ce qu'il étoit devenu; de ſorte que ce Roi attribuant à perfidie le malheur du dépoſitaire, qui y avoit auſſi perdu la vie en combattant, demandoit qu'on lui fit juſtice de ce vol prétendu. Le Commandeur exécuta ſa commiſſion, & fit entrer le Conſeil de France dans les raiſon du Maroquin; mais les guerres civiles & le voyage du Pere Joſeph à Rome ſuſpendirent l'exécution des réſolutions que l'on prit pour le ſatisfaire. Cependant les deux Peres Capucins reſtés dans l'équipage (car il en étoit revenu un avec le Commandeur de Rafilly) & les François furent menés dans la Cezenne de Maroc, lieu ordinaire où l'on met les Captifs. Ils y ſouffrirent toutes les cruautés dont ces barbares ſont capables. Le Pere Joſeph apprit ces triſtes nouvelles & en fut ſi touché qu'il ne

ceſſa point de ſolliciter le Roi & ſon Conſeil d'envoyer cent mille livres au Roi de Maroc. Cette ſomme portée par le Pere Rodolphe d'Angers Capucin, lequel étoit venu avec le Commandeur de Raſilly, fit les effets merveilleux que le Pere Joſeph s'étoit promis : pluſieurs eſclaves furent mis en liberté, & les Gentilshommes que le Commandeur y avoit laiſſé, eſpererent de le revoir bien-tôt. Il donnoit pour excuſe de n'avoir pas apporté cette ſomme, le Siege de la Rochelle, & les affaires où il étoit employé pour le ſervice du Roi. Il promettoit de retourner le plûtôt qu'il pourroit, il ne lui fut pas poſſible de tenir ſa parole, qu'après le Siege de la Rochelle & la ruine de Privas. Le Pere Joſeph lui fit donner huit vaiſſeaux; il mit à la voile au mois de Mars 1629. Il fut bien ſurpris d'apprendre, en arrivant, la mort de ſon neveu, des deux Capucins ; & des Gentilhommes François, que la peſte avoit enlevé. Le Roi de Maroc en étoit mort avec cent ſoixante mille de ſes ſujets, en moins d'un an. Son fils lui avoit ſuccédé : ce fut à lui à qui le Pere Rodolphe préſenta ſes lettres de créance, qui portoient préciſément

lément, que le Roi ſe feroit bien rendre par force les Eſclaves Chrétiens, & la liberté du commerce, ſi l'on ne vouloit pas le faire de bonne grace. Ce qui juſtifie que les Capucins envoyés & inſtruits par le Pere Joſeph, n'alloient pas là préciſément pour prêcher, puiſque ce n'eſt pas là le langage d'un Miſſionnaire, mais d'un homme d'Etat. En attendant la réponſe du Roi de Maroc, qui étoit en guerre contre ſes deux freres, le Commandeur alla brûler des vaiſſeaux juſques dans le Port de Salé, & incommoda beaucoup ces Pirates, qui ſe font honneur de voler par tout & de ne tenir aucune parole. Une réſolution ſi hardie intimida cette Nation féroce, & la réduiſit à faire une treve de cinq mois: mais parce qu'il étoit difficile d'avoir la réponſe, que le Roi de Maroc avoit promiſe au Pere Rodolphe, & que d'ailleurs la ſaiſon déja avancée, ne permettoit pas de tenir plus long-tems les côtes d'Afrique, le Commandeur de Raſilly en partit, & arriva en France le 14 Novembre 1629. Venons préſentement à ce qui ſe paſſoit en cette Cour.

Le Cardinal de Richelieu venoit de monter à un ſi haut dégré de faveur, qu'il

étoit le canal par où toutes les graces paſſoient. Le Roi ne pouvoit plus ſe paſſer de lui. Cette ſuprême élevation ne put être regardée qu'avec envie. Ses ennemis, non content de déchirer ſa réputation par des libelles remplis des plus noires calomnies, cabaloient contre ſa vie. Pour conjurer la tempête qui le menaçoit, (car la plûpart des Grands vouloient ſa perte) il prit occaſion d'une indiſpoſition de quelques jours, afin de ſupplier le Roi de le décharger du poids des affaires: il alla même dans ſa maiſon de Limours ſur la fin du mois de Mai 1626. & engagea le Cardinal Nonce Spada, à demander pour lui à Sa Majeſté la permiſſion de ſe retirer à Rome.

Le Pere Joſeph qui n'étoit pas avec lui lorſqu'il formoit cette réſolution, & qui n'avoit plus rien à prétendre à la Cour, ſi le Cardinal quittoit le Miniſtere, le vint trouver ſur la nouvelle qu'il en eût. Il lui repréſenta, *que bien loin de céder à l'envie, il falloit la ſurmonter par le courage, que s'il ſe retiroit de la Cour, ſes ennemis le feroient paſſer pour un petit eſprit, & ſe ſerviroient de cet argument, pour montrer*

que le Roi avoit fait un mauvais choix; par où il feroit autant de tort à la réputation de ſon Maître, qu'à la ſienne propre : qu'il étoit de ſa reconnoiſſance de ſoutenir par une conſtance invincible le bienfait & le jugement de Sa Majeſté, laquelle autrement auroit tout ſujet de ſe repentir de l'avoir trop aimé, & encore plus de l'avoir préferé, comme le plus digne, à tant de perſonnes illuſtres qui aſpiroient au miniſtere, que l'on ſe mocqueroit du prétexte qu'il alléguoit de ſon infirmité, comme d'une raiſon trouvée pour couvrir ſon inſuffiſance au maniement des affaires : qu'on ajoûteroit le mépris à la haine qu'on lui portoit, & que ſa retraite l'expoſeroit à la perſécution qu'il vouloit éviter : qu'il n'avoit à répondre de ſa conduite qu'au Roi ſeul, & que pourvû que Sa Majeſté en fût contente, il ne devoit point ſe ſoucier de ce que diſoit le Peuple, qui de tout tems avoit crié contre les Miniſtres; ni de l'inimitié des Grands, qui ſeroient les premiers à rechercher ſon amitié, & à lui rendre des adorations quand ils le verroient le plus fort. Que dans le commencement de ſon miniſtere, il devoit ſe rendre redoutable par quelqu'entrepriſe d'éclat, qui fit voir à tous

les Etrangers auſſi-bien qu'aux François, qu'un Evêque & un Cardinal n'avoit pas moins de ſageſſe & de valeur pour gouverner un Etat, que tous ceux que le Roi auroit pû choiſir, & que rien n'étoit ſi contaire à cette haute idée qu'il devoit donner de ſa conduite, que la crainte & la timidité. Ce diſcours de cet habile politique ſon meilleur ami, le remit en haleine, & le fit changer de ſentiment. Il eſt bien vrai qu'il en courut riſque de la vie : car ſes ennemis voyant qu'il s'opiniâtroit à demeurer à la Cour malgré eux, s'opiniâtrerent auſſi à le perdre. Il s'étoit tenu un Conſeil entre neuf Seigneurs amis du Duc d'Orléans & du Maréchal d'Ornano, dans lequel il avoit été réſolu d'aller aſſaſſiner le Cardinal à Fleury, où il étoit revenu. Monſieur le Duc d'Orléans devoit feindre d'y vouloir dîner, & ſous le prétexte d'envoyer ſes Officiers pour préparer le repas, mais en effet pour être le plus fort. Le Commandeur de Valencey, que le Comte de Chalais vouloit mettre dans ſes intérêts, en fit confidence au Pere Joſeph, & par le conſeil du Capucin le dit au Roi & à la Reine Mere, qui lui envoyerent des Gardes

L'affaire éventée ne ſe rompit pas pour cela : on conſerva toujours le deſſein de le tuer. On en accuſoit outre le Duc d'Orléans & le Comte de Soiſſons, pluſieurs autres Princes & Seigneurs ; ſçavoir, les Ducs de Vendôme & de Longueville, le Grand Prieur de France, la Ducheſſe de Chevreuſe, le Duc d'Epernon, le Marquis de la Valette & quelques-autres de moindre qualité. Il leur en coûta cher à tous ; & il n'y eut que le Duc d'Orléans qui ſe tira d'affaire, parce qu'il étoit le frere unique du Roi, & pour cette raiſon le Pere Joſeph conſeilla au Cardinal de le combler d'honneurs & de biens, & de ne lui rien refuſer de tout ce qu'il demanderoit, afin de le mettre dans ſon parti, & d'ôter par-là un chef de telle importance à tous les mécontens. Le Cardinal entra volontiers dans ces avis ; & la bonne intelligence auroit duré long tems dans la Famille Royale, ſi le Maréchal d'Ornano ne l'avoit troublée. La Reine vouloit marier Monſieur le Duc d'Orléans avec Mademoiſelle de Montpenſier, & par cette alliance l'unir à la Maiſon de Guiſe & de Lorraine, qu'elle affectionnoit. Le Comte de Soiſ-

ſons la prétendoit pour lui-même, aſſurant que la Reine la lui avoit promiſe au lieu de Madame Henriette de France, que l'on venoit de marier au Roi d'Angleterre. Le Maréchal d'Ornano s'intrigua ſi fort dans cette affaire, que ne gardant aucun ſecret, il réveloit de part & d'autre tout cequ'il apprenoit; & il alloit de nouveau brouiller le Roi & la Reine Mere, en rompant toutes les meſures que leurs Majeſtés prenoient pour faire le mariage de Mademoiſelle de Montpenſier avec Monſieur. Comme il avoit pris un grand aſcendant ſur l'eſprit de ce Prince, qui s'étoit inſenſiblement accoutumé à ne rien faire ſans ſa participation, il s'aviſa de vouloir empêcher l'accompliſſement de ce mariage. Et pour en venir à bout, il y employa des moyens qui pouvoient un jour exciter de grandes brouilleries. Mais comme il eſt de la prudence d'un premier Miniſtre de prévenir le mal, je trouve dans la Vie (*a*) du Cardinal de Richelieu & dans les Mémoires d'un

(*a*) Edition de Cologne, tom. I. pag. 6.

Favori de Monſieur, (*b*) que le Pere Joſeph, confident & dépoſitaire des plus ſecrettes penſées du Cardinal, fut chargé de découvrir adroitement ce que ce Maréchal tramoit contre le Roi & le repos de l'Etat: *Le Capucin* (diſent les Auteurs anonimes de ces deux Livres) *feignit d'avoir une eſtime & une amitié particuliere pour le Maréchal, & lui fit entendre comme ſon ami, qu'il étoit tems que Monſieur entrât dans le Conſeil pour acquerir quelques connoiſſances des affaires de l'Etat, qu'il ne devoit pas faire comme ces Princes qui entrent plûtôt au tombeau qu'au Cabinet, qu'il ne falloit pas ſe rebuter, quelque refus qu'il put recevoir, parce que l'interceſſion du Cardinal lui feroit enfin accorder ce qui étant dû à ſon ſang & à ſon mérite, étoit pourtant donné à d'autres. Qui eût cru que cet homme qui devoit mener une vie de Séraphin, eût fait l'office d'un Demon?*

Ce ſont les propres termes de ce Satyrique inconnu, qui ne peut être qu'une créature aveuglément dévouée au Ma-

(*b*) Imprimés à Leyden en 1669.

réchal d'Ornano ou un de ſes domeſtiques. Quoi qu'il en ſoit on ne pouvoit rien dire qui flattât plus agréablement l'ambition du Maréchal, qui enviſageoit l'avancement de ſon Maître comme le ſien propre. Il ne manqua donc pas de s'ouvrir au Roi là-deſſus, & lui dit, *qu'il ſeroit bon que ſon frere prît quelque connoiſſance des affaires d'une Couronne à la conſervation de laquelle il étoit ſi fort intéreſſé; & que ſi l'on ne le faiſoit pas entrer dans le Conſeil, on devoit au moins lui donner le Commandement des Armées.*

Sa Majeſté ayant communiqué au Cardinal la propoſition que lui avoit faite Ornano, il ne fut pas difficile à ce Miniſtre, dont le Pere Joſeph n'avoit ſuivi que les avis auprès d'Ornano, de perſuader au Roi que le Maréchal inſpiroit des penſées trop ambitieuſes à ſon Maître, & que Monſieur, qui ſe regardoit comme l'héritier préſomptif de la Couronne, ne demandoit le Commandement des Armées, que pour le partager avec lui. De ſorte que le Maréchal fut refuſé.

Cependant le Roi ayant été bien informé des conſeils dangéreux que le Maréchal

réchal donnoit à ſon frere : Sa Majeſté, pour retenir Monſieur dans le devoir par quelque témoignage de confiance, le fit entrer le 2 Mai 1626. au Conſeil étroit, comme de ſon propre mouvement, afin qu'il n'en eût l'obligation qu'à Elle ſeule. Ornano le prit pour un affront, & demanda d'y entrer auſſi, ou du moins d'y accompagner Monſieur, & d'y demeurer debout. Mais plus il preſſoit, plus il trouvoit de répugnance de la part du Roi ; de ſorte que perdant patience, il lui échappa un jour de parler au Roi avec plus de liberté que ne doit faire un ſujet. Peu après il fut accuſé d'avoir conſpiré contre le Roi & contre ſon premier Miniſtre pour en occuper la place, & d'avoir embarqué Monſieur dans cette conſpiration.

Le Pere Joſeph, à qui rien n'échappoit, la découvrit. Le Maréchal d'Ornano fut arrêté à Fontainebleau & mené à Vincennes. Monſieur en ayant été averti, courut s'en plaindre au Roi. La premiere perſonne qu'il rencontra, fut le Chancelier d'Aligre, à qui il demanda ſi c'étoit par ſon avis. Le Chancelier craignant la colere de ce Prince, répondit, *qu'il en étoit ſurpris lui-*

même & qu'il n'en ſçavoit rien, ce qui étoit faux, parce qu'il avoit eu part à la délibération de l'affaire. Cette réponſe qui rejettoit toute la haine ſur la perſonne du Cardinal, lui fit ôter les Sceaux qu'on donna à Michel de Marillac, alors Surintendant des Finances; quant au Cardinal il ne biaiſa pas comme le Chancelier; car il ne feignit point d'avouer à Monſieur, *qu'ayant appris de la propre bouche du Roi tous les mauvais déportemens du Maréchal, il avoit été le premier à conſeiller ſon empriſonnement, & que Monſieur le Chancelier qui s'en déchargeoit, comme d'une injuſtice, avoit néanmoins été de ſon avis ſans nulle difficulté.* Le Pere Joſeph avoit aidé plus que tout autre, à faire donner le Bâton de Maréchal à Ornano, n'ayant pas prévu (tant il eſt difficile de pénétrer le fond du cœur humain) qu'un Seigneur qui s'étoit toujours auparavant gouverné avec beaucoup de ſageſſe, de prudence & de fidélité, pût être capable de changer de conduite dans une fortune, où il ne lui reſtoit preſque plus rien à déſirer. *J'avoue*, diſoit-il, *que je me ſuis lourdement trompé.* Quoique la détention du

Maréchal causât un grand chagrin à Monſieur, qui ne pouvoit ſe paſſer de lui, le Pere Joſeph ne laiſſât pas de ménager ſon eſprit avec tant d'adreſſe & de douceur, qu'il le ramena inſenſiblement à ſon devoir, juſqu'à lui faire ſigner avec le Roi & la Reine Mere, un acte, par lequel il promettoit tout honneur, reſpect & ſervice au Roi, & remettoit à ſa bonté Royale de traiter favorablement le Maréchal d'Ornano, en conſidération de la très-humble priere qu'il lui en avoit faite. On dit que Goulas, Secretaire de ſes commandemens, penſionnaire ſecret du Cardinal & ami du Pere Joſeph, n'avoit pas peu contribué à le détourner du deſſein qu'il avoit de ſe retirer de la Cour, à cauſe que l'on ne mit pas ce Maréchal en liberté.

Le Pere Joſeph convint avec le Cardinal, qu'il chercheroit le moment de perſuader à Monſieur, qu'il ne devoit pas s'attacher ſi fort à ſolliciter ſa ſortie, que le tems n'étoit pas encore venu, qu'il falloit ſe contenter de demander quatre choſes au Roi. La premiere, que l'on arrêtât les procédures contre lui: La ſeconde, que l'on aug-

menta de cent mille francs la dépenſe de ſa Maiſon : La troiſiéme, qu'il pût ſe marier à qui & quand il lui plairoit : La quatriéme, qu'on le mit au plûtôt en poſſeſſion de ſon Appanage. En effet, le Préſident le Coigneux qui avoit ſuccédé au Maréchal, fut choiſi pour faire ces demandes au Cardinal qui ſe fit bien preſſer pour les accorder ; & Monſieur qui ne s'apperçevoit point que c'étoit un jeu joué, remercia très-affectueuſement le Roi & le Cardinal d'une grace qui lui coûtoit la ruine de tout ſon parti.

Une des raiſons de la diſgrace du Maréchal d'Ornano, eſt qu'il avoit voulu détourner Monſieur d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier, en lui diſant, *que s'il ſe marioit à une ſujette du Roi, il en deviendroit lui-même encore plus ſujet qu'auparavant, que leur fortune ſeroit entierement entre les mains de Sa Majeſté & du Miniſtre, que ſi quelque jour il avoit beſoin de ſecours étrangers, il n'en trouveroit pas à moins qu'il ne fit une alliance avec quelque Prince de l'Europe, capable de l'aſſiſter.*

Le Pere Joſeph, qui obſervoit de près toutes les démarches de ce Prince,

découvrit ces pernicieux conſeils, & s'appliqua tout de bon à les détruire, gagna ſes domeſtiques par des penſions qu'il fit donner à Goulas, Secretaire de ſes commandemens, & à l'Abbé de la Riviere. Et l'on diſoit de cet Abbé qu'il devoit parfaitement ſçavoir combien peſoit ſon Maître, puiſqu'il l'avoit vendu pluſieurs fois. Mais en paroiſſant tous infidéles à Monſieur, ils ſervoient le Roi, qui eſt le premier Maître, & en ſuivant les mouvemens de ce Capucin, ils travailloient à la tranquillité de l'Etat. Monſieur n'étoit pas moins en droit de s'en venger, s'il avoit pû, mais il ne ſçut jamais ni ſe garantir de l'infidélité de ſes domeſtiques, ni les punir pour l'avoir trahi, tant il étoit bon. Ce ne furent pas les ſeuls obſtacles que le Pere Joſeph eut à ſurmonter. La Reine s'y oppoſoit; elle n'avoit point d'enfans, elle craignoit d'être mépriſée ſi Monſieur venoit à en avoir de ce mariage. Le Roi même avoit bien de la peine à y conſentir; il ne pût s'empêcher d'en témoigner ſon chagrin au Pere Suffren, Confeſſeur de la Reine Mere; mais ce Religieux que le Cardinal & le Pere Joſeph avoient preve-

nu, désabusa le Roi, & lui fit comprendre que ce mariage étoit pour le bien de l'Etat & pour le service de Sa Majesté ; il se servit de cet entretien pour connoître ceux qui avoient inspiré ces jalousies au Roi. Ils furent tous exilés excepté Baradas que le Roi ne voulut jamais nommer. De sorte qu'après que Louis XIII. fut appaisé, le Pere Joseph eut la gloire de faire conclure ce mariage, qui tenoit si fort au cœur à la Reine Mere & au Cardinal, car ils avoient leurs vuës en le faisant. On dit pourtant que le Cardinal n'y consentit qu'après avoir fait tirer l'horoscope de Monsieur. *Le Pere Campanella*, produit par le Pere Joseph, dit de ce Prince ; *Imperium non gustabit in æternum*, c'est-à-dire, *qu'il ne regneroit jamais.* Cette prédiction prétendue lui mit l'esprit en repos, & la cérémonie de ce mariage se fit à Nantes le 5 Août 1626. où la Cour étoit venue au sortir de Blois. Monsieur auroit eu de la peine à finir cette affaire si le Pere Joseph ne lui eût représenté, *que sans cela il trouveroit bien de la difficulté à obtenir son appanage ; au lieu qu'en le faisant de bonne grace, le Roi lui fe-*

voit encore de plus grands biens. En effet, en faveur de ce mariage, Sa Majeſté lui aſſigna plus d'un million de livres de revenu ; ſi bien qu'il parut oublier tout le paſſé, & ne penſa plus qu'à vivre agréablement, comme il auroit fait, ſans doute, ſi la mort ne l'eût pas privé l'année ſuivante d'une Epouſe qui étoit encore plus recommandable par ſa vertu, que par ſa naiſſnce. La Ducheſſe de Guiſe ſa mere (*a*) ne ceſſa jamais, tant que vêcut le Pere Joſeph, de lui témoigner ſa reconnoiſſance des ſoins qu'il avoit pris pour faire réuſſir un Mariage qui faiſoit tant d'honneur à ſa Maiſon.

L'affaire de la Valteline & du Mariage de Monſieur, ne furent pas les ſeules que le Cardinal confia au Pere Joſeph dès qu'il l'eut appellé à ſon ſecours. Il y en avoit une autre qui lui tenoit encore plus au cœur. C'étoit de découvrir les murmures des mécontens qui ne ſouffroient qu'avec peine & malgré eux l'élévation du Cardinal ; il avoit

(*a*) Henriette Catherine de Joyeuſe, veuve du dernier Duc de Montpenſier.

eu quelque vent d'un deſſein horrible qu'on vouloit faire prendre à Monſieur, il voulut l'approfondir, & il étoit difficile d'y réuſſir ſans une adreſſe infinie. Ce Religieux à qui rien ne paroiſſoit impoſſible, l'entreprit; il crut que pour dépayſer tous les complices, il ne falloit s'adreſſer à aucun de ceux qui étoient en France, la peur les tenoit ſur leur garde; il jugea plus à propos d'envoyer quelqu'un à Bruxelles, où étoit la Ducheſſe de Chevreuſe, qui trempoit dans la conſpiration. *Livrez-moi un homme ſûr*, dit-il au Cardinal, *& je vous réponds de la réuſſite.* Le Cardinal lui donna le Comte de Rochefort qui ſortoit de Page, avec ordre de faire tout ce que le Capucin lui diroit.

Si je n'avois pas trouvé ce trait d'hiſtoire dans d'autres Auteurs, & des mémoires plus fideles que ceux de Rochefort, qui eſt plûtôt un faiſeur de Romans qu'un Hiſtorien, & qu'il n'écrit que pour raconter des avantures fabuleuſes & imaginaires, je me donnerois bien de garde d'en parler ſur la foi de cet Auteur.

Le Pere Joſeph lui fit prendre un habit de ſon Ordre, & de concert avec ſon Gardien, il le retint quelques jours

dans le Couvent de la rue Saint Honoré, pour inſtruire ce faux Religieux à faire un étrange perſonnage. Rochefort qui vouloit, à quelque prix que ce fut, ſuivre ſa fortune, contrefit de ſon mieux la vie Capucine, & s'en accommoda en apparence, en peſtant tous les jours contre le Cardinal & le Pere Joſeph, qui lui faiſoient pratiquer une pénitence à laquelle il n'étoit point accoutumé. Il ſe mit donc en chemin avec un petit Frere qu'il ne falloit pas ſcandaliſer, de peur de découvrir le myſtere; il arriva à Bruxelles muni d'une obédience après quinze jours de marche à pied, il ne fut pas long-tems ſans y connoître le Marquis de Laïques qui avoit fait dans ce pays-là un mariage de conſcience avec la Ducheſſe de Chevreuſe. Il le voyoit ſouvent, & pour ne lui être point ſuſpect, il parloit un mauvais françois, diſant toujours que ſa mere étoit Valone, & qu'il n'avoit pas lieu d'aimer un pays où il avoit reçu tant de mécontentement. Enfin après lui avoir fait de fauſſes confidences ſelon les inſtructions qu'il recevoit du Pere Joſeph, à qui il rendoit compte tous les jours de cet intrigue, le Marquis

de Laïques qui croyoit être sûr de son homme, le pria de faire tenir en main propre quelques lettres à Paris, l'assurant qu'il rendroit par-là un grand service à l'Espagne. Rochefort qui ne demandoit pas mieux, s'en deffendit d'abord sur l'impossibilité d'aller en France, Laïques la leva & engagea l'Archiduc à demander pour lui au Gardien & au Provincial la permission d'aller prendre les eaux de Forges. Rochefort se vit par-là au comble de ses vœux, il trouva à moitié chemin un Courier du Cardinal à qui il donna le pacquet qu'il avoit reçu de Laïques. Le Cardinal après s'être instruit des choses qu'il contenoit, le referma bien proprement, le renvoya au Capucin Rochefort, & lui manda de donner avis de son arrivée à celui à qui il s'adressoit. C'étoit à un nommé la Pierre, soit disant, Avocat demeurant dans la rue Perduë, près de la Place Maubert. La Pierre se rendit à Forges, où le Cardinal lui donna un espion qui ne le perdit point de vue & le suivit à Paris où il alla chez Henry de Tallerand, Comte de Chalais, Maître de la Garderobe, ce qui fit présumer que le pacquet étoit pour lui ; on

en fut enſuite entierement perſuadé par la réponſe qui fut rendue à Rochefort, & que le Cardinal reconnut être de ſa main. Le Cardinal qui croyoit qu'on n'en vouloit qu'à ſa perſonne, fut tout ſurpris de voir qu'on y parloit d'attenter à la vie du Roi, de marier la Reine au Duc d'Orléans, & de faire éclater la conſpiration par la mort de ce Miniſtre. C'étoit aſſez pour faire périr Chalais ſur le champ, c'étoit même la volonté du Roi, & elle auroit été exécutée ſans l'avis du Pere Joſeph, qui crut qu'il falloit auparavant découvrir les Complices. On ſe contenta de le garder à vue de peur qu'il n'échappât. Cependant la Cour alla à Nantes, & le Capucin traveſti, retourna à Bruxelles dans ſon Couvent, porter ſa dépêche. Chalais qui ne penſoit à rien envoya un Courier au Roi d'Eſpagne, pour faire conclure ſon Traité qu'on n'avoit fait qu'ébaucher à Bruxelles. Et Rochefort n'eſt pas bien inſtruit quand il raconte que la Reine elle-même avoit auſſi dépêché un Courier à Madrid, parce qu'elle étoit complice de ce crime abominable qu'il a la hardieſſe de lui imputer ſi injuſtemment; il n'y eut ja-

mais une ſi bonne Princeſſe. Il a beau publier cette horrible machination, en diſant que c'étoit pour faire périr le Cardinal ſeulement, & qu'elle étoit ſi éloignée d'avoir envie d'épouſer Monſieur, ſi elle devenoit veuve, qu'elle tachoit de le marier à l'Infante d'Eſpagne ſa ſœur. Si la Reine avoit eu connoiſſance de l'aſſaſſinat du Cardinal, il auroit fallu qu'elle n'eût pas ignoré celui du Roi, & ſi elle ne l'avoit pas ſçu, à quelle fin auroit-elle envoyé un Courier au Roi d'Eſpagne, s'il n'y eut eu ſur le tapis, de la part des Conjurés, que la mort du Cardinal ? Le Capucin traveſti, qui étoit à Bruxelles, ne ſçavoit pas bien ce qui ſe paſſoit en France, & il a eu tort de vouloir noircir la réputation de cette pieuſe Reine. Le Roi d'Eſpagne accorda donc à Chalais tout ce qu'on lui demanda de ſa part, ce n'étoit que des paroles, c'eſt la plus belle monnoye dont on paye tous les jours les traîtres & les ſcélerats ; mais on ne lui donna pas le tems de jouir ſeulement de ſes eſpérances ; ſon Courier fut arrêté au retour, & le Cardinal ayant de quoi le convaincre, lui fit faire ſon Procès à Nantes par une Cham-

bre de Juſtice établie exprès, qui lui fit couper la tête. Quoique Chalais méritât la mort, on ne laiſſa pas de ſe plaindre en France de l'érection d'un Tribunal extraordinaire pour juger un homme, qui étant criminel, auroit été condamné dans quelque Parlement que le Roi eût voulu nommer, & qui ne devoit pas être livré à des Juges qu'on diſoit dépendre du Cardinal, ſa partie ſecrette; mais ce Miniſtre en établiſſant une nouvelle forme de Juſtice, voulut faire peur à ceux qui oſeroient commettre des crimes de léze-Majeſté, afin qu'on ne s'imagina pas qu'on pût échapper la peine, à la faveur des formalités établies par les loix, dans les autres Tribunaux; depuis ce tems-là les Miniſtres ont employés pluſieurs fois ce moyen pour faire le procès à des criminels d'Etat, quelques remontrances qu'on ait faites; *un bon Prince*, dit Monſieur Peliſſon dans un Factum pour Monſieur Fouquet adreſſé au Roi, *ne doit jamais ôter la connoiſſance des cauſes criminelles aux Juges ordinaires & naturels, pour les faire juger par des Commiſſaires. Que peut-il y avoir de plus ſuſpect & de plus redoutable*

à des accusés que des Juges, non pas naturels & ordinaires, mais établis exprès contr'eux, & qui, à regarder les exemples du passé, ont toujours sçu condamner & jamais absoudre. Monsieur Amelot de la Houssaye met cette remarque en note dans la 546e page de la seconde partie des Lettres du Cardinal d'Ossat, imprimées à Paris chez Boudot avec privilége, l'an 1697. en parlant de la mort du Maréchal de Marillac. Comme le crime de Chalais n'étoit pas ordinaire, il ne faut pas s'étonner s'il y eut des circonstances si étranges, & qui firent tant raisonner. Un de ses amis avança même sa mort, en faisant confidence au Comte de Louvigny du dessein que Monsieur avoit de sortir de la Cour, & de diminuer la trop grande autorité du Ministre. Louvigny qui étoit persuadé qu'un sujet ne doit jamais garder un secret quand il est contre le bien de l'Etat, déclara tout au Roi avec beaucoup de sagesse. Il assura (peut-être augmenta-t'il pour faire sa Cour) que Chalais qui étoit maître de la Garderobe du Roi, devoit empoisonner une des chemises de Sa Majesté, par ordre de Monsieur,

Cette atroce calomnie dont ce Prince ne fut jamais coupable, méritoit ſeule la mort. Il eſt bien vrai que Monſieur (ſi on en croit les Mémoires de Baſſompiere, & ceux de Montreſor, Tom. 2. p. 367.) fit une déclaration à Nantes le 11 Août 1626. où il accuſa Chalais de lui avoir conſeillé de ſe retirer de la Cour, & de lui avoir voulu donner les moyens de le faire ; & ce fut le Pere Joſeph qui fit entendre à ce Prince, qu'il ne pouvoit mieux ſe tirer de cette affaire, qu'en abandonnant Chalais à la Juſtice du Roi. Ce Capucin qui ne demeuroit point encore à la Cour, ne l'avoit ſuivie à Nantes que pour être l'Agent du Cardinal & pour achever de découvrir cette conjuration. On ne ſe défioit point encore de lui. Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit arrivé de Rome. Il ne parloit que de Miſſion & de l'établiſſement du Calvaire. Juſques-là il ne lui étoit rien échappé qui pût faire ſoupçonner de ſa droiture & de ſa probité, de ſorte que Chalais ne s'en défia pas plus qu'avoit fait le Maréchal d'Ornano ; le Capucin l'aſſura de la part du Cardinal, que s'il avouoit tout ce qu'on lui demanderoit, il au-

roit ſa grace ; ſur la parole d'un Religieux dont la réputation n'avoit point été attaquée, cet accuſé déclara plus qu'il ne ſçavoit des deſſeins des mécontens ; le Garde des Sceaux, chef de la Chambre de Juſtice, n'avoit pû rien obtenir, Chalais ſoutenant toujours qu'il n'étoit rentré dans la faction qui ſe formoit contre le Cardinal, que pour ſervir ce Prélat qui le lui avoit ordonné ; mais comme il ſervoit fidellement le parti de Monſieur, il tâchoit auſſi de tromper le Miniſtre pour en tirer quelques récompenſes pendant qu'il ſeroit en état d'en donner. Jamais ces Juges n'en purent ſçavoir d'avantage. Sil n'avoit pas été ſéduit par les artifices du Pere Joſeph, & s'il avoit toujours perſévéré, il n'auroit pas été condamné, au moins ſur l'aveu qu'il fit, mais il compta ſur la bonne ſoi du Cardinal, & plus encore ſur les promeſſes de ce Religieux. Après la mort de Chalais, les autres Conjurés ou qui étoient accuſés d'en être, ne furent pas long-tems ſans reſſentir la peine de leur crime ; la Ducheſſe de Chévreuſe revenue de Bruxelles fut reléguée en Lorraine. Le Cardinal l'aimoit, & fit voir par ſon éloi-

gnement,

gnement, qu'il ſacrifioit ſes plus chers amis, quand il s'agiſſoit du bien de l'Etat ; le Comte de Soiſſons ſe retira en Italie ; le Prince de Condé n'oſa pas revenir ſi-tôt à la Cour, quoiqu'il eût vû le Cardinal dans ſa maiſon de Limours, & on fut bien aiſe qu'il s'exilât lui-même ; le Gouvernement de Bretagne fut ôté au Duc de Vendôme, & donné par commiſſion au Maréchal de Themines. On tenoit en priſon au Bois de Vincennes le Maréchal d'Ornano dont on apprit la mort * à Nantes ; les ennemis du Cardinal & du Pere-Joſeph, qui les accuſoient de n'avoir aucun ſcrupule de faire des coups de main, firent courre le bruit qu'il avoit été empoiſonné, quoique les Médecins & les Chirurgiens aſſuraſſent qu'il étoit mort d'une fiévre maligne. Jai lû dans la Vie du Cardinal, que le Maréchal, avant de prendre le Viatique, & dans un état où il n'y avoit point d'eſpérance qu'il en revint, fit un diſcours ſur la cauſe de ſon empriſonnement, & jura ſur le ſalut de ſon ame,

* Le 4 Septembre 1626.

que le Duc d'Orléans n'avoit jamais penſé à quoi que ce ſoit contre la perſonne du Roi, & qu'aucun de ceux qui étoient dans ſa confidence ne lui avoient jamais donné de ſemblables conſeils; que ſeulement le Duc d'Orléans ſe voyant entierement exclus du Gouvernement, qui étoit paſſé entre les mains du Cardinal, on avoit cherché les moyens de diminuer l'autorité exceſſive de ce Miniſtre, pour en donner quelque partie à Monſieur; que tout ce qu'on en diſoit de plus étoit faux ou n'étoit pas venu à ſa connoiſſance; enſuite il communia, & expira peu de tems après. Ce Maréchal, par un faux principe, croyoit qu'il lui étoit permis de s'oppoſer à l'autorité Royale, & qu'il la pouvoit diminuer dans un Miniſtre qui en étoit revêtu, pour la donner au Frere du Roi. Il n'en faut pas davantage à qui ſçait l'art de régner, pour juſtifier la détention de ce Maréchal, la peine de tous les complices, & la conduite du Pere Joſeph, à qui le Roi fut redevable de l'heureuſe découverte de cette conjuration, qui n'alloit qu'à ruiner l'Etat, & à faire perdre au Roi la vie, ou au moins la liberté. La Cour

revint à Paris & le Pere, dans ſon Couvent, où le Cardinal lui rendoit de fréquentes viſites, pour le conſulter ſur les affaires d'Etat les plus ſecrettes & les plus épineuſes.

Ce fut pendant ſa retraite aux Capucins que le Pere Joſeph, qui ne penſoit qu'à convertir les Huguenots, & à terraſſer l'Héréſie, ſe mit en tête de travailler à réduire la Rochelle à l'obéiſſance du Roi; il regardoit cette Place comme le boulevard du Calviniſme, comme la Citadelle de la rebellion. Il y avoit deux cens ans qu'elle ſe glorifioit de braver nos Rois. Elle s'étoit révoltée contre Louis XI. en faveur de ſon frere Charles, Duc de Guyenne; contre Charles VIII. tandis qu'il étoit en Italie contre Louis XII. pendant qu'il faiſoit la Guerre dans le Milanés, où Ludovic le More étoit rentré; contre François premier, au plus fort de la guerre qu'il avoit avec Charles Quint; contre Charles IX. en faveur des Huguenots, qui avoient pour Chef le Prince de Condé; contre Henry III. qui fut enfin obligé de capituler avec cette Ville qu'il tenoit aſſiégée, de peur qu'elle ne ſe donnât aux Anglois. Après

la perte d'Amiens, la Rochelle avoit bien envie de ſe révolter encore, & il ne tint pas aux Ducs de la Trémouille & de Bouillon qu'elle ne le fit. Mais comme Henry IV. reprit heureuſement Amiens contre leur attente, ſa bonne fortune contint les Rochellois dans l'obéiſſance. Enfin la Rochelle ayant déclaré la guerre à Louis XIII. le Pere Joſeph uſa de tout ſon génie pour faire voir au Roi, *Que cette Ville entretenoit la diſcorde dans le cœur de ſon Royaume, formoit une République au milieu d'une Monarchie, donnoit entrée aux Etrangers & retraite à tous les mécontens, & par ſon exemple, apprenoit à mépriſer impunément l'Autorité Royale; que l'on ne viendroit jamais à bout de ruiner l'Héréſie en France tant que les Hugenots reſteroient les maîtres de cette Place, dont ils faiſoient leur Donjon & leur Arſenal; qu'il étoit honteux de ſouffrir qu'une poignée de Sujets donnât la loix à ſon Prince & délivrât des Commiſſions pour lever des gens de guerre dans les Provinces de Poitou, d'Angoûmois, de Saintonge, de Perigord, Languedoc, Dauphiné, Provence pour fondre du canon, & pour fortifier les Villes qu'ils*

appelloient de ſureté. Comment le Roi pourroit-il voir, ſans indignation, l'aſſemblée générale qui ſe tenoit à la Rochelle, uſurper les droits les plus ſacrés de la Souveraineté, comme elle venoit de faire en érigeant une Amirauté, & déclarant criminels d'Etat ceux de leur Religion, qui ne prendroient pas les armes, avec menace de raſer leurs maiſons de fond en comble? Que les Huguenots n'avoient plus à la tête de leur parti un Roi de Navarre, un Prince de Condé, un Amiral de Châtillon, pour ſoutenir la réputation de leurs Armes; & qu'ainſi la conjoncture étoit favorable pour les attaquer.

Cependant, l'entrepriſe paroiſſoit dangereuſe; on diſoit qu'il y auroit de la témérité à tenter une choſe, qui, juſques-là n'avoit cauſé que de la honte & de la confuſion à tous ceux qui s'en étoient mêlés. Que Charles IX. Henry III. & Henri IV. n'avoient jamais pû ruiner ce parti; que la ſaignée de la Saint Barthelemy avoit aigri le mal au lieu de le guérir; que ce corps épuiſé de ſang n'avoit pas ſeulement repris ſes forces, mais étoit même devenu plus puiſſant & plus formidable qu'aupara-

vant. Mais le Pere Joſeph diſſipa ces craintes en répondant, *que Dieu ſe plaît ſouvent à montrer qu'il eſt le Dieu des Armées & le Souverain Maître des événemens & que le ſens & l'induſtrie des hommes ne ſervent de rien dans les entrepriſes qu'il veut conduire; que ſi celles des trois Rois précédens n'avoient pas réuſſi, c'eſt que Dieu jaloux de ſa gloire n'avoit pas voulu que la défaite des Huguenots fût l'ouvrage de la Chair & de la prudence humaine, ni la récompenſe de la raiſon de l'Etat, & de l'ambition des Guiſes, qui ſe couvroient du manteau de la Religion, pour parvenir à la Royauté.* Ayant communiqué ce deſſein au Cardinal de Berulle, ce Cardinal l'approuva d'autant plus, qu'il falloit, à ce qu'il diſoit, profiter de l'occaſion de la guerre que l'Eſpagne ſe préparoit à faire au nouveau Duc de Mantoue, que l'Empereur ne vouloit pas reconnoître pour tel. Ils ſçavoient bien tous deux que cette Couronne fomentoit la rebellion des Rochellois, & fourniſſoit des ſommes conſidérables au Duc de Rohan, & aux Rochellois, afin qu'ils taillaſſent tant de beſogne au Roi, qu'il fut hors d'état de pouvoir ſonger

à ſecourir le Duc de Mantoue, ſon Allié. C'eſt pourquoi ils agirent de concert auprès du Cardinal de Richelieu, qui poſſedoit alors toute la faveur, pour le faire entrer dans leur ſentiment. Ce Miniſtre y entra en effet, & d'autant plus volontiers, que le Roi étoit déja bien averti, que les Rochellois avoient fait prier inſtamment le Roi d'Angleterre, par le Seigneur de Soubiſe, de les prendre en ſa protection. On aſſuroit même que Blancard leur Député, dit au Conſeil du Roi d'Angleterre, qu'il étoit moins préjudiciable à Sa Majeſté Britannique de perdre le Royaume d'Irlande, que de laiſſer ruiner la Religion Proteſtante en France, par la priſe de la Rochelle. Le Duc de Buckingham premier Miniſtre & favori de ce Roi, le preſſa ſi fort de ſecourir les Rochellois, que cette affaire ayant été conclue, les Anglois commencerent ſans aucune déclaration de guerre, à ſe ſaiſir des Vaiſſeaux François qui ſe trouverent dans leurs Ports, & enleverent même deux Vaiſſeaux de guerre à Diépe & au Havre de Grace.

Ces infractions firent que le Roi défendit le Commerce avec l'Angleterre,

& ſur la nouvelle qu'il eut des préparatifs qui s'y faiſoient pour prendre l'Iſle de Ré, il fit marcher ſes troupes dans le Poitou pour en garder les côtes, & en donna le Commandement à MONSIEUR. Les avis furent partagés au Conſeil ſur la préſence du Roi au Siége de la Rochelle; mais le Pere Joſeph l'emporta, & la ſuite fit voir que ſes vues étoient juſtes, & que l'obſtination de ces rebelles, fomentée par les Anglois, nos anciens ennemis, demandoit abſolument que le Roi y fût en perſonne. Il partit donc le 8 Juin 1627. & après quelques ſemaines de maladie à Villeroy, il arriva enfin au blocus de la Rochelle le 13 Août. On lui avoit caché pendant ſa maladie, la deſcente que Buckingham avoit faite dans l'Iſle de Ré, à la barbe de Toyras, Gouverneur de cette Iſle, qui fut obligé de ſe retirer dans le Fort de Saint Martin, & qui chaſſa peu de tems après les Anglois des poſtes dont ils s'étoient ſaiſis. Ils n'en ſeroient pas ſortis ſi Toiras avoit été moins brave, ou ſi Buckingham avoit ſçu ce que c'eſt que d'attaquer une Place; mais il paſſa trois mois devant un Fort qui ne devoit pas tenir

venir huit jours. Il leva honteuſement le Siége, fit voile en Angleterre, & ruina par-là les affaires des Rochellois. Après cette victoire on ne penſa plus qu'à bloquer la Rochelle avec plus d'exactitude qu'auparavant pour la prendre l'année ſuivante.

Le Cardinal de Richelieu, qui n'avoit point alors le Pere Joſeph, lui manda de venir au plûtôt, attendu qu'il ne trouvoit perſonne à la Cour qui eût plus de talens pour ſçavoir animer le Roi à une entrepriſe dont la difficulté le faiſoit ſi fort douter du ſuccès, que plus il y penſoit, plus il ſentoit de répugnance à s'y engager, ainſi qu'il arrive ordinairement aux eſprits timides & irréſolus. Outre que le Cardinal, qui étoit nouveau dans le Miniſtere, & fort envié, appréhendoit lui-même, quelque mine qu'il en fît, d'être la victime de cette entrepriſe, ſi elle venoit à manquer.

Le Pere Joſeph partit à pied de Paris au mois d'Août, & arriva à l'Armée au mois d'Octobre, après avoir ſéjourné quelques jours dans les Villes de Poitou, où il avoit prêché & établi des Couvens de ſon Ordre. On le logea au quartier du Cardinal, dans une maiſon ſeule à l'écart, nommée le Pont

de la Pierre, à cent pas de la Mer, ou environ. Le Cardinal étant passé à Oléron, pour envoyer du secours à la Citadelle de l'Isle de Ré, assiégée par les Anglois, les Rochellois qui n'en sçavoient rien, projetterent de venir la nuit avec cinq cens hommes pour enlever son Eminence. Marillac pour lors Maréchal de Camp, & depuis Maréchal de France, en vint donner avis au Pere Joseph, le pria de tenir ferme avec quelque secours qu'il lui envoya, l'assurant que le Roi alloit ordonner un détachement pour sa défense. Le Pere Joseph se saisit des papiers du Cardinal, les mit en sûreté, & attendit, sans crainte, les Ennemis, qui furent empêchés par une grosse pluye, de venir faire leur attaque. Sa Majesté loua l'intrépidité du Capucin, qui avoit mieux aimé passer la nuit à encourager les Soldats de sa Garde, que de se retirer dans le quartier du Roi.

Ce ne fut pas dans cette rencontre seule qu'il fit voir des marques de sa piété & de son courage. (Vertus qui se rencontrent assez rarement ensemble, quoiqu'elles ne soient pas incompatibles) Il alloit par tout cathéchiser & confesser les Soldats, visiter les Hô-

pitaux, non-ſeulement dans l'Armée que le Roi commandoit, mais dans celle du Maréchal de Baſſompierre du côté de Laleu & du Fort-Louis. Il avoit fait venir grand nombre de Capucins, qui faiſoient dans le Camp tous les mêmes exercices de Miſſionnaires, qu'ils auroient pû faire dans une Ville. De ſorte qu'il fit régner la piété dans l'Armée, en bannit les blaſphêmes & les autres crimes ordinaires aux Soldats.

Il n'étoit pas poſſible que durant un Siége ſi long, il ne ſe présentât pluſieurs difficultés, qui demandoient un génie ſupérieur pour les réſoudre. Le retour du Roi à Paris fit naître la premiere. Le Cardinal craignant que la Reine Mere, qui commençoit à le haïr, ne le perdit dans l'eſprit du Roi, vouloit l'accompagner dans ce voyage, perſuadé que ſa préſence empêcheroit les mauvais deſſeins de ſes ennemis, & que le Roi, qui étoit naturellement inquiet & crédule, auroit plus de fermeté & de réſolution quand il le verroit toujours à ſes côtés. Mais le Pere Joſeph, qui prévoyoit les ſuites de l'abſence du Cardinal, lui repréſenta ſagement, *que s'il s'éloignoit de l'Armée, l'ardeur des Officiers ſe ra-*

lentiroit, dans la penſée qu'ils auroient; & non ſans raiſon, que puiſqu'il s'en alloit, il ne prenoit pas cette affaire fort à cœur, que les Rochellois & tout le parti Huguenot en deviendroient plus inſolens & plus obſtinés; que ce retour à Paris, dès le commencement d'un Siége de cette importance, feroit penſer & dire, que c'étoit une levée de bouclier; que s'il arrivoit que ce Siége allât mal ou tirât en longueur, le Roi lui ſçauroit mauvais gré de l'avoir embarqué dans une entrepriſe ſi haſardeuſe & ſi ruineuſe, qu'il devoit ſacrifier ſa fortune au ſervice & à la gloire de celui qui fait & défait les Grands comme il lui plaît; & que s'il mettoit toute ſa confiance en Dieu, ſa main toute puiſſante diſſiperoit les cabales de ſes ennemis, & le feroit proſpérer plus que jamais. Le Pere Joſeph avoit pris un tel aſcendant ſur le Cardinal, que ce Miniſtre ſe détermina généreuſement à demeurer. Le Roi partit donc le 9 Février 1628. & lui abandonnant la direction de ce Siége, avec un ordre exprès au Duc d'Angoulême, & aux Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg, de lui obéir comme à ſa propre perſonne.

La ſeconde difficulté qui occupa beaucoup le Roi & le Cardinal au Siége de la Rochelle, fut de fermer le Port par où les Aſſiégés recevoient tous les vivres & tous les ſecours dont ils avoient beſoin. Pompée Targon, fameux Ingénieur Italien, avoit eſſayé d'en boucher l'entrée par différentes machines que la tempête & la marée emportoient à meſure qu'il les mettoit. De ſorte que cet ouvrage coûtoit beaucoup d'argent & n'avançoit point. Le Pere Joſeph reconnut bientôt que cet homme amuſoit le Roi; après lui avoir donné ſon congé, le Cardinal fit travailler deux Architectes de Paris, l'un nommé Louis Metézeau, natif de Dreux, & l'autre Jean Tiriot, à la Digue de pierre, dont on lui avoit donné l'invention, & l'opinion commune en attribue toute la gloire à Metezeau même. Quoi qu'il en ſoit, on commença la conſtruction de la Digue dans un endroit, où le Canal, qui forme le Port de la Rochelle, a ſept cens quarante toiſes de largeur, & où le canon des aſſiégés ne pouvoit porter. Pour former cette Digue, on enfonça dans la Mer de grandes poutres de douze pieds avec d'autres en travers, & l'on

mit dedans des pierres séches qui n'avoient d'autres liens que la vase & le limon que la Mer y poussoit ; on fit encore couler à fond plusieurs Vaisseaux chargés de pierres pour la soutenir. Elle étoit par le bas large de douze toises, & comme elle alloit en retréciſſant juſqu'au haut, où elle n'en avoit que quatre, sa hauteur étoit au-dessus des plus hautes marées ; de sorte que les Soldats qu'on y mettoit pour la garder, y pouvoient toujours être à sec. On avoit laissé seulement au milieu du Canal une ouverture pour donner cours au flux & reflux. L'entrée du Canal étoit défendue par environ deux cens Vaisseaux, bien armés qui bordoient les deux côtés du rivage. C'est avec cette Digue, avec ce rocher artificiel, comparable aux plus fameux ouvrages des anciens Capitaines Grecs & Romains, qu'on vint à bout des Rochellois ; car sans cela il auroit fallu de toute nécessité lever le Siege. Ceux qui ne désiroient pas que la Rochelle fût prise disoient tout haut, qu'il seroit infiniment plus glorieux au Roi de secourir ses Alliés, que de faire la guerre à ses sujets ; que si le Roi d'Espagne s'emparoit une fois du Mantouan

& du Montferrat, il n'y auroit plus moyen de l'en chaſſer ; qu'il valoit mieux faire lever le Siége de Caſal, que de continuer celui de la Rochelle, dont on ne viendroit jamais à bout. Mais le Pere Joſeph obligea le Cardinal à demeurer ferme, & à ne pas quitter un moment les Aſſiégés. On envoya ſeulement le Marquis de Saint Chaumont au Duc de Savoye, pour tirer l'affaire en longueur pendant que l'on continuoit le Siége, & en l'abſence du Roi, le Cardinal qui vouloit avoir toute la gloire de cette conquête, fit ſommer les Rochellois de ſe rendre, mais ils ne voulurent pas ſeulement écouter le Héraut. Comme il étoit plus aiſé d'aborder le Pere Joſeph que le Cardinal, tous ceux qui trouvoient quelque nouvel expédient, pour incommoder ou pour ſurprendre la Ville, venoient le lui communiquer, & l'envie qu'il avoit de finir ce Siége, lui faiſoit embraſſer tout ce qu'on lui propoſoit, ſoit bien ou mal. On fit retarder la fauſſe porte des Salines & celle de Saint Nicolas, eſcalader les baſtions du Gabut & de l'Evangile ; on eſſaya de rompre la chaîne & de ſurprendre le Fort Taſdon, pendant que l'on faiſoit

donner quelques fauſſes allarmes en d'autres endroits. Rien ne fut épargné pour cette entrepriſe, on envoya de divers côtés les porteurs de petards & cinq cens hommes, qui les devoient ſoutenir les premiers avec le ſieur de Marillac; mais tout échoua. Deux jours après le Cardinal obligea le même Officier de tenter fortune d'un autre côté, pour réparer la faute qu'il avoit faite, mais il ne fut pas plus heureux.

Le troiſiéme expédient qu'on donna au Pere Joſeph, fut de couper les eaux douces aux Rochellois. On y travailla aſſez utilement en quelques endroits, mais on ceſſa quand on eut reconnu, qu'il y avoit aſſez de puits dans la Ville, & une fontaine dans les Foſſés, dont on ne pourroit leur ôter la communication. La derniere tentative qu'on propoſa au Pere Joſeph, fut d'entrer dans la Ville par un conduit, par où les immondices ſe déchargeoient Il le fit approuver au Cardinal, qui en parla au Roi le 25. Avril, le lendemain de ſon retour au Camp, & ſe mit en état d'exécuter ce projet.

Le Pere Joſeph fut blâmé de s'être mêlé d'un métier, où il n'entendoit rien.

Je n'entreprendrai point de le diſculper, parce que je dois, comme Hiſtorien, garder la neutralité; mais pour contenter le Lecteur, qui eſt toujours curieux de ſçavoir ſur quoi eſt fondé le blâme que l'on donne ſouvent aux perſonnes, qui manient les affaires d'Etat, je rapporterai ſeulement un endroit des Mémoires de Pontis, où il raconte le differend qu'il eut avec le Pere Joſeph, au ſujet de la viſite de cet égoût; par où l'on pourra juger lequel des deux avoit raiſon, ſuppoſez que le recit ſoit véritable en tout. Voici ſes paroles.

» Le Pere Joſeph Capucin fameux,
» qui avoit un eſprit remuant, & qui
» des affaires de l'Etat & de la Guerre,
» faiſoit le principal ſujet de ſes mé-
» ditations, fut averti qu'il y avoit un
» grand Aqueduc par où toutes les
» immondices de la Ville ſe déchargeoient, & qu'on pourroit aiſé-
» ment, en faiſant couler des troupes
» durant la nuit par cet Aqueduc, ſe
» rendre maître enſuite de la Place. Dès
» ce moment il prit ſa réſolution de
» tenter cette grande entrepriſe, & fit
» même dreſſer une terrible machine,
» pour ſervir à ce deſſein; mais il falloit

» reconnoître auparavant ſi le paſſage
» étoit bon, car c'étoit un homme de
» la Ville qui en avoit donné avis au
» Pere Joſeph. L'on parla à l'heure
» même de m'y envoyer, & le Roi me
» fit chercher de tous côtés, mais je
» me tenois caché, commençant à m'en-
» nuyer d'être ainſi toujours employé
» à ces ſortes de découvertes qui m'ac-
» quéroient peu d'honneur, puiſqu'on
» n'ajoutoit pas aſſez de foi à mon rap-
» port, & qui m'expoſoient à un péril
» ſi évident. On me trouva néanmoins
» à la fin chez un de mes amis où je
» ſoupois, & n'ayant pû reculer, j'al-
» lai ſur le champ trouver le Roi, qui
» me dit qu'il m'avoit mandé pour une
» affaire importante, que le Pere Jo-
» ſeph qui étoit préſent me diroit. Alors
» ce bon Pere faiſant le maître, & le
» Général d'Armée me déclara tout ſon
» deſſein, & me dit enſuite, avec un
» zéle peu diſcret, que le Roi m'ayant
» choiſi entre dix mille autres pour
» cette affaire importante, je devois pen-
» ſer à répondre à cette opinion ſi avan-
» tageuſe de Sa Majeſté, & que ſi je
» ne trouvois pas en moi toute la diſ-
» poſition néceſſaire pour cela, il va-

» loit mieux m'en déſiſter que de l'en-
» treprendre. Ce diſcours me choqua
» fort, & il n'étoit nullement à mon
» goût qu'un Capucin me fît des leçons
» de réſolution & de courage. Je dis
» tout en colere, quoiqu'en la préſence
» du Roi, qu'il me faiſoit tort, & qu'il
» ne me devoit pas parler de la ſorte;
» que Sa Majeſté ne m'avoit jamais rien
» commandé que je ne m'en fuſſe ac-
» quitté en homme d'honneur, & que
» ſi ç'avoit été en une autre occaſion
» moins périlleuſe, où l'on eût pû m'ac-
» cuſer de quelque crainte, j'aurois ſup-
» plié très humblement le Roi de m'en
» exempter, puiſqu'on me faiſoit cet
» affront en ſa préſence. Le Roi qui
» me vit ému me remit un peu, s'étant
» adreſſé au Pere Joſeph, & lui ayant dit,
» qu'il me connoiſſoit & qu'il répon-
» doit de moi. Je partis donc avec un
» Enſeigne durant une nuit où il fai-
» ſoit d'horribles vents, ce qui favori-
» ſoit notre deſſein. L'on avoit mis des
» ſoldats de cinquante en cinquante pas
» pour nous ſoutenir en cas que nous
» fuſſions attaqués, & auſſi pour nous
» montrer les endroits où il y avoit des
» foſſés, de peur que nous ne nous

» perdissions dans l'obscurité. Etant
» arivé à l'Aqueduc, nous sondâmes
» avec une longue perche la vase, &
» nous trouvâmes par tout une terrible
» profondeur de bouë, & après avoir
» regardé de tous côtés, nous jugeâmes
» qu'il n'y avoit nulle apparence de pas-
» sage; nous retournâmes & fîmes notre
» rapport, qui fut que quarante mille
» hommes y périroient comme deux, &
» qu'il ne falloit rien espérer de cette
» entrepriſe. Là-dessus le Pere se dépite
» & s'emporte, en disant que cela ne
» pouvoit pas être, & qu'il avoit sçu
» le contraire d'un homme même de la
» Rochelle. Je lui repartis hardiment,
» que s'il pouvoit faire prendre cet hom-
» me il le fit pendre, parce que c'é-
» toit un affronteur; & j'ajoutai que
» quand même le passage auroit été
» bon, il eût été impossible de rien
» faire cette nuit, puisqu'il n'y avoit
» pas de pont sur les fossés, mais seu-
» lement une planche sur laquelle un
» homme seul avoit bien de la peine
» à passer. Le Pere se mit à crier
» encore davantage, en disant qu'il
» avoit donné ordre qu'on en fît, &
» qu'ils devoient être faits. La conclu-

» ſion fut, que n'y ayant point de ponts,
» & ſa grande machine s'étant rompue,
» tout ce grand projet s'évanouit. Et le
» Roi après la priſe de la Rochelle vou-
» lut encore voir cet Aque duc, & fit
» remarquer au Pere Joſeph le péril où
» il avoit voulu expoſer ſon Armée.

Ce Pere eſt pourtant excuſable d'avoir pris le change en cette occaſion, par la raiſon du zéle qu'il avoit pour le ſervice de l'Etat. * D'ailleurs le Conſeil de Guerre avoit approuvé l'expédient propoſé au Roi par le Pere Joſeph.

Immédiatement après ce trait d'hiſtoire, Pontis, ou pour ſe louer lui-même, ou pour faire paroître le dévouement du Pere Joſeph aux volontés du Cardinal, raconte la maniere ingénieuſe dont ce Capucin ſe ſervit pour le retirer du ſervice du Roi, afin de l'attacher à ce Miniſtre. Il blâme cet artifice, & s'applaudit d'avoir réſiſté à la ruſe que le Pere Joſeph employa pour réuſſir dans ce deſſein, qui l'auroit pourtant conduit à être le Capitaine des Gardes du premier Miniſtre, s'il avoit eu moins de fidélité pour ſon Prince. Voici com-

* *Humanum eſt errare.*

me il en parle. Le Pere Joſeph paſſant donc un jour devant mon logis, ou au moins faiſant ſemblant de paſſer, pour ne pas faire connoître qu'il venoit exprès, demanda aſſez haut ſi j'y étois. On m'en avertit, & étant auſſi-tôt deſcendu au-devant de lui, nous montâmes enſemble à la chambre. Tout le monde qui y étoit ſe retira à l'heure même pour faire place à ce Miniſtre du Cardinal, qui n'étoit gueres moins redouté que lui. Ainſi nous nous enfermâmes tous deux ſeuls. Le Pere, avant que que de s'ouvrir ſur le ſujet principal de ſa viſite, me demanda ſi j'avois fait épreuve d'une certaine invention qu'il avoit appriſe d'un ſoldat, lequel avoit eu pluſieurs conférences avec lui pour quelques machines de guerre propres à incommoder les Rochellois; & celle-ci étoit pour mettre le feu de bien loin dans un Navire avec un coup de mouſquet. Lors donc qu'il m'eut demandé ce que j'en penſois, je lui dis, que puiſqu'il me faiſoit l'honneur de vouloir bien ſçavoir mon ſentiment ſur cela, j'étois obligé de lui dire, que je croyois la choſe fort caſuelle, que le ſoldat en ayant fait l'épreuve dans mon jardin de

trois ou quatre coups qu'il avoit tiré, il n'y en avoit eu qu'un ſeul qui eut réuſſi, & qu'ainſi je ne jugeois pas qu'on dut s'aſſurer beaucoup ſur un effet ſi incertain. Il me pria de vouloir bien aller chez lui le lendemain avec ce Soldat, afin qu'on en fît l'épreuve dans ſon jardin. Nous-nous regalerons chez nous, ajoûta-t'il, & je vous promets que vous y ſerez bien reçu. Mon Pere, lui répondis-je, je ſerai beaucoup mieux reçu que je ne mérite, ce m'eſt trop d'honneur de ce que vous penſez à moi. Ho! vraiement j'ai bien ſujet d'y penſer, repartit le Pere, il y a long-tems que nous nous connoiſſons, vous ſouvenez-vous de cette rencontre, où vous m'offrîtes votre Cheval? Mon Pere, lui dis-je, j'ai honte de penſer à ſi peu de choſe, & c'eſt une marque de votre généroſité, de ce que vous vous en ſouvenez encore. Cette rencontre fut, qu'allant un jour à Saint Germain, durant une très-grande chaleur, je trouvai en chemin le Pere Joſeph avec un Frere qui y alloit auſſi. C'étoit lorſqu'il commençoit à s'intriguer avec Monſieur de Luines, & à rechercher la faveur de la Cour. Je le priai le plus honnêtement que je pûs

de vouloir monter ſur mon Cheval. Mais lui, qui ne croyoit pas alors qu'il fût permis à un Capucin d'aller à cheval, & qui n'a appris que depuis, qu'il pouvoit même pour le plus grand bien de l'Etat, aller en carroſſe, me remercia humblement, & il me dit ſeulement, que puiſque j'avois tant de bonté, il me ſupplioit de les ſoulager, en les déchargeant de leurs gros manteaux, & de la beſace que portoit le Frere, ce que je fis avec grande joye; de ſorte que c'étoit une aſſez plaiſante choſe de voir un Capitaine portant la beſace, comme ç'en fut depuis une aſſez rare de voir un Capucin devenir Courtiſan & Miniſtre du premier Miniſtre d'Etat. C'étoit donc de cette rencontre que parloit le Pere, lequel continua à m'entretenir de cette ſorte; je me ſuis toujours ſouvenu depuis, de la charité que vous nous fîtes alors, & je n'ai pû vous oublier en y penſant. J'ai parlé pour vous en pluſieurs occaſions à Monſieur le Cardinal & j'ai reconnu qu'il vous eſtime beaucoup. Il ne ſe trompe pas dans le choix qu'il fait des perſonnes. Il a un diſcernement merveilleux pour juger du mérite des gens, il récompenſe la vertu

par

partout où il la connoît. Mon Pere, lui dis-je, je vous ai une extrême obligation de ce que vous avez eu une ſi grande reconnoiſſance d'une ſi petite choſe. Je ne méritois pas néanmoins que vous parlaſſiez de moi à Monſieur le Cardinal, & j'ai peur que ce que vous avez eu la bonté de lui dire à ma louange ne tourne à mon déſavantage. Car comme un auſſi grand eſprit que le ſien ne peut eſtimer que les choſes éminentes, n'y ayant rien en moi qui ne ſoit très-commun, c'eſt faire tort, en quelque ſorte, à ſon jugement, de lui vouloir donner de l'eſtime d'une perſonne qui ne la mérite pas. Je ne puis, ce me ſemble, me vanter que d'une choſe, qui eſt de la fidélité inviolable que j'ai toujours gardée au Roi mon maître, & dans laquelle je puis dire ſans vanité que je ne céde à perſonne. Le Pere voyant ſa mine éventée, ne s'étonna point, & prit ſujet de mes paroles pour me répondre, c'eſt cela même, me dit-il, que Monſieur le Cardinal eſtime le plus en vous, c'eſt cette grande fidélité connue de tout le monde qu'il recherche davantage. Ce ſont ces perſonnes qu'il demande; il veut des Officiers qui lui ſoient

fidéles & qui ne ſoient qu'à lui ſans exception & ſans réſerve ; il ne veut point de ceux qui ſervent deux maîtres, ce furent ſes propres termes, ſçachant qu'il ne peut ſe trouver de fidélité en eux ; c'eſt ce qui l'a porté à jetter les yeux ſur vous, parce qu'il ſçait que lorſque vous vous êtes donné à un maître, vous ne regardez que lui ſeul après Dieu. Il eſt ſi rare en ce tems-ci, ajoûta-t'il, de trouver un homme de cette trempe, que s'il falloit les acheter, Monſieur le Cardinal les acheteroit au poids de l'or. On ne pouvoit guere, ſans doute, pouſſer les choſes plus loin, ni ſe déclarer plus ouvertement. Auſſi ne croyant pas alors devoir garder davantage de meſures avec une perſonne qui en gardoit ſi peu avec moi, je ne craignis plus de me déclarer auſſi ouvertement qu'il le faiſoit. Je ſçais, mon Pere, lui dis-je, que ce m'eſt un trop grand honneur que ſon Eminence *

* Pontis a tort de ſe ſervir du terme d'Eminence, en 1628. il ne fût en uſage que le 10 Juin 1630. Urbain VIII. le donna par une Bulle faite exprès aux Cardinaux, aux trois Electeurs Eccléſiaſtiques, & au Grand Maître de Malthe, avec défenſe à tous autres de pren-

ait jetté les yeux ſur moi, & je ſuis très-perſuadé que je ne pourrois m'approcher de ſa perſonne ſans être aſſuré de ma fortune. Mais puiſque Monſieur le Cardinal témoigne lui-même qu'il eſtime principalement la fidélité dans les ſerviteurs, ne ſeroit-il pas le premier à me blâmer d'infidélité, ſi après l'honneur qu'il a plû au Roi de me faire, en m'approchant de ſa perſonne, & me donnant de lui-même une Lieutenance dans ſes Gardes, je quittois ſitôt ſon ſervice pour me donner à un autre? Ce ſeroit faire paroître une légéreté & une ingratitude inexcuſable, & il n'y a perſonne qui ne jugeât qu'ayant été mauvais ſerviteur d'un Roi de France, je ne fuſſe très-indigne de l'être du plus grand Cardinal de la Chrétienté. J'ai, ſans doute, tout ſujet de croire, mon Pere, que Monſieur le Cardinal veut éprouver ma fidélité en cette rencontre

---

dre ce titre. Et la même Bulle ordonne à tout le monde, à l'exception des Têtes Couronnées, de ſe ſervir en leur parlant, du nom d'*Eminence*, au lieu de *Seigneurie illuſtriſſime*.

& j'eſpere que vous aurez la bonté de lui en rendre témoignage, & d'ajouter cette nouvelle grace, à tant d'autres, dont je vous ſuis obligé. Alors le Pere ſe ſauvant heureuſement par cette ouverture favorable que je lui donnois, feignit d'être fort ſatisfait de moi, & après m'avoir loué de cette reconnoiſſance que j'avois des faveurs du Roi, il ſortit paroiſſant auſſi content à l'extérieur, qu'il avoit de dépit au fond de l'ame de voir ſes complimens ſi mal payés.

Au reſte, il eut de quoi ſe conſoler dans la converſion du Duc de la Trémoüille, qui vint trouver le Roi avec pluſieurs Gentilshommes de Poitou, ſur le bruit qui ſe répandit de tous côtés, que les Anglois alloient revenir avec une Flote formidable, pour ſecourir la Rochelle. Le Pere Joſeph voyoit tous les jours ce Duc chez le Cardinal, s'inſinua ſi bien dans ſon eſprit, qu'ils eurent ſouvent des converſations ſur les points de controverſe, qui lui faiſoient le plus de peine. Comme ce Seigneur avoit l'eſprit bien fait, il écouta les inſtructions du Pere Joſeph avec tant de docilité, que peu de tems après

il abjura les erreurs de Calvin, & renonça aux avantages qu'il pouvoit eſpérer de ce parti, où ſa naiſſance lui donnoit une grande autorité, les Huguenots le regardant comme un ſujet digne d'être leur chef. Ce fut le Cardinal de Richelieu qui reçut ſon abjuration, le Pere Joſeph lui ayant voulu laiſſer toute la gloire d'avoir converti ce Duc, afin que ſon miniſtere en fût plus agréable à la Cour. Comme nul intérêt temporel n'étoit entré dans les motifs de cette converſion, le Roi en témoigna beaucoup de joye au Duc, & lui promit de le faire communier avec lui à la premiere Fête ſolemnelle.

Cette action faite à la vûe des Aſſiégeans & des Aſſiégés, ne demeura pas ſans fruit; elle fit rentrer par émulation pluſieurs Gentilshommes dans le ſein de l'Egliſe Romaine, & ce fut par le moyen de ces nouveaux Convertis, qui entretenoient de grandes intelligences avec les Rochellois, que le Roi fut averti que la faim ramèneroit bien-tôt ces rebelles à obéiſſance.

La mauvaiſe nourriture & les fatigues de ce Siége où le Pere Joſeph ne re-

lâchoit rien de la rigueur de l'obſervance de ſa Regle, lui cauſerent une fiévre double tierce, qui le mit hors d'état de continuer ſes travaux. Mais ce qui acheva de l'accabler, fut qu'il paſſoit toutes les nuits à donner audience aux eſpions qui ſortoient ſecrettement de la Ville pour le venir informer de tout ce qui s'y faiſoit. Après en avoir rendu compte au Cardinal, il dreſſoit la plûpart des mémoires & des inſtructions qu'il falloit envoyer de tous côtés, de ſorte que ne prenant point de repos tout malade qu'il étoit, il fut attaqué d'une fiévre continue ſi violente, que l'on déſeſpera de ſa guériſon. Le Cardinal de Richelieu chez qui il demeuroit, ne manqua pas de le voir tous les jours, le Roi lui envoyoit ſes Médecins, & il fut ſi bien traité, qu'il reprit en peu de tems ſes forces & ſa ſanté au grand contentement de toute l'Armée.

Cependant, on apprit de toutes parts la conſternation que jetta dans la Ville la mort du Duc de Buckingham, qui avoit été tué d'un coup de coûteau à Plimout, & la diſette des vivres qui réduiſoit les habitans à la derniere extrémité. Ils ne vivoient plus que de co-

quillages, de légumes & de racines, qui étoient même difficiles à trouver, les plus riches mangeoient du cuir & du parchemin bouilli avec de la graiſſe, & tout ce qui pouvoit avoir quelque ſuc propre à nourrir. Pour ſe défaire des bouches inutiles, ils firent aſſembler pendant une nuit une grande multitude de femmes, d'enfans & de vieillards, qu'on mit hors les portes, ſans écouter leurs plaintes. Ces malheureux s'allerent rendre dès le matin aux Forts & aux lignes des Aſſiégeans, d'où ils furent chaſſés à coups de mouſquets, ils ſe retirerent dans les prairies pour en brouter l'herbe qu'on eut ſoin de faucher, de peur qu'ils ne la vinſſent arracher de nuit pour s'en nourrir; ſi bien qu'ils furent obligés de rentrer dans la Ville. Les ennemis du Pere Joſeph trouvent à redire qu'il ait aſſiſté au Conſeil, où il fut réſolu d'en uſer de la ſorte; mais il ne font pas réflexion, que le Roi & le Cardinal étoient de cet avis; que ce ſont les droits de la guerre, & que Dieu ſe ſert de ces fleaux, pour punir les Peuples ſans qu'il ſoit permis à des Sujets d'y trouver à redire. Ceux-là ne vouloient point rentrer dans leur devoir & méritoient tou-

tes les miseres qui les accabloient. Ils devinrent plus insolens que jamais quand ils apperçurent le 28 Septembre, à la hauteur de l'Isle de Ré la Flotte Angloise composée de soixante-dix Vaisseaux, qui furent suivis de plus de trente peu de tems après. Toute l'Armée du Roi fut plusieurs jours sous les armes pour repousser les Anglois, s'ils vouloient faire une descente, à dessein de se rendre maîtres de la Digue, & après quelque légere escarmouche, on résolut une cessation d'armes avec les Rochellois. Dès qu'elle fut expirée, les Anglois recommencerent à se battre le 23 Octobre; mais enfin les Rochellois qui n'en pouvoient plus, & à qui il étoit impossible de donner secours, envoyerent quatre Députés au Cardinal pour le prier d'implorer la misericorde du Roi. Ils allerent d'abord trouver le Pere Joseph, il ne pût s'empêcher de pleurer en les présentant à ce Ministre, qui les reçut agréablement, en retint deux auprès de lui, renvoya les deux autres à la Rochelle, avec assurance d'un pardon général, s'ils se soumettoient purement & sans conditions à la clemence du Roi. Cette promesse obligea le peuple

peuple d'envoyer douze autres Députés, qui avoient tant de peine à ſe ſoutenir pour demander pardon au Roi, qu'ils n'eurent de force que pour lui dire, *qu'ils ſe ſoumettoient à ſon obéiſſance, & vouloient vivre & mourir ſous ſes loix comme ſes Sujets.* Le lendemain 30 Octobre les Troupes du Roi ſe mirent en poſſeſſion des Portes de la Ville, & allerent préparer toutes choſes pour le recevoir, après avoir fait nétoyer les maiſons & les ruës. Le premier de Novembre, le Cardinal dit la Meſſe dans l'Egliſe de Sainte Marguerite, qui avoit été conſacrée de nouveau le matin même par l'Archevêque de Bordeaux, & y donna la Communion au Garde des Sceaux, & au Maréchal de Schomberg. Le Pere Joſeph y dit auſſi la Meſſe, puis exhorta tout le monde à rendre des actions de graces à Dieu. Enſuite le Cardinal ſortit de la Ville pour accompagner le Roi à ſon entrée; il marcha ſeul à cheval devant Sa Majeſté, aux pieds de laquelle les Habitans ſe jettoient à genoux, à meſure qu'il paſſoit, & crioient, *Vive le Roi qui nous a fait miſéricorde.* LE TE DEUM fut chanté à Sainte Marguerite, & le Saint

Sacrement porté dans une Proceſſion ſolemnelle par toutes les rues de la Ville pour le remercier de cette heureuſe réduction, que les étrangers & les François même avoient tenues long-tems pour impoſſible. Le Roi ſe ſouvenant de toutes les inſtances & pourſuites faites par le Pere Joſeph pour faire prendre la réſolution d'aſſiéger la Rochelle, à quoi tout le Conſeil trouvoit des difficultés inſurmontables, lui fit l'honneur de lui dire, en préſence des principaux Seigneurs de ſa Cour: *Qu'il avoit, comme Abraham, eſperé contre toute eſpérance; que Dieu avoit enfin récompenſé ſa foi, & que l'Hiſtoire partageroit entre le Cardinal de Berulle & lui, toute la gloire d'avoir conſeillé cette glorieuſe entrepriſe.* Le Roi donna aux Capucins pour hoſpice, la maiſon de la Ducheſſe de Rohan, où le Pere Joſeph dit la Meſſe dès le lendemain. Sa Majeſté y aſſiſta & lui permit enſuite de choiſir telle autre place qu'il jugeroit plus commode pour y bâtir un Couvent de ſon Ordre. Le Cardinal, qui regardoit la priſe de la Rochelle, comme ſon premier ouvrage, & qui en vouloit faire le plus durable monument de ſa gloire,

pria le Roi d'y mettre un Evêché, & de le donner au Pere Joſeph, à qui il convenoit mieux qu'à perſonne, pour les raiſons que je viens de dire. Le Pere Joſeph le refuſa abſolument, ainſi qu'il avoit fait déja celui d'Alby, proteſtant au Cardinal de Richelieu, *qu'il n'y avoit rien au monde qui lui pût faire quitter la Regle & l'Habit de Saint François.* Le Roi & le Cardinal furent édifiés d'une conſtance ſi peu commune, & eurent encore plus d'eſtime pour lui qu'auparavant. Le Roi ne fut pas long-tems ſans retourner à Paris, où il reçut les complimens de toutes les Cours. La Flotte Angloiſe demeura quelques jours, à cauſe des vents, à la vûe de la Rochelle; elle en partit enfin le 11. Novembre, & fit voile droit en Angleterre, après avoir vû prendre la Ville, au ſecours de laquelle elle étoit venue inutilement.

Quand le Pere Joſeph fut de retour à Paris, ſes parens, qui ne profiterent point du grand crédit qu'il avoit, ni des ſervices qu'il rendoit à l'Etat, lui ayant demandé pourquoi il refuſoit toutes les dignités qu'on lui offroit? il répondit, qu'outre les raiſons générales que

devoient avoir tous les bons Prêtres & les Religieux de se croire indignes des Prélatures, il en avoit une particuliere qui regardoit la Juriſdiction, & qu'il n'avoit pû vaincre.

Les Evêques, diſoit-il, *en ont de deux ſortes, dont l'exercice eſt redoutable par le compte qu'il en faut rendre à Dieu & aux hommes. L'une dont ils ſont pour ainſi dire les maîtres, & qu'on appelle, pour cette raiſon, volontaire; & l'autre qu'ils ſont obligés de confier à des perſonnes graduées, & qu'on appelle contentieuſe, parce qu'elle conſiſte à regler les différends dont la connoiſſance eſt demeurée à l'Egliſe.* Celle qui dépend de leur caractere, & dans l'adminiſtration de laquelle nulle puiſſance ſur la terre ne les peut contraindre, eſt la plus périlleuſe. Car y a-t'il rien de ſi grand que de connoître de la vocation, faire des Prêtres, donner des Paſteurs aux Egliſes, gouverner un Diocéſe, & répondre de toutes les ames que Dieu leur a confiées?

L'autre partie de leur pouvoir n'eſt pas moins épineuſe; ils ſe ſont à la vérité déchargés ſur leurs Officiaux de l'obligation de rendre la juſtice contentieuſe;

mais ils ne le ſont pas de veiller à la maniere dont on la rend, & les jugemens de ces Officiaux ſont tellement à leur charge, que c'eſt à eux d'en rendre compte, lorſque ces Officiaux ſont Intimés.

Quand il arrive donc que les Evêques n'ont pas fait un bon choix pour remplir ces places d'Officiaux, ne ſont-ils pas reſponſables de tous les inconveniens qui en arrivent ? Ne ſont-ils pas obligés de les deſtituer, pour donner ces Commiſſions à d'autres ? & ſi la peur de paroître s'être trompé dans leur choix, ou d'autres conſidérations humaines, les retient, de quels déſordres ne ſont-ils point la cauſe ? De-là viennent les plaintes univerſelles de tant d'Eccléſiaſtiques ; de-là le mépris des Laïques pour le Clergé ; de-là le défaut de confiance en ces Officiaux ; de-là ces Sentences mal rendues, infirmées dans les Siéges ſupérieurs, le plus ſouvent caſſées dans les Parlemens, où la mauvaiſe conduite de ces Juges Eccléſiaſtiques y a introduit les appels comme d'abus ; de-là cette ſouſtraction à leur autorité, pour faire annuller par des Juges ſéculiers, des Sentences qui

ſont plus ſouvent l'effet de l'ignorance ; du caprice & de la paſſion, que l'ouvrage de la ſcience, de la ſageſſe & de la charité ; vertus pourtant qui devroient mieux les diſtinguer que les commiſſions amovibles dont ils ſont revêtus.

Cependant ces Officiaux & ces Promoteurs, *ſont les yeux & les bras des Evêques auſſi bien que les Vicaires Généraux & les Archidiacres. Mais malheur à ces Prélats qui ne connoiſſent leur Diocéſe que par des Vicaires ignorans, qui n'adminiſtrent la juſtice que par des Officiaux & des Promoteurs prévenus & paſſionnés ! Malheur à ces Prélats qui n'aiment ni la réſidence, ni le travail, qui n'entrent pas dans le détail de tout ce qui regarde leur Clergé, qui croyent légérement ce que l'envie de nuire, (déſordre qui ſe gliſſe par tout) leur veut inſinuer ſous apparence de piété, qui, ſur ces relations rarement charitables, toujours indiſcretes, ſouvent fauſſes, blâment, ſuſpendent, interdiſent des Prêtres, les privent de leurs bénéfices, & ſurprennent encore la Religion du Prince, pour les proſcrire, quand ils ne ſçavent pas ſe ſervir ſelon les regles de la prudence, de l'autorité que Dieu leur a*

donnée in ædificationem, *& non pas* in deſtructionem, *pour employer à propos, avec une charité vraiement paternelle, à l'imitation du grand Saint Charles Borromée, le modele des Prélats, les peines canoniques contre les Oints du Seigneur, qui ſont aſſez malheureux pour tomber dans des fautes eſſentielles. Voilà*, diſoit le Pere Joſeph, *ce qui m'a beaucoup déterminé à refuſer l'Evêché de la Rochelle, & celui d'Alby. Je me trouve mille fois plus heureux dans ma condition, & j'eſpere que le Seigneur me fera la grace de n'en pas ſortir.* Ce ſont-là les ſentimens dans leſquels il paroiſſoit, peut-être, penſoit-il au Cardinalat dès ce tems là; ſes ennemis le diſoient, & que cette vue étoit le mobile de toutes ſes actions, & s'il y couroit par les grandes actions, en voici une qui, toute ſeule, devoit lui procurer cet honneur; ſi cette place éminente ſe donne à ceux qui rendent de grands ſervices à l'Etat.

J'ai déja dit que l'une des trois grandes affaires que le Cardinal de Richelieu communiqua au Pere Joſeph, quand il l'eut appellé auprès de ſa perſonne, regardoit l'abaiſſement de la Maiſon

d'Autriche, & qu'ils commencerent à y travailler par le mariage de la Princeſſe Henriette-Marie, ſœur de Louis XIII. avec Charles Stuart Prince de Galles, depuis Roi d'Angleterre. Pour entendre ce trait d'Hiſtoire qui ſera un des plus beaux morceaux de ce Livre, le Lecteur trouvera bon que je faſſe ici une petite diſgreſſion qui ne lui ſera pas déſagéable, en retraçant à ſes yeux la ſource d'un événement des plus tragiques. Je développerai un myſtere qui n'a peut-être jamais été connu & dans lequel le Pere Joſeph a eu part. Jacques VI. Roi d'Ecoſſe & ſucceſſeur d'Eliſabeth Reine d'Angleterre, voulant renouveller une alliance avec l'Eſpagne, y envoya ſon fils le Prince de Galles, pour faire lui-même la demande de l'Infante Marie, ſeconde fille de Philippes III. Ce jeune Prince paſſa par la France, vit dîner le Roi *incognitò*, & fût vû de la Princeſſe Henriette, qui étant touchée de ſa bonne mine, dit agréablement, qu'il auroit pû trouver une femme en France, ſans la chercher ſi loin. Il arriva donc en Eſpagne, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſon rang, il parla du ſujet de ſon

voyage, fit des propoſitions qui furent d'abord acceptées, & il crut l'affaire conclue, lorſque tout d'un coup il reconnut dans le Roi & dans le Comte d'Olivarès ſon Miniſtre des airs négatifs, & que tout ſe réduiſoit à l'amuſer d'une vaine eſperance, qu'on pourroit ſonger à ce mariage quand il ſe ſeroit fait Catholique. Le Cardinal de Richelieu, dont les vues alloient loin, avoit non-ſeulement engagé le Pape à déclarer au Roi d'Eſpagne qu'il ne donneroit jamais de diſpenſe pour marier l'Infante à un Prince ennemi de la Religion Romaine, mais il avoit encore fait de ſourdes pratiques dans le Conſeil du Roi Catholique, pour détourner cette alliance, qui auroit été très-préjudiciable à la France dans toutes les Guerres qu'elle eut depuis avec la Maiſon d'Autriche. Ce mariage rompu, le Roi d'Angleterre tourna ſes penſées du côté de la Princeſſe Henriette-Marie, pour qui le Prince de Galles avoit conçu, en la voyant, une eſtime qu'il avoit toujours conſervée. Milord Rich, Comte d'Holand, & Milord Hai, Comte de Carlile, vinrent en France en qualité d'Ambaſſadeurs extraordinaires, pour

en faire la demande, au mois de Juin de l'année 1624. Le Cardinal de Richelieu qui avoit eu depuis peu la premiere place dans le Conſeil du Roi, fut chargé de cette négociation importante, à laquelle le Roi d'Angleterre joignoit encore l'alliance qu'il offroit à la France contre l'Eſpagne. C'étoit ce que demandoit ce Miniſtre avec autant de paſſion que le mariage qui en devenoit le nœud. La Reine Marie de Médicis ſouhaitoit cette alliance avec beaucoup d'ardeur, pour s'aſſurer un nouveau ſecours & une retraite ſûre, au cas que les broüilleries recommençaſſent en France. Enfin, après pluſieurs conferences avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre, on convint de faire ce mariage, à condition que le Pape accorderoit la diſpenſe à cauſe de la diverſité de Religion; on envoya le Pere de Berulle, Général de l'Oratoire, depuis Cardinal pour la demander. Après qu'il eut fait voir à Clement VIII. que ce mariage pourroit être utile à la Religion Catholique Romaine, Sa Sainteté la donna, & quand les Rois furent d'accord ſur les autres articles, on les ſigna à Paris le 10 Novembre 1624. & le Roi Jac-

ques étant mort le 5 Avril 1625. le Prince de Galles ſon fils fut proclamé Roi, auſſi-tôt que ſon corps fut porté à Weſtminſter. Ce jeune Roi, ſous le nom de Charles I. envoya une procuration au Duc de Chevreuſe pour épouſer, en ſon nom, la Princeſſe Henriette-Marie; la cérémonie s'en fit devant le grand Portail de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, ſur un Théâtre en préſence du Roi & de toute ſa Cour, le 11. Mai 1625. Le 25 Juin ſuivant elle ſortit de Paris pour aller à Amiens, où les Reines Marie de Médicis & Anne d'Autriche ſe trouverent encore pour lui donner toutes les marques de tendreſſe imaginables. Les priſons furent ouvertes dans toutes les Villes où elle paſſa, & on lui rendit des honneurs extraordinaires juſqu'à Calais : elle s'embarqua avec tous les plus Grands Seigneurs d'Angleterre, qui étoient venus la recevoir.

De ſi beaux commencemens méritoient une fin plus heureuſe. Cette Reine ne fut pas long-tems ſans être traverſée par le Duc de Bukingham, & par d'autres favoris, qui s'inſinuant dans l'eſprit des Princes, les attirent à leurs ſentimens, quelques injuſtes qu'ils ſoient,

& ſous prétexte du bien public & de la gloire de l'Etat, les engagent dans leurs paſſions. Ils appréhendoient le pouvoir de la beauté ſur le cœur de ce Monarque. Ils la chagrinerent par l'endroit qui lui pouvoit être le plus ſenſible, qui étoit d'ôter d'auprès d'elle le Pere de Berulle, & les douze Prêtres de l'Oratoire, qui l'avoient accompagnés, & de les envoyer en France. Il n'y eut rien que leur malice n'inventât pour leur faire de la peine & à tous les Catholiques de ſa maiſon, & nonobſtant toutes les prieres que fit Blainville, Ambaſſadeur de France, & toutes les remontrances du Maréchal de Baſſompierre, qui fut encore envoyé exprès en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, on ne put rien gagner ſur l'eſprit du Conſeil. Les Officiers de la Reine prévoyant que l'avenir ne leur ſeroit pas plus favorable, revinrent en France avec beaucoup de douleur de quitter cette pieuſe Princeſſe.

Pendant ce tems-là les Huguenots remuerent en France. Le Duc de Rohan dans le Languedoc & dans la Guyenne, Soubiſe ſon frere dans l'Iſle de Rhé; celui-ci alla même en Angle-

terre demander du ſecours pour les Rochellois, & Bukingham y en mena pour ſoutenir l'inſolence des révoltés ; mais il y fut défait, comme je l'ai dit, par le maréchal de Toiras, il retourna donc à Londres. Le peuple déja irrité, ſentit augmenter ſon aigreur en le voyant ; il s'en trouva même quelques-uns, qui, le rencontrant dans les lieux publics, ne purent s'empêcher de lui dire des paroles fâcheuſes. Il s'étoit attiré la haine générale par ſes manieres hautaines, & par l'imprudence de ſes entrepriſes. Les femmes lui demandoient leurs maris, les peres leurs enfans, qu'il avoit fait maſſacrer par ſa mauvaiſe conduite ; on lui imputoit la perte de plus de cent Vaiſſeaux en deux ans ; d'avoir épuiſé les Finances pour ſes intérêts particuliers, ſous prétexte de conſerver & d'augmenter la gloire du Royaume.

Ce détail eſt néceſſaire pour juſtifier la fureur du peuple, qui alla ſi loin, que ce Duc fut tué à Plimout en 1628, d'un coup de coûteau par Jean Felton, Ecoſſois, comme il ſe préparoit à revenir avec la Flotte d'Angleterre au ſecours de la Rochelle, & non pas par un émiſ-

du Cardinal de Richelieu (comme le bruit en courut en ce tems-là,) qui s'étoit ſervi du Pere Joſeph, pour ménager cet aſſaſſinat par l'entremiſe d'un des Capucins qui avoient pris ſecrettement, ſous un habit ſéculier, les places des Peres de l'Oratoire. C'eſt le premier coup de main dont on a chargé injuſtement le Pere Joſeph, & qui mérite d'en être juſtifié auſſi bien que de la mort de Guſtave Adolphe, que je développerai en ſon lieu:

La priſe de la Rochelle par les François, & la mort de Bukingham donnerent une nouvelle face aux affaires de ces deux Royaumes. Louis XIII. alla ſecourir le Duc de Mantoue allié de la France, & acheva d'humilier dans le Languedoc, ce qu'il y avoit de mutins qui étoient demeurés ſous les armes. La Reine d'Angleterre n'ayant plus un cruel ennemi dans cet ambitieux favori qui aigrît l'eſprit du Roi, le fit revenir de ſes préventions, & le rendit ſi doux à ſon égard, qu'elle ſe vit, en moins de rien, plus heureuſe qu'on ne l'auroit dû eſperer. Le Pere Joſeph qui étoit à Rome quand on envoya des Peres de l'Oratoire en

Angleterre, & qui, depuis ſon retour, avoit toujours été occupé dans les grandes affaires du Gouvernement, profita du calme de la Cour d'Angleterre, il y vit une apparence de faire la paix, il excita le Cardinal de Richelieu à y travailler, afin de pouvoir plus aiſément porter les armes dans l'Eſpagne & ſur le Rhin. Elle fut donc heureuſement conclue & ſignée à Fontainebleau le 26 Septembre 1629. par l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & au Château de Windzor, par le Roi de la Grande Bretagne, en préſence du Marquis de Château-Neuf, Ambaſſadeur de France. Par cette paix tous les articles du mariage de la Reine, ſœur de Sa Majeſté Très-Chrétienne, furent confirmés. Elle eut pour Aumônier Jacques du Perron, depuis Evêque d'Angoulême & d'Evreux; deux Peres de l'Oratoire, dont l'un étoit ſon Confeſſeur, & douze Capucins tous choiſis par le Pere Joſeph, au lieu de Peres de l'Oratoire; on dit qu'il demanda lui-même à y aller; mais je n'en crois rien. Ce voyage & un ſéjour en Angleterre ne s'accommodoient point avec ſes vues ni avec les deſſeins du Cardinal ſur ce Reli-

gieux ; il y envoya à ſa place le Pere Leonard fameux Miſſionnaire. La Religion Catholique fit des progrès merveilleux ſous la protection de la Reine, & l'exercice en fut libre juſqu'en 1640. que commença la révolte des Ecoſſois qui ſe répandit enſuite dans toute l'Angleterre ; & qui aboutit enfin à la plus cruelle & la plus étrange révolution, dont l'Hiſtoire ait jamais parlé, elle ne finit pas même par la mort de Charles I. qui eut la tête coupée en 1649. puiſque nous en avons vû de nos jours un reſte affreux dans la perſonne de ſon ſecond fils Jacques II. qui fut contraint, par la cruauté de ſon gendre le Prince d'Orange, d'abandonner ſon Royaume, de ſe retirer en France, où étoit déja paſſé la Reine avec le Prince de Galles en 1688. Ce Roi n'avoit point d'autres crimes que d'avoir fait publier un Edit en 1687. par lequel il donnoit la liberté de conſcience à tous les Catholiques de ſes Royaumes. Il eſt certain, & peu de gens y ont fait attention, que cette ſeconde révolution eſt une ſuite de la premiere, & que ceux qui étoient du Conſeil de Jacques II. avoient eu le même zéle pour

établir

Etablir & pour agrandir la Religion Romaine que les Peres Capucins du tems de la Reine Henriette-Marie de France, femme de Charles I. Mais tout le monde ne ſçait pas que ce qui m'a obligé de donner ici cette Hiſtoire en abregé, c'eſt que le Pere Joſeph fit connoître en 1629. au Cardinal de Richelieu, *qu'il devoit avoir plus d'attention à ce qui ſe paſſoit dans ce Royaume, que dans toutes les Monarchies de l'Europe; que dans la réſolution qu'il avoit priſe de perdre la Maiſon d'Autriche, il falloit néceſſairement commencer par s'aſſurer de l'Angleterre, qu'il ſeroit même difficile d'en bien cimenter l'alliance avec la France, parce que le Parlement ne pourroit ſouffrir les conquêtes des François, ſans s'y oppoſer; qu'il falloit donc occuper ces Inſulaires chez eux, en ſoulevant l'Ecoſſe contre l'Angleterre, parce qu'une Guerre civile & domeſtique les empêcheroit d'en entreprendre une étrangere; que ſi on ne pouvoit pas y réuſſir par des raiſons d'Etat, qu'on ne prévoyoit point, les intérêts de la Religion viendroient à bout de ce que la politique ne pourroit exécuter; que ces peuples inconſtans, accoutumés au liber-*

tinuge, & qui avoient tous des Religions differentes, ne s'accommoderoient pas de celle qu'il faiſoit prêcher par les Capucins, & que ſi les Religieux venoient à bout de convertir les Anglois, (ce qu'il jugeoit impoſſible) ils ne trouveroient pas la même facilité en Ecoſſe; que c'étoit aſſez pour leur faire prendre les armes, de vouloir attaquer la Religion de leur pays, que cette Guerre ſeroit plus animée que pour toute autre cauſe, il y avoit lieu d'eſperer que cette Iſle ne porteroit pas ſes armes dans d'autres Royaumes & contre d'autres Nations, pendant que la diviſion regneroit dans ſon ſein; qu'il alloit envoyer de ſi bons ordres aux Capucins qui y étoient, qu'il ſe promettoit que les Anglois ne démêleroient pas ſi-tôt la fuſée qu'il leur tramoit, & qu'en toute ſûreté la France pourroit dans quelques années attaquer l'Eſpagne par la Catalogne & par les Pays bas, & l'Empire par les Places du Rhin, ſans qu'elle eut à craindre une diverſion du côté de l'Angleterre. Tout ce que vous avez entrepris juſqu'à préſent pour la gloire de l'Etat vous a réuſſi; la priſe de la Rochelle, eſt un monument éternel de votre gloire &

de votre bonheur. Il n'y a rien que vous ne deviez haſarder après un ſuccès que le Ciel a béni viſiblement, pour vous animer à de plus grandes entrepriſes. La mort du Duc de Bukingham, arrivée ſi à propos, en eſt une preuve certaine. Après un événement ſi heureux pour l'Etat que vous gouvernez, il y a lieu de croire que le Roi des Rois préſide à vos conſeils, conduit la main qui travaille à l'agrandiſſement de cette Monarchie, & humiliera les peuples qui ſont jaloux de ſa gloire & de la vôtre.

Le diſcours de cet habile Capucin flatta merveilleuſement le Cardinal, & dès ce moment il réſolut de le mener toujours avec lui, pour prendre ſes conſeils, & il s'applaudit mille fois d'avoir fait le mariage de la Princeſſe Henriette-Marie avec le Prince de Galles, qui fut ſi funeſte à l'Angleterre, & dont ce Royaume n'auroit pas reſſenti les malheurs, ſi ce Prince eut pris en Allemagne une Princeſſe Proteſtante; il n'auroit pas eu à la vérité huit cens mille écus de dot, mais il eut entretenu la paix dans ſes Etats, & ſe ſeroit attiré l'amitié de ſes ſujets; ainſi pour s'être marié contre les loix de la

bonne politique, il s'eſt attiré des malheurs, qu'aucun Roi ſuccedant à une Couronne héréditaire, n'a peut-être jamais eſſuyé. Encore s'il fût mort Catholique, & qu'il eût eu le deſſein d'établir cette Religion dans ſon Royaume, comme a fait de nos jours le Roi Jacques II. ſon fils, lui pardonneroit-on d'avoir fait un choix qui le priva de ſa liberté, de ſon Royaume, & de ſa vie?

A peine le Roi fut de retour à Paris, que le Pere Joſeph lui perſuada qu'il ne pouvoit différer plus long-tems de ſecourir Charles de Gonzague, Duc de Nevers, qui s'étoit mis tout nouvellement en poſſeſſion des Duchés de Mantoüe & du Montferat, d'où les Eſpagnols le vouloient chaſſer. Pour y réuſſir ils ſuſciterent le Prince Guaſtalle, la Ducheſſe Douairiere de Lorraine, & le Duc de Savoye, qui avoient de grandes prétentions ſur ces deux Etats. Les Eſpagnols de concert aſſiégerent Caſal, & promirent que pourvû qu'on leur laiſſât cette Place, ils les aſſiſteroient de toutes leurs forces pour faire valoir leurs prétentions. Le Siége de la Rochelle, & les Guerres

que faiſoient les Huguenots dans le Languedoc, facilitoient cette entrepriſe Il y alloit de l'intérêt de la France, d'empêcher la priſe de Caſal, la ſeule Place par laquelle le Roi pouvoit ſecourir le Pape, la République de Veniſe, & les autres Princes d'Italie ſes Alliés, & tenir en reſpect le Duc de Savoye. D'ailleurs, comme je l'ai dit plus haut, le Duc de Mantoue étoit le Prince de l'Europe le plus porté à faire la guerre aux Turcs. Outre ſa piété & ſon zéle pour recouvrer les lieux Saints, il y avoit plus de droit qu'un autre, comme iſſu de la Maiſon des Paleologues ſur qui les Infidéles les avoient uſurpés, & c'étoit en vertu de ce titre que ſes Prédéceſſeurs avoient hérité du Montferrat. C'eſt pourquoi le Pere Joſeph n'oublia rien de tout ce qu'il jugea propre à engager le Roi dans les intérêts du nouveau Duc de Mantoue. Sa Majeſté envoya donc le Comte de Bautru en Eſpagne, pour faire des propoſitions d'accommodement, que le Comte-Duc d'Olivarès éluda. Elle fit pareillement traiter une ligue avec le Pape, la République de Veniſe & les autres Princes d'Italie, pour la défenſe

du Duc de Mantoue. Mais parce qu'on apprit que Casal étoit pressé, & qu'il ne pouvoit pas tenir long-tems, ni par conséquent attendre la conclusion du Traité qu'on vouloit faire avec les Princes, le Roi se détermina à partir le 15. Janvier 1629. sur ce que le Cardinal de Richelieu lui écrivit à la sollicitation du Pere Joseph. *Je ne suis point Prophête ; mais je puis assurer Votre Majesté, que ne perdant pas le tems dans l'exécution de ce dessein, vous aurez fait lever le Siége de Casal, & donné la paix à l'Italie dans le mois de Mai ; & revenant à votre Armée de Languedoc, vous réduirez tout sous votre obéissance, vous y donnerez la paix dans le mois de Juillet, & Votre Majesté retournera victorieuse à Paris dans le mois d'Août.* Cet Oracle de la prudence de ces deux grands hommes, pourroit passer pour un prophétie, puisque les choses arriverent comme ils les avoient prédites.

Je ne m'arrêterai point à rapporter tous les moyens dont l'Armée du Roi se servit pour secourir Casal ; il me suffit de dire, que dans la saison de l'année la plus rigoureuse, il fit fondre les neiges, applanit les Montagnes,

ſurmonta les obſtacles du Duc de Savoye, & ſe fit un paſſage que la nature, la ſaiſon & la reſiſtance des Habitans, rendoient impraticables à d'autres armes qu'à celles du Roi. Après que les Soldats animés par le Pere Joſeph qui étoit à cheval, eurent forcé le Pas de Suze, Sa Majeſté fit entrer ſes Troupes dans Suze * le 6 Mars & obligea par-là le Duc de Savoye à demander la paix. Le Prince de Piémont & le Cardinal de Richelieu la ſignerent quatre jours après, aux conditions que les Eſpagnols leveroient le Siége de Caſal, & ſe retireroient dans le Milanés; & que le Roi feroit donner ſatisfaction par le Duc de Mantoue au Duc de Savoye ſur les prétentions qu'il avoit ſur le Montferat. Cependant il y eut une ſuſpenſion d'armes, & le Siége de Caſal fut levé.

---

* Quatre Auteurs differens, outre l'Abbé de Morgues, raconte en vers & en proſe d'une maniere fort plaiſante la bravoure du Pere Joſeph, ſur l'un des plus beaux chevaux du Cardinal, mon ouvrage eſt trop ſérieux pour l'y rapporter avec toutes ſes circonſtances.

Le Roi voulant auſſi faire exécuter les articles ſecrets du Traité, & craignant que le Duc de Savoye ne s'avisât de quelque nouveau prétexte pour le rompre, il envoya le Pere Joſeph auprès du Duc de Mantoüe, ſon ami particulier, pour lui apprendre ce qui s'étoit paſſé dans cet accommodement, dont il étoit peu content.

Le Pere Joſeph paſſa par Veillane, où étoit alors le Duc de Savoye, qui lui donna le Comte de Cumiane, pour l'accompagner juſqu'à Caſal, avec ordre de lui faire préſenter par tout des rafraîchiſſemens; il arriva à Caſal avec un bel équipage le 27 Mars, mais il monta à cheval pour viſiter la Ville & la Citadelle, afin d'en rendre compte au Roi. * Le Duc de Mantoüe, qui avoit

---

* On trouva à redire que le Pere Joſeph montât à cheval pour viſiter les fortifications. Ximenès, Religieux de ſaint François, comme lui, & depuis Cardinal d'Eſpagne, en fit autant à la priſe d'Oran: il entra véritablement dans la Ville avec ſes habits Pontificaux; mais enſuite il monta à cheval, fit le tour des remparts, conſidera la ſituation,

envoyé

envoyé juſqu'à Borgoforte au-devant de lui, le reçut lui-même en entrant dans la Ville, le remercia de lui avoir procuré la protection du Roi & du Cardinal, & ne feignit point de lui dire, *qu'il étoit obligé à la France pour l'avoir mis en poſſeſſion des Etats de ſa Maiſon, & qu'il le ſeroit toute ſa vie à un Capucin François pour avoir aidé à les conſerver.*

Mais quand on vint à parler d'affaires, il ne put s'empêcher de montrer quelque reſſentiment de ce que le Roi, par le Traité de Suſe, avoit accordé au Duc de Savoye pour les prétentions qu'il avoit ſur le Montferrat, la Ville de Trin avec les lieux & villages circonvoiſins, juſqu'à la valeur de quinze mille écus d'or de rente perpétuelle. *On ne pouvoit*, diſoit-il, *m'impoſer une plus dure loi, que d'accorder à Monſieur le Duc de Savoye la Ville de Trin, qui eſt le Grenier du Montferrat, & l'unique endroit d'où Caſal puiſſe tirer*

---

donna des ordres néceſſaires pour réparer les anciennes fortifications, il avoit alors 70 ans.

ſa nourriture. Si Trin demeure à ce Duc avec ſes fortifications, comme l'entend le Roi Très-Chrétien, Sa Majeſté reconnoîtra bien-tôt qu'elle a jetté, ſans y penſer, la pomme de diſcorde parmi les deux Princes qu'elle a voulu réconcilier. Cette Ville, en l'état qu'elle eſt, tiendra toujours Caſal & mes autres Places voiſines en échec; ce qui achevera de ruiner mon Pays, & rendra les Eſpagnols encore plus inſolens; eux qui ſe vantent déja d'avoir procuré cet avantage à mon competiteur, & qui promettent de l'enrichir de ma dépouille, après que le Roi aura repaſſé les Monts.

Le Pere Joſeph entendit tout cela ſans l'interrompre, bien aiſe de le voir décharger ſon cœur, afin que ce témoignage de reſpect le rendît plus docile à écouter réciproquement tout ce qu'il avoit à lui dire de la part de ſon Maître.

Il lui repréſenta, *que Sa Majeſté avoit été aſſurée, que Caſal ne pouvoit pas tenir juſqu'au 15 de Mars, que la perte de cette Place auroit entraîné celle de tout le Montferrat; que ç'avoit été un coup d'Etat de ſauver l'un & l'autre, par l'accommodement fait avec la*

Duc de Savoye, ſans quoi les Eſpagnols alloient prendre Caſal à la barbe du Roi; que la rigueur de la ſaiſon, la diſette des vivres, la difficulté des paſſages, les forces des Ennemis de beaucoup ſupérieures aux nôtres, que le long Siége de la Rochelle avoit preſque épuiſées, étoient autant de raiſons qui devoient faire admirer à Son Alteſſe de Mantoue, la levée du Siége de Caſal, qui la délivroit de l'oppreſſion des Eſpagnols, & toute l'Italie, de la ſervitude, dont elle étoit menacée s'ils euſſent pris cette Place.

Le Duc de Mantoue ſe paya des raiſons du Capucin, auſquelles, en effet, il n'y avoit rien à répondre, & envoya le Marquis de Striggi, Chancelier de Mantoue, & N. Guiſcardi, Chancelier du Montferrat à Suſe, pour ſigner de ſa part l'accord paſſé le onziéme de Mars, entre le Cardinal de Richelieu & Victor-Amedée, Prince de Piémont, pour le partage du Montferrat, entre les Maiſons de Savoye & de Mantoue. Mais comme le Duc de Savoye étoit un Prince qui vouloit toujours tenir le pied à deux étriers, c'eſt-à-dire, être tout enſemble, Eſpagnol & Fran-

çois, pour tromper les deux Rois à ſon ordinaire, il uſa de pluſieurs remiſes pour differer, ou plûtôt pour éluder l'exécution du Traité de Suſe. C'eſt pourquoi le Roi qui étoit preſſé de retourner en France à cauſe des mouvemens des Huguenots, repaſſa les Monts, & laiſſa le Cardinal & le Pere Joſeph à Suſe avec la meilleure partie de ſes troupes, pour tenir ce Duc en bride, juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait aux conditions du Traité, dont la principale étoit de ravitailler Caſal; ce que le Duc exécuta de gré ou de force au mois de Mai ſuivant, après la ſignature du Traité fait à Buſſolin * en confirmation de celui de Suſe.

Le Cardinal qui étoit reſté à Suſe avec le Pere Joſeph, en partit le 26 de Mai 1629. & alla trouver le Roi dans le Vivarez, devant Privas. Cette Ville fut priſe d'aſſaut, brûlée & ſaccagée; mais le Pere Joſeph ne laiſſa pas de ſauver la vie à plus de trois cens perſonnes, par la priere qu'il fit au Cardinal, qui

* C'eſt un Bourg ou Village près de Suſe.

étoit malade alors, de vouloir bien encore monter enſemble à cheval avec deux cens Gentilhommes, pour arrêter, comme ils firent par leur préſence, la fureur impitoyable du Soldat. * Ce Capucin y fit des merveilles, & donna des marques d'un courage intrépide. Il eſt bien vrai que ces malheureux rebelles méritoient d'être traités à toutes rigueurs, après les cruautés énormes qu'ils avoient

---

* Cela eſt bien contraire à ce que ſes ennemis publierent, 1o. Qu'un Officier envoyé au Pere Joſeph, qui commençoit la Meſſe dans le camp, s'étant approché de lui lorſqu'il en étoit au *Confiteor*, *je viens avertir votre Reverence que nous prenons la Ville d'aſſaut, & lui demander comment nous traiterons la Garniſon. Qu'on les tue tous*, repondit-il, & puis il continua, *meâ culpâ, meâ culpâ*, en frappant ſa poitrine. 2o. Qu'un ſecond Courrier qui ne ſçavoit pas qu'on l'avoit prévenu, lui ayant fait la même demande, lorſqu'il alloit ſe laver les mains; *je l'ai déja dit, qu'on les tue tous. Lavabo inter innocentes manus meas, point de quartier, ce ſont des rebelles, qu'on les tue tous.* Mais toute l'armée qui le vit entrer à cheval dans la Ville avec le Cardinal, le juſtifia de cette calomnie.

les premiers exercées sur les Catholiques, & tout récemment sur le Gardien des Capucins de Valence, & sur le Religieux qui l'accompagnoit en chemin, lesquels ils avoient coupés par morceaux & jettés dans un lac, dont ils furent retirés par les soins du Pere Joseph, & depuis honorés comme des Martyrs.

Le saccagement de Privas & de Négrepelisse, par l'Armée du Roi, obligea toutes les Villes du Languedoc & du Vivarez à se rendre. Le Duc de Rohan, Chef de ce Parti malheureux, pensa sérieusement à s'accommoder, le Cardinal lui fit des propositions qu'il accepta, & qui furent signées à Alais, & toutes les fortifications de Nîmes, de Castres, d'Usés & de Montauban, furent rasées, la Religion Catholique rétablie par tout; les Huguenots rendirent aux Eglises & aux Monasteres les biens qu'ils avoient usurpés pendant les Guerres. Le Cardinal & le Pere Joseph demeurerent en Languedoc, pour faire exécuter ces conditions. Le Roi retourna à Paris. Pendant que le Cardinal resta à Montauban, où on lui rendit tous les honneurs imaginables, les Ministres obtinrent, par l'entre-

miſe du Pere Joſeph, la permiſſion de le haranguer au nom du Conſiſtoire. Son Eminence les ayant oüis, leur répondit très-ſagement, que ce n'étoit pas la coûtume de les recevoir comme Députés repréſentans un corps d'Egliſe, mais que pour les contenter, & à la conſidération du Pere Joſeph, il avoit bien voulu les admettre comme des Gens de Lettres, & qu'en cette qualité ils ſeroient toujours les biens-venus; que meſurant les Sujets du Roi à la fidélité, il ne mettoit point d'autre difference entre les Catholiques & les Religionnaires, que celle qu'ils y mettroient eux-mêmes par leur obéiſſance, que ceux-là paſſeroient dans ſon eſprit pour les meilleurs François, & ſeroient comme tels traités avec diſtinction & préference, qui ſeroient les plus affectionnés au ſervice du Roi & de l'Etat.

Pendant que le Cardinal faiſoit abbattre toutes les fortifications, & réparoit tous les déſordres que les Guerres avoient cauſés dans les Provinces, le Pere Joſeph établiſſoit par tout des Miſſions de Capucins que le Roi nourriſſoit, parce que perſonne ne leur faiſoit l'aumône, & des Couvens de ſon Ordre, dont le

Roi fit auſſi la dépenſe. Le bruit des converſions que faiſoient ces Miſſionnaires alla juſqu'à Rome. Le Pape & la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, en écrivirent des Lettres de congratulation au Pere Joſeph, louant ſon zéle Apoſtolique, & le priant de continuer ſes travaux pour l'inſtruction & la réduction des Hérétiques.

Il eut pluſieurs conférences avec leurs Miniſtres. Son deſſein étoit de ſonder leurs eſprits, & de voir s'il n'y avoit point de diſpoſition à les faire rentrer dans le chemin de la vérité. L'occaſion étoit belle, le Cardinal étoit venu à bout de tout ce qu'il avoit entrepris par les conſeils du Pere Joſeph, depuis qu'il étoit premier Miniſtre. Il voyoit que les Chefs de ce parti n'étoient pas fort éloignés du déſir qu'il vouloit leur inſpirer de ſe réunir à l'Egliſe; il crut que le tems étoit venu de mettre au jour le grand deſſein qu'il avoit formé depuis long-tems, de convertir tous les Hérétiques du Royaume. *

* Le Pere Joſeph ne prétendoit rien moins que de faire en peu de jours, ce que Dieu ne fait pas en pluſieurs ſiécles.

Il avoit reconnu dans leurs converſations, que la plûpart d'entr'eux étoient agités de differens mouvemens & tourmentés de ſindereſes & de remords qui avoient amoli la dureté de leur cœur ; que les uns étoient retenus par des intérêts temporels, les autres par des conſidérations humaines ; que le Roi & les Courtiſans ne les regardoient point de bon œil ; qu'on n'oſoit avoir de liaiſon d'amitié avec eux, tant le nom de Huguenot étoit devenu odieux ; qu'ils ne pouvoient entrer dans les Charges, quelque argent qu'ils en offriſſent. Tout cela donnoit lieu de croire que les plus conſidérables du parti ſeroient ravis de trouver quelque honnête prétexte d'abandonner une Religion qui les banniſſoit, pour ainſi dire, de la ſociété civile. D'ailleurs cette réconciliation à l'Egliſe, ne paroiſſoit pas ſi difficile aux gens de bons ſens, à qui il étoit aiſé de faire voir les motifs qui avoient donné lieu à la naiſſance de l'Héréſie, & que la réforme que Luther & Calvin avoient introduite, n'avoit cauſé que des guerres civiles ; que la dépravation des mœurs, l'impiété, le libertinage & l'athéïſme ; que ce n'é-

toit que faute de ſe vouloir entendre ; que les eſprits de part & d'autre s'étoient ſi fort aigris ; que s'il y avoit eu moins de chaleur, & plus de docilité, on ſe ſeroit expliqué ſur les points importans qui ont entraîné la plus grande partie des peuples, qui, par ignorance, ont donné, tête baiſſée, dans les opinions nouvelles.

L'intention du Pere Joſeph étoit donc de faire une aſſemblée des plus habiles Théologiens Catholiques avec pareil nombre de Miniſtres, pour éclaircir à l'amiable & ſans diſpute, les motifs qui ont fait éclore l'Héréſie, & par quels moyens elle s'eſt provignée & ſoutenue, pour expliquer nettement les articles de la foi, & la commune créance des Apôtres, des Conciles, & des Peres de l'Egliſe, comme a fait de nos jours le ſçavant Evêque de Meaux dans ſon Livre de l'expoſition de la Foi ; que cette aſſemblée ſe feroit avec la permiſſion du Pape, & par l'autorité du Roi, qui y envoyeroit des perſonnes pieuſes & conſommées dans l'étude de la ſainte Ecriture, & qui n'auroient en vue que la paix & la réunion des eſprits, ſous un même Chef, en leur ôtant l'a-

verſion & l'animoſité qu'ils ont conçue les uns pour les autres, & que par conſéquent il n'y auroit point à craindre que cette aſſemblée eut un effet pareil à celui du malheureux Colloque de Poiſſy, parce que l'intention du Roi & du Pere Joſeph, étoit toute différente de celle d'une Reine Catherine, qui accommodoit la Religion à ſes intérêts, & d'un Cardinal de Lorraine, qui apportoit beaucoup plus de faſte & d'oſtentation à cette conférence que de piété pour édifier, & de ſolidité pour convaincre.

Le Cardinal approuva ce deſſein, & trouva bon qu'on en fît ouverture aux Miniſtres, qui témoignerent tous qu'ils ne demandoient pas mieux que de contribuer à la réunion des Créances. * Ce Miniſtre donna au Roi le projet que le Pere Joſeph avoit dreſſé, aſſigna des fonds pour faire des penſions aux plus conſidérables du Parti Hugenot, envoya des ordres à tous les Intendans de ce Royaume, avec des copies du

* Ce projet auroit pû être appellé du nom d'avoiſinement qu'on a donné depuis au même deſſein.

projet pour y travailler tous de la même maniere, & dans le même tems. Ce grand deſſein alloit s'exécuter, ſans les nouvelles affaires qui ſurvinrent de toutes parts. L'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoye recommencerent à troubler le Duc de Mantoue. Le Pere Joſeph, comme je le dirai ci-après, fut obligé d'aller à la Diéte de Ratiſbonne. Le Cardinal apprenant qu'on ſe ſervoit de ſon abſence pour le faire tomber en diſgrace, quitta le Languedoc, & ſe rendit à Fontainebleau au mois de Juillet 1629. La Paix avec les Anglois n'étoit pas encore tout-à-fait conclue ; bien loin d'avoir des fonds pour fournir aux frais de cette aſſemblée de Docteurs & de Miniſtres, on en manquoit même pour les Armées ; de ſorte qu'il fallut en demeurer-là, & attendre un tems plus heureux. Le Pere Joſeph ſe contenta, quand il fut de retour auprès du Roi, d'obtenir deux Arrêts du Conſeil, l'un pour faire abbattre pluſieurs Temples bâtis contre la diſpoſition des Edits, l'autre étoit d'une plus grande importance : il avoit remarqué dans les Conférences tenues avec les Huguenots, que s'il y avoit quelque

oppoſition à ſon grand deſſein, elle viendroit de la part des Miniſtres Anglois, Hollandois, Suiſſes, & des Poſtulans à ce Miniſtere, qui, dans la crainte de manquer de vivres, ſi leurs Auditeurs ſe convertiſſoient, ſeroient eux-mêmes contraints de retourner ſans emploi & ſans biens dans leur Pays, & les empêcheroient de ſe convertir. Cet Arrêt faiſoit donc commandement à tous les Miniſtres & Poſtulans étrangers, de ſortir du Royaume, avec défenſes d'y prêcher davantage. Ce fut un coup de foudre pour les Religionnaires, qui, par-là, ſe virent privés de leurs principaux Miniſtres.

C'eſt environ ce tems-là que mourut le Pere Michel de Marillac, Capucin, fils du Garde des Sceaux : le Pere Joſeph avoit engagé le Cardinal à lui faire donner l'Evêché de Saint-Malo. Ce Religieux le refuſa généreuſement, aimant mieux paſſer le reſte de ſes jours dans les Couvens de ſon Ordre, que d'en ſortir pour gouverner un grand Diocéſe.

Je trouve dans les Mémoires de l'Avocat Aubery, une lettre du Cardinal, qui contient l'éloge de l'Ordre des Ca-

pucins & de ce Religieux. La voici toute entiere.

C'eſt fort à propos, dit-il, à N. *que vous reconnoiſſez par vos lettres, que le Roi a eſtimé faire honneur à la Religion des Peres Capucins, en nommant l'un des leurs à l'Evêché de Saint-Malo, & a bien voulu faire croire par cette action, qu'il faiſoit cas de ceux qui ſont nourris en une ſi bonne école ; mais Sa Majeſté a principalement regardé à l'Etat de l'Egliſe en ſon Royaume, pour laquelle il eſtime ne pouvoir rien faire de plus utile, ni de plus agréable à Dieu, que de mettre de bons Evêques, & de les prendre par tout où elle peut être aſſurée, qu'ils ſeront, pour travailler heureuſement en l'Egliſe. Sa Majeſté n'a pas penſé que la Religion des Capucins y pût recevoir aucun préjudice, ſoit pour ce qu'il n'y a rien en cela contre leur Regle & leurs Conſtitutions, ſoit pour ce qu'elle ne peut rien déſirer plus conforme à leur inſtitution, ni à la vocation du glorieux Saint François appellé de Dieu pour reſtaurer ſon Egliſe, que de fournir de bons Prélats, qui ſervent à une ſi haute intention, même en ce Royaume, auquel les Héréſies ont fait un ſi*

grand ravage ſur la Religion, & ſur les bonnes mœurs; que c'eſt un très-grand office de piété de contribuer à une ſi bonne œuvre par tous les moyens qui ſe peuvent rencontrer. Encore qu'il ne faille pas craindre en ce Royaume, que cet exemple ait beaucoup de ſuite; je vous puis, plus que perſonne, répondre de ce qui ſe préſente, d'autant que j'ai été le premier qui ait porté le pere du Religieux à cette penſée contre ſa propre inclination; j'ai propoſé ſon fils au Roi, & à la Reine ſa mere; & encore que je porte beaucoup d'amitié au pere, je ne l'aurois jamais fait ſans les grandes aſſurances que j'ai eues de la vertu & ſuffiſance de ſon fils. De ſorte que j'ai plus regardé le grand ſervice que je rendois à l'Egliſe, que les offices que les perſonnes, dont il s'agit, pouvoient recevoir de moi, à quoi je ſuis grandement confirmé par les bons témoignages que les Peres Capucins en rendent. C'eſt pourquoi je vous ſupplie de favoriſer, autant que vous pourrez, les bonnes intentions de Sa Majeſté & le ſecours de l'Egliſe en ce Royame, qui paſſe par-deſſus toutes conſidérations. A quoi j'ajouterai l'obligation très-particuliere que je vous en aurai, comme étant, &c.

Probablement cette lettre étoit écrite au Cardinal Barberin.

On a encore aujourd'hui, pour les Peres Capucins, les mêmes ſentimens d'eſtime & de vénération, qu'on avoit ſous Louis XIII. parce que ces Religieux ne ſe ſont point relâchés de la vie auſtere & pénitente qu'ils ménent par tout. Ils ont cet avantage de n'avoir pas eu beſoin de réforme, comme pluſieurs autres Communautés, que la pauvreté ou l'abondance, (deux extrémités également dangéreuſes) ont fait tomber dans l'inobſervance de leurs conſtitutions, quelquefois même dans le déſordre. Et nous voyons avec admiration, que de trois cens ſoixante & douze Couvens qu'ils ont en France, il n'y en a pas un qui ne faſſe revivre, dans les lieux où ils ſont, les vertus de leur Patriarche Saint François.

Si-tôt que le Pere Joſeph fut de retour à Paris, il donna tous ſes ſoins à terminer la diſpute qui partageoit la Sorbonne, & qui auroit fait un grand ſchiſme dans le Royaume, s'il n'avoit obligé l'Auteur de rétracter quelques uns de ſes ſentimens, pour ſçavoir de quoi

il

il s'agiſſoit : il faut remonter plus haut. Emond Richer, Docteur de Sorbonne, publia en 1611. un Livre intitulé, *de la Puiſſance Eccléſiaſtique & Politique*, où, voulant developper l'hipothéſe du Gouvernement Ariſtocratique de l'Egliſe, il pretend prouver, que la Juriſdiction Spirituelle appartient proprement à l'Egliſe ; que le Pape & les Evêques ne ſont que les inſtrumens & les Miniſtres dont elle ſe ſert pour l'exercer ; JESUS-CHRIST eſt le Chef eſſentiel de l'Egliſe, dont le Pape eſt ſeul le Chef Miniſtériel, & que l'autorité du Pontife de Rome s'étend uniquement ſur les Egliſes particulieres, où il doit faire obſerver les Decrets & les Canons publiés dans les Conciles Généraux ; que l'Egliſe ne doit pas être gouvernée par un Monarque abſolu, mais par les Canons ; que l'infaillibilité eſt donnée à toute l'Egliſe, c'eſt-à-dire, au corps des premiers Paſteurs, chaque Evêque particulier & le Pape même étant ſujet à l'erreur ; que la convocation fréquente des Conciles Généraux eſt néceſſaire ; que les Decrets des Souverains Pontifes n'obligent qu'autant qu'ils ſont conformes aux Canons, enfin

que le Pape ne peut impoſer aucune obligation à l'Egliſe malgré elle, ni ſans ſon conſentement.

Quant à la puiſſance Politique, cet Auteur ſoutenoit que JESUS-CHRIST n'a donné à l'Egliſe aucune Juriſdiction temporelle, & qu'elle n'a pas le pouvoir d'uſer du glaive, ni de contrainte; que les cenſures & les excommunications ſont les armes ſpirituelles de l'Egliſe, leſquelles on ne pouvoit employer autrefois ſans le conſentement unanime de l'aſſemblée qu'on nommoit le Preſbitere, que le Souverain eſt le Défenſeur & le Protecteur de la Loi naturelle, divine & canonique, & qu'en cette qualité il a droit de faire des loix & d'uſer du glaive, pour maintenir ce que Dieu & les Conciles ont ordonné; que les Empereurs Chrétiens ont convoqué de droit les premiers Conciles Généraux; que les appels comme d'abus ſont légitimes, & que les Souverains les doivent recevoir en qualité de Protecteurs des Canons; que l'Egliſe a bien une puiſſance indirecte ſur les choſes temporelles, par la voye de perſuaſion & d'excommunication, mais non pas celle de la contrainte & de

la dépoſition des Souverains ; que les excommunications fulminées par les Papes contre les Princes qui n'exterminent pas les Hérétiques, n'ont pas plus d'autorité que l'extravagante de Boniface VIII. & les autres conſtitutions des Pontifes ambitieux & violens ; que les exemples des Empereurs & des Princes excommuniés & dépoſés par les Papes, ſont des faits qui ne peuvent pas prouver un droit légitimement acquis. Il finiſſoit ſon Ouvrage en ſoumettant ſes propoſitions au jugement de l'Egliſe. Richer dit dans ſon Teſtament latin, qu'il avoit compoſé ce Livre à la priere du Premier Préſident de Verdun, qui a donné à ſes Succeſſeurs l'Hôtel où loge aujourd'hui les Premiers Préſidens du Parlement de Paris, & qu'il le fit imprimer après l'Arrêt rendu entre l'Univerſité de Paris & les Jeſuites *

---

* *Anno M. DC. XI. poſt ſolutionem Capituli Generalis Dominicanorum, rogatu atque impulſa viri ampliſſimi Nicolai Verduni, primi Præſidis Curiæ Parlamenti, ego libellum de Eccleſiaſticâ & Politicâ poteſtate lucubravi, partim, ut antiquæ & novæ doctrinæ diſ-*

Dès qu'il parut, il fut censuré en 1612 par les Evêques de la Province de Sens, assemblés dans un Synode où présidoit le Cardinal du Perron leur Archevêque, & par la Province d'Aix; mais avec cette clause *sans toucher aux droits du Roi & de la Couronne de France, immunités & libertés de l'Eglise Gallicanne*, par où ils exceptoient les mêmes droits qu'ils condamnoient, & condamnoient réciproquement ce qu'ils exceptoient, dit très-bien ce Docteur dans la Préface de la défense de son Livre. Cependant le Roi ne laissa pas d'expédier des lettres Patentes, qui confirmerent la censure de ces Evêques. * Ri-

---

crimen referarem; partim, ut supremam atque independentem politicarum potestatum auctoritatem, contra novam & seditiosam doctrinam de abdicandis & occidendis Regibus, quæsito colore tyrannidis, aut neglectæ Religionis Catholicæ, propugnarem. Quem libellum publici juris feci, quando causa Academiæ Parisiensis contra Jesuitas in amplissimo Ordine perorata est. Edition de Cologne de l'année 1683. page 12.

* Le Conseil du Roi ne feroit pas aujourd'hui une pareille faute. Au lieu de censurer &

cher fit voir enſuite, que non-ſeulement l'Ecole de Paris, mais auſſi toute l'Egliſe Gallicanne avoit tenu, juſques alors, comme une vérité conſtante, que le Concile Général eſt au-deſſus du Pape; que Pierre Plaoul Docteur de l'Univerſité dont il étoit député au Concile de Piſe de l'an 1407. auſſi-bien que Gerſon Ambaſſadeur du Roi, de l'Egliſe Gallicanne, & de l'Univerſité dans le Concile de Conſtance, & Pierre de Courcelles dans l'Aſſemblée de Bourges, que l'Univerſité & la Faculté de Théologie de Paris, s'étoient déclarés pluſieurs fois pour cette doctrine dans leurs Lettres & dans leurs Décrets; qu'Almain Major & les autres célébres Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris l'avoient enſeignée; que même les Etrangers & ceux qui n'étoient pas de cet avis convenoient que c'étoit la Doctrine des Théologiens de Paris.

---

de perſécuter Richer comme on le fit alors; on lui donneroit un Riche Evêché pour récompenſe, & les Cardinaux du Perron & de Bonzi, ſes calomniateurs, ſeroient condamnés à lui faire amende honorable en Sorbonne.

Et parce qu'on avoit mis la Sorbonne en tête en lui reprochant la condamnation de la Pucelle d'Orléans, & le Décret contre Henry III. Richer fait voir qu'on ne doit point juger de la diſpoſition d'un corps par ce tems de troubles & de guerres, où la liberté étoit opprimée par la violence & par les factions, & il remarque que quand ce corps a été libre, il a toujours vengé les droits du Roi, ſoutenu les libertés de l'Egliſe Gallicanne, & procuré le bien de l'Etat. Et il ajoûte que les anciens Docteurs étoient, du tems de Henry III. très-éloignés des ſentimens du Decret fait contre ce Prince par quelques Docteurs factieux, qui avoient entraînés les jeunes gens ſans expérience; il ſoutient enfin, que la doctrine qu'il a établie dans ſon Livre, ne favoriſe ni le ſchiſme ni l'héréſie, que c'eſt celle de Gerſon & du Concile de Conſtance.

On vit auſſi-tôt paroître une foule d'Ecrivains qui ſe mirent ſur les rangs pour combattre les ſentimens de Richer; le plus fameux, fut André Duval, qui ſe ſignala par-deſſus les autres dans cette lice; de ſorte que pour

rendre la paix à la France, il falloit obliger Richer à ſe retracter, ou à expliquer ſes ſentimens. Le Cardinal de Richelieu prenoit cette affaire à cœur, mais il en avoit trop d'autres pour pouvoir vaquer à celle-ci, qui demandoit un long examen. C'eſt pourquoi il en commit le ſoin au Pere Joſeph, qui s'aſſocia le Sieur Talon, Curé de Saint Gervais. * Ils virent ſouvent le Docteur Richer, & avec tant de fruit qu'il promit de s'expliquer. Quand ils furent ſurs de ſa déclaration, ils en concerterent les termes avec quatre des plus illuſtres Docteurs de Sorbonne, les Sieurs Duval, Leclerc, Iſambert, & Leſcot, en firent approuver l'acte par le Cardinal de Richelieu le premier Decembre 1629. & prirent jour pour le faire ſigner par Richer, ſuivant le pro-

* Charles Talon, Curé de Saint Gervais, fut nommé à l'Evêché de Leon en Baſſe-Bretagne, le 18 Août 1635. à la place de Meſſire René de Rieux, dépoſé par Sentence définitive de l'Archevêque de Tours & de trois autres Evêques délégués du Saint Siége Apoſtolique; mais il renonça en 1637. à cette nomination, *Bullis non acceptis.*

jet. Voici la traduction qui parut en ce tems-là de cet acte qui se trouve dans son Livre, *de Ecclesiastică & Politică potestate.*

» Je soussigné Emond Richer, Prê-
» tre du Diocése de Langres, Doc-
» teur en la Sacrée Faculté de Paris, &
» Grand-Maître du Collége du Cardinal
» le Moine, en l'Université de Paris;
» ayant reconnu que quelques propos-
» tions du Livre *de la Puissance Eccle-*
» *siastique & Politique*, que j'ai composé
» en l'an 1611. avoient été mal reçues;
» proteste & déclare par ces présentes,
» que j'ai toujours voulu & veux encore
» soumettre tant ma personne, que mon
» susdit Livre, & toutes les propos-
» tions d'icelui avec l'interprétation d'i-
» celles, & toute ma doctrine, au juge-
» ment de l'Eglise Romaine & du Saint
» Siége Apostolique, que je reconnois
» être la Mere de toutes les Eglises, &
» Juge infaillible de la vérité; & pro-
» teste d'être grandement fâché d'avoir
» tellement mis en avant lesdites pro-
» positions qu'elles ayent donné sujet
» d'offense, comme si je voulois amoin-
» drir & retrancher quelques choses de
» la juste & légitime Puissance du Sou-

verain

» verain Pontife, & de Meſſieurs les
» Prélats, bien que je n'aye jamais eu
» cette intention. Leſquelles propoſi-
» tions, comme contraires, ſelon que
» les paroles ſignifient, je condam-
» ne & improuve grandement, pro-
» teſtant que je fais librement & vo-
» lontairement cette déclaration, afin
» de montrer manifeſtement à un cha-
» cun mon obéiſſance au Saint Siége
» Apoſtolique; laquelle déclaration j'ai
» dépoſée entre les mains de l'Illuſtriſ-
» ſime Cardinal de Richelieu, Provi-
» ſeur du Collége de Sorbonne, pour
» l'honneur & réverence que je lui por-
» te, ſelon mon devoir. En foi & aſſu-
» rance de quoi, j'ai conçu la préſente
» déclaration & proteſtation, laquelle
» j'ai écrite & ſignée de ma propre main,
» l'an 1629. le Vendredi ſeptiéme Dé-
» cembre, en préſence de Maître Char-
» les Talon, Curé de Saint Gervais en
» cette Ville de Paris, & du Pere Jo-
» ſeph de Paris, de l'Ordre des Capu-
» cins. Signé, EDME RICHER.
» C. TALON F. JOSEPH.

Le Nonce fit ſçavoir au Pape cette rétractation. Sa Sainteté en remercia le Pere Joſeph, par une lettre du der-

nier Janvier 1630. La Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi & le Cardinal Barberin en firent autant, & la Cour de Rome lui eût toute l'obligation d'un accommodement que perſonne n'avoit pû faire depuis 1611. que la diſpute avoit commencée.

Mais ſi Richer fut calomnié & perſécuté au ſujet de ſon Livre *de Eccleſiaſticâ & Politicâ poteſtate*, la mémoire du Pere Joſeph l'a été encore davantage au ſujet de la rétractation qu'il en fit faire à ce Docteur, témoin la lettre ſuivante du ſieur Moriſot, écrite au ſieur Curet, Chanoine de Langres, & inſérée dans la ſeconde partie de ſon Recueil, imprimé à Dijon en l'année 1656.

AU SIEUR CURET, Chanoine de Langres. *AD CURETUM Epiſtola nona.*

LE Docteur Richer vient de mourir ; je me trompe, l'homme de bien ne meurt jamais, puiſqu'il vit dans le Ciel, d'où il offre ſon interceſſion à ceux qui la reclament ſur la terre, fondés ſur ſes vertus, dont le ſouvenir paſſera à la poſtérité la plus reculée.

Sa doctrine & ſa piété le feront éternellement regretter de tous les veritables Chrétiens, qui ſont ſincérement affectionnés à la Couron-

JAM vita Richerii noſtri terminata eſt, imò nunquam moritur ſapiens, ſed vivit Cœlo, vivit cum virtutibus ſuis in animis ſuperſtitum quibus manus porrigit & pro quibus intercedit coram Deo, ad quem aſcendit. Omnibus vere Chriſtianis Gallici ſceptri amantibus, grande deſiderium ſui reliquit per memoriam doctrinæ & probitatis. Vir proceræ ſtaturæ, rectum, vividumque corpus, & par men-

ti in eo habitanti ſervavit. Nulla venus, nullæ illecebræ corruperant, nulla ſeveritas liberalem rugaverat frontem. In ſtatione ſui poſitus, & Sorboniſtico, hoc eſt tenui victu ſuſtentatus, ad extremam ſenectutem, nempe ad annum ætatis ſuæ 84. pervenit; humanis ſuavitatibus intactus, vultu, habituque moris antiqui, dignus etiam ab inimicis ſuis æſtimari, ad quem divinarum humanarum que rerum diſceptatio & judicium deferretur. Memorabilem eum fecerunt renovata toties diſcrimina, notumque periculis nomen. Libellum, ann. ſal. 1611.

ne de France.

Il avoit la taille haute, le corps droit, vigoureux & digne de la grande ame qui l'animoit. La vie voluptueuſe n'eût jamais d'attraits pour lui. Sa gravité n'avoit point altéré la ſérénité de ſon viſage ; il conſerva toujours un extérieur & des mœurs antiques.

Nourri dans la ſimplicité & dans la frugalité de la Maiſon de Sorbonne, il a vêcu 84. ans, ſans avoir eu aucun goût pour les douceurs de la vie. Il étoit ſi univerſellement eſtimé de ſes ennemis même, qu'on s'en rapportoit à ſon jugement, dans les conteſtations de Théolo-

gie & de belles-Lettres.

Il ſe fit un grand nom dans des diſputes qu'on a ſouvent renouvellées, & par les périls qu'il y courut, & par le petit livre de la Puiſſance Eccléſiaſtique & Politique *qu'il avoit écrit en* 1611. *à la perſuaſion d'Henry Prince de Condé. Traité comparable aux plus excellens ouvrages des anciens Docteurs, & que je puis dire le bouclier, non-ſeulement des libertés de l'Egliſe Gallicanne, mais encore de l'autorité de tous les Rois & de tous les Princes Souverains. Il fut néanmoins déſagréable au Souverain Pontiſe, qui*

ſcripſerat, de Eccleſiaſticâ & Politicâ Poteſtate, ſuadente Henrico Borbonio primo Principe, maximis omnium Doctorum ſcriptis æquiparandum, quem verè dicere poſſum, libertatis Gallicæ, totiuſque, Eccleſiæ Gallicanæ, Regumque, & principum, quotquot ubique regnant, firmiſſimum tutiſſimumque volumen & munimen. Diſplicuit tamen Summo Pontifici, qui ea lege Eſpernonio Duci Cardinalatum pro filio ejus Valetano promiſit, ſi Richerium ſibi traderet, è regione, Inquiſitionis judicandum. Hoc ipſum

Eſpernonii Dux tentavit, & in ipſâ urbe è Collegio Cardinalis Monachi tractum per ſatellites Richerium, carceri qui vicinior erat, de nomine Sancti Victoris, victimam nihil reluctantem intruſit. Tutelam ſuam Principi Condæo commendaverat; ſed hic potentiam Eſpernonii, qui in favore apud Reginam Medicæam, erat timens, nihil pro Richerio noſtro aut loquutus eſt, aut fecit. Amici tamen ejus, totaque Academia Pariſienſis pro eo ad Senatum interceſſerunt, antè quem productus, cauſam ſuam ita peroravit,

promit au Duc d'Epernon de faire Cardinal ſon fils de la Valette, à condition qu'il lui livreroit Richer, pour être jugé par l'Inquiſition. Ce fut en cette vûe que le Duc d'Epernon fit prendre Richer dans le College du Cardinal le Moine, par des Archers qui le traînerent ſans qu'il fît aucune réſiſtance, dans la priſon de Saint Victor qui étoit proche.

Le Prince de Condé qui avoit toujours honoré le priſonnier de ſa protection, ne fit nulle démarche en ſa faveur par la crainte qu'il eût du grand crédit du Duc d'Epernon auprès de la Reine Marie de Medicis. Mais ſes amis

& toute l'Université de Paris présenterent une Requête pour lui au Parlement, devant lequel ayant comparu, il plaida si bien sa cause, qu'on l'arracha au Duc d'Epernon, & qu'on le rétablit dans sa liberté & dans ses biens.

Cet opuscule malgré la fureur des ennemis de la sûreté de nos Rois & de la gloire du Royaume, durera longtems, & fera passer à nos descendans le nom de son illustre Auteur. Un long & profond oubli enveloppera les envieux, les calomniateurs & les parricides. Au contraire la mémoire des gens de bien sera éternelle. On ne célé-

ut & Espernonio Duci ereptus fuerit, & libertati, bonisque suis restitutus sit. Frendeant illi licet, qui Regum nostrorum securitati & gloriæ nostræ quotidiè insidias struunt, feret multam ætatem ille libellus & laudabile Autoris nomen deducet ad posteros; omnes istos invidos, maledicos, parricidas oblivio longa & profonda supprimet; bonorum verò numquam memoria deficiet, nec ipsis dignatio tantùm habebitur sed & eorum operibus virtuti & Doctrinæ. Hoc probitati naturale cum palmâ, quò magnis oppri-

mitur, eò validius affertur in cœlum, torquetque cacumen ſuum in nubes. Super improbos profunda nox veniet, magnaque hodiè terris nomina terræ tumulabit. Non ita de Richerio noſtro erit. Finio, ubi dixero Pontificem ſummum officioſo Eſpernonii Ducis obſequio contentum, dudum, ut ſcis, in Cardinalium Collegium Valetanum ejus filium cooptaſſe; hoc opuſculum Richerii fecit. Ecce alius ejuſdem effectus, ſed cum funeſto & letali autoris fine. Richelius pro rubro galero Urbanum VIII. ſollicita-

brera pas ſeulement leurs perſonnes, mais encore leurs actions, leur mérite & leur doctrine. En quoi la vertu eſt ſemblable au Palmier qui porte ſa cime dans les nues, & s'éleve à meſure qu'on tâche de l'abaiſſer. Les méchans & ces grands noms, que le monde revere, ſeront enſevelis dans l'obſcurité d'une profonde nuit. Il n'en ſera pas ainſi de notre ami Richer.

Il ne me reſte qu'à vous dire qu'il y a déja long-tems, comme vous le ſavez, que le Pape ſatisfait de l'officieuſe tentative du Duc d'Epernon, a honoré ſon fils de la Valette, de la Poupre Ro-

*maine ; * c'eſt le premier effet du petit ouvrage de Richer. En voici un autre qui lui coûta la vie.*

Le Cardinal de Richelieu ayant prié Urbain VIII. de donner auſſi le Chapeau à ſon Frere aîné, qui étoit Chartreux, on le lui promit, pourvû que Richer retractât l'opuſcule, dont on a déja parlé. Le Pape envoya à Paris un Notaire Apoſtolique, qui logea chez le Pere Joſeph Capucin, qui demeuroit en Ville hors de ſon Couvent. Dans les Fêtes de Pâques, ce Pere fit inviter Richer à dîner par un des prin-

bat, quo fratrem ſuum Cartuſianum, natu majorem inſigniret: Hic illi promiſſus eſt, ſi Richerius per eum, opuſculum, de quo ante diximus, retractaret. Miſſus lutetiam à Papa Notarius Apoſtolicus, hoſpitio exceptus à Patre Joſepho Capucino, qui ſeorſim à Fratribus ſuis clauſtro relicto, in Urbe habitat. In ipſis Feriis Paſcalibus unus è notis Joſephi, & ipſe Sorboniſta, & ut dicebat, amicus Richerii, inter Sorboniſtas præcipuus, ad Richerium mittitur, qui eum ad prandium nomi-

* *Præmia inviſa magis quam ſcelera.*

ne dicti Patri Joſephi invitaret, tractatam, nec concluſam apud ſe nuper de religione quæſtionem; cupere ejus ſententiam ſuper eâ re audire. Excuſavit Richerius, quod convivia numquam frequentaſſet, poſt prandium ſe iturum. Iterùm tandem atque iterùm invitatus, invitus licet ne inurbanus putaretur, obſequitur. Accumbit cum Patre Joſepho, Notario Apoſtolico, & Sorboniſta, qui eum invitaverat. Ut ſublata eſt menſa, & ex propoſito mota eſt quæſtio de ſummi Pontificis autoritate, quâ cum temperatè & modeſtè, ut ſolebat,

paux de Sorbonne qu'il connoiſſoit, & qui ſe diſoit ami de Richer, ſous prétexte de le conſulter ſur une queſtion de Religion qu'on avoit depuis peu agitée chez lui, ſans rien conclure.

Richer s'en excuſa ſur ce qu'il n'alloit jamais manger en Ville, promettant de ſe rendre à l'aſſignation après le dîner. Cependant, à force d'être prié, il alla comme lui à ce repas, pour ne pas paroître incivil & ſauvage.

il ſe mit à table avec le Pere Joſeph, le Notaire Apoſtolique, & le Docteur qui l'avoit invité. D'abord après le repas on agita à déf-

ſein la queſtion de l'autorité du Pape. Après que Richerent dit ſon avis avec modeſtie & diſcretion, le Pere Joſeph prenant la parole, lui dit, Monſieur, il faut mourir aujourd'hui, ou rétracter votre livre de la Puiſſance Eccleſiaſtique & Politique, *& au même inſtant ſortirent de derriere la tapiſſerie des ſatellites, qui lui mirent chacun le poignard à la gorge. Le vieillard effrayé, pâlit, & d'une main tremblante ſigna la retractation qu'on lui préſenta toute dreſſée, & ſur le champ on le remena chez lui en caroſſe. Là après avoir murement réfléchi ſur la*

diſſeruiſſet Richerius. Joſephus ad eum; *hodie*, inquit, *aut mori tibi neceſſe eſt, aut libellum tuum retractare, quem olim de Eccleſiaſticâ & de Politicâ Poteſtate ſcripſiſti*: Simul ex auleo profiluerunt armati pugionibus ſatellites intentantes Richerio mortem. Palluit trepidus ſenex, chartæque in quâ jam retractatio ſcripta erat, tremens ſubſcripſit, nec plura [illegible]tus curru domum ſuam revectus eſt. Ubi quantum peccaſſet ſecum computans diù hæſiſſet, ad me hanc ſui hiſtoriam ſcripſit, addens, indignum ſe amici-

tiâ meâ, quem in extrema ſenectute conſtantia deſeruiſſet; etiam fortes viros ſubitis terreri. Nobilem mortem & vitâ ſuâ dignam, quia neglexiſſet, jam ex tædio ſibi, & ægritudine animi pereundum. Ultimum mihi vale dicere, ſolvi ſe, fatalemque ignaviam pœnitentiâ & morte expiare. Quibus ſcriptis clausâque & obſignatâ epiſtolâ, ut ego noviſſimè accepi inclinatus ſe in vi[illegible]m menſæ thorum, cælumque aſpiciens, inter preces, quas Deo fundebat, preſſam recenti malo animam emiſit. Sic Richerius noſ-

faute qu'il venoit de faire; il m'écrivit ſon aventure, ajoûtant qu'un homme à qui la conſtance avoit manqué à la fin d'une très-longue vie, ſeroit indigne de mon amitié, n'étoit que les coups ſubits & imprévûs déconcertent les plus intrépides; mais que puiſqu'il n'avoit pas eû le courage d'embraſſer une mort glorieuſe & digne de ſa vie, il étoit juſte qu'il en mourut de douleur pour expier ſa lâcheté par ſon repentir, qu'ainſi il me diſoit le dernier adieu comme un homme qui alloit mourir. Après quoi ayant plié & cacheté ſa lettre, comme je viens d'apprendre

tout récemment, il s'eſt panché ſur un lit qui étoit proche de ſa table, où ſuccombant ſous ſon nouveau mal, & élevant les yeux au ciel, il eſt mort en priant Dieu. C'eſt ainſi que notre ami Richer, après s'être élevé au-deſſus de ſa naiſſance par ſon rare mérite, qui l'a égalé aux plus grands hommes, a paſſé de cette vie mortelle à une bienheureuſe immortalité.

ter natalium ſuorum anguſtia eluctatus, par maximis ob virtutes, caducâ vitâ elapſus eſt in fine Theologico gaudens, hoc eſt Deo. *Divione* 5. *Cal Maias* 1633.

A Dijon le 27 Avril 1633.

REFLEXIONS

Envoyées à l'Auteur, avec la Lettre latine traduite en françois.

» CETTE Lettre ſi oppoſée au
» deſſein de Monſieur l'Abbé Ri-
» chard, le met dans la dure néceſ-
» ſité de faire l'apologie du Pere Jo-
» ſeph, dont il s'eſt fait l'Hiſtorien &
» le Panegiriſte. Une matiere ſi im-
» portante ne comporte pas d'être le-
» gerement éclaircie. Pour détruire un
» tel monument, & pour lui ôter toute
» créance, il ne ſuffira pas de dire
» que cette fâcheuſe lettre eſt l'artifi-
» cieux ouvrage d'une haine outrée,
» ou d'un emportement aveugle. Mon-
» ſieur Richard doit faire attention à
» la modération & à l'exactitude de
» Moriſot, dont la lettre paroît être
» un fidéle extrait de celle que Richer
» lui écrivit étant près de mourir. Il
» n'y a qu'un ſcélérat perdu d'honneur
» & de Religion, qui puiſſe faire un

» mensonge, & un mensonge de ce
» caractere dans un tems si précieux &
» si délicat.

» Personne, jusqu'à présent, ne s'est
» inscrit en faux contre cette Lettre,
» qui a été imprimée en 1656. On ne
» peut pas traiter le Livre, où elle se
» trouve, d'ouvrage de contrebande.
» Il porte le nom de son Auteur, du
» Libraire & de la Ville où il a été
» imprimé. On ne peut pas encore al-
» léguer le défaut de Privilége, que
» les Ordonnances rapportées par Fon-
» tanon, n'exigeoient que pour les Li-
» vres qui regardent l'Etat ou la Re-
» ligion, ou pour empêcher les contre-
» façtions qui sont si préjudiciables aux
» Libraires.

» Il faut définir Morisot. C'étoit le
» neveu de Monsieur de Montholon,
» Ambassadeur de France en Suisse, &
» allié de Messieurs de Thou. Il entre-
» tenoit un commerce reglé de Lettres
» avec les plus sçavans Hommes de son
» tems, avec Messieurs Dupuis, Go-
» defroy, Rigault & Saumaise. Ce der-
» nier lui a souvent appliqué ces vers
» de Perse.

Os populi meruiſſe, & cedro digna locutus;
Linquere nec ſcombros mutuentia carmina, nec thus.

» Moriſot n'étoit donc pas de ces
» Avanturiers & de ces Chevaliers er-
» rans de la République des Lettres
» qui veulent être Auteurs, à quelque
» prix que ce ſoit. Il a enrichi le Pu-
» blic de pluſieurs Ouvrages. Son Mon-
» de Maritime, qui eſt dédié au Car-
» dinal de Richelieu, eſt plein d'éru-
» dition.

» On trouve dans le volume de ſes
» Lettres, pluſieurs Panegyriques de
» Louis XIII. du Cardinal de Ri-
» chelieu, & de pluſieurs perſonnes
» diſtinguées par leurs dignités, leurs
» vertus & leur doctrine.

» Eſt-il vraiſemblable qu'un tel hom-
» me voulût ſe deshonorer par une af-
» freuſe calomnie?

» Il ne ſuffira pas à Monſieur Ri-
» chard d'alleguer quelque apparente
» contradiction dans les dates des faits,
» pour ſe tirer du labyrinthe où il eſt em-
» barraſſé.

» De ce que l'Abbé de Saint Ger-
main

» main n'a fait nulle mention de la tra-
» gique cataſtrophe de Richer dans ſes
» Satyres contre le Cardinal de Riche-
» lieu, on n'en doit pas conclure la
» fauſſeté de la Lettre de Moriſot,
» qui n'a été rendue publique qu'en
» 1656.

» Monſieur l'Abbé Richard s'eſt-il
» informé ſi Richer a fait une proteſta-
» tion contre la rétractation qu'on le
» força de faire? Monſieur Mincé, qui
» eſt mort Doyen de la Faculté de
» Théologie, a ſouvent dit que ſon
» ami Richer en avoit fait une dans tou-
» tes les formes néceſſaires. C'eſt de
» quoi on attend l'éclairciſſement. Une
» vie de Richer compoſée par un hom-
» me inſtruit, & dont on attend l'im-
» preſſion, nous débroüillera un jour
» ce myſtere.

» Il faut encore nous apprendre ſi
» la rétractation de Richer eſt vague,
» & ne porte ſur aucune propoſition
» particuliere. Pretend-t'on que ſon Li-
» vre eſt infecté d'une doctrine contraire
» à la ſainte Théologie, aux déciſions
» du Clergé de France, & aux De-
» crets de la Sorbonne? Prouve-t'on
» que le procédé du Pere Joſeph, dans

» l'affaire de Richer, ne peut être soup-
» çonné d'aucune violence, & que le
» seul motif de l'amour de la vérité a
» fait agir ce Capucin ?

» Si l'Abbé Richard ne réfute pas
» Morisot avec autant de solidité que
» d'honnêteté, ce fatal monument suffira
» pour faire le procès à la mémoire du
» Pere Joseph, & pour la condamner
» à une éternelle exécration.

REPONSE

A la Lettre de Morisot & aux Réflexions qui l'accompagnent.

MORISOT a fait imprimer son Livre à Dijon sans Approbation, sans Permission & sans Privilége ; conditions si nécessaires pour donner créance à un Auteur, que le Magistrat pourroit encore aujourd'hui faire saisir & supprimer cet Ouvrage injurieux au Saint Siége, aux Cardinaux de la Valette & de Richelieu, au Duc d'Epernon, au Pere

Joſeph & au Sieur Talon, Curé de Saint Gervais. Quand ces caracteres manquent à toutes ſortes de Livres, ſur-tout en France, où les loix du Prince veulent ſagement que tout ce qui y eſt imprimé ſoit châtié & ſans reproche, on a lieu de douter de la vérité, & les gens d'eſprit ne font pas grand cas d'une médiſance & d'une calomnie qui s'y trouvent renfermées.

Comment pourroit-il donner du poids à une lettre qu'il dit avoir reçue de Richer, ſans la rapporter? On ne le croira point? *non creditur referenti niſi conſtet de relato.* Il faudroit avoir bien de la foi de reſte pour en donner à un homme qui ne cite aucun acte, pour prouver que l'action du Pere Joſeph ſe ſoit paſſée comme il a la hardieſſe de l'avancer. On ne ſçauroit déférer à un témoignage qui paroît à vue d'œil une pure calomnie. Les dattes ſeules ne permettent pas d'en douter.

Cet Auteur ſoutient dans ſa lettre de la fin d'Avril 1633. que le Docteur Richer ayant donné dans le piége qui lui fut tendu, alla chez le Pere Joſeph l'une des Fêtes de Pâques, où il fut forcé de ſigner ſa retractation (dreſſée par

un Notaire Apoſtolique logé chez le Pere Joſeph, & venu de Rome exprès) pour éviter la mort dont il étoit menacé par ce Capucin, & par les quatre ſcélérats cachés derriere une tapiſſerie, qui, au ſignal donné par ce Religieux, en ſortirent pour l'aſſaillir le poignard à la main; que la frayeur qu'il eût de ces aſſaſſins & le regret d'avoir cédé à cette violence, le firent mourir deux jours après.

Certainement la retractation que fit Richer, dans la chambre du Pere Joſeph, eſt du 7 Décembre 1629. & fut reconnue le même jour pardevant deux Notaires du Châtelet, Jutet & Couſtard, afin de lui donner une datte certaine. Cette piéce, dont je viens de rapporter une copie très-fidelle, ſe trouve par tout dans les Ouvrages de ce Docteur, & Richer ne mourut que le 29 Novembre 1631. J'ai levé l'extrait mortuaire qui m'a été donné par Monſieur Leullier, Grand-Maître, Principal & Curé du Collége du Cardinal le Moine, où il eſt conſtant que Richer mourut de la pierre. Cette rétractation & cet extrait qui ſont deux piéces autentiques qu'on ne ſauroit attaquer, détruiſent en

tiérement la lettre de Moriſot, puiſque la rétractation ne s'eſt pas faite les Fêtes de Pâques comme il l'avance, & que Richer n'eſt mort qu'un an & demi après l'avoir faite, & non pas le deuxiéme jour. Ce qui eſt encore tout-à-fait oppoſé à la datte de ſa Lettre, où il le fait aſſaſſiner aux Fêtes de Pâques de l'année 1633. & mourir de douleur & de regret deux jours après.

Quoique la preuve de cette calomnie, que je tire de la contrariété certaine & non apparente des datte, ſoit concluante contre Moriſot; on ne trouvera pas mauvais que j'ajoute ici ce que je n'ai pas cru devoir inférer au commencement, en faiſant l'hiſtoire de cette diſpute, parce que je ne prévoyois point alors trouver de Contradicteurs, & que je n'avois aucune connoiſſance de la lettre de Moriſot.

Dans le fait il eſt indubitable que Richer avoit donné une rétractation de ſon Livre dès le 30 Juin 1622. une autre encore le 28 Juin 1629. & que le Cardinal ne les trouvant pas aſſez amples, le fit venir dans ſon Palais pour en ſigner une troiſiéme, qui pût mettre fin à toutes les conteſtations que cau-

ſoit ſon Livre ; que Richer l'écrivit & la ſigna enſuite dans la chambre du Pere Joſeph en préſence du Sieur Talon, Curé de Saint Gervais, & que le même jour il en fit une reconnoiſſance devant deux Notaires, Jutet & Couſtard, qui n'auroient pas inſtrumenté avec un Notaire venu de Rome, comme Moriſot eſt le ſeul qui l'avance, ſans faire réflexion à cette circonſtance, qui eſt pourtant eſſentielle dans un fait de cette nature ; car il n'eſt pas permis de faire dreſſer un acte par un Notaire Apoſtolique, lorſqu'effectivement il a été fait, ſous ſignature privée, dicté par le Cardinal, ſigné par Richer dans la chambre du Pere Joſeph, & dépoſé chez deux Notaires du Châtelet ; afin qu'on ne puiſſe pas en douter, je rapporterai ici la traduction d'un acte latin, qui contient toute cette hiſtoire, je l'ai pris dans le Livre de Richer, *de Eccleſiaſticâ & Politicâ Poteſtate*, imprimé à Paris l'an 1660.

Emond Richer ayant ſouffert pendant trois mois en 1629. *de violentes douleurs de reins, & voulant laiſſer des preuves de ſa foi & de ſa probité, jugea à propos de renouveller le* 28 *Juin de la*

même année, pardevant Thomas Vaſets & Fiacre Jutet, Notaires au Châtelet de Paris, la déclaration qu'il avoit fait imprimer au commencement de ce Livre en 1622. *Mais peu de tems après, c'eſt-à-dire le* 7 *Décembre ſuivant, le Cardinal de Richelieu, Proviſeur de Sorbonne, & premier Miniſtre de France, fit dire par Charles Talon, Docteur de Sorbonne, Curé de Saint Gervais de Paris, audit Richer, de l'aller trouver, & Son Eminence lui déclara que le Roi lui avoit expreſſément ordonné de mettre la paix en Sorbonne, que la Déclaration que ledit Richer avoit fait imprimer en* 1622. *ne ſuffiſoit pas pour terminer les differens qui étoient entre les Docteurs, & que le tems ne lui permettoit point d'interpréter préſentement ſon Livre comme il le promettoit par la Déclaration ſuſdite, qu'il devoit donc faire celle* (*a*) *dont nous rapportons copie ci après. Richer ayant fait attention à toutes les conſéquences, n'oſant pas dire ce qu'il penſoit de l'ordre qu'il recevoit du Cardinal de Richelieu, ſous le nom &*

(*a*) On la peut voir à la page 274.

l'autorité du Roi, & n'ayant pas la liberté d'aller parler directement à Sa Majesté, voyant d'ailleurs qu'on se servoit du prétexte de mettre en Sorbonne, une paix qu'il n'avoit jamais troublée le moins du monde, prit le parti en homme ami du repos public & particulier, d'écrire la Déclaration telle que le Cardinal de Richelieu la lui présenta & la lui dicta; & il la signa dans la chambre du Pere Joseph, Capucin, en présence de Charles Talon & dudit Pere Joseph, après quoi ledit Richer alla par ordre dudit Cardinal la déposer entre les mains des Notaires.

Il est encore certain qu'après la mort de Richer le bruit ayant couru qu'il avoit été forcé de donner cette rétractation par l'autorité du Cardinal, & par les menaces du Pere Joseph, il parut un acte imprimé, passé pardevant le Gay, Notaire Apostolique à Paris le 9 Décembre 1631. dans lequel Messire Leonard Fourment, Curé de St. Jean l'Evangéliste, du Collége du Cardinal le Moine, Charles Ternois, Bachelier en Théologie, Vicaire de ladite Paroisse, & Jean de la Tour, Docteur en Théologie, Principal du même Collége, témoigne que le Docteur Richer leur avoit déclaré

déclaré, ſans être requis, que ſa retractation avoit été faite avec une entiere liberté, de ſon bon gré & ſans aucun reſpect humain, que les menaces & les promeſſes n'y avoient point eu de part; & qu'il mouroit content après cette déclaration.

Ces trois perſonnes ajoûtent dans leur certificat, qu'au mois d'Août, qui avoit précédé ſa mort, Richer ayant pris réſolution de ſe faire tailler, les Chirurgiens lui remontrerent qu'il étoit important de déclarer encore ſi c'étoit par force, crainte, ou menace, qu'il avoit fait ſa rétractation, comme le bruit en couroit déja; mais il leur répondit qu'étant près de mourir, il les prioit de dire par tout, qu'il n'y avoit que ſes ennemis qui puſſent répandre un bruit ſi injurieux à ſa réputation & ſi contraire à la vérité.

Il paroît par-là que Moriſot, qui ſe dit ami de Richer, n'étoit pas bien inſtruit, ni des circonſtances de la rétractation, ni de la mort de ſon Compatriote, puiſqu'il ne la met qu'en Avril 1633, quoiqu'elle fût arrivée en Novembre 1631, & qu'il ne compoſa ſa Lettre que ſur de faux bruits, & ſans

aller à la ſource de la vérité, comme j'ai fait pour l'apprendre. On n'auroit pas, ſans doute, manqué de trouver dans les papiers de Richer, après ſa mort, quelque proteſtation ſous ſignature privée, ou pardevant Notaire, contre cette prétendue violence. Monſieur Mincé & pluſieurs de ſes amis & Confreres qui étoient perſuadés que ſa rétractation va peut-être un peu trop loin, en auroit cherché & trouvé des preuves ſi elle étoit véritable. Ainſi & les actes que nous avons de Richer, & ſon ſilence ſur une avanture auſſi extraordinaire, crient également contre ſon calomniateur.

C'eſt l'unique Auteur de ce tems-là qui en ait parlé; l'Abbé de Saint Germain n'en dit pas un mot dans un volume in folio de Satyres qu'il a faites contre le Cardinal, depuis 1630. S'il avoit eu le moindre vent de cet aſſaſſinat prétendu, aſſurément il ne l'auroit pas épargné. Cet argument négatif perſuade ceux qui ſçavent l'Hiſtoire de Louis XIII. depuis la ſortie de la Reine Mere.

Mais ce qui doit ſoulever davantage contre cet Auteur, c'eſt ſon ignorance ſur le nombre des années de la vie de

Richer, & la hardieſſe avec laquelle il le fait vivre quatre-vingt quatre ans, lorſqu'effectivement Richer n'a pas vêcu ſoixante-treize ans. Je le prouve par le Teſtament de ce Docteur, fait le 24 Décembre 1629. imprimé dans ſes ouvrages, où il avoue avoir ſoixante-dix ans, & par ſon Extrait mortuaire du 29 Novembre 1631. que j'ai levé.

Je ne ſçaurois finir cette Apologie ſans faire encore quelques obſervations importantes contre Moriſot.

1°. Il dit que Richer ſigna dans la chambre du Pere Joſeph, la rétractation qui étoit toute prête. Rien n'eſt ſi faux, puiſque celle que nous avons de Richer fut toute écrite de ſa main chez le Cardinal qui la lui dicta.

2°. Que le Pere Joſeph avoit quitté les Capucins & demeuroit ſeul dans une maiſon à lui. Il eſt conſtant que le Pere Joſeph n'a point eu d'autre demeure qu'au Palais Royal chez le Cardinal de Richelieu, & qu'il ne ſe trouve pas de rétractation de 1633. puiſque Richer eſt mort en 1631.

3°. Que le Pape accorda au Duc

d'Epernon ; pour ſon fils ; un Chapeau de Cardinal, & le promit auſſi au Cardinal de Richelieu pour ſon frere Alphonſe, s'ils obtenoient la rétractation de Richer. Ceux qui ſçavent bien l'Hiſtoire & de quelle maniere ces deux promotions ſe firent, traiteront Moriſot de viſionnaire, ou le regarderont comme un homme coſiné en Province, & qui n'avoit pas de bons correſpondans à Paris pour lui apprendre ce qui ſe paſſoit, puiſqu'il a erré dans tous les faits de ſa Lettre.

4°. Richer a dit dans ſon teſtament qu'il compoſa ce livre à la perſuaſion du Premier Préſident Nicolas de Verdun. Ce qui montre que Moriſot, qui veut paſſer pour confident de Richer, étoit mal informé de ſes affaires ; & d'ailleurs il paroît que ce Bourguignon ſçavoit encore plus mal la carte de la Cour de France, quand il fait auteur de ce conſeil, le Prince de Condé, qui étoit le plus zélé Partiſan de la Cour de Rome, comme le prouvent les lettres qu'il écrivit depuis au Pape Paul V. & au Cardinal Borgheſe, ſon neveu, contre Fra-Paolo, qui deffendoit la même doctrine que Richer.

5°. Que l'alliance de Moriſot avec Meſſieurs de Thou doit faire ſoupçonné qu'il a compoſé cette lettre pour venger la mort de l'illuſtre Monſieur de Thou ſur la mémoire du Cardinal de Richelieu, qui l'avoit fait décapiter à Lyon en 1642. auquel eſt-il plus raiſonnable d'ajouter foi à Moriſot, allié d'une Maiſon irréconciliablement ennemie de celle de Richelieu, ou bien au Docteur qui dit avoir aſſiſté Richer durant toute ſa maladie, & appris de ſa propre bouche, qu'il n'avoit jamais rétracté la Doctrine de ſon Livre *de Eccleſiaſticâ & Politicâ Poteſtate* ? Je pourrois rapporter une lettre imprimée à Paris le 23 Mars 1683. avec le teſtament de Richer, par le ſoin des amis de ce fameux Docteur, qui défendoient ſa doctrine & ſa réputation. Monſieur Grandin attaqua l'une & l'autre ouvertement dans les diſputes qui agiterent la Sorbonne en 1682. & 1683. Cette Lettre eſt du Docteur qui n'a pas perdu de vûe Richer pendant ſa maladie, & entre les bras duquel il mourut après avoir langui deux ans ſans ſortir de ſon lit. Il traite hardiment dimpoſteurs, ou au moins

de gens mal informés ceux qui oſent avancer que les choſes ſe ſont paſſées autrement que je les viens de rapporter. Cette Lettre eſt devenue publique dans un tems non ſuſpect. Il ne faut que cette ſeule piéce pour prouver que Moriſot eſt calomniateur ou au moins un homme qui avoit de faux mémoires, & auſquels il n'eſt pas permis d'ajoûter foi.

Cependant les Journaliſtes de Trevoux, qui ont autant de politeſſe que de ſcience, donnent un tour merveilleux à cette diſpute. Ils prétendent concilier ces deux différens ſentimens. En effet, par la découverte qu'ils ont faite, ils montrent bien que rien n'eſt impoſſible aux Jeſuites. Voici mot pour mot ce qu'en dit, avec tant d'élégance & de netteté le ſçavant Pere Catrou, qui a fait l'extrait de la premiere édition de la Vie du Pere Joſeph, dans le Journal du mois de Janvier 1700. Pour concilier les ſentimens, ne pourroit-on pas dire que la Lettre de Moriſot eſt ſuppoſée, ou du moins qu'elle n'a été écrite qu'en partie par l'Auteur à qui on l'attribue toute entiere? Car pour ne rien dire de l'édition des deux

Centuries qui porte de grands caracteres de fauſſeté & de contradiction, la Lettre en queſtion paroît altérée, elle eſt de la ſeconde Centurie des Lettres de Moriſot qui n'a point été imprimée du vivant de l'Auteur, quoiqu'en diſe l'avis au Lecteur. Cette Centurie n'a point été raſſemblée ſous les yeux & du choix de Moriſot. Elle a été compilée par un Libraire, qui l'a dédiée en ſon nom à la Reine Chriſtine; ſans doute il fut aiſé à quelque Richeriſtes mal habile de contrefaire Moriſot, & d'inférer dans la neuviéme lettre la fable inſoutenable de la rétractation de Richer. Ce qui favoriſe la conjecture, c'eſt la variété du ſtile qu'on trouve dans les différentes parties de la Lettre. On reconnoît aiſément la main de Monſieur Moriſot dans l'éloge de Richer; mais ſi-tôt qu'on vient à narrer les contes évidemment faux de la rétractation & de la mort de Richer, le ſtile change & devient méconnoiſſable. Cette preuve de ſentiment doit faire impreſſion ſur ceux qui ayant le goût du latin, ont lû avec attention les ouvrages de Moriſot; l'Auteur qui vient de nous donner tout récemment

les Œuvres du Docteur Richer, a ſi bien ſenti la force de cette réflexion, qu'il ſe contente de citer les premieres lignes de la Lettre de Moriſot, & qu'il ſupprime le narré fabuleux de la violence qu'on fit à Richer & de ſa mort précipitée. Cependant il n'obmet rien de tout ce qui peut contribuer à la gloire & à la juſtification de ſon Auteur. Si la conjecture eſt vraie, Monſieur Moriſot n'eſt pas un impoſteur; & Monſieur Boiſſiere * eſt content; d'une autre part la lettre eſt un tiſſu de fables, c'eſt la prétention de Monſieur Richard. Au reſte, les difficultés que forment les deux Abbés ſur la lettre, ſont des préjugés en faveur de la conjecture.

J'ai donc crû qu'il étoit abſolument néceſſaire de détromper le Public de la mauvaiſe impreſſion que la lecture de la lettre de Moriſot lui pourroit donner, & lui apprendre en même tems que la Sorbonne ne prît aucune part

---

* C'eſt celui qui a envoyé à Monſieur l'Abbé Richard la lettre de Moriſot & les réflexions.

ſur differens que causât le Livre de Richer ; il partagea véritablement les Particuliers dont les uns furent appellés RICHERISTES, les autres DUVALISTES, ſans que cette illuſtre Compagnie ait pris connoiſſance de ce fait. Je me donnerois bien de garde de le reveiller s'il n'étoit pas inſéparable de la Vie du Pere Joſeph, je n'en parle qu'en Hiſtorien, & par-là je ſuis diſpenſé de répondre à toutes les autres queſtions que me propoſe celui qui m'a fait donner la lettre de Moriſot. Revenons préſentement à la Vie du Pere Joſeph.

Tous les ſoins que le Roi avoit pris pour rétablir la paix en Italie, n'ôterent point l'envie à l'Empereur, ni aux Eſpagnols, de dépouiller le Duc de Mantouë & de le renvoyer à Nevers. Sur la fin de l'année 1629 il venoit des Couriers de toutes parts qui aſſuroient que les deux Armées entroient en Italie, & qu'on en levoit une troiſiéme pour empêcher le ſecours. Le Pape, la République de Veniſe, & tous les Princes d'Italie, qui craignoient que la Maiſon d'Autriche, qui avoit déja opprimé les Princes d'Al-

lemagne, venant à s'emparer du Mantouan & du Montferrat, n'entreprit enſuite ſur leurs Etats, prioient inſtamment le Roi de continuer ſa protection au Duc de Mantouë, & de les garantir par-là de l'oppreſſion de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. Collalte, Général de l'Empereur, étoit déja entré dans le Mantouan avec vingt-deux mille hommes d'Infanterie, & quatre mille de Cavalerie, Spinola, qui avoit quinze mille hommes de pied, & trois mille Chevaux, devoit entrer dans le Montferrat, & aſſiéger Caſal; il fit dire au Duc de Mantouë, que s'il vouloit entrer en accommodement avec lui, ſans appeller le ſecours de la France, on lui donneroit toute ſorte de ſatisfaction. Mais bien lui prit de tenir ferme & de n'écouter aucunes propoſitions de la part des Eſpagnols, qui n'auroient pas fait ſcrupule de le tromper.

Le Roi voyant qu'il n'y avoit point de tems à perdre dans le preſſant beſoin où ſe trouvoit ſon Allié, partit de Paris avec le Cardinal, le 29 Décembre, & malgré la rigueur de la ſaiſon, paſſa les Alpes, prit pluſieurs Villes

au Duc de Savoye, qui contrevenoit déja au Traité de Suze, & vouloit faire périr l'Armée du Roi par le refus de toutes les choſes qu'il avoit promis de fournir. Le Pere Joſeph ſuivoit la Cour, comme celui qui étant mieux inſtruit que perſonne de l'affaire dont il s'agiſſoit, étoit auſſi le ſeul qui pût dreſſer les inſtructions pour ceux que le Roi envoyoit vers les Princes d'Italie & d'Allemagne pour les faire entrer dans ſes intérêts; quoique dès ce tems-là il eut un caroſſe à ſix chevaux, & un grand nombre de domeſtiques, qui rendirent ſa maiſon conſidérable & la faiſoient envier par les Seigneurs de la Cour, il ne laiſſoit pas quelquefois de ſuivre les mouvemens de ſon humeur martial. Il montoit à cheval, ſe mettoit à la tête de l'Armée, animoit les Soldats, & ſe trouvoit même dans des occaſions où il ne feignoit pas d'expoſer ſa vie. Cette noble hardieſſe le faiſoit diſtinguer, reſpecter & craindre dans les Troupes.

Pendant que l'Italie étoit le théâtre de la Guerre, que Spinola tenoit Caſal aſſiégé, & que le Pape travailloit

inutilement à procurer la paix, le Roi qui en voyoit l'impoſſibilité dans une conjoncture où les Eſpagnols faiſoient les maîtres, écouta les avis du Pere Joſeph, qui lui conſeilla d'envoyer des Ambaſſadeurs à la Diéte de Ratiſbonne, où il trouveroit plus d'ouverture à négocier qu'en Italie; *comme*, diſoit-il, *le principal deſſein de l'Empereur eſt de faire élire le Roi de Hongrie, ſon fils, Roi des Romains, il ſera aiſé à vos Miniſtres de faire entendre raiſon aux Electeurs, en les piquant de jalouſie contre l'Empereur, qui, ſelon les loix de l'Empire, ne peut ni ne doit faire la guerre ſans leur participation, ce qui ſera d'autant plus efficace, que l'Empereur ayant beſoin d'eux pour parvenir à l'élection qu'il prétend, & qui eſt en effet tout ce qu'il a maintenant à déſirer au monde, ils en ſeront plus hardis à ſoutenir leurs droits & à lui refuſer ce qu'il demande pour ſon fils, s'il ne ſe déſiſte de la Guerre de Mantouë. En tout cas Votre Majeſté fera connoître que dans cette occurence elle n'a point d'autre vûe que celle de ſecourir un Prince, à qui elle doit ſa protection, non-ſeulement par-*

& qu'il eſt né François, & qu'il a des Terres en France ; mais encore d'avantage, parce que la Juſtice eſt de ſon côté.

Le Roi & le Cardinal ſe rendirent d'abord à cet avis. Il ne s'agiſſoit plus que de trouver une perſonne propre pour cette importante négociation. Il falloit un homme inſtruit de tout ce qui s'étoit paſſé en Italie, & en qui le Cardinal pût prendre une entiere confiance. Ces deux conditions ſe rencontroient heureuſement dans la perſonne du Pere Joſeph, qui étoit depuis long-tems le dépoſitaire des ſecrets du Cardinal, & qui juſques-là avoit ſeul conduit la négociation du partage du Montferrat. Mais deux conſidérations ſuſpendoient la délibération de l'envoyer à la Diéte de Ratiſbonne. La premiere, étoit que le Cardinal ſe trouvoit dans une ſituation, où parmi beaucoup d'ennemis couverts, qui travailloient à le ruiner dans l'eſprit du Roi, il avoit beſoin plus que jamais de la préſence & des avis d'un ami, dont la vigilance & le courage prévenoient toutes les ſurpriſes. L'autre difficulté venoit du Pere Joſeph même, qui, à cauſe de ſon Habit, ne

croyoit pas avoir assez de relief pour agir avec autorité dans une Diéte, composée de tant de Princes, d'Ambassadeurs, de Députés, & de personnes illustres. Mais l'un & l'autre passerent enfin sur ces considérations pour le bien de l'Etat. Il ne restoit plus qu'à trouver un homme capable de cette Ambassade, à la tête de laquelle il n'étoit pas à propos de mettre un Capucin, dont la regle & le vœu de pauvreté s'accordoient mal avec la pompe & la magnificence que demande l'honneur de représenter la personne & la Majesté du premier Roi de l'Europe. Le choix tomba sur le sieur Brulart de Leon qui résidoit alors en Suisse avec le titre d'Ambassadeur. Comme la lettre de créance dont il fut chargé pour l'Empereur lui donnoit pour adjoint le Pere Joseph, il est nécessaire de l'insérer ici, afin de montrer la confiance que le Roi prenoit en ce Religieux & la bonne opinion qu'il avoit de sa prudence & de sa probité.

Très-Haut, Très-Excellent, & Très-Puiſſant Prince, Notre cher bon Frere & Couſin.

POUR rendre à Votre Majeſté un témoignage très-aſſuré du déſir que nous avons de voir ſortir de la Diéte Electorale qui doit être tenue à Ratiſbonne, les bonnes réſolutions qui ſont attendues pour le bien de l'Empire, & pour y contribuer tout ce qui peut dépendre de nous; outre le ſieur de Leon Brulart Conſeiller en notre Conſeil d'Etat que nous envoyons notre Ambaſſadeur Extraordinaire en cette Aſſemblée, nous avons réſolu d'y faire trouver avec lui de notre part le Pere Joſeph, l'un de nos Prédicateurs ordinaires; afin que ſelon la confiance toute particuliere que nous avons en lui, il vous puiſſe faire connoître les intentions ſinceres que nous avons pour le bien général des affaires & pour votre particulier contentement, qui nous ſera toujours en la même conſidération que la nôtre propre, comme

ledit Pere Joſeph vous dira plus particulierement de notre part. Sur ce, nous prions Dieu, Très-Haut, Très-Excellent & Très-Puiſſant Prince, Notre Très-Cher bon Frere & Couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Grenoble le 29. jour de Juin 1630. Signé, LOUIS, BOUTILLIER.

Le Roi écrivit de ſemblables lettres au Roi de Hongrie, & à tous les Electeurs, on donna une inſtruction générale à l'Ambaſſadeur, & une ſecrette au Pere Joſeph, qui partit de Grenoble le 2 Juillet accompagné du Pere Ange de Mortagne, & du Pere Hyacinte de Paris, ſes compagnons. Il avoit auſſi avec lui les Sieurs de Saint-Etienne, ſon beau-frere, de Creil, & Bachelier, qui allerent tous à Solleure (réſidence ordinaire de nos Ambaſſadeurs) pour y prendre Monſieur Brulart de Leon, ils en ſortirent le quinze, & arriverent le vingt-trois à Memminghen, où ils furent reçus par le fameux Albert de Walſtein, Duc de Fridland, qui vint au-devant d'eux avec dix-huit caroſſes couverts, remplis de Princes, Ducs, Palatins d'Hongrie & de

de Bohëme, & d'autres Seigneuss des Maiſons d'Allemagne; car ſa Cour étoit auſſi nombreuſe que celle de l'Empereur. Il fit entrer l'Ambaſſadeur & le Pere Joſeph dans ſon caroſſe, pour les conduire à l'Hôtel qui leur étoit deſtiné. Le Duc qui ſçavoit que le Pere Joſeph avoit le ſecret de la négociation, s'entretint long-tems en particulier avec lui; & il n'y eut ſorte d'honneur qu'il ne lui rendît. C'étoit un des plus grands hommes de ſon ſiécle, qui s'étoit rendu formidable à toute l'Allemagne & à l'Empereur même, bon Catholique, & qui entroit aſſez dans les vûes du Pere Joſeph pour détrôner le Grand Seigneur, & conquerir la Terre-Sainte.

L'Ambaſſadeur de France & le Pere Joſeph, arriverent à Ratiſbonne (*a*) & y furent reçus dans les caroſſes de l'Empereur & des Electeurs, avec toute la pompe imaginable; ils y furent viſités de tous les Ambaſſadeurs & Députés. Le Cardinal Bagni, Nonce du Pape en France, avoit envoyé à Ratiſbonne un Courrier au Nonce qui

(*a*) Le 30 Juillet 1630.

réſidoit auprès de l'Empereur, pour l'inſtruire de la négociation commencée en Italie, par la médiation du Cardinal Antoine Barberin, neveu du Pape Urbain VIII. & ſon Légat; & des Sieurs Panzirol & Mazarin, entre le Cardinal de Richelieu pour la France, & le Duc de Savoye pour lui-même; le Comte de Collalto pour l'Empereur, & le Marquis de Spinola pour l'Eſpagne; & lui avoit demandé en quels termes on en étoit, afin de renouer ce Traité à Ratiſbonne, entre l'Empereur & les Ambaſſadeurs de France, ne doutant point que le Saint Pere ne lui donnât ordre de travailler à cette Paix, & de preſſer les Electeurs d'y employer leur crédit. Il prioit auſſi le Duc de Baviere de prendre confiance au Pere Joſeph, l'aſſurant que ce Religieux avoit un plein pouvoir d'ajuſter tous les differens comme il voudroit, ſans crainte d'être déſavoué par le Roi ni par le Cardinal, qui s'en rapportoient entiérement à ſa prudence. Monſieur de Leon & le Pere Joſeph ſe ſervirent du même Courier, pour mander au Roi & au Cardinal ce qui s'étoit paſſé à leur arrivée; qu'ils avoient appris

que les Partisans de Savoye & de Lorraine avoient pris ombrage de leur venue à Ratisbonne, & persuadé à l'Empereur que leur principal dessein étoit de traverser l'Election du Roi des Romains, de le brouiller avec les Electeurs, & d'éloigner par ce moyen le dessein qu'il avoit d'attaquer la France par la Champagne, & par le Pays de Metz, Toul & Verdun; qu'on ne voyoit par tout que libelles imprimés contre l'Empereur & contre la Maison d'Autriche; mais qu'ils avoient si bien rassuré l'Empereur, qu'il avoit voulu nommer des Commissaires, pour travailler sur les derniers erremens du Traité de Paix commencé en Italie, conformement à ce qu'en avoit mandé le Cardinal Bagni; que cependant ils l'avoient empêché, en remontrant à Sa Majesté Impériale qu'il étoit plus à propos de laisser terminer cette affaire à ceux qui l'avoient mise en train; ajoûtant qu'il importoit fort à la France de renouer ce Traité dans l'Italie même, où l'on pourroit agir plus surement & plus promptement, selon que le Siége de Casal avanceroit ou reculeroit.

Il y a bien de l'apparence que les

ſoupçons dont on avoit prévenu l'Empereur n'étoient pas ſans fondement, puiſque la ſuite en vérifia une partie. Comme le Cardinal de Richelieu étoit trop habile, pour ne pas profiter d'une ſi belle occaſion de renverſer les deſſeins de la Maiſon d'Autriche, la principale obligation du Pere Joſeph fut de s'inſinuer dans l'eſprit de l'Electeur de Baviere, le ſeul qui fût alors en état de faire tête à l'Empereur, étant frere de l'Electeur de Cologne, & lié d'une très-étroite amitié avec les Electeurs de Mayence & de Treves. Ceux de Saxe & de Brandebourg ayant favoriſé l'entrée du Roi de Suede en Allemagne, ne voulurent point ſe trouver à cette Diété, ſe contentant d'y envoyer leurs Ambaſſadeurs, avec ordre de concerter avec les nôtres les meſures qu'il falloit prendre pour faire ſortir de la Maiſon d'Autriche la Couronne Impériale qu'elle prétendoit rendre héréditaire.

Le Duc de Baviere étoit brave; mais il n'avoit ni aſſez de prévoyance, ni aſſez de fermeté pour conduire heureuſement une grande entrepriſe. Il avoit beſoin d'un génie ſupérieur qui lui fît

bien connoître ſes forces, & la néceſſité de ſe joindre avec les autres Electeurs, qui ne cherchoient qu'un honnête prétexte pour ſe déclarer contre l'Empereur. Le Pere Joſeph vint fort à propos pour cela; il aſſura le College Electoral, *qu'il pouvoit compter ſur la protection de la Couronne de France*; & pour leur montrer qu'il traitoit rondement avec eux, il leur dit, *que le Roi Très-Chrétien avoit autant d'intérêt qu'eux en cette affaire, comme étant bien informé que le deſſein de l'Empereur étoit de fondre ſur la France, après qu'il auroit fait la loi à l'Allemagne.* Ces Princes prêterent d'autant plus volontiers l'oreille à cette invitation, qu'ils voyoient évidemment que le Roi de France étoit l'unique en Europe qui pût les aſſiſter; & faire un juſte contrepoids au ſecours que le Roi d'Eſpagne pourroit envoyer à l'Empereur. C'étoit déja beaucoup d'avoir gagné ce point; mais le Pere Joſeph n'en demeura pas là; il fit ſentir au Duc de Bavière, *qu'en vain les Princes d'Allemagne s'uniroient contre l'Empereur, ſi le commandement de ſes Armes reſtoit entre les mains de Walſtein qui étoit devenu formidable à tout*

le Corps de l'Empire, & qui par l'autorité qu'il avoit ſur les Gens de guerre dont il étoit adoré, ſe trouveroit bientôt aſſez fort pour ſe faire lui-même Empereur à la barbe des Electeurs; que la conjoncture étoit telle, qu'il n'y avoit plus de tems à perdre; & qu'ainſi il falloit prendre une bonne & prompte réſolution, pour prevenir le mal dont ils étoient menacés, ſi l'Empereur venoit à bout de faire élire ſon Fils Roi des Romains; Que pour éviter la honte d'y être contraints, comme il alloit arriver ſans doute, ils devoient embraſſer courageuſement le parti que la France leur propoſoit, & peut-être le ſeul qui fût propre à rétablir leur autorité chancelante; c'étoit de déclarer unanimement à l'Empereur, qu'ils ne pouvoient procéder avec honneur à l'Election qu'il déſiroit, qu'auparavant il n'eût licencié ſes troupes, & congédié Walſtein, qui exerçoit une dictature injurieuſe à leur liberté, & onéreuſe à toute l'Allemagne. Cette déclaration, diſoit-il, *embarraſſera bien l'Empereur; l'eſpérance de faire élire ſon Fils, la juſte crainte d'aliéner tous les Princes de l'Empire, & la jalouſie qu'il aura de leur union avec la France, le feront in-*

faillibleſment conſentir à la dépoſition de Walſtein. Tous les Electeurs ayant approuvé cet avis, le Duc de Baviere le propoſa dans la premiere aſſemblée. L'Empereur qui ne s'y attendoit pas, mit tout en uſage pour les diviſer, & pour les brouiller les uns avec les autres, par la contrariété de leurs intérêts particuliers; mais quand il vit que la partie étoit ſi bien liée, que la cauſe commune prévaloit, & que chacun tenoit ferme contre ſes artifices & contre ſes promeſſes, avec proteſtation de ne vouloir entamer aucune matiere, qu'après avoir obtenu leur demande, il reconnut qu'il n'y avoit que deux partis à prendre; ſçavoir, de continuer le Généralat à Walſtein, ou de rompre la Diéte ſans rien faire. Le Pere Joſeph qui n'avoit point paru dans cette ſcéne, dont il avoit laiſſé toute la conduite à l'Electeur de Baviere, ſuggera adroitement aux Miniſtres de l'Empereur, *qu'il ſeroit plus glorieux à Sa Majeſté Impériale de venir à bout de cette Election, ſans avoir une Armée ſur pied; qu'il pouvoit la congédier pour un tems, & rendre le Généralat à Walſtein, trois mois après la Diette.* L'Empereur tomba dans

le piége adroitement tendu par le Capucin ; il promit de renvoyer ſes troupes ; mais la difficulté étoit d'y faire conſentir Walſtein, ſans quoi il n'étoit pas poſſible de le dépoſer. Verda, Chancelier de l'Empereur, fut chargé de lui en faire la propoſition ; il s'en acquitta avec toute la prudence imaginable ; & après pluſieurs allées & venues à Memmenghen, Walſtein voyant que les Electeurs étoient réſolus de ſe retirer de Ratiſbonne, ſans vouloir entendre aucune propoſition, ſe démit du Généralat, ſur les aſſurances qu'on lui donna, qu'il y rentreroit trois mois après la clôture de la Diette. Et ce qui aida fort à l'y réſoudre, fut que le Pere Joſeph lui fit voir que l'Empereur ne pourroit ſe paſſer de lui, tandis que Guſtave-Adolphe Roi de Suede, feroit la loi à toute l'Allemagne, d'où l'on inferoit que le Capucin avoit déja conclu l'Alliance de la France avec ce Roi Proteſtant, ou qu'il étoit ſur le point de la conclure.

Après ſon Abdication, l'Empereur propoſa l'Election de ſon Fils, & pour y parvenir, careſſa les Electeurs, les aſſurant que bien loin de vouloir donner

ner atteinte à leurs droits, & forcer leur liberté, il étoit prêt à augmenter leurs Priviléges par une extenſion de la Bulle d'Or, & à faire avec eux la capitulation qu'ils voudroient. Mais les Electeurs qui avoient ce qu'ils demandoient, lui remontrerent, après l'avoir concerté avec le Pere Joſeph qui étoit l'ame de cette intrigue, que Sa Majeſté Impériale, n'étoit pas encore aſſez avancée en âge, pour avoir beſoin d'un Collégue; qu'elle jouiſſoit d'une ſanté qui lui promettoit un long Régne; que le Roi ſon fils auroit le tems d'attendre une Couronne qui ne lui pouvoit manquer, vû l'attachement que les Princes & la Nobleſſe d'Allemagne avoient pour le ſang d'Autriche; & que d'ailleurs la bienſéance exigeoit que le Collége Electoral ne contrevint point ſans néceſſité aux anciennes conſtitutions de l'Empire, ni aux Bulles ſacrées des Empereurs. Les Députés de Saxe & de Brandebourg s'excuſoient ſur le défaut de leurs pouvoirs, & ſoutenoient que la préſence de leurs Maîtres étoit abſolument néceſſaire à la validité de cette Election; ajoûtant, qu'il y avoit deux affaires plus preſſées que celle-là; l'une

de s'oppoſer à la rapidité des conquêtes du Roi de Suede ; l'autre de terminer les différens d'entre la Savoye & Mantouë, comme auſſi de traiter la Paix avec la France, pendant que Monſieur de Leon & le Pere Joſeph étoient préſens à la Diette avec un plein pouvoir.

Fin du premier Volume.